

DOCUMENT DE REFERENCE

« Banque de l'Habitat 2018 »



بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

SA au capital de 238 000 000 dinars divisé en 47 600 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège Social : 18 Avenue Mohamed V – 1080
RC n° B 138811996 Tel: 71 126 000 Fax: 71 337 957

La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale « B » à long terme avec perspective d'évolution « stable »
et « B » à court terme par l'agence de notation Standard & Poor's en date du 10/09/2018

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le17 DEC 2018..... sous le#18/009..... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Ahmed Mejjaji

Direction du Suivi des Participations et des Filiales
Tel : 71 338 255 Fax : 71 338 311
71 126 128

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du Document de Référence

Immeuble Assurances SALIM
Lotissement AFH/BC5 3^{ème} Etage
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tel : 31 389 800
Fax : 71 948 512



Le présent document de référence est mis à la disposition du public auprès de la **Banque de l'Habitat** – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la **BH INVEST**- Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3^{ème} Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, et sur le site Internet du **CMF** : www.cmf.tn

Décembre 2018

SOMMAIRE

Présentation Résumée de la Banque	5
Chapitre 1. Responsable du Document de Référence et Responsables du Contrôle des Comptes ...	8
1.1 Responsable du document de référence	8
1.2 Attestation du responsable du document de référence	8
1.3 Responsables du contrôle des comptes	9
1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence...	22
1.5 Responsable de l'information	22
Chapitre 2. Renseignements de Caractère Général Concernant la Banque et son Capital	23
2.1 Renseignements de caractère général concernant la banque	23
2.1.1 Dénomination et siège social	23
2.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable	23
2.1.3 Date de constitution et durée de vie	23
2.1.4 Objet Social	23
2.1.5 Clauses statutaires particulières	24
2.1.6 Registre de commerce	32
2.1.7 Exercice social	32
2.1.8 Nationalité	32
2.1.9 Régime fiscal.....	32
2.1.10 Matricule fiscal.....	32
2.1.11 Capital social	32
2.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société.....	32
2.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing.....	32
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital social.....	33
2.3 Tableau d'évolution du capital social	34
2.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 31/10/2018.....	35
2.4.1 Structure de capital au 31/10/2018	35
2.4.2 liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/10/2018.....	35
2.4.3 pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/10/2018	36
2.4.4 Nombre d'actionnaires	36
2.5 Description sommaire du groupe BH au 31/12/2017.....	37
2.5.1 Présentation Générale du groupe BH	37
2.5.2 Relations de la BH avec les sociétés du groupe BH au 31/12/2017	50
2.5.3 Relations commerciales entre la BH et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2017.....	55
2.6 Relations de la BH avec les autres parties liées au 31/12/2017.....	63
2.6.1 Informations sur les engagements	63
2.6.2 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues.....	65
2.6.3 Transferts de ressources.....	65
2.6.4 Relations Commerciales	66
2.7 Dividendes.....	72
2.8 Marché des titres	72
2.9 Notation de la Banque	74
Chapitre 3. Renseignements Concernant l'Activité de la Banque.....	77
3.1 Présentation sommaire de la banque	77
3.2 Organisation de la Banque	78
3.2.1 Structure générale de l'organigramme de la BH	78
3.2.2 Gouvernance	79
3.2.3 Contrôle Interne	83
3.2.4 Système d'information.....	86
3.2.5 Politique sociale et effectif	87
3.2.6 Effectif et réseau de la banque	88
3.3 Activité et performance de la banque au 31/12/2017	90
3.3.1 Les Ressources	90
3.3.2 Les Emplois.....	92
3.3.3 Les résultats d'exploitation	96
3.4 Activités et Performances de la Banque au 30 juin 2018.....	99
3.4.1 Les Ressources	99
3.4.2 Les emplois.....	100

3.4.3 Les résultats d'exploitation.....	104
3.5 Les indicateurs trimestriels de la banque au 30/09/2018	106
3.6 Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et risques).....	107
3.7 Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur	108
3.7.1 Risque de solvabilité	108
3.7.2 Risque de crédit.....	108
3.7.3 Risque de marché	109
3.7.4 Risque de taux d'intérêt	110
3.7.5 Risque de liquidité	111
3.7.6 Risque de règlement	111
3.7.7 Risque opérationnel	112
3.7.8 Risque juridique	112
3.7.9 Risque de gouvernance.....	112
3.8 Dépendance de l'émetteur	113
3.9 Litige ou arbitrage	114
3.10 Politique d'investissement de la banque.....	114
Chapitre 4. Patrimoine – Situation Financière- Résultat.....	115
4.1 Patrimoine de la banque au 31/12/2017.....	115
4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2017.....	115
4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 31/12/2017	118
4.2 Patrimoine de la banque au 30/06/2018.....	123
4.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 30/06/2018.....	123
4.2.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 30/06/2018.....	124
4.2.3 Portefeuille titres de participation de la BH au 30/06/2018	125
4.3 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2018.....	128
4.3.1 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 30/06/2018.....	128
4.3.2 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2018.....	128
4.4 Renseignements financiers sur les états financiers individuels au 31décembre 2017	129
4.4.1 Etats financiers comparés au 31 décembre 2017	131
4.4.2 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017	165
4.4.3 Notes explicatives et complémentaires relatives au rapport général des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017	185
4.4.4 Notes explicatives et rectificatives relatives au rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017	187
4.4.5 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017	189
4.4.6 Tableau des mouvements des capitaux propres.....	201
4.4.7 Affectation des résultats	202
4.4.8 Evolution des dividendes.....	202
4.4.9 Evolution du PNB et du résultat d'exploitation.....	202
4.4.10 Evolution des bénéfices nets.....	203
4.4.11 Emprunts obligataires garantis par la BH	203
4.4.12 Emprunts obligataires émis par la BH	203
4.4.13 Evolution de la marge brute d'autofinancement	204
4.4.14 Principaux indicateurs et ratios	204
4.5 Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2017	207
4.5.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017.....	208
4.5.2 Etat des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017	209
4.5.3 Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2017	210
4.5.4 Etat des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2017.....	211
4.5.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017.....	212
4.5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017	236
4.5.7 Notes complémentaires et explicatives relatives au rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017	244
4.5.8 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017	244
4.6 Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018.....	251
4.6.1 Bilan arrêté au 30 juin 2018.....	252
4.6.2 Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2018.....	253

4.6.3 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2018.....	254
4.6.4 Etat des flux de trésorerie arrêté 30 juin 2018	255
4.6.5 Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018	256
4.6.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018	281
4.6.7 Notes, explicatives et complémentaires relatives au rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018.....	283
4.6.8 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018	283
4.6.9 tableau de mouvement des capitaux propres	289
4.6.10 Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation	290
4.6.11 Evolution des bénéfices nets	290
4.6.12 Evolution de la marge brute d'autofinancement	290
4.6.13 Principaux indicateurs et ratios	290
4.7 Indicateurs boursiers de la valeur Banque de l'Habitat	292
Chapitre 5. Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes	394
5.1 Membres des organes d'administration et de direction	294
5.1.1 Membres des organes d'administration	294
5.1.2 Fonction des membres des organes d'administration et de direction dans la banque	294
5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction	295
5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	296
5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent	297
5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2017.....	297
5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués par la BH aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2017.....	297
5.2.2. Les engagements donnés aux membres des organes d'administration, de direction et de contrôle de la BH au 31/12/2017.....	299
5.3 Contrôle	300
5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	300
Chapitre 6. Renseignements Concernant l'Evolution Récente et les Perspectives d'Avenir	301
6.1 Evolution récente et orientation stratégique	301
6.1.1 Evolution récente	301
6.1.2 Orientation stratégique de la banque	301
6.2 Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2018 – 2022 par rapport aux informations prévisionnelles 2017 – 2021.....	303
6.2.1 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2017 par rapport aux prévisions du BP figurant dans le document de référence BH 2017	303
6.2.2 Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2018-2022 par rapport aux informations prévisionnelles 2017-2021 publiées au niveau du document de référence BH 2017	305
6.3 Analyse des performances réalisées au 30/09/2018 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2018	309
6.4 Perspectives d'avenir	310
6.4.1 Les hypothèses des prévisions retenues	310
6.4.2 Les emplois de la banque	312
6.4.3 Les ressources de la banque	315
6.4.4 Les résultats d'exploitation	319
6.5 Etats financiers prévisionnels 2018-2022	323
6.5.1 Bilan prévisionnel	323
6.5.2 Etat de résultats prévisionnels	324
6.5.3 Etat de flux prévisionnels	325
6.6 Indicateurs de gestion et ratios financiers prévisionnels	326
6.6.1 Indicateurs prévisionnel	326
6.6.2 Principaux ratios	326
6.7 Avis des Commissaires Aux Comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2018 à 2022	328

Présentation résumée de la société

La Banque de l'Habitat a été créée en 1989 à travers la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement en banque commerciale.

Au départ, il lui a été assigné comme mission principale, le financement de l'habitat qui fait partie des premières priorités des autorités publiques.

Ainsi, la Banque de l'Habitat intervient pour promouvoir les crédits commerciaux et concourir au développement, à la promotion et au financement de l'habitat à tous les niveaux, notamment par l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration, la rénovation de logements anciens et nouveaux, l'aménagement des terrains à usage d'habitation ainsi que l'octroi de crédits complémentaires et directs.

Depuis 1992, en sa qualité de banque commerciale, habilitée à effectuer toutes les opérations de banque, la BH a étendu ses financements à l'ensemble des secteurs économiques.

Pour faire face à ses besoins en ressources, la BH a opté pour l'intensification de la collecte de l'épargne, la consolidation de ses fonds propres, le lancement d'emprunts obligataires sur le marché Tunisien et la mobilisation d'emprunts extérieurs.

Depuis sa création, la Banque a connu une expansion multiforme de son activité à travers la diversité de la gamme de produits offerts à la clientèle, une intervention plus importante dans le financement des concours à l'économie et le renforcement de son réseau qui comprend, au 31/12/2017, près de 140 points de ventes.

Au cours de l'exercice 2017, le capital social de la banque a été augmenté d'un montant de 68 000 000 dinars par :

- la souscription en numéraire et l'émission de 6 800 000 actions nouvelles pour une valeur de 34 000 000 dinars ;
- l'incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Au 31/12/2017, le capital social de la Banque de l'Habitat est de 238 000 000 de dinars divisé en 47 600 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées. Le capital de la Banque est détenu à hauteur de 49,94% directement par l'Etat Tunisien et l'ETAP pour le compte de l'Etat.

Au 31 décembre 2017, la Banque de l'Habitat est à la tête d'un groupe composé de 12 sociétés (y compris la banque), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

Les chiffres clés de la BH relatifs aux trois derniers exercices sont résumés comme suit:

	2017	2016	2015	Variation 2017/2016
Encours des dépôts	5 941 916	5 194 082	4 696 798	14,40%
Encours des crédits	7 736 647	6 272 654	5 342 412	23,34%
Produits d'exploitation bancaire	720 451	563 256	490 030	27,91%
Charges d'exploitation bancaire	334 831	255 732	223 568	30,93%
Produit net bancaire	385 620	307 524	266 462	25,40%
Résultat Net après modifications comptables	115 528	92 087	70 584	25,46%

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit :

Ratios	2017	2016	2015
Ratio Cooke	10,94%	10,03%	10,30%
Ratio de liquidité	87,35%	75,85%	82,70%
Taux de couverture des créances douteuses	77,64%	76,17%	72,94%
Taux des créances classées	12,97%	15,10%	17,50%

Les chiffres clés de la BH à fin juin 2018 sont résumés comme suit:

	<i>En milliers de dinars</i>		
	juin-18	juin-17	Variation
Encours des dépôts	6 196 590	5 515 583	12,35%
Encours des crédits	8 396 771	6 969 644	20,48%
Produits d'exploitation bancaire	440 629	320 262	37,58%
Charges d'exploitation bancaire	236 103	150 599	56,78%
Produit net bancaire	204 526	169 663	20,55%
Résultat Net après modifications comptables	57 738	44 652	29,31%

Le 10/09/2018, l'agence de notation STANDARDS&POOR'S a maintenu les notes à long et court terme de la banque soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Mise en conformité de Banque de l'Habitat par rapport à la nouvelle loi Bancaire n°2016-48 du 11 juillet 2016

En ce qui concerne le degré de conformité de la banque par rapport aux dispositions de la nouvelle loi bancaire il est à noter ce qui suit :

o Mode de gouvernance

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque tenue le 25 mai 2017 a désigné Messieurs:

- Hamouda Belkhouja membre représentant les intérêts des petits porteurs en remplacement du partant dont le mandat a expiré,
- Habib Miled membre du conseil en remplacement de monsieur Nejib Marzougui.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque tenue le 26 avril 2018 a désigné messieurs Ali Radhouani, Aymen Raies et Mohamed Naceur Hadji nouveaux représentants de la participation publique et a renouvelé les mandats de madame Amel Jebari Medini et monsieur Abderraouf Klibi représentant de la participation publique.

Les fonctions de Président de Conseil et de Directeur Général sont déjà séparées depuis 2015.

o Les comités issus du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la banque est érigé en comités depuis des années. Deux membres indépendants président respectivement le Comité d'Audit et le Comité des Risques.

Un règlement Intérieur a été approuvé par le Conseil en date du 08 mars 2017. Ce document relate, les dénominations des comités leurs attributions et missions.

La BH dispose des comités suivants :

Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération (réunion du conseil du 16/04/2015). Le Conseil d'Administration a maintenu en activité, le Comité Exécutif de Crédit, le Comité de Suivi de la Mise en place du Programme de Restructuration ainsi que la Commission Interne des Marchés.

- En matière de participation dans le Fonds de garantie des dépôts

Les montants relatifs à l'adhésion et aux garanties ont été pris en considération lors de l'établissement du Business Plan 2018-2022.

- En matière de prises de participation

La banque est en dépassement en matière de seuils de participation dans deux filiales, la STIMEC (imprimerie et confection de chèquiers) et la SOPIVEL (promotion immobilière). Conformément à l'Article 195 de la loi 48-2016 la banque dispose encore de délais pour la régularisation de cette situation.

CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

Le Directeur Général de la Banque de l'Habitat : Monsieur Ahmed RJIBA

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée».

 Le Directeur Général de la Banque de l'Habitat
Ahmed RJIBA



1.3. Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2015

- Le cabinet Audit & Consulting (C.O.K), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Hatem Ounally.
Immeuble 10, 2^{ème} étage, Rue 8003 - Montplaisir – 1002 Tunis.
- Le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.
Immeuble Zarrad. Bureau A24 - Les jardins du Lac – Tunis.

Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2016 et 2017

- Le Cabinet Walid Tlili (C.W.T), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Tlili.
Espace Tunis Bloc F Bureau 3.2 Montplaisir – 1073 Tunis.
- Le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.
Immeuble Zarrad. Bureau A24 - Les jardins du Lac – Tunis.

Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2016 et 2017

- Le Cabinet Walid Tlili (C.W.T), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Tlili.
Espace Tunis Bloc F Bureau 3.2 Montplaisir – 1073 Tunis.
- Le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.
Immeuble Zarrad. Bureau A24 - Les jardins du Lac – Tunis.

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

- Le Cabinet Walid Tlili (C.W.T), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Tlili.
Espace Tunis Bloc F Bureau 3.2 Montplaisir – 1073 Tunis.
- Le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.
Immeuble Zarrad. Bureau A24 - Les jardins du Lac – Tunis.

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015

Les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le cabinet Audit & Consulting (C.O.K) représenté par Monsieur Hatem Ounally selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« 3. Justification de l'opinion avec réserves :

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 102 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars ;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2015 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité de certains actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 4 659 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 223 383 KDT et 294 731 KDT. Les suspens en question, qui font l'objet d'une mission de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- La non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la banque aux exigences de la norme comptable tunisienne N°23 en raison notamment d'erreurs relevés au niveau des schémas comptables relatifs à la couverture des opérations de change à terme. En outre, des déséquilibres ont été relevés entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 9 KDT (crédeur) et 1 403 KDT (crédeur) ;

3.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été

confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur. L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 575 297 KDT au 31 décembre 2015. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 33 219 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 088 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 127 596 KDT au 31 décembre 2015. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques suivantes prévues par la loi :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état d'insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Nous avons également conclu que le système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison de la non-conformité de la comptabilité multidevises tenue par la Banque aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016

Les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le Cabinet Wali Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 99 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars ;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt-cinq millions de dinars ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 5 382 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 281 815 KDT et 361 241 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 15 KDT (débit) et 74 KDT (débit) ;

3.2 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 617 919 KDT au 31 décembre 2016. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 17 842 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 075 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 121 463 KDT au 31 décembre 2016. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques suivantes prévues par la loi :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état d'insuffisances majeures au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Nous avons également conclu que le système d'information en place renferme de sérieux risques d'altération de données.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017

Les états financiers individuels de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le Cabinet Wali Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

1. *Opinion avec réserves*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BANQUE DE L'HABITAT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements.

Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;

- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 104 KDT (créditeur) et 303 KDT (débitteur);

2.2. Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des Finances.

3. *Paragraphe d'observation*

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 536 638 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 011 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 372 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de société s'élèvent au 31 décembre 2017 à 119 441 KDT. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. *Efficacité du système de contrôle interne.*

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2. *Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur*

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Position de change

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016

Les états financiers consolidés de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le Cabinet Walid Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 99 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 5 382 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 281 815 KDT et 361 241 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;

- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaieurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 15 KDT (débit) et 74 KDT (débit) ;

3.2 La méthode de consolidation retenue par le Groupe BH, repose sur la prise en compte de la part groupe dans les réserves consolidées et le résultat consolidé sur la base des réserves individuelles et des résultats individuels des sociétés filiales retraités par élimination de toutes les opérations réciproques y compris celles n'ayant pas d'impact sur le résultat du Groupe.

Dans le cadre de la mécanisation des états financiers consolidés entamée par le groupe, certaines techniques de consolidation des comptes sont susceptibles d'être modifiées dont notamment la migration vers la méthode de partage basée sur l'élimination exclusive des opérations réciproques ayant un impact sur le résultat du Groupe qui devrait aboutir à un partage nettement différent.

3.3 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur. L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

3.4 Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit : La banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » et de la société STIMEC relatifs à l'exercice 2016. Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels desdites sociétés, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH– relatifs à l'exercice 2016.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat –BH– au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 617 919 KDT au 31 décembre 2016. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 17 842 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 075 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 121 463 KDT au 31 décembre 2016. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «ASSURANCES SALIM» arrêtés au 31 décembre 2016, la société «ASSURANCES SALIM» a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts

immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2016,

- ✓ Les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2016, 40,29 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
- ✓ Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,59 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10 % prévu par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2016, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).

Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017

Les états financiers consolidés de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le Cabinet Walid Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la BANQUE DE L'HABITAT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements.

Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;

- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 104 KDT (créditeur) et 303 KDT (débiteur) ;

2.2. Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des Finances.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

La banque ne nous a pas communiqué le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » relatifs à l'exercice 2017.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ladite société, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH- relatifs à l'exercice 2017.

3. *Paragraphe d'observation*

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- En levée de la réserve formulée au titre de l'exercice 2016 et comme explicité au niveau de la note aux états financiers n°3 « Eléments d'appréciation permettant la comparabilité », le Groupe BH a mis en place une solution permettant la mécanisation de ses états financiers consolidés.

Certaines techniques de consolidation des comptes ont été modifiées, les données comparatives de l'exercice 2016 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 536 638 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 011 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 372 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de société s'élèvent au 31 décembre 2017 à 119 441 KDT. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «ASSURANCES SALIM» arrêtés au 31 décembre 2017, la société «ASSURANCES SALIM» a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2017,
 - ✓ Les emplois en valeurs mobilières enregistrent au 31 décembre 2017, 80,48 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 80 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
 - ✓ Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,28 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5 % prévu par l'article 2 de la loi n°2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2017, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).

Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Obligataire » arrêtés au 31 décembre 2017,
 - ✓ La société « SICAV BH Obligataire » emploie 27,10% de son actif en liquidité, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.

Extrait de l'avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018 de la Banque de l'Habitat ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet Audit & Consulting Business (A.C.B) représenté par Monsieur Zied Khedimallah et le Cabinet Walid Tlili (C.W.T) représenté par Monsieur Walid Tlili selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes déclarent :

Fondement de notre conclusion avec réserve

5. Le système comptable de la banque comporte certaines défaillances ayant impacté la justification et l'apurement des comptes d'engagement et des ressources spéciales.

Ces comptes font l'objet de travaux de justification et d'apurement entamés par les services de la banque. Avant l'achèvement de ces travaux, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence des ajustements, qui auraient pu le cas échéant se révéler nécessaires, sur les états financiers de la Banque.

Conclusion des réserves

6. Sur la base de notre examen limité, et sous réserve du point 5 susmentionné, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat au 30 juin 2018, ainsi que la performance financière les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Attestation des commissaires aux comptes

"Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées."

C.W.T

Cabinet Walid Tlili

Walid Tlili



A.C.B

Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH



1.4. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

BH INVEST

DIRECTRICE GENERALE

Sonia BEN FREJ LARBI

BH INVEST
Immeuble Assurances S.A. Bloc A
3ème étage Centre Urbain Nord 1003 Tunis
Tél : 31.389.888
Fax: 71.948.512

1.5. Responsable de l'information

Monsieur Ahmed Mejjaji

Directeur de la Direction du suivi des participations et des filiales

Adresse : 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis

Tél : 71 338 255 / 71 126 128

Fax : 71 338 311

E-mail: ahmed.mejjaji@bh.fin.tn



CHAPITRE 2: RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant la banque

2.1.1. Dénomination et siège social

Banque de l'Habitat « BH » 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis. BP 242 Cedex 1080
Tél. : 71 126 000 fax : 71 337 957

2.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

La Banque de l'Habitat est une société anonyme régie par la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi N°2006-19 du 2 mai 2006.

2.1.3. Date de constitution et durée de vie

La Banque de l'Habitat a été constituée le 30 Mai 1989 (Date de transformation de l'ex-CNEL en Banque de l'Habitat) pour une durée de 99 ans.

2.1.4. Objet social

Article 3 des statuts

La Société agissant en tant que banque de dépôts conformément à la législation bancaire a pour objet de contribuer au développement de l'économie en général et concourir en particulier à la promotion, au développement et au financement de l'habitat.

A ce titre, elle est appelée à entreprendre en Tunisie et à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, toutes opérations de banque, d'escomptes, d'avances, de crédit, de commissions, de souscriptions, d'émissions, de dépôts de fonds, de change et plus généralement toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

Elle peut notamment et sans que l'énumération ci-après soit limitative:

- Recevoir et gérer des dépôts quels qu'en soient la durée et la forme.
- Recevoir et gérer toute dotation budgétaire ou ligne de crédit spéciale affectée ou non affectée à un programme immobilier à usage d'habitation.
- Emettre des emprunts à court, moyen et long termes.
- Contracter et négocier tous emprunts publics ou privés, participer à ces emprunts ainsi qu'à toutes souscriptions.
- Octroyer des prêts à court, moyen et long terme destinés au financement de l'habitat, tels que l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration et la rénovation de logements ainsi que l'acquisition et l'aménagement de terrains à usage d'habitation.
- Etudier, promouvoir et participer au financement des projets de promotion immobilière ainsi qu'à toutes opérations afférentes au développement de l'habitat.
- Donner toutes acceptations, cautions, avoirs et garanties de toutes natures.
- Effectuer toutes opérations sur valeurs mobilières, spécialement l'achat, la souscription, la vente, le nantissement, le report de tous titres ainsi que toutes émissions de titres, tous services financiers, services de coupons, service de transferts, ordre de bourse.
- Organiser des actions de formation et de recyclage au profit des employés dans le cadre de l'objet social.

2.1.5. Clauses statutaires particulières

Affectation des bénéfices : article 42 des statuts

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- 1) Une fraction égale à 5 % du bénéfice au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.
- 2) La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixées.
- 3) Les réserves statutaires.
- 4) L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, allouer un montant aux actionnaires sous forme de dividendes.
- 5) Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire a le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportés à nouveau sur l'exercice suivant.

Paiement des dividendes: article 43 des statuts

Le paiement des dividendes est effectué aux époques et lieux fixés par l'Assemblée Générale, mais sans jamais excéder un délai de trois mois à compter de la date de la décision de l'Assemblée.

Tous dividendes qui n'ont pas été encaissés dans les cinq années à partir de l'époque de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.

Nature des Assemblées : article 30 des statuts

Il y aura, chaque année, une Assemblée Générale, annuelle ou ordinaire qui sera tenue dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

En outre, des Assemblées Générales dites extraordinaires, peuvent être convoquées à toutes époques de l'année. Ces Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, en cas de nécessité, elles peuvent être convoquées par:

- 1) Le ou les Commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 3% du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession de bloc de contrôle.

Composition des Assemblées: article 31 des statuts

1) L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'université des actionnaires; ses décisions sont obligatoires pour les dissidents, les incapables et les absents.

2) Les actionnaires, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée Générale Annuelle ou Ordinaire et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataires, doivent posséder au moins dix (10) actions libérées des versements exigés. Ils doivent justifier de leurs identités.

Les autres titulaires d'actions inférieures à dix (10) peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Annuelle ou Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

3) Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les mineurs et les incapables peuvent être représentés par leurs tuteurs et administrateurs, et les sociétés par tout personnel ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet, le tout, sans que, tuteurs, administrateurs ou autres représentants aient besoin d'être personnellement actionnaires. Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées Ordinaires et Extraordinaires sauf convention contraire entre eux ainsi qu'il est dit.

Feuille de présence - voix – majorité : article 34 des statuts

1) Il est tenu une feuille de présence : elle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions de chacun. Cette feuille, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée : elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

2) Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, sauf exceptions légales.

Les votes sont exprimés soit par mainlevée, soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) du capital social selon les indications de la feuille de présence.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

3) Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf toutefois dans les cas prévus par les articles 291 et 292 du code des sociétés commerciales.

Assemblée Annuelle ou Ordinaire: article 35 des statuts

1) L'Assemblée annuelle a les pouvoirs suivants :

- Elle entend les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les commissaires.
- Elle discute et approuve ou rejette les états financiers, ou en demande le redressement.
- Elle détermine l'emploi des bénéfices et fixe les dividendes en se conformant à l'Article 42 ci-après.
- Elle nomme les administrateurs, approuve ou rejette les nominations faites par le Conseil, à titre révocable, pendant le cours de l'exercice social.
- Elle examine les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.
- Elle peut révoquer les administrateurs pour des causes dont elle est seule juge et dont elle apprécie souverainement l'importance.
- Elle donne aux administrateurs les approbations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- Elle désigne les commissaires prévus par l'Article 29 des statuts.

2) Cette Assemblée Ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement sur première convocation lorsque les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une deuxième Assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Assemblée Extraordinaire à quorum Ordinaire: article 36 des statuts

L'Assemblée délibérant à titre extraordinaire sur les questions énumérées à l'Article 37 (§1 et 2) ci-après ou une Assemblée convoquée extraordinairement et délibérant dans les conditions prévues à l'Article 35, sur les propositions du Conseil d'Administration pourra décider toutes émissions d'obligations.

Ces mêmes assemblées peuvent en outre donner toutes autorisations ou ratifications qui pourraient être demandées par le Conseil d'Administration pour tous actes et opérations non spécialement prévus par l'Article 37 sauf que l'Assemblée annuelle est seule qualifiée pour l'approbation des comptes annuels.

La banque s'engage à conformer l'article 36 de ses statuts aux dispositions de l'article 274 du code des sociétés commerciales.

Assemblée Extraordinaire à quorum Spécial : article 37 des statuts

1) L'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues à l'article 291 du code des sociétés commerciales, peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut pas, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires.

2) Les Assemblées qui seront appelées soit à vérifier les apports en nature ainsi que les avantages particuliers, à nommer les premiers administrateurs et à vérifier la sincérité de la déclaration des fondateurs de la société, soit à décider ou autoriser toute augmentation de capital ou à délibérer sur toutes les modifications statutaires, y compris celles touchant à l'objet ou à la forme de la société, ne seront régulièrement constituées et ne délibéreront valablement qu'autant qu'elles seront composées d'actionnaire représentant au moins la moitié (1/2) du capital social, déduction faite des actions qui sont privées de droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Toutefois, le capital social qui doit être représenté pour la vérification des apports ne comprendra pas les actions appartenant à des personnes qui auront fait l'apport ou stipulé les avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Si une première Assemblée ne réunit pas ce quorum, de nouvelles Assemblées pourront valablement délibérer en se conformant aux prescriptions des deuxième et troisième alinéas de l'Article 291 du Code des sociétés commerciales.

Les résolutions, dans toutes les Assemblées ci-dessus prévus au présent Article, doivent être votées à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des membres présents ou représentés.

3) Toutefois, l'unanimité des actionnaires est requise en cas d'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominale des actions, sauf si l'augmentation a été réalisée par incorporation des réserves, des bénéfices ou des primes d'émission.

La banque s'engage à conformer l'article 37 de ses statuts aux dispositions des articles 274 et 291 du code des sociétés commerciales.

Administration de la société

Article 17 : Conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus. L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la nomination des membres du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs représentant l'État Tunisien sont nommés conformément à la législation en vigueur.

Les personnes morales désignées comme administrateurs doivent nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations, et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la société qu'il représente. Lorsque le représentant perd sa qualité, la société est tenue de le remplacer.

Article 18 : Durée des fonctions des administrateurs

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) ans.

Les fonctions de chaque administrateur expirent lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui aura à approuver les comptes de la dernière année de ses fonctions et aura à statuer sur le renouvellement du mandat à lui conférer. Tout administrateur sortant est rééligible conformément à la réglementation en vigueur.

Article 19 : Cooptation

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'était pas expiré, reste en fonction jusqu'à l'époque à laquelle expirent les fonctions de celui qu'il remplace. Dans le cas où le nombre des administrateurs serait descendu au-dessous de trois (3), les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Si les nominations provisoires d'administrateurs ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Article 20 : Présidence du conseil d'administration et direction générale de la société

La banque est administrée par le régime de dissociation entre les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le président du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général adjoint ne peuvent exercer aucune de leurs fonctions dans un autre établissement de crédit ou une société d'assurance.

Le président du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général adjoint ne peuvent exercer simultanément la fonction de membre du conseil d'administration dans une autre banque.

Le Conseil choisit aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être choisi même en dehors des administrateurs.

Les fonctions, missions et attributions du président du conseil d'administration et du directeur général sont fixées comme suit :

A- Le Président du conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres un président qui aura la qualité de Président du Conseil d'Administration, le Président doit être une personne physique et actionnaire, à défaut sa nomination sera nulle.

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour une durée qui ne saurait excéder celle de son mandat de membre du conseil d'administration. Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président propose l'ordre du jour du conseil, le convoque à se réunir, le préside et veille à la réalisation des options arrêtés par le conseil.

En cas d'empêchement, le président peut déléguer ses attributions à l'un des membres du conseil pour une durée limitée et renouvelable.

Si le président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office.

En cas d'absence du Président, le Conseil désigne pour chaque séance, celui des membres présents qui remplira les fonctions de Président.

Le président du Conseil d'Administration préside aussi les réunions des Assemblées Générales.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du président du conseil.

B- Le Directeur Général :

Le Conseil d'Administration nomme pour une durée déterminée le Directeur Général de la société. Si le Directeur Général est membre du conseil d'administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général doit être une personne physique.

Le Directeur Général est révocable par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la société, il la représente à l'égard des tiers, il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en son nom en toute circonstance suivant les pouvoirs qui lui sont attribués par le conseil et dans le cadre de son objet social sous réserve des pouvoirs que le loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et au président.

Lorsqu'il n'est pas membre du Conseil d'Administration, le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil sans droit de vote.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur demande de ce dernier, d'un ou de plusieurs Directeur Généraux Adjoint.

En cas d'empêchement, le Directeur Général peut déléguer tout ou une partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée. Si le Directeur Général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office et à défaut de Directeur Général Adjoint, le Conseil d'Administration désigne un délégué.

Le Directeur Général est considéré comme commerçant.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou des Directeurs Généraux Adjoint.

Article 21 : Réunion du conseil

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son Président ou de celle de la majorité de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois tous les deux (2) mois.

Tout administrateur peut donner, même par lettre ou télégramme, pouvoir de le représenter à l'un des membres du Conseil d'Administration qui ne peut représenter qu'un seul administrateur.

La présence effective de la moitié (1/2) au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité relative des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur a une voix. L'Administrateur qui représente un autre a deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

L'ordre du jour est arrêté par le Président ou les administrateurs qui lancent la convocation.

En cas d'absence non justifiée pendant quatre réunions consécutives du Conseil, l'Administrateur négligent pourra être considéré comme démissionnaire et remplacé.

Article 23 : Pouvoirs du conseil-délégation des pouvoirs

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans le cadre de l'objet social de la société sous réserve des seuls actes ou opérations qui sont, du fait de la loi, de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale, pour représenter, gérer, administrer, engager et développer la société.

Le Conseil d'Administration a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- 1) Il fonde toutes sociétés ou concourt à leurs fondations, effectue des achats d'actions, obligations, parts d'intérêts ou droits quelconques ; il intéresse la société dans toutes participations et tous syndicats ; il autorise toutes participations directes ou indirectes dans toutes entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières se rapportant d'une manière quelconque à l'objet social ; il représente la société dans toutes sociétés dans lesquelles elle possède des actions, parts, titres ou intérêts quelconques et exerce tous droits et actions attachés à ces titres ou intérêts.
- 2) Il consent tous prêts, tous crédits à long ou moyen terme.
- 3) Il désigne les représentants de la société vis-à-vis de toutes administrations dans toutes circonstances et pour tous règlements quelconques ; il remplit toutes formalités auprès du Trésor, des Postes et des Douanes.
- 4) Il remplit également toutes formalités, notamment pour se conformer aux dispositions légales en Tunisie et dans tous pays étrangers envers les gouvernements et administrations ; il désigne notamment le ou les agents qui, d'après les lois ou règlements de ces pays, doivent être chargés de représenter la société auprès des autorités locales et d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales dont l'effet doit se produire dans ces pays et veiller à leur exécution. Ce ou ces agents peuvent être des représentants de la société dans ces pays et tenir, à cet effet, des procurations constatant leur qualité d'agents responsables.
- 5) Il peut ouvrir, transférer ou fermer toutes succursales, agences et bureaux.
- 6) Il fixe la rémunération et les avantages à accorder au Président du Conseil d'Administration, au directeur général et au Directeur Général Adjoint dans le respect des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- 7) Il nomme et révoque tous directeur général, directeurs, sous-directeurs, fondés de pouvoirs actionnaires ou non, tous employés ou agents, détermine leurs attributions, fixe leurs traitements et salaires, ainsi que leurs retraites, il décide la création ou la suppression de tous comités directeurs, techniques ou consultatifs, dont il détermine les attributions, le fonctionnement et les émoluments.
- 8) Il passe et autorise les traités, marchés de toute nature ou entreprise à forfait ou autrement ; il délègue un représentant à toute adjudications, demande ou accepte toutes concessions et autorisations et autorise à l'occasion de ces opérations tous engagements et obligations.
- 9) Il autorise les achats de terrains et immeubles nécessaires aux opérations de la société, ainsi que les ventes de ces terrains et immeubles ; il règle toutes questions de servitudes actives ou passives ; il accomplit toutes les formalités nécessaires à la société.
- 10) Il consent et accepte tous baux et locations avec ou sans promesse de vente, ainsi que toutes cessions et résiliations de baux, avec ou sans indemnité.
- 11) Il autorise l'achat et la vente de tous bien meubles et notamment de tous fonds de commerce.
- 12) Il peut contracter tous emprunts fermes ou par voie d'ouverture de crédits aux conditions qu'il juge convenables et conférer sur les biens sociaux toutes hypothèques, tous privilèges, tous gages, nantissement, délégations et autres garanties mobilières et immobilières à l'exception toutefois des emprunts sous forme d'émission de bons ou d'obligation qui doivent être autorisés par l'Assemblée Générale, le cas échéant.
- 13) Il contracte, autorise, donne ou retire tous cautionnements.
- 14) Il contracte toutes assurances.

- 15) Il crée, accepte, acquitte et négocie tous chèques, billets, traites, lettres de change, effets de commerce et warrants, donne tous endos et avals ; il peut se faire ouvrir tous comptes courants à la Banque Centrale de Tunisie et dans toutes les autres banques, ainsi que dans tous bureaux de poste que bon lui semblera ; il peut se faire délivrer tous carnets de chèques ; il prend tous coffre en location et retire le contenu.
- 16) Il consent et accepte toutes garanties.
- 17) Il fait et autorise tous retraits, transports et aliénations de fonds, rentes, créances, annuités et valeurs appartenant à la société.
- 18) Il encaisse toutes sommes dues à la société et paie celles qu'elle doit ; à cet effet, il arrête tous compte et donne ou retire toutes quittances.
- 19) Il autorise toutes mainlevées d'opposition, d'inscription de privilèges ou d'actions résolutoires et autres droits de toute nature, le tout avec ou sans contestation de paiement ; il consent toutes antériorités.
- 20) Il dresse les états financiers annuels, lesquels sont mis à la disposition des commissaires aux comptes quarante cinq jours au moins avant l'Assemblée Générale.
- 21) Il convoque toutes Assemblées Générales et en fixe les ordres du jour.
- 22) Il présente chaque année à l'Assemblée Générale les comptes de sa gestion. Il fait un rapport sur ses comptes et sur la situation des affaires sociales et propose l'emploi des bénéfices et la fixation des dividendes à répartir.
- 23) Il soumet à l'Assemblée Générale toutes les propositions d'augmentation ou de diminution de capital social, de prorogation, fusion, dissolution anticipée de la société, des modifications ou additions aux présents statuts ; enfin il exécute les décisions de l'Assemblée Générale.
- 24) Il a la qualité pour représenter la société en justice, tant en demandant qu'en défendant et c'est à sa requête ou contre lui que doivent être intentées toutes actions judiciaires.
- 25) Il fixe en accord avec le directeur général, les conditions d'admission à la retraite, de révocation et autres concernant le personnel de la société ainsi que l'importance des avantages fixes et proportionnels à lui accorder.

Article 24 : Délégation des pouvoirs

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la société, le Conseil doit lui déléguer à cet effet, tous les pouvoirs nécessaires.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur général sur sa proposition d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Adjoints.

En cas d'empêchement, le directeur général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un Directeur Général Adjoint. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée. Si le Directeur Général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office et à défaut de Directeur Général Adjoint, le Conseil d'Administration désigne un déléataire.

Aucun membre du Conseil, autre que le Directeur Général et la personne recevant une délégation provisoire, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, ne peut être investi des fonctions de direction dans la société. Mais le Conseil peut conférer à un administrateur, avec faculté de substituer, tous pouvoirs nécessaires pour l'exécution de décisions déterminées prises par lui.

Article 25 : Signature sociale

Tous actes et opérations de la société, ainsi que tous retraits de fonds ou valeurs, tous mandats sur les banques débitrices ou dépositaires et les souscriptions, endos, acceptations, avals ou acquits d'effets de commerce, doivent, pour engager la société, être signés par le Directeur Général ou toute personne spécialement déléguée par lui.

Article 26 : Convention entre la société et l'un de ses administrateurs ou son directeur général adjoint-responsabilité des administrateurs

I- Évitement des conflits d'intérêts

Les dirigeants de la banque doivent veiller à éviter tout conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la banque et à ce que les termes des opérations qu'ils concluent avec la banque qu'ils dirigent soient

équitable. Ils doivent déclarer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans les contrats ou opérations conclues avec la banque ou demander de le mentionner dans les procès verbaux du conseil d'administration.

II- Des opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit

1/Toute convention conclues directement ou par personne interposée entre la banque, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son directeur général, son administrateur délégué, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à 10%, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Les dispositions du précédent sous-paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressées.

Sont également soumises à autorisation préalable, les conventions conclues entre la banque et une autre société lorsque le président du conseil d'administration, son directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

2/Sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes :

- La cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers.

3/Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président du conseil d'administration de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'il en prend connaissance.

Le président du conseil d'administration doit informer les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère.

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum et de la majorité.

4/Les conventions approuvées par l'assemblée générale, ainsi que celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers sauf lorsqu'elles sont annulées pour dol. Les conséquences préjudiciables à la banque de ces conventions sont mises à la charge de l'intéressé lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale. Pour les opérations autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale, la responsabilité est mise à la charge de l'intéressé et des administrateurs, à moins qu'ils n'établissent qu'ils n'en sont pas responsables.

5/Les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, au profit de son président du conseil d'administration, son directeur général, son administrateur délégué, l'un de ses directeurs généraux adjoints, ou de l'un de ses administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités et les avantages qui leurs sont attribués ou qui leurs sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou de la modification de leurs fonctions ou suite à la cessation ou la modification de leurs fonctions, sont soumis aux dispositions des sous-paragraphe 1 et 3 ci-dessus. En outre de la responsabilité de l'intéressé ou du conseil d'administration le cas échéant, les conventions conclues en

violation aux dispositions ci-dessus peuvent, le cas échéant, être annulées lorsqu'elles causent un préjudice à la banque.

III- Des opérations interdites

A l'exception des personnes morales membres du conseil d'administration, il est interdit au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux adjoints, à l'administrateur délégué, et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers sous peine de nullité du contrat.

L'interdiction prévue à l'alinéa précédent s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration.

A peine de nullité du contrat, il est interdit à tout actionnaire, à son conjoint, ses ascendants ou descendants ou toute personne interposée pour le compte de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la banque, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions afin de l'utiliser pour la souscription dans les actions de la banque.

IV- Des opérations libres

Les dispositions du paragraphe II ci-dessus ne s'appliquent pas aux conventions relatives aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Les dispositions du paragraphe III ne s'appliquent pas aux opérations courantes conclues à des conditions normales par la banque.

Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. Une liste détaillée de ces conventions est communiquée aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes. Ces opérations sont auditées selon les normes d'audit d'usage.

2.1.6. Registre de commerce : B 13881 1996

2.1.7. Exercice social : Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.8. Nationalité : Tunisienne.

2.1.9. Régime fiscal : Droit commun.

2.1.10. Matricule fiscal : 0245588 WAM 000

2.1.11. Capital social : Au 31/12/2017, le capital social de BH s'élève à 238.000.000 dinars divisé en 47.600.000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la banque: 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis.

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la TUNISIE CLEARING : Monsieur Ahmed Mejaji, Directeur du Suivi des Participations et des Filiales.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

- **Capital Social** : 238.000.000 DT
- **Nombre d'actions** : 47.600.000
- **Nominal** : 5 DT
- **Forme des actions** : Nominative
- **Catégorie** : Ordinaire
- **Libération** : Intégrale
- **Jouissance** : 1^{er} janvier 2018

2.3. Tableau d'évolution du capital social

Décisions	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur Nominale
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
AGE du 30 Mai 1989	Apport en nature de l'État Tunisien (transformation du patrimoine de l'ex CNEL)	15 000 000	3 000 000	15 000 000	3 000 000	5
	Apport en espèces (autres que l'État)	100 000	20 000	15 100 000	3 020 000	5
AGE du 23 Avril 1992	Augmentation de capital (conversion de la créance de l'État sur la B.H)	4 867 545	973 509	19 967 545	3 993 509	5
	Souscription en numéraire pour compte/autres actionnaires	32 455	6 491	20 000 000	4 000 000	5
AGE du 16 Juin 1992	Augmentation de capital en numéraire	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
AGE du 27 Juillet 1992	Augmentation de capital en numéraire	7 500 000	1 500 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 6 Juin 1995	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	45 000 000	9 000 000	5
	Incorporation de réserves	5 000 000	1 000 000	50 000 000	10 000 000	5
Conseil d'Administration du 20 Avril 1999*	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	60 000 000	12 000 000	5
	Incorporation de réserves	2 500 000	500 000	62 500 000	12 500 000	5
Conseil d'Administration du 7 Décembre 1999*	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	72 500 000	14 500 000	5
	Incorporation de réserves	2 500 000	500 000	75 000 000	15 000 000	5
AGE du 27 Février 2007	Augmentation de capital en numéraire	10 000 000	2 000 000	85 000 000	17 000 000	5
	Incorporation de réserves	5 000 000	1 000 000	90 000 000	18 000 000	5
AGE du 18 Février 2015	Augmentation de capital en numéraire	50 000 000	10 000 000	140 000 000	28 000 000	5
	Incorporation de réserves	30 000 000	6 000 000	170 000 000	34 000 000	5
AGE du 07 septembre 2017	Augmentation de capital en numéraire	34 000 000	6 800 000	204 000 000	40 800 000	5
	Incorporation de réserves	34 000 000	6 800 000	238 000 000	47 600 000	5

*: En vertu des pouvoirs conférés par l'AGE du 23/10/1998

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/10/2018

2.4.1. Structure de capital au 31/10/2018

Actionnaires	Nbre d'actionnaires	Nbre d'actions et de droit de vote	Montant	% du capital et de droits de
Actionnaires tunisiens	3 148	47 350 886	236 754 430	99,48%
Personnes morales	122	35 664 913	178 324 565	74,93%
Ayant 3% et plus	4	29 557 536	147 787 680	62,10%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	3 935 396	19 676 980	8,27%
Public : détenant au maximum 0,5%	111	2 171 981	10 859 905	4,56%
Personnes physiques	3 026	11 685 973	58 429 865	24,55%
Ayant 3% et plus	1	3 821 693	19 108 465	8,03%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	4 993 654	24 968 270	10,49%
Public : détenant au maximum 0,5%	3 017	2 870 626	14 353 130	6,03%
Actionnaires étrangers	15	222 391	1 111 955	0,47%
Personnes morales	10	218 009	1 090 045	0,46%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	10	218 009	1 090 045	0,46%
Personnes physiques	5	4 382	21 910	0,01%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	5	4 382	21 910	0,01%
Reste à attribuer (Rompus)	-	26 723	133 615	0,06%
Total	3 163	47 600 000	238 000 000	100,00%

2.4.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/10/2018

Actionnaires	Nombre d'actions et de droit de vote	Montants en DT	% du capital et de droit de vote
ETAT TUNISIEN	15 882 109	79 410 545	33,37%
ETAP POUR LE COMPTE DE L'ETAT	7 887 911	39 439 555	16,57%
HORCHANI FINANCE	4 307 786	21 538 930	9,05%
YASMINE HORCHANI	3 821 693	19 108 465	8,03%
AMLEK TUNISIE	1 479 730	7 398 650	3,11%
Total	33 379 229	166 896 145	70,12%

2.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres organes d'administration et de Direction au 31/10/2018

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et droit de vote
ETAT TUNISIEN & ETAP P/C DE L'ETAT	23 770 020	118 850 100	49,94%
M. AHMED TRABELSI	1 351 016	6 755 080	2,84%
M. HABIB MILED	1 000 000	5 000 000	2,10%
M. MOHAMED SADOK DRISS	811 000	4 055 000	1,70%
M. RACHED HORCHANI	21 380	106 900	0,04%
M. AHMED RJIBA	10	50	0,00%
Mme AMEL MEDINI	1	5	0,00%
M. MONGI BEN TAKHYAT	-	-	0,00%
M. ACHRAF AYEDI	-	-	0,00%
M.HAMOUDA BELKHOUJA	124	620	0,00%
Total	26 953 551	134 767 755	56,63%

2.4.4. Nombre d'actionnaires

Au 31/10/2018, le capital social de la Banque de l'Habitat est réparti entre 3 163 actionnaires, dont :

- 132 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 3 031 personnes physiques.

2.5. Description sommaire du « Groupe BH » au 31/12/2017

2.5.1. Présentation générale du « Groupe BH »

Au 31/12/2017, la BH est à la tête d'un groupe composé de 12 sociétés (y compris la Banque de l'Habitat), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

2.5.1.1. Présentation des sociétés du « Groupe BH » au 31/12/2017

<u>Sociétés</u>	Capital au 31/12/2017 en DT	Nombre d'actions	Participation directe de la BH en nombre d'actions	% de participation directe	Solde Provision au 31/12/2017 en DT
BH	238 000 000	47 600 000	-	-	-
MODERN LEASING	35 000 000	7 000 000	2 621 011	37,44%	-
SIM-SICAR	18 000 000	3 600 000	1 497 092	41,59%	-
EPARGNE INVEST SICAF	15 000 000	1 500 000	744 799	49,65%	1 289 624
ASSURANCES SALIM	13 300 000	2 660 000	635 596	23,89%	-
SOPIVEL	15 000 000	150 000	44 975	29,98%	-
BH INVEST	3 000 000	30 000	9 000	30,00%	-
SGRC	2 000 000	200 000	120 000	60,00%	-
STIMEC	1 400 000	140 000	42 000	30,00%	195 516
SICAV BHO	143 072 694 *	1 389 734	97 460	7,01%	682 716
SICAV BHP	4 302 177 *	143 318	110 110	76,83%	1231583
TFB	35 000 184**	2 296 600	767 318	33,41%	13 839 661

* : *Actif net*

** : *En euro*

La Banque de l'Habitat: BH

La Banque de l'Habitat a été créée en mai 1989, suite à la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement « CNEEL » en banque commerciale, Société Anonyme régie par les dispositions bancaires en vigueur et par ses statuts.

L'objet social de la banque est l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits.

Le capital social actuel de la banque s'élève à 238 000 000 de dinars divisé en 47 600 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées.

L'introduction de la BH à la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 14/12/1992.

En 2017, son PNB a été de 386 MDT et son résultat net après modifications comptables de 116 MDT.

Modern Leasing

Créée en mars 1997, la société a pour objet social d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel (industriel, commercial, service, etc...).

Son capital social actuel est de 35 000 000 de dinars divisé en 7 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2017, le capital social de la société est détenu à hauteur de 37,44% par la BH, 9,77% par la Société Epargne Invest SICAF, 7,70% par la SIM-SICAR, 10% par ASSURANCES SALIM, 1,69% par la SICAV BHP, 1,86% par la SOPIVEL et 2,60% par la BH INVEST.

La société Modern Leasing figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

L'introduction de Modern Leasing au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 1^{er} décembre 2010.

En 2017, son PNL a été de 13,739 MDT et son résultat net de 3,139 MDT.

Société d'Investissement Moderne (SIM-SICAR)

Créée en mars 1997, la société a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, conformément aux textes de lois régissant les SICAR.

Son capital social est de 18 000 000 de dinars divisé en 3 600 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2017, le capital social de la société est détenu à hauteur de 41,59% par la BH, 9,84% par la Société Epargne Invest SICAF, 5,00% par Modern Leasing, 9,99% par ASSURANCES SALIM et 0,01% par la SOPIVEL.

La SIM-SICAR figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2017, son chiffre d'affaires a été de 2,567 MDT et son résultat net de 0,978 MDT.

Société Epargne Invest SICAF

Créée en novembre 1994, la société a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation des fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Son capital social est de 15 000 000 de dinars divisé en 1 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2017, le capital social de la société est détenu à hauteur de 49,65% par la BH, 5,67% par la SIM SICAR et 0,83% par la BH INVEST.

La société Epargne Invest SICAF figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2017, son chiffre d'affaires a été de 0,859 MDT et son résultat net de 0,473 MDT.

Société d'Assurances SALIM

Créée en septembre 1995, la société a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats, de conventions d'assurances et de réassurances de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être également réalisés par les sociétés d'assurances conformément à la législation en vigueur.

Le capital social actuel de la société s'élève à 13 300 000 de dinars divisé en 2 660 000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2017, le capital social de la société est détenu à hauteur de 23,89% par la BH, 9,36% par la Société Epargne Invest SICAF, 5,69% par SIM-SICAR, 1,73% par BH INVEST, et 1,75% par Modern Leasing.

La société « Assurances SALIM » figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

L'introduction d'ASSURANCES SALIM au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis a eu lieu le 1^{er} Avril 2010.

En 2017, son chiffre d'affaires a été de 90,2 MDT et son résultat net de 6,147 MDT.

Société de Promotion Immobilière pour la Vente et la Location (SOPIVEL)

Créée en mars 1997, la société a pour objet social le lotissement et l'aménagement de terrains et de zones destinées à la construction immobilière et leur vente, et aux activités agricoles, de tourisme et d'industrie ainsi que la construction et la rénovation d'immeubles et de bâtiments destinés aux activités industrielles pour la vente ou location.

Son capital social actuel est de 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune totalement libérées.

Au 31/12/2017, le capital social de la société est détenu à hauteur de 41,28% par ASSURANCES SALIM, 29,98% par la BH, 11,45% par la Société Epargne Invest SICAF, 7,59% par la BH INVEST et 6,85% par la SIM-SICAR.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Au 31/12/2017, son chiffre d'affaires a été de 7,441 MDT et son résultat net de 0,621 MDT.

BH INVEST – Intermédiaire en Bourse

Créée en octobre 1995, la société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières, notamment la négociation des valeurs mobilières, la gestion de portefeuille pour le compte des clients, le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cession d'entreprises, évaluation de projets et introduction en Bourse.

Le capital social de la société est de 3 000 000 de dinars divisé en 30 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune libérées en totalité.

Suite à la décision de l'AGE du 16/06/2015, la nouvelle dénomination sociale de la SIFIB-BH est devenue: BH INVEST – Intermédiaire en Bourse.

Au 31/12/2017, le capital social de la société est détenu à hauteur de 46,74% par la Société Epargne Invest SICAF, 30,00% par la BH, 9,33% par SIM-SICAR et 7,29% par ASSURANCES SALIM.

La BH INVEST figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2017, son chiffre d'affaires a été de 2,132 MDT et son résultat net de 0,418 MDT.

Société Générale de Recouvrement de Créances (SGRC)

Créée en mars 2002, la société a pour objet l'achat de créances pour son propre compte et le recouvrement de créances pour le compte de tiers.

Son capital social est de 2 000 000 de dinars divisé en 200 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune libérées totalement.

Au 31/12/2017, le capital social de la société est détenu à hauteur de 60,00% par la BH, 19,99% par ASSURANCES SALIM, 10,00% par SIM-SICAR, 10,00% par Modern Leasing, 0,002% par la BH INVEST, 0,002% par la SOPIVEL et 0,002% par la Société Epargne Invest SICAF.

La SGRC figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2017, son chiffre d'affaires a été de 1,935 MDT et son résultat net de 0,613 MDT.

Société Tunisienne d'Impression et de Confection de Chéquiers (STIMEC)

Créée en octobre 1999, la société a pour objet la réalisation des opérations de confection de chèquiers, d'impression et d'édition.

Son capital social est de 1 400 000 de dinars divisé en 140 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune libérées totalement.

Au 31/12/2017, le capital social de la société est détenu à hauteur de 30,00% par la BH, 16,90% par ASSURANCES SALIM, 6,45% par la SIM-SICAR, 3,43% par la BH INVEST, 1,50% par la Société Epargne Invest SICAF, 1,00% par Modern Leasing et 0,71% par la SOPIVEL.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2017, son chiffre d'affaires a été de 3,665 MDT et son résultat net de -0,141 MDT.

Union Tunisienne de Banques (Tunisian Foreign Bank TFB)

L'Union Tunisienne de Banques (UTB) devenue Tunisian Foreign Bank (TF Bank) suite à la décision de son AGE du 28/12/2009, est une société anonyme de droit français affiliée à la Fédération des Banques Françaises.

Cette banque qui a été créée en 1977 sur initiative de la BCT a pour objet la mobilisation de l'épargne des tunisiens résidant en France et en Europe, faciliter leurs transferts, canaliser ces transferts vers des projets de développement et favoriser les opérations d'échange et de partenariat entre la Tunisie et les pays européens.

Au 31/12/2017, le capital social de la banque est de 35,001 M€ divisé en 2 296 600 actions de nominal 15,24 € entièrement libérées. Le capital social est détenu à hauteur de 33,41% par la BH, 0,002% par ASSURANCES SALIM et 0,002% par Modern Leasing.

La T.F.B figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

En 2017, son PNB a été de 5,371 K€ et son résultat net de -8,242 K€.

SICAV BH Obligataire (BHO)

Créée en juin 1997, la société a pour objet unique la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Le capital initial a été de 500 000 dinars divisé en 5 000 parts de valeur nominale 100 dinars.

Au 31/12/2017, l'actif net de la BHO a été de l'ordre de 143,072 MDT, réparti en 1 389 734 parts soit une valeur liquidative de 102,950 DT.

La Banque de l'Habitat détient 7,01% de l'actif net soit 97 460 parts.

La SICAV BHO figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

La SICAV BHO est retenue dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe BH à désigner la totalité des membres du Conseil d'Administration. Par ailleurs, la Banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire dans cet organisme et la filiale BH INVEST assure celle de gestionnaire.

En 2017, son chiffre d'affaires (total des revenus de placement) a été de 8,507 MDT et son résultat net de 6,951 MDT.

SICAV BH Placement (BHP)

Créée en juillet 1994, la société a pour objet unique la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Le capital initial a été de 500 000 dinars divisé en 5 000 parts de valeur nominale 100 dinars.

Au 31/12/2017, l'actif net de la BHP a été de l'ordre de 4 302 177 dinars avec une valeur liquidative de 30,018 dinars et 143 318 parts dont 110 110 parts détenues par la BH soit 76,83%.

La BH est dépositaire de la SICAV BH Placement.

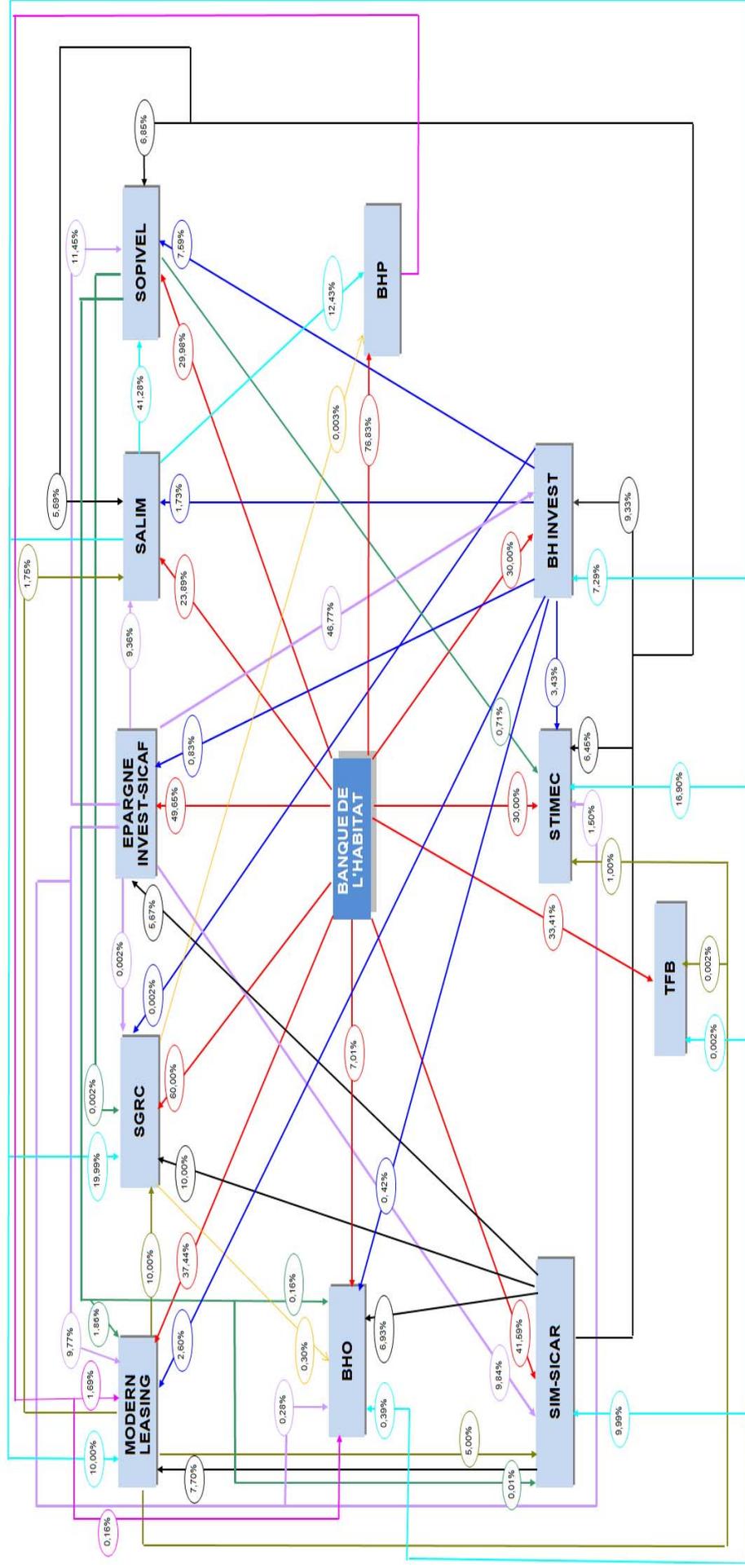
La SICAV BHP figure dans le périmètre de consolidation de la BH et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2017, son chiffre d'affaires (total des revenus de placement) a été de 0,192 MDT et son résultat net de 0,147 MDT.

2.5.1.2. Etat des participations entre les sociétés du « groupe BH » au 31/12/2017

	BH	BH INVEST	SOPIVEL	EPARGNE INVEST SICAF	SIM-SCAR	MODERN LEASING	STIMEC	SGRC	ASSURANCES SALIM	BHO	BHP	TFB
BH	0,00%	30,00%	29,98%	49,65%	41,59%	37,44%	30,00%	60,00%	23,89%	7,01%	76,83%	33,41%
BH INVEST	0,00%	0,00%	7,59%	0,83%	0,00%	2,60%	3,43%	0,002%	1,73%	0,42%	0,00%	0,00%
SOPIVEL	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	1,86%	0,71%	0,002%	0,00%	0,16%	0,00%	0,00%
EPARGNE INVEST SICAF	0,00%	46,77%	11,45%	0,00%	9,84%	9,77%	1,50%	0,002%	9,36%	0,28%	0,00%	0,00%
SIM-SCAR	0,00%	9,33%	6,85%	5,67%	0,00%	7,70%	6,45%	10,00%	5,69%	6,93%	0,00%	0,00%
MODERN LEASING	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%	1,00%	10,00%	1,75%	0,00%	0,00%	0,002%
STIMEC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
SMT	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
SGRC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,30%	0,003%	0,00%
ASSURANCES SALIM	0,00%	7,29%	41,28%	0,00%	9,99%	10,00%	16,90%	19,99%	0,00%	0,39%	12,43%	0,002%
BHO	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
BHP	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,69%	0,00%	0,00%	0,00%	0,16%	0,00%	0,00%
TFB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

2.5.1.3. Le Schéma financier du « groupe BH » au 31/12/2017



- Participation de la BH dans ses filiales
- Participation de la BH INVEST dans le groupe
- Participation de la BH INVEST dans le groupe
- Participation de SIM-SICAR dans le groupe
- Participation de M Leasing dans le groupe
- Participation de la Société Epargne Invest SICAF dans le groupe
- Participation de la SOPIVEL dans le groupe
- Participation de la BHP dans le groupe
- Participation de la SGRC dans le groupe

2.5.1.4. Evénements récents modifiant le schéma financier du « groupe BH » durant le premier semestre 2018

Transactions sur le titre SICAV BHO

❖ BH INVEST

Durant le premier semestre 2018, la BH INVEST a souscrit à 7 812 parts BHO pour 810 970,46 dinars et elle a racheté 11 117 parts BHO pour 1 155 784,25 dinars.

Au 30/06/2018, la BH INVEST détient 2 514 parts BHO soit 0,19% de l'actif net de la SICAV BHO.

❖ Banque de l'Habitat

Durant le premier semestre 2018, la Banque de l'Habitat a souscrit à 49 512 parts BHO pour 4 999 919,808 dinars.

Au 30/06/2018, la Banque de l'Habitat détient 146 972 parts BHO soit 11,03% de l'actif net de la SICAV BHO

❖ Epargne Invest SICAF

Durant le premier semestre 2018, la société Epargne Invest SICAF a souscrit à 6 933 parts BHO pour 722 895,15 dinars et elle a racheté 5 474 parts pour 574 300,78 dinars.

Au 30/06/2018, la société Epargne Invest SICAF détient 5 334 parts BHO soit 0,40% de l'actif net de la SICAV BHO.

❖ SGRC

Durant le premier semestre 2018, la SGRC a souscrit à 2 628 parts BHO pour 270 948,34 dinars et elle a racheté 3 950 parts BHO pour 407 656,95 dinars.

Au 30/06/2018, la SGRC détient 2 878 parts BHO soit 0,22% de l'actif net de la SICAV BHO.

❖ SICAV BHP

Durant le premier semestre 2018, la SICAV BHP a souscrit à 8 809 parts BHO pour 909 319,617 dinars et elle a racheté 8 826 parts BHO pour 911 899,567 dinars.

Au 30/06/2018, la SICAV BHP détient 2 191 parts BHO soit 0,16% de l'actif net de la SICAV BHO.

❖ SIM SICAR

Durant le premier semestre 2018, la SIM SICAR a souscrit à 95 252 parts BHO pour un montant de 9 842 632,47 dinars et elle a racheté 38 493 parts BHO pour 3 980 351,43 dinars.

Au 30/06/2018, la SIM SICAR détient 153 052 parts BHO soit 11,49% de l'actif net de la SICAV BHO.

❖ SOPIVEL

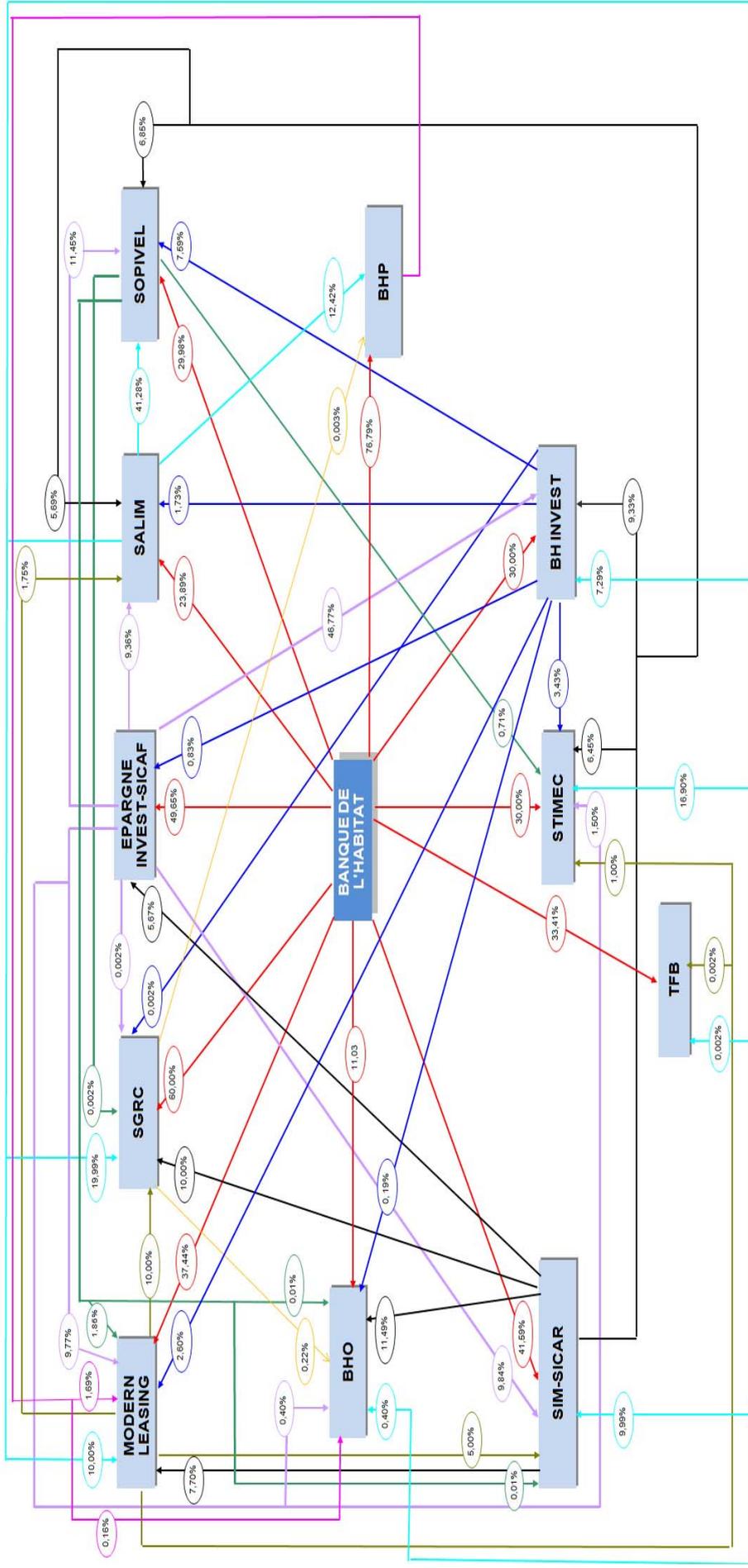
Durant le premier semestre 2018, la SOPIVEL a souscrit à 5 parts BHO pour un montant global de 503,105 dinars et elle a racheté 2 100 parts pour 218 056,3 dinars.

Au 30/06/2018, la SOPIVEL détient 133 parts BHO soit 0,01% de l'actif net de la SICAV BHO.

2.5.1.5. Etat des participations entre les sociétés du « groupe BH » au 30/06/2018

	BH	BH INVEST	SOPIVEL	EPARGNE INVEST SICAF	SIM-SCAR	MODERN LEASING	STIMEC	SGRC	ASSURANCES SALIM	BHO	BHP	TFB
BH	0,00%	30,00%	29,98%	49,65%	41,59%	37,44%	30,00%	60,00%	23,89%	11,03%	76,79%	33,41%
BH INVEST	0,00%	0,00%	7,59%	0,83%	0,00%	2,60%	3,43%	0,002%	1,73%	0,19%	0,00%	0,00%
SOPIVEL	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	1,86%	0,71%	0,002%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%
EPARGNE INVEST SICAF	0,00%	46,77%	11,45%	0,00%	9,84%	9,77%	1,50%	0,002%	9,36%	0,40%	0,00%	0,00%
SIM-SCAR	0,00%	9,33%	6,85%	5,67%	0,00%	7,70%	6,45%	10,00%	5,69%	11,49%	0,00%	0,00%
MODERN LEASING	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	0,00%	1,00%	10,00%	1,75%	0,00%	0,00%	0,002%
STIMEC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
SMT	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
SGRC	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%	0,003%	0,00%
ASSURANCES SALIM	0,00%	7,29%	41,28%	0,00%	9,99%	10,00%	16,90%	19,99%	0,00%	0,40%	12,42%	0,002%
BHO	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
BHP	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,69%	0,00%	0,00%	0,00%	0,16%	0,00%	0,00%
TFB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

2.5.1.6. Schéma financier du « groupe BH » au 30/06/2018



- ↑ Participation de la BH dans ses filiales
- Participation de la BH INVEST dans le groupe
- Participation de SALIM dans le groupe
- Participation de SIM-SICAR dans le groupe
- Participation de M.Leasing dans le groupe
- Participation de la Société Epargne Invest SICAF dans le groupe
- Participation de BHP dans le groupe
- Participation de la BHP dans le groupe
- Participation de la SGRC dans le groupe

2.5.1.7 Chiffres clés des sociétés du « Groupe BH » au 31/12/2017

En dinars	EN DT						
	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net après modification comptable	Dettes globales (total passif)	Charges financières	Dividendes distribués en 2018 au titre de l'exercice 2017
BH	758 992 426	720 450 247	175 622 433	115 527 946	9 232 224 797	326 515 332	28 560 000
ASSURANCES SALIM	48 733 891	90 202 286 (1)	7 910 649 (2)	6 146 636	202 022 412	333 237	2 660 000
BH INVEST	6 698 798	2 157 724	166 592	417 528	2 161 223	31 101	210 000
SGRC	5 403 867	1 961 781	884 447	612 674	592 990	201	500 000
SIM SICAR	20 665 902	2 731 072	678 377	978 184	215 718 429	22 471	306 000
STIMEC	131 476	5 584 689	109 400	-140 772	5 938 747	235 327	0
SOPIVEL	19 839 226	9 183 862	3 152 418	621 062	45 065 917	2 591 655	0
MODERN LEASING	43 317 550	32 446 360	4 476 310	3 138 531	324 450 439	18 481 901	1 750 000
EPARGNE INVEST SICAF	16 159 788	432 963	459 012	472 645	176 373	0	600 000
TFB (3)	15 535	7 340	-6 940	-8 242	210 661	0	0
SICAV BHO	143 072 694 (4)	8 507 151	7 082 108	6 950 806	625 978	0	6 248 244
SICAV BHP	4 302 177 (4)	191 522	148 632	147 136	255 051	0	184 307

(1) Primes acquises en brutes (primes émises et acceptées)

(2) Résultat technique vie et non vie

(3) En milliers d'Euro

(4) Actif net

2.5.1.8. Les engagements financiers du « Groupe BH » au 31/12/2017

en DT

	BH	SIM-SICAR	STIMEC	SOPIVEL	MODERN LEASING	TFB
Crédits bancaires (encours +1 et -1 an)	0	0	1 891 308	35 926 967*	191 133 510	0
Crédits extérieurs	257 716 058	0	0	0	0	0
Emprunts obligataires (y compris dettes rattachées)	87 440 412	0	0	0	15 600 000	10 000 000**
Fonds gérés	0	204 343 286	0	0	0	0
Ressources spéciales et autres fonds empruntés	776 094 888	732 488	0	0	0	0
Découvert	0	0	2 184 325	0	0	0
Certificats de dépôt et de Leasing	0	0	0	0	86 500 000	0
Leasing	0	0	0	0	0	0
Total	1 121 251 358	205 075 774	4 075 633	35 926 967	293 233 510	10 000 000**

(*) Y compris les intérêts courus
(**) Chiffre en Euro

Source : états financiers des filiales

2.5.1.9. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement au marché financier et au système bancaire notamment à la BH, elles émettent aussi des certificats de trésorerie avalisés par la BH et ce dans les conditions du marché.

2.5.2. Relations de la BH avec les sociétés du groupe BH au 31/12/2017

2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus

Les dépôts des sociétés du groupe auprès de la BH se détaillent comme suit :

En dinars

	Dépôt à vue	Dépôt à terme
ASSURANCES SALIM	3 327 636	0
BH INVEST	1 397 819	0
SICAV BHO	2 385 394	39 707 000
SICAV BHP	361 988	0
SGRC	52 224	1 300 000
SIM-SICAR	23 446 360	0
SOPIVEL	354 101	229 283
MODERN LEASING	3 229 680	0
EPARGNE INVEST SICAF	429	0
Total	34 555 631	41 236 283

Source : les filiales

Prêts octroyés

La BH a accordé des concours aux sociétés du groupe dont les soldes au 31/12/2017 se détaillent comme suit:

Filiales de la BH	Découvert	Escompte	EPS*	Crédit à Court terme	Crédit à Moyen Terme	Crédit à Long Terme	Total
SMT	197 067	0	0	458 641	0	0	655 708
SOPIVEL	0	0	0	19 760 816	0	16 166 151 (1)	35 926 967
MODERN LEASING	0	138 000	23 690 000(2)	19 805 463	0	40 777 132	84 410 595
ASSURANCES SALIM	0	0	414 665	0	0	0	414 665
STIMEC	1 285 892	6 000	203 000	827 579	70 807	0	2 393 278
BH INVEST	0	0	5 000(3)	0	0	0	5 000
TOTAL	1 482 959	144 000	24 312 665	40 852 499	70 807	56 943 283	123 806 213

*EPS : Engagement par signature

NB: Les taux d'intérêts varient en fonction des types d'opérations pour chaque forme de concours (entre TMM+1% et TMM+2%)

(1) Durant l'exercice 2017, la BH a octroyé des crédits de préfinancement à la SOPIVEL dont le montant s'élève à 4 976 469 dinars.

(2) Dont 20 000 000 DT relatif à l'aval ligne BIRD

(3) Caution bancaire

Source : Etats financiers des filiales

2.5.2.2 Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Les créances commerciales avec les sociétés du groupe

En dinars

	Montant de la créance	Nature de la créance
ASSURANCES SALIM	153 194	Diverses factures
MODERN LEASING	7 473	Facture (Expo finance 2017)
SOPIVEL	51 407	Facture (Participation foire)
EPARGNE INVEST SICAF	6 908	Loyer
SICAV BHO	1 180	Frais dépositaire
SICAV BHP	1 180	Frais dépositaire
Total	221 342	

Source : filiales

Autres créances

La « BANQUE DE L'HABITAT » a souscrit à un emprunt obligataire émis par la société « Modern Leasing », pour un montant de 761 000 dinars, pour une durée de sept ans et un taux de rendement égal à 6,5%. Les produits réalisés au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 32 238 dinars.

Les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

En dinars

	Montant de la dette	Nature
ASSURANCES SALIM	12 907 076	Diverses primes d'assurances non réglées (vie et non vie)
BH INVEST	145 140	Commissions de gestion sur emprunt
STIMEC	127 699	Facture de confection de chèquiers et relevés bancaires
SOPIVEL	178 964	Facture commission MARIA, factures de couverture projet SPRIC et facture projet FSEG
Total	13 358 879	

Source : filiales

Autres dettes

- La société « ASSURANCES SALIM », a souscrit le 29 mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7 ans et un taux de rendement de 7,5%. Les charges supportées à ce titres s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 420 637⁽¹⁾ dinars.

-La société « ASSURANCES SALIM », a souscrit le 20 mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7 ans et un taux de rendement égal à TMM+1,8%. Les charges supportées à ce titre en 2017 s'élèvent à 50 343⁽²⁾ dinars.

-La société « ASSURANCES SALIM », a souscrit le 20 mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal à 6,8%. Les charges supportées à ce titre en 2017 s'élèvent à 50 813⁽³⁾ dinars .

- La société « ASSURANCES SALIM », a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%. Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 256 542 dinars.

- La société « ASSURANCES SALIM », a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7 ans dont deux années de franchise et un taux de rendement de 7,5%. Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 220 788 dinars.

2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Données

Néant

Recus

Néant

Le capital social de la banque de l'Habitat a été augmenté fin 2017 de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT. Cette augmentation a été réalisée simultanément par :

- l'émission de 6 800 000 actions nouvelles pour une valeur de 34 000 000 dinars
- l'incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites pour une valeur nominale globale de 34 000 000 DT.

Les souscriptions à ladite augmentation ont été clôturées le 15/12/2017.

Aucune filiale n'a participé à cette augmentation de capital.

(1) : Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société « Assurances SALIM » relatif à l'exercice 2017 pour un montant de 495 000 DT.

(2) : Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société « Assurances SALIM » relatif à l'exercice 2017 pour un montant de 52 047 DT.

(3) : Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société « Assurances SALIM » relatif à l'exercice 2017 pour un montant de 50 361 DT.

2.5.2.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la BH et distribués par les sociétés du groupe en 2018 au titre de 2017

En dinars

Filiales	Nombres d'actions ou parts détenus par la BH au 31/12/2017	Dividende par action	Dividende encaissé par la BH	Jetons de présence perçus par la BH (Bruts)
SGRC	120 000	2,500	300 000,000	4 687,500
BH INVEST	9 000	7,000	63 000,000	4 687,500
SICAV BHP	110 110	1,286	141 601,460	750,000
Assurances SALIM	635 596	1,000	635 596,000	6 250,000
SICAV BHO	97 460	4,496	438 180,160	2 500,000
SOPIVEL	44 975	0,000	314 825,000	4 687,500
Epargne Invest SICAF	744 799	0,400	297 919,600	6 250,000
SIM - SICAR	1 497 092	0,085	127 252,820	4 687,500
Modern Leasing	2 621 011	0,250	655 252,750	4 687,500
STIMEC	42 000	0,000	0,000	4 687,500
Total			2 973 627,790	43 875,000

Source: Filiales

2.5.2.5 Dividendes distribués par la BH aux sociétés du groupe en 2018 au titre de 2017

Néant

2.5.2.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

Les garanties et sûretés réelles

- Reçues

La SOPIVEL a confié à la BH, pour sûretés et garanties en contre partie des engagements de crédit de 35 921 067 DT et des hypothèques d'une valeur de 46 198 336 DT dont le détail est présente comme suit :

Libellé	N° Titres Fonciers	Superficies m2	Hypothèques DT	ENGAGEMENT 2017 en DT
TERRAIN CITE JARDIN	55501	2463	1 285 621	768 180
TERRAIN MANOUBA	108719	3727	1 278 111	1 994 055
Construction manouba	108719/ 9876 manouba	3466	7 808 943	5 438 312

TERRAIN JARDIN DE CARTHAGE L 16	61087	2611	2 193 620	1 566 106
CONSTRUCTION JARDIN DE CARTHAGE	61087	2606	4 569 785	3 550 499
PROJET MARINA HAMMAMET 4 appts	522434	802	1 843 404	515 404
PROJET SPRIC -	10315 /17737	10144	9 120 113	6 601 812
TERRAIN SOUKRA	66321 ARIANA	1372	3 243 309	3 405 402
	66322 ARIANA	1373		
	66323 ARIANA	1366		
TERRAIN RAOUED 1	50431 ARIANA	3367	1 045 975	1 032 709
TERRAIN RAOUED 2	50432 ARIANA	8739	2 714 814	2 680 250
TERRAIN JARDIN D'EL MENZEH(KOBBI)	49629 TUNIS	5250	1 868 026	1 882 431
BORJ LOUZIR -ARIANA	14247 Ariana	5773	3 995 203	3 453 546
CONSTRUCTION SOUKRA	66321 ARIANA	1372	5 231 412	3 032 361
	66322 ARIANA	1373		
	66323 ARIANA	1366		
TOTAL			46 198 336	35 921 067

- *Données* : Néant

Les cautions

- *Données*
 - ✓ Assurances SALIM

Les cautions données à la société Assurances SALIM ont été renouvelées pour un montant de 414 665 dinars en contrepartie des appels d'offre.

- ✓ Modern Leasing

Aval pour la ligne de crédit BIRD d'un montant de 8 000 000 DT.

- *Reçues* : Néant

2.5.3 Relations commerciales entre la BH et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2017

2.5.3.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

Encaissé

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions) au 31/12/2017 s'élève à **8 274 448** dinars réparti comme suit:

En DT	
Filiales	31/12/2017
MODERN LEASING	3 976 989
BH INVEST	63 000
SICAV BHO	418 511
SICAV BHP	48 761
EPARGNE INVEST SICAF	6 250
ASSURANCES SALIM	641 846
SOPIVEL	2 911 168
SIM SICAR	109 485
STIMEC	4 688
SGRC	93 750
Total	8 274 448

Source: BH

Décaissé

- BH INVEST

- 50 000 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de tenue de registre des actionnaires de la BH.

- 123 000 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention conclue avec la BH, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 000 000 dinars sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- ✓ Frais de montage : 20 000 dinars ;
- ✓ Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- ✓ Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

- 29 121 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention conclue avec la BH, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2013 pour un montant de 51 000 dinars sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- ✓ Frais de montage : 20 000 dinars ;
- ✓ Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
- ✓ Frais de gestion : 0.1% du restant dû.

- Une convention de prestation de service a été conclue avec la société « BHINVEST ». La convention a pour objet l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de de la « BH INVEST » et notamment :

- ✓ L'intermédiation en bourse ;
- ✓ La tenue de registre ;
- ✓ Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- ✓ L'évaluation des participations de la banque ;
- ✓ L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- ✓ Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participation, ;
- ✓ Le montage des dossiers d'acquisition ;
- ✓ L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

Les charges supportées au titre de l'opération de pilotage de l'opération d'acquisition de la BHCI au titre de l'exercice 2017 totalisent 368 000 dinars.

- Une convention de montage et de placement de l'augmentation de capital de la « Banque de l'Habitat » a été conclue avec la société « BHINVEST » aux conditions suivantes :

- ✓ Montage 50 000 dinars ;
- ✓ Placement 0,5% du montant global de l'augmentation de capital et 0,5% du montant placé en bourse.

Les charges supportées au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 409 794 Dinars.

- Une convention conclue avec la société « BHINVEST » et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un emprunt obligataire subordonné dans le cadre d'un placement privé pour un montant de 50 MDT extensible à 70 MDT.

La convention prévoit une commission de placement de 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 210 000 dinars.

- Une convention conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un et/ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés totalisant un montant de 150 MDT sur le marché par appel public à l'épargne aux conditions ci-après :

- ✓ Frais de missions : 50 000 dinars HTVA
- ✓ Commission de placement : 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions

- SIM-SICAR

- Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société « SIM SICAR », des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2017, s'élève à 950 000 dinars hors taxes.

- SOPIVEL

- Une convention est conclue entre la société « SOPIVEL » et la Banque de l'Habitat, portant sur la prise en charge par la BH de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC. La SOPIVEL a facturé à la BH un montant de 9 312 DT HT pour couvrir la marge négative réalisée sur la vente d'un appartement se rattachant au projet SPRIC DOUAR HICHER.

- Assurances SALIM

- La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2017 aux conditions ci-après :

- ✓ Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- ✓ Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- ✓ Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- ✓ La participation aux bénéfiques : égale à 75% des résultats financiers des placements des assurances « SALIM » au titre de la catégorie capitalisation

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2017 totalise un montant de 7 841 759 ⁽¹⁾ dinars. La BH a également souscrit la prime relative à l'exercice 2018 pour un montant de 8 378 908 dinars.

- La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2017, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », détaillées comme suit :

- ✓ Assurance groupe pour un montant de 8 545 179 dinars
- ✓ Assurance automobile pour un montant de 129 928 dinars
- ✓ Assurance multirisque informatique pour un montant de 29 285 dinars
- ✓ Assurance vol global pour un montant de 314 685 dinars
- ✓ Assurance multirisque professionnelle pour un montant de 179 839 dinars

- La BH a conclu avec la société « Assurances SALIM » un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2017 est pour un montant de 3 623 250 dinars.

- Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 46 642 dinars hors taxes.

- Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 62 148 dinars hors taxes.

(1) : Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société « Assurances SALIM » relatif à l'exercice 2017 pour un montant de 5 687 958 DT.

- STIMEC

Le total du chiffre d'affaires décaissé auprès de la STIMEC en 2017 s'élève à 167 104 dinars HT et se détaille comme suit :

- 125 338 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention de confection de chéquiers.
- 24 531 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention d'envoi de chéquiers.
- 17 235 dinars HT au titre de la commission perçue relative à la convention d'impression des articles divers.

2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achat

- BHO

Durant le deuxième semestre de l'année 2017, la BH a souscrit à 9 719 parts BHO pour 1 000 055,943 dinars.

Au 31/12/2017, la BH détient 97 460 parts BHO soit 7,01% de l'actif net de la SICAV BHO.

- BHP

Durant le deuxième semestre de l'année 2017, la BH a souscrit à 28 378 parts BHP pour 850 006,234 dinars.

Au 31/12/2017, la BH détient 110 110 parts BHP soit 76,83% de l'actif net de la SICAV BHO.

Ventes

- BHO

Durant le deuxième semestre de l'année 2017, la BH a racheté 8 269 parts BHO pour 850 011,855 dinars.

Au 31/12/2017, la BH détient 97 460 parts BHO soit 7,01% de l'actif net de la SICAV BHO.

- SGRC

Une convention de cession de créances a été conclue avec la société SGRC dont la BH détient 60% de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 26 352 235 dinars pour un prix de cession de 223 dinars.

2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données

Reçues : Néant

Données :

- Un détachement du personnel de la banque auprès de la SGRC. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2017 s'élève à 302 535 dinars.

- Un détachement du personnel de la BH auprès de la SOPIVEL. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2017 s'élève à 174 133 dinars.

- Une convention de dépositaire a été conclue avec les « SICAV BH PLACEMENT » depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE » depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA pour chacune d'entre elles en 2017.

- La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2017, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 7 048 215 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société « ASSURANCES SALIM ».

- Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « BHINVEST » pour la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte.

Les commissions facturées par la banque s'élèvent à 1 000 dinars hors taxes en 2017.

- Une convention de distribution a été conclue avec la société « BHINVEST ». La Banque d'habitat se charge de distribuer auprès de sa clientèle les parts du fonds commun de placement « FCP BH CEA ».

Les frais de distribution revenant à la banque d'Habitat et supportés par « FCP BH CEA », sont fixé à 0.1% Hors taxes de l'actif net par an, calculés quotidiennement et payés trimestriellement à terme échu.

2.5.3.4 Les contrats de gestion

Une convention conclue avec la société « Modern Leasing », portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la "Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis" ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé "Opération construction "FSEG El Mourouj". La société « Modern Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes. Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2017 s'élèvent à 12 493 dinars hors taxes.

2.5.3.5 Les contrats de location

- EPARGNE INVEST SICAF

Une convention de sous-location conclue en mai 2006 entre la BH et la « SICAF » en vertu de laquelle la BH loue un local à cette dernière afin de servir pour siège social, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%. Le produit de la location au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 858 dinars hors taxes.

- Assurances SALIM

- Une convention de location conclue entre la BH et la société « Assurances SALIM » portant sur la location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1^{er} Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 378 055^(*) dinars hors taxes.

(*) : Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société « Assurances SALIM » relatif à l'exercice 2017 pour un montant de 394 633 DT.

- Une convention de location entre la BH et la société « Assurances SALIM » concernant la location à usage administratif et commercial par la Banque de l'Habitat du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble Assurances SALIM à partir du 1^{er} Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 39 225(*) DT HT.

2.5.3.6 Les fonds gérés

Jusqu'à l'exercice 2017, la BH a signé 19 conventions de placement à capital risque avec sa filiale SIM-SICAR.

Le total des fonds mis à la disposition de la SIM-SICAR à la date de signature des différentes conventions s'élève à 275 864 767,500 dinars.

A la clôture de l'exercice 2017, le solde des fonds gérés par la SIM-SICAR s'élève à 187 429 770,341(**) dinars.

Le montant de la commission payée au cours de l'exercice 2016 s'élève à 950 000 dinars. Le détail de ces fonds se présente comme suit :

(*) : Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société « Assurances SALIM » relatif à l'exercice 2017 pour un montant de 40 944 DT.

(**) Ce chiffre figure au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la société « SIM SICAR » relatif à l'exercice 2017 pour un montant de 185 736 091 dinars.

Placements auprès de la SIM SICAR

				en DT
Dates de placement	Fonds à capital risque (FACR)	Montant initial	Commissions de gestion	Montant au 31/12/2017
1998	FACR BH 1	9 000 000,000	0,5% de l'encours	3 600 519,000
1999	FACR BH 2	8 915 000,000	0,5% de l'encours	3 357 236,729
2000	FACR BH 3	13 675 000,000	0,5% de l'encours	9 514 870,337
2001	FACR BH 4	9 042 000,000	0,5% de l'encours	3 959 751,220
2002	FACR BH 5	10 050 000,000	0,5% de l'encours	7 744 225,892
2003	FACR BH 6	6 500 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	1 793 694,394
2004	FACR BH 7	5 300 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	3 839 003,447
2005	FACR BH 8	8 000 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	2 497 100,541
2006	FACR BH 9	12 715 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	9 322 007,007
2007	FACR BH 10	20 100 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	14 801 839,554
2008	FACR BH 11	28 350 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	20 219 378,197
2009	FACR BH 12	26 600 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	22 546 756,384
2010	FACR BH 13	22 790 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	21 106 986,919
2011	FACR BH 14	5 600 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	3 328 248,220
2012	FACR BH 15	5 475 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	5 475 000,000
2013	FACR BH 16	9 147 767,500	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	9 129 077,500
2015	FACR BH 17	16 100 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	16 094 075,000
2016	FACR BH 18	29 100 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	29 100 000,000
2017	FACR BH 19	29 405 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	-
S/Total		275 864 767,500		187 429 770,341
FONDS IRADA		247 000,00		247 000,000
Total brut				187 676 770,341
Créance rattachées				24 615,000
Total Provisions				-56 220 850,525
Total Net				131 480 534,816

2.6. Relations de la BH avec les autres parties liées au 31/12/2017*

2.6.1 Informations sur les engagements

Les concours accordés par la BH aux entreprises publiques, aux membres du Conseil d'Administration et de Direction ainsi qu'aux sociétés en relations avec eux sont présentés au 31/12/2017 dans le tableau suivant:

En mD

	Crédits	Engagement par signature	Escompte	Portage	Total encours
Les entreprises dont l'un des membres du Conseil d'Administration est propriétaire ou associé	19 000	1 073	1 566	0	21 639
Groupe Ahmed Trabelsi	0	0	0	0	0
Groupe Néjib Marzougui	0	0	0	0	0
SOGEMBAL GABES	0	1 073	1 566	0	2 639
Groupe Mohamed Sadok Driss	0	0	0	0	0
Groupe Habib Miled	0	0	0	0	0
Groupe Rached Horchani	0	0	0	0	0
S'TE HORCHANI FINANCE -SA-	19 000	0	0	0	19 000
Les filiales ou les entreprises dans lesquelles la banque détient une participation au capital et exerce un contrôle	98 693	24 313	144	0	123 806
SOPIVEL	35 927	0	0	0	35 927
MODERN LEASING	60 582	23 690	138	0	84 410
STIMEC	2 184	203	6	0	2 393
Société des assurances SALIM	0	415	0	0	415
BH INVEST	0	5	0	0	5
Membres du Conseil d'Administration	0	0	0	0	0
Mr Ahmed Trabelsi	0	0	0	0	0
Mr Mohamed Sadok Driss	0	0	0	0	0
Mr Rached Horchani	0	0	0	0	0
Mr Habib Miled	0	0	0	0	0
Mr Achraf Ayadi	0	0	0	0	0
Mr Mongi Ben Takhyat	0	0	0	0	0
Mr Raouf Kélibi	0	0	0	0	0
Mr Mongi Belkhouja	0	0	0	0	0
Mr Mohamed Tahar Rajhi	0	0	0	0	0
Mr Safouene Ben Aissa	0	0	0	0	0
Mr Amel Medini	0	0	0	0	0
Directeur Général	0	0	0	0	0
Mr Ahmed Rjiba	0	0	0	0	0
L'Etat:	63 591	0	0	0	63 591
MINISTERE DES FINANCES	46 962	0	0	0	46 962
MUNICIPALITE DE TUNIS	16 279	0	0	0	16 279
MINISTERE DE LA DEFENCE NAT	350	0	0	0	350

L'Etat en tant qu'actionnaire détenant plus que 5% du capital de la BH est propriétaire ou associé des entreprises suivantes (les entreprises publiques):	323 966	130 031	19 050	0	473 047
S.T.S.ELFOULADH	47 689	2 199	13 322	0	63 210
S T I R BIZERTE	50 000	0	1 571	0	51 571
SOMATRA GET	9 098	27 128	0	0	36 226
SOCIETE NAT DE CHEMIN DE FER T	31 299	3 458	0	0	34 757
GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN	0	33 844	0	0	33 844
S.O.N.E.D.E	407	28 523	0	0	28 930
STE NLE DE CELLULOSE ET PAP AL-SNCPA	23 820	24	0	0	23 844
LES CIMENTS DE BIZERTE	20 518	391	2 361	0	23 271
OFF DU COMM DE LA TUNISIE	12 248	10 406	0	0	22 654
ENT TUN ACTIVITE PETROLIERE	19 517	0	0	0	19 517
OFFICE NATIONAL DE L HUILE-ONH	17 938	0	0	0	17 938
TUNISIAN INDIAN FERT PROCEEDS	2 829	12 620	0	0	15 448
STE TUN ELECT ET GAZ(STEG)-SA-	8 889	5 921	0	0	14 810
STE DE PROM DES LOG SOCIAUX	14 772	0	0	0	14 772
BIENS FRANCAIS HORS G.BIZERTE	13 421	0	0	0	13 421
STE TRANSPORT-TUNIS "STT"	10 995	0	0	0	10 995
SNIT NORD SNIT NORD	9 746	0	0	0	9 746
SNIT CENTRE	8 874	0	0	0	8 874
STE,TU,TRANS,PRO,MIN	8 826	0	0	0	8 826
STE PROM IMMB INDUST DU NORD-SOPINO	3 850	0	0	0	3 850
STE DES PHOSPHATES DE GAFSA	1	3 439	0	0	3 440
SOUKRA LOISIR	2 667	0	0	0	2 667
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE	2 038	509	0	0	2 547
TUNISAIR HANDLING	1 983	0	0	0	1 983
CAISSE NAT DE SECURITE SOCIALE	0	0	1 796	0	1 796
TUNISIE TELECOM	1 429	0	0	0	1 429
OFF NAT DE LA TELEDIFFUSION	0	787	0	0	787
OFF TOPO ET CADASTRE OTC	0	621	0	0	621
S E A MARINA HAMMAMET SUD	573	0	0	0	573
SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT	296	0	0	0	296
ONTT	144	0	0	0	144
INSTITUT PASTEUR DE TUNIS	0	104	0	0	104
SO NAT IMMOB TUN DU SUD	99	0	0	0	99
TUNISIE AUTOROUTES	0	57	0	0	57
STE NAT TRANS INTERUR -SNTRI-	0	0	0	0	0
Commissaires aux comptes	0	0	0	0	0
Cabinet Walid Thili C.W.T	0	0	0	0	0
STE AUDIT & CONSULTING BUSINESS	0	0	0	0	0
Total Général	505 250	155 417	20 760	0	681 427

Source : BH

2.6.2 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues

Données : Néant

Reçues : la valeur des garanties reçues est de l'ordre de 258,3 MDT se rapportant aux engagements de l'Etat et des entreprises publiques.

2.6.3 Transferts de ressources

Données

- La Banque de l'Habitat détient des participations directes dans le capital de certaines sociétés publiques. Elle ne détient pas des participations directes ou par portage dans le capital des sociétés promues par les autres membres du Conseil d'Administration et de direction (secteur privé).

En 2017, la Banque de l'Habitat a procédé aux opérations suivantes :

Technopole Sidi Thabet :

- 1- Libération du dernier quart de l'augmentation du capital de 1 MD à 2 MD: au cours du mois d'avril 2017; la BH a libéré sa quote part restante (dernier 1/4) de 25.000 DT.
- 2- Augmentation du capital en 2017 décidée par l'AGE du 18-07-2017 : le capital a été porté de 2 MD dinars à 3,5 MD : en novembre 2017 , la BH a souscrit à 150.000 dinars et a libéré le 1/3 soit 50.000 dinars.(les 2/3 seront libérés ultérieurement)

Technopole Gabès :

Augmentation du capital de 5 MD à 7 MD décidée par l'AGE tenue le 29-12-2016.

Courant 2017, la BH a souscrit et a libéré sa quote de 20.000 dinars en deux tranches :

- 1/4 en février 2017 de 5.000 dinars
- 2/4 en juin 2017 de 15.000 dinars.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2017, le montant brut des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 187 500 dinars.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2017, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 15 000 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 15 000 dinars ;
3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 13 750 dinars ;
4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 12 500 dinars ;
5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : 41 250 dinars ;
6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 11 250 dinars ;
7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 25 000 dinars ;

- Les dividendes versés aux administrateurs en 2018 au titre de l'exercice 2017 sont d'un montant de 15 961 025,400 DT détaillé comme suit :

En DT

Nom ou Raison sociale	Montant des dividendes
ETAT TUNISIEN & ETAP P/C DE L'ETAT	14 262 012,000
M. AHMED TRABELSI	810 609,600
M. HABIB MILED	600 000,000
M. MOHAMED SADOK DRISS	268 200,000
M. RACHED HORCHANI	20 125,200
M. AHMED RJIBA	6,000
Mme AMEL MEDINI	0,600
M. MONGI BEN TAKHYAT	-
M. ACHRAF AYEDI	-
M.HAMOUDA BELKHOUSA	72,000
Total	15 961 025,400

Reçues :

- La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la « Banque de l'Habitat » au terme de l'exercice 2017 s'élève à 237 755 377 dinars.

2.6.4 Relations Commerciales

2.6.4.1 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2017

Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 par la BH avec l'Etat Tunisien selon des conventions établies entre les deux parties, s'élève à 1 558 034 dinars détaillé comme suit:

Désignations	En Dinars
	31/12/2017
Rémunération sur gestion : convention FOPROLOS	1 449 659
Rémunération sur gestion : convention 4ème PDU	18 700
Rémunération sur gestion : convention US-AID HG 004B	9 900
Rémunération sur gestion : convention 3ème PDU	310
Rémunération sur gestion : convention pour la réhabilitation d'EL Hafsia	145
Rémunération sur gestion : convention 2ème PDU	275
Rémunération sur gestion : convention PRLSI	198
Rémunération sur gestion : convention FNAH	78 847
Total	1 558 034

Le chiffre d'affaires des sociétés en relation avec les administrateurs et membres de direction avec la BH:
Néant

2.6.4.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées

Achats : néant

Ventes : néant

2.6.4.3 Les prestations de services reçues ou données

Reçues : Néant

Données :

Les conventions signées entre la Banque de l'Habitat et l'Etat Tunisien se détaillent comme suit:

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 449 659 dinars en 2017.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 18 700 DT en 2017.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 900 DT en 2017.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 310 DT en 2017.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 145 dinars en 2017.

7. Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 275 dinars en 2017.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Une commission de 198 dinars a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2017.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la « Banque de l'Habitat » au terme de l'exercice 2017 s'élève à 237 755 377 dinars.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

13. Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 dinars.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des subventions, 2% sur les déblocages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 78 847 dinars en 2017.

2.6.4.4 Les contrats de location en 2017

Les contrats de location établis entre la BH et l'Etat Tunisien sont présentés comme suit:

- Agence Avenue de Carthage Tunis, louée auprès de la SNCFT pour un loyer annuel de 38 636,780 dinars;
- Direction régionale de Bizerte, louée auprès de la SNIT pour un loyer annuel de 650,004 dinars;
- Agence Bizerte Khaldoun, louée auprès de la SNIT pour un loyer annuel de 1 947,000 dinars
- Agence et Annexe Zaouiet Jedidi, louées auprès du Conseil Municipal de Zaouiet Jedidi pour un loyer annuel de 18 572,900 dinars;
- Agence Kairouan, louée auprès du Conseil Municipal de Kairouan pour un loyer annuel de 29 312,632 dinars;
- Agence M'jez El Bab, louée auprès de l'Etat (Ex local du RCD dissout) pour un loyer annuel de 10 271,221 dinars;
- Agence karkar, loué auprès du conseil municipal de karkar, pour un loyer annuel de 14 439,628 dinars
- Agence Béja, louée auprès du Conseil Municipal de Béja pour un loyer annuel de 41 427,253 dinars;
- DAB gare de Tunis, loué auprès de la SNCFT pour un loyer annuel de 6 054,601 dinars;

- DAB Béni Khaled, loué auprès de la Municipalité de Béni Khaled pour un loyer annuel de 1 187,958 dinars;
- 6 Box de change, loués auprès de l'OACA pour un loyer annuel de 68 243,511 dinars;
- Agence kélibia louée auprès de l'Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche pour un montant annuel de 10 029,466 dinars.
- Dab el gazala, loué auprès de Technopole el gazala pour un loyer annuel de 7 249,044 dinars

2.7. Dividendes

	2015	2016	2017
Capital social en DT	170 000 000	170 000 000	238 000 000
Nombre d'actions	34 000 000	34 000 000	47 600 000
Valeur nominale en DT	5	5	5
Dividende global en DT	-	10 200 000	28 560 000
Dividende par action en DT	-	0,300	0,600
Date de détachement	-	12/06/2017	15/05/2018

2.8. Marché des titres

Les actions de la BH sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A fin septembre 2018, il existe 6 emprunts obligataires émis par la BH dont 5 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 1 sans faire appel public à l'épargne émis en 2017. Les caractéristiques desdits emprunts sont comme suit :

Emprunt Obligataire BH 2009

- Montant : 100 000 000 dinars
- Durée : 15 ans dont 2 années de franchise
- Taux : Catégorie A : TMM+0,8% Catégorie B : 5,30%
- Date de la première échéance : 31/12/2010
- Date de la dernière échéance : 31/12/2024

Emprunt Obligataire BH 2013-1

- Montant : 51 000 000 dinars
- Durée : 7 ans
- Taux : 6,80% et/ou TMM+1,8%
- Date de la première échéance : 28/06/2014
- Date de la dernière échéance : 28/06/2020

Banque de l'Habitat Subordonné 2015

- Montant : 90 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à TMM+1,95% et/ou 7,40%
- Catégorie B : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 7,50%
- Date de la première échéance : 29/05/2016 pour la catégorie A et le 29/05/2018 pour la catégorie B.
- Date de la dernière échéance : le 29/05/2020 pour la catégorie A et le 29/05/2022 pour la catégorie B.

Banque de l'Habitat Subordonné 2016

- Montant : 60 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à TMM+1,95% et/ou 7,40%
- Catégorie B : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 7,50%
- Date de la première échéance : 06/05/2017 pour la catégorie A et le 06/05/2019 pour la catégorie B.
- Date de la dernière échéance : le 06/05/2021 pour la catégorie A et le 06/05/2023 pour la catégorie B.

Banque de l'Habitat Subordonné 2017 : emprunt fermé sans faire appel public à l'épargne

- Montant : 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars
- Montant souscrit : 70 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à TMM+1,95% et/ou 7,40%
- Catégorie B : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 7,50% et/ou TMM+2,1%
- Date de la première échéance : 28/02/2018 pour la catégorie A et le 28/02/2020 pour la catégorie B.
- Date de la dernière échéance : le 28/02/2022 pour la catégorie A et le 28/02/2024 pour la catégorie B.

Banque de l'Habitat Subordonné 2018-1

- Montant : 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars
- Montant souscrit : 50 000 000 dinars
- Catégorie A : sur 5 ans à 7,70% et/ou TMM+2,00%
- Catégorie B : sur 7 ans avec 2 années de grâce à 7,85% et/ou TMM+2,10%
- Catégorie C : sur 7 ans In Fine à 8,00%
- Date de la première échéance : 20/04/2019 pour la catégorie A, le 20/04/2021 pour la catégorie B et le 20/04/2025 pour la catégorie C.
- Date de la dernière échéance : le 20/04/2023 pour la catégorie A et le 20/04/2025 pour la catégorie B et C.

2.9. Notation de la Banque

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

En date du 15 avril 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 09 mars 2016, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 06 juillet 2017, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

En date du 10 septembre 2018, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et les perspectives d'avenir à "stables".

Signification des notes

1) *A long terme (au-delà d'un an)*

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

"B": La vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier est plus importante que pour la catégorie «BB»; l'émetteur peut néanmoins toujours faire face à ses engagements.

+ ou - : les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe (+) ou (-) afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.

Perspective : les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

2) *A court terme (un an au plus)*

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D"

"B": Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.

10 September 2018

Banque de l'Habitat
18 Avenue Mohamed V
1080 Tunis
Tunisia

Re: Banque de l'Habitat - Issuer Credit Rating Confirmation

Dear Sir/Madam,

S&P Global Ratings hereby confirms its long-term/short-term issuer credit rating of “**B/B**” for the above-referenced issuer. The outlook is stable.

This letter constitutes S&P Global Ratings’ permission for you to disseminate the above-assigned rating to interested parties in accordance with applicable laws and regulations. However, permission for such dissemination (other than to professional advisors bound by appropriate confidentiality arrangements or to allow the Issuer to comply with its regulatory obligations) will become effective only after we’ve released the rating on standardandpoors.com. Any dissemination on any website by you or your agents shall include the full analysis for the rating, including any updates, where applicable. To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P Global Ratings may choose to acknowledge such a rating and denote such acknowledgement on www.standardandpoors.com with an alphabetic or other identifier affixed to such rating or by other means.

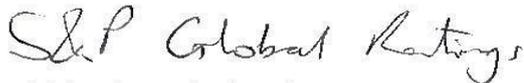
To maintain the rating, S&P Global Ratings must receive all information as indicated in the applicable Terms and Conditions. You understand that S&P Global Ratings relies on you and your agents and advisors for the accuracy, timeliness and completeness of the information submitted in connection with the rating and the continued flow of material information as part of the surveillance process. Please send all information via electronic delivery to: anais.ozvavuz@spglobal.com. If SEC rule 17g-5 is applicable, you may post such information on the appropriate website. For any information not available in electronic format or posted on the applicable website, please send hard copies to: S&P Global Ratings, 40 rue de Courcelles, 75008 Paris, France, Attention: Anais Ozyavuz.

The rating is subject to the Terms and Conditions attached to the Engagement Letter applicable to the rating. In the absence of such Engagement Letter and Terms and Conditions, the rating is subject to the attached Terms and Conditions. The applicable Terms and Conditions are incorporated herein by reference.

In accordance with the Terms and Conditions, S&P Global Ratings may assign, raise, lower, suspend, place on CreditWatch, or withdraw a credit rating, and assign or revise an Outlook, at any time, in S&P Global Ratings’ sole discretion. S&P Global Ratings may take any of the foregoing actions notwithstanding any request for a withdrawal of a credit rating or termination of the Engagement Letter.

S&P Global Ratings is pleased to have the opportunity to provide its rating opinion. For more information please visit our website at www.standardandpoors.com. If you have any questions, please contact us. Thank you for choosing S&P Global Ratings.

Sincerely yours,



S&P Global Ratings, acting through
S&P Global Ratings Europe Limited, France Branch
Analytical Contact: Anais Ozyavuz, Telephone: + 33 144206773

S&P Global Ratings Europe Limited, France Branch
France Branch – Société à responsabilité limitée d’un Etat membre de la CE ou partie à l’accord sur l’Espace économique européen
R.C.S. Paris 833 547 474 – SIRET 833 547 474 00027 – NAF 6619B
Incorporated in Ireland under No 611431 and having its registered office at: 70 Sir John Rogerson’s Quay, Dublin 2, D02 R296, Ireland

ECHELLE DE NOTATION DE STANDARD AND POOR'S

NOTES A LONG TERME (AU-DELA DE 1 AN)

Les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

AAA	La plus haute note attribuée par Standard and Poor's. L'aptitude à payer les intérêts et à rembourser le capital est extrêmement forte.
AA	L'aptitude à faire face au paiement des intérêts et du capital reste très forte et ne diffère que dans une faible mesure de celle de la catégorie "AAA".
A	Forte capacité au paiement des intérêts et du capital, mais une certaine sensibilité aux effets défavorables des changements de circonstances ou de conditions économiques.
BBB	Capacité encore suffisante au paiement des intérêts et du capital, mais des conditions économiques défavorables ou une modification des circonstances sont davantage susceptibles d'affecter l'aptitude au service normal de la dette.

Catégorie spéculative

Cette catégorie indique un caractère spéculatif plus ou moins prononcé quant au paiement du capital et des intérêts.

BB	Le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier.
B	La vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur les plans économique et financier est plus importante que pour la catégorie "BB"; l'émetteur peut néanmoins toujours faire face à ses engagements.
CCC	Le paiement à l'échéance est douteux et dépend de conditions favorables sur les plans économique et financier.
CC C	Le paiement à l'échéance est extrêmement douteux et très dépendant de conditions économiques et financières favorables.
D / SD	Déjà en défaut de paiement des intérêts ou du principal, sauf si, un délai de grâce étant prévu, le règlement avant expiration de ce délai est probable. L'attribution d'un "D" indique que le défaut sera général ou du moins substantiel. L'attribution d'un "SD" indique que le défaut constaté ne remet pas en cause le service normal d'autres engagements.
+ ou -	Les notes de "AA" à "CCC" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe "+" ou "-" afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.
Perspective	Les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

NOTES A COURT TERME (1 AN AU PLUS)

Les notes s'étagent de "A-1+", la meilleure, jusqu'à "D".

Catégorie Investissement

A-1+	Très forte aptitude au service normal de la dette.
A-1	Forte aptitude au service normal de la dette.
A-2	Aptitude satisfaisante au service normal de la dette.
A-3	La capacité de paiement à l'échéance reste acceptable. Il existe cependant une plus grande sensibilité à des changements défavorables de circonstances que pour les émetteurs ou créances bénéficiant d'une meilleure note.

Catégorie spéculative

B	Un certain caractère spéculatif quant au paiement à l'échéance.
C	Le paiement à l'échéance est douteux.
D	Défaut de paiement constaté.
(s)	La mise sous surveillance signale qu'un événement particulier peut entraîner une modification de la note dans un délai rapproché. La surveillance peut avoir une implication positive, négative ou indéterminée selon la nature de l'événement qui la provoque.

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1. Présentation sommaire de la banque

La Banque de l'Habitat a été créée en 1989 à travers la transformation de la Caisse Nationale de l'Épargne Logement en banque commerciale.

Au départ, il lui a été assigné comme mission principale, le financement de l'habitat qui fait partie des premières priorités des autorités publiques.

Ainsi, la Banque de l'Habitat intervient pour promouvoir les crédits commerciaux et concourir au développement, à la promotion et au financement de l'habitat à tous les niveaux, notamment par l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration, la rénovation de logements anciens et nouveaux, l'aménagement des terrains à usage d'habitation ainsi que l'octroi de crédits complémentaires et directs.

Depuis 1992, en sa qualité de banque commerciale, habilitée à effectuer toutes les opérations de banque, la BH a étendu ses financements à l'ensemble des secteurs économiques. Pour faire face à ses besoins en ressources, la BH a opté pour l'intensification de la collecte de l'épargne, la consolidation de ses fonds propres, le lancement d'emprunts obligataires sur le marché tunisien et la mobilisation d'emprunts extérieurs.

Depuis sa création, la Banque a connu une expansion multiforme de son activité à travers la diversité de la gamme de produits offerts à la clientèle, une intervention plus importante dans le financement des concours à l'économie et le renforcement de son réseau qui comprend 140 points de ventes réparties sur 11 directions régionales au 31/12/2017.

Au cours de l'exercice 2017, le capital social de la banque a été augmenté d'un montant de 68 000 000 dinars par :

- la souscription en numéraire et l'émission de 6 800 000 actions nouvelles pour une valeur de 34 000 000 dinars ;
- l'incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

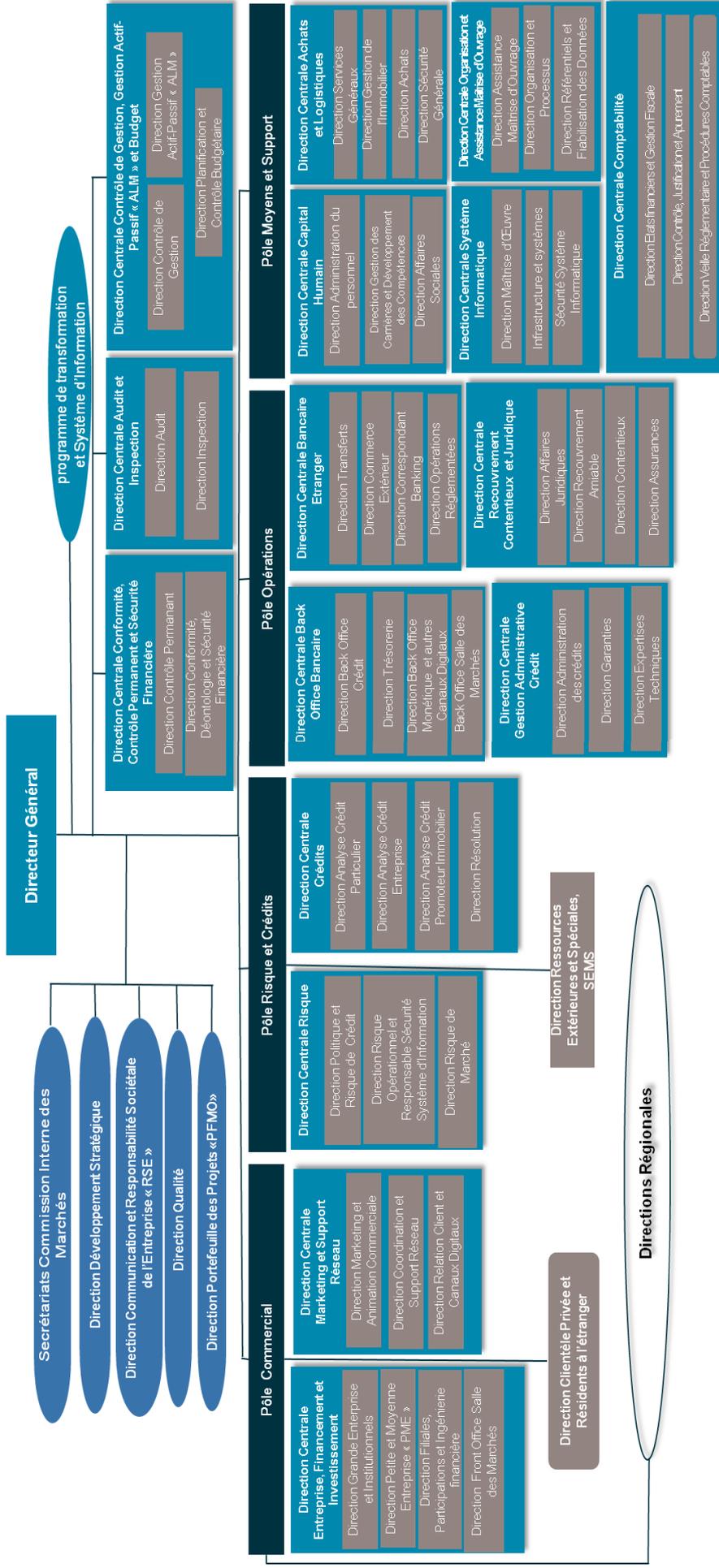
Au 31/12/2017, le capital social de la Banque de l'Habitat est de 238 000 000 de dinars divisé en 47 600 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées. Le capital de la Banque est détenu à hauteur de 49,94% directement par l'Etat Tunisien et l'ETAP pour le compte de l'Etat.

Au 31 décembre 2017, la Banque de l'Habitat est à la tête d'un groupe composé de 13 sociétés (y compris la banque), intervenant principalement dans le secteur financier et immobilier.

3.2. Organisation de la banque

3.2.1. Structure Générale de l'organigramme de la BH

Le Conseil d'Administration en date du 08 février 2018 a approuvé un nouvel organigramme pour la banque. Cet organigramme est le suivant :



Toutefois, la mise en place totale de cet organigramme n'est pas encore achevée. En effet, la migration de l'ancienne structure vers la nouvelle s'effectue par étape et jusqu'à la date de la rédaction du présent document de référence, la BH a instauré les 4 pôles et assure la mise en place de l'organigramme au fur et à mesure.

3.2.2. Gouvernance

Le mode de gouvernance de la banque est régi par un Conseil d'Administration assisté par des Comités et une Direction Générale. En effet, et afin de respecter les nouvelles dispositions de la circulaire BCT n°2011-06, l'AGE du 18/02/2015 a approuvé le changement du mode de gouvernance en dissociant les fonctions du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général et a délégué les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la mise en œuvre, en temps opportun, de cette disposition. A cet effet, le Conseil d'Administration réuni le 01/12/2015 a mis cette disposition en vigueur, en nommant le Président et le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité de gouvernance de la banque. Il est composé de membres représentant la participation publique, de membres représentant le secteur privé et de membres indépendants ainsi qu'un membre représentant les intérêts des actionnaires minoritaires.

Pour réaliser ses objectifs, le Conseil d'Administration est assisté par les instances suivantes dont la composition a été fixée par le Conseil d'Administration du 06 juillet 2017 et modifiée par le conseil du 11 juin 2018.

Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut être à la fois membre du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques.

- Un Comité Exécutif de Crédit

Le Comité Exécutif de Crédit a pour mission principale d'étudier et de suivre l'activité de financement de la Banque. A cet effet, il est tenu d'assurer le respect des conditions et des plafonds fixés par le Conseil d'Administration en matière de politique de financement notamment les montants de crédits accordés et leur répartition sur les différents secteurs, les taux d'intérêts appliqués et le niveau des commissions prélevées.

Les membres du Comité Exécutif de Crédit sont désignés par le Conseil d'Administration. Ces membres disposent de la compétence et de l'expérience nécessaires en matière de financement.

Le Comité Exécutif de Crédit est actuellement composé des membres suivants :

Le Président du Comité : Mr Rached Horchani ;

Les membres du Conseil d'Administration : Mr Habib Miled et Mr Hamouda Belkhouja.

- Un Comité d'Audit

Ce comité a pour mission de veiller au respect de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Ce comité comporte deux membres ou représentants permanents de membres du Conseil d'Administration, du Contrôleur d'Etat et d'un président administrateur indépendant au Conseil d'Administration.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants :

Président du Comité : Mr Achraf Ayadi : Administrateur indépendant ;

Membres du Comité : Mme Amel Medini : représentante de l'Etat Tunisien ;

Mr Mohamed Naceur Hadji : représentant de l'Etat Tunisien ;

Mr Ahmed Trabelsi : représentant du secteur privé ;

Mr Sami Hamadi : Contrôleur d'Etat, Observateur.

▪ Un Comité des Risques

Le comité des risques a pour mission de s'assurer que les risques générés par l'activité de la Banque notamment en matière de crédit, de marché, de taux global d'intérêts, de liquidité, de règlement ainsi que les risques opérationnels sont identifiés, couverts et compatibles avec les politiques et les objectifs arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ce comité comporte deux membres ou représentants permanents de membres du Conseil d'Administration et un président administrateur indépendant au Conseil d'Administration.

Ce comité est composé des membres suivants:

Président du Comité : Mr Mongi Ben Tkhatat: Administrateur indépendant ;

Membres du Comité : Mr Mohamed Sadok Driss : représentant du secteur privé ;

Messieurs Aymen Raies et Ali Radhouani: représentants de l'Etat Tunisien.

▪ Un Comité des Nominations et des Rémunérations

Ce comité a pour mission de statuer sur la nomination des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur ainsi que celle des membres du Conseil d'Administration des membres de comités.

Il propose au Conseil d'Administration la politique de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la Banque en matière de rentabilité et de risque.

Il propose au Conseil d'Administration un plan de succession de l'organe de direction et des responsables de l'encadrement supérieur.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants :

Président du Comité : Mr Abderraouf Klibi ;

Membres du Comité : Mr Ahmed Trabelsi : représentant du secteur privé ;

Mr Habib Miled : Administration représentant du secteur privé ;

Mr Sami Hammadi : Contrôleur d'Etat, Observateur.

▪ Un Organe de Contrôle de Conformité

Cet organe, rattaché au Conseil d'Administration, veille à l'application des principes, des mécanismes et des procédures qui permettent d'assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les bonnes pratiques et l'éthique professionnelle et morale.

▪ Une Cellule de Bonne Gouvernance

Cette Cellule est chargée de coordonner entre les Services du Ministre auprès du Chef du Gouvernement chargé des dossiers de la corruption et de la bonne gouvernance et les services de la Banque de l'Habitat.

▪ Comité de Suivi du Programme de Restructuration

Le Comité de Suivi du Programme de Restructuration est chargé de :

- Suivre l'avancement du programme de restructuration de la Banque ;
- Veiller à la cohérence, la convergence et l'intégration de la stratégie de la Banque et du programme de restructuration ;
- Veiller au respect de la réalisation des actions planifiées dans les délais fixés et à l'allocation des ressources nécessaires pour le bon déroulement du programme des restructurations ;
- Approuver les décisions prises par les Comités de la Banque ayant trait à la mise en place du programme de restructuration.

Actuellement, ce comité est composé des membres suivants :

Président du Comité : Mme Amel Medini ;

Membres du Comité : Mr Ahmed Trabelsi ;

Mr Mohamed Naceur Hadji.

▪ Commission Interne des Marchés

La Commission Interne des Marchés est chargée de :

- Approuver les rapports d'évaluation des offres des marchés relevant de ses compétences ;
- Approuver la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés et s'assurer du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques ;
- Approuver les projets d'avenants aux marchés relevant de ses compétences ;
- Approuver les problèmes et contestation relatifs à la passation et à l'exécution des marchés relevant de ses compétences ;
- Approuver les rapports de règlement définitif des marchés relevant de ses compétences ;
- Emettre son avis sur les marchés relevant du seuil de compétences du Conseil d'Administration.

Actuellement, cette commission est composée des membres suivants :

Président de la Commission : Mr Ahmed Trabelsi ;

Membres de la Commission : Mr Hammouda Belkhouja ;

Mr Abderraouf Klibi ;

Mr Sami Hamadi : Contrôleur d'Etat Observateur.

La Direction Générale

La Direction Générale met en œuvre les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer, de surveiller et de contrôler les risques encourus, de s'assurer que l'activité de la Banque est réalisée en conformité avec les règles déontologiques et dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur et de surveiller à l'adéquation à et l'efficacité du système de contrôle interne.

Quatre Pôles, trois Directions Centrales et quatre Directions sont directement rattachés à la Direction Générale à savoir :

Les Pôles :

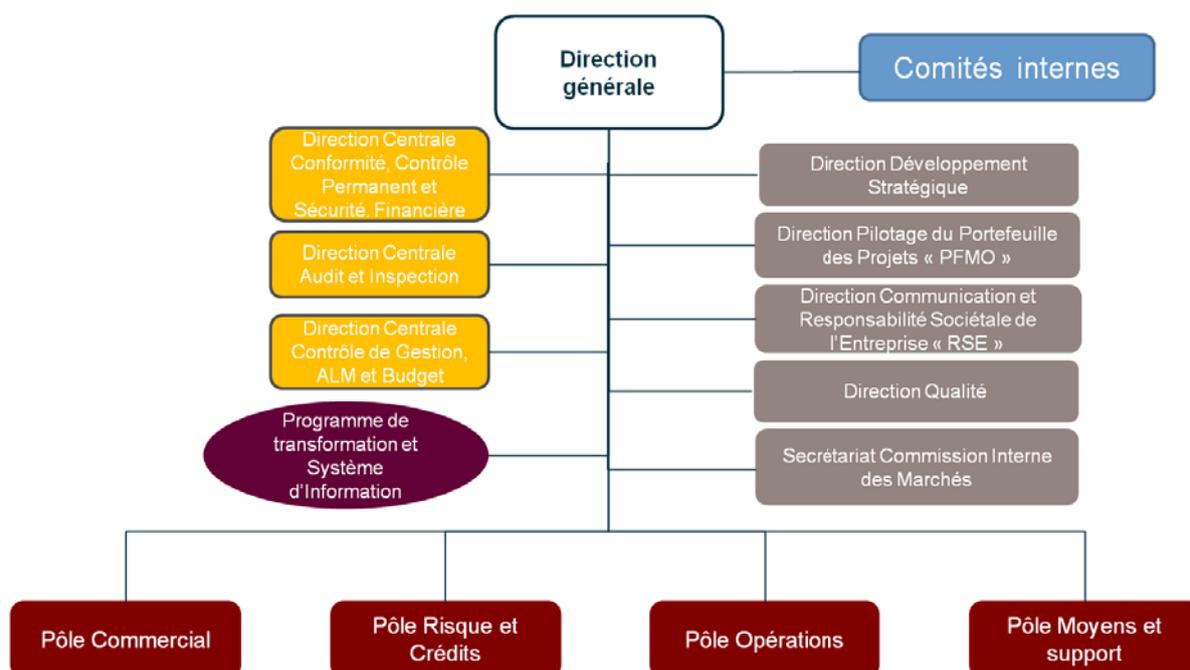
- Le Pôle Commercial.
- Le Pôle Risque et Crédit.
- Le Pôle Opérations.
- Le Pôle Moyens et Support.

Les Directions Centrales :

- La Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection.
- La Direction Centrale de la Conformité, Contrôle Permanent et Sécurité Financière.
- La Direction Centrale de Contrôle de Gestion, Asset and Liability Management (ALM) et Budget.

Les Directions:

- La Direction du Développement Stratégique
- La Direction du Pilotage du Portefeuille des Projets (PFMO)
- La Direction de la Communication et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)
- La Direction de la Qualité



La Direction Générale est assistée dans sa mission par les comités suivants :

- **Le Comité de Direction** : est chargé de mettre en œuvre les orientations stratégiques et valider leur déclinaison dans les domaines de développement commercial, de politiques d'implantation, de financement, d'organisation, de gestion des ressources humaines, de mobilisation des ressources financières, de recouvrement et du système d'information.
- **Le Comité du Crédit** : est chargé d'examiner et de statuer sur les demandes d'octroi de tout type de crédit.
- **Le Comité du Recouvrement** : est chargé d'améliorer le recouvrement des crédits et de minimiser les risques liés aux engagements de la Banque.
- **La Commission des Achats** : est chargée de prendre toute décision relative aux marchés à effectuer par la Banque.
- **Le Comité de Pilotage du Programme de Restructuration de la Banque** : est chargé de suivre le bon déroulement du programme de restructuration et de communiquer l'état d'avancement des projets à la Direction générale. Il assure la coordination et la liaison entre les différentes structures de la banque ou externes sur les travaux liés au programme de restructuration.
- **Le Comité des Nominations** : est chargé de statuer à des postes de responsabilité au sein des Départements Centraux (Directeurs, Divisions), des Directions Régionales (Directeurs Régionaux), et des Points de Vente (Directeurs des Points de Vente et Adjointes).
- **Le Comité Asset and Liability Management (ALM)** : est chargé de veiller à l'optimisation de la valeur et la rentabilité des fonds propres de la banque et de maîtriser les conséquences négatives potentielles de la matérialisation des risques financiers (risques de taux, de liquidité et de change) sur le bilan et le hors bilan de la Banque.

3.2.3. Contrôle Interne

Malgré la validation d'un nouvel organigramme de la banque, son déploiement est en cours et les structures et les procédures opérationnelles du contrôle interne restent pour le moment ceux issu de l'ancienne architecture. L'évolution des mécanismes du contrôle interne sera faite progressivement et en parallèle avec la finalisation de l'implémentation du nouvel organigramme et la mise en œuvre du système d'information.

Le système de contrôle interne de la BH est mis en œuvre conformément aux textes réglementaires en vigueur, notamment, les circulaires BCT n° 2006/19 et 2011/06 qui arrêtent, respectivement, les conditions de mise en œuvre d'un système de contrôle interne et les principes de bonne gouvernance dans les établissements de crédits.

Conformément aux circulaires sus mentionnées et dans le cadre de sa stratégie de développement, la Banque de l'Habitat a instauré un environnement propice à un contrôle interne sain et efficace nécessaire pour la réalisation de ses objectifs et la préservation de sa viabilité financière. Le dispositif de contrôle interne repose sur les piliers suivants :

a) Un contrôle intégré à tous les niveaux de l'organisation

- **L'examen au plus haut niveau** : le Conseil d'Administration et les organes qui lui sont rattachés ainsi que la Direction Générale demandent des rapports et des comptes rendus de performances permettant d'évaluer les progrès accomplis par la banque et le niveau d'atteinte des objectifs.
- **L'auto évaluation** : constitue une activité de contrôle et une source de remontée d'informations sur les risques et sur le niveau de contrôle faisant intervenir tous les niveaux hiérarchiques inférieurs lors des réunions périodiques d'évaluation tenues avec la Direction Générale.

- **Le contrôle des activités** : chaque direction centrale reçoit, examine et contrôle des comptes rendus d'activités, standardisés ou exceptionnels, sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle des unités qui lui sont rattachées.
- **La séparation des tâches** : Aussi bien au niveau organisationnel qu'opérationnel, la répartition des responsabilités est une composante importante du contrôle interne au sein de la banque. Elle permet une séparation entre les fonctions opérationnelles et les fonctions de contrôle, impose des points de vérifications obligatoires pour des opérations sensibles et permet de prévenir la réalisation, par une même personne, d'opérations incompatibles ayant des impacts financiers importants.

b) Des procédures appropriées

Dans le cadre de la mise en place d'un système de contrôle interne, la Banque de l'Habitat s'est dotée d'un manuel de procédures détaillé afin de répondre à un objectif de diffusion et d'uniformisation des procédures de travail. Ce manuel de procédures est constitué de notes répertoriées par thème et couvrant l'ensemble des domaines d'activité de la banque.

Les notes de procédures, depuis leur création, passent par un processus de validation faisant intervenir toutes les structures concernées dont l'Inspection Générale et l'Audit Interne et ne sont diffusées qu'après leur validation par la Direction Générale. Le manuel de procédures est un manuel vivant, constamment mis à jour pour répondre aux mutations de l'environnement juridique et réglementaire et aux nouvelles orientations de la Direction Générale.

Le manuel de procédures est mis à la disposition des utilisateurs au niveau du site intranet en sus des guides utilisateurs des applications informatiques, des notes circulaires, organiques et de services.

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2017, les commissaires aux comptes déclarent que : « La Banque de l'Habitat n'est pas dotée d'un manuel de procédure. Actuellement, cet outil de gestion est remplacé par des notes organiques, notes de procédures et notes de services ».

c) Des structures internes de contrôle

La banque dispose de structures permanentes de contrôle à savoir la Direction de l'Inspection Générale et la Direction de l'Audit Interne qui émanent de la Direction Centrale du Contrôle Général, la Direction Centrale de la Surveillance et de la Maîtrise des Risques et la Cellule de lutte contre le blanchiment qui veillent au respect de la réglementation en vigueur et des procédures internes de gestion et s'assure de l'absence de malversations ou d'erreurs. Elles permettent aussi, d'analyser l'efficacité des systèmes, de l'organisation et du fonctionnement de la banque.

Ces structures assurent un contrôle opérationnel, permanent et périodique.

La Banque de l'Habitat est dotée d'un dispositif de contrôle interne cohérent et exhaustif, qui repose principalement sur 3 piliers :

- Le contrôle opérationnel du 1^{er} niveau qui incombe aux opérationnels y compris l'hierarchie et l'organe de contrôle comptable.
- Le contrôle permanent de 2^{ème} niveau est assuré, d'une manière continue par :
 - La Direction Centrale de la Surveillance et de la Maîtrise des Risques ;
 - L'Organe de contrôle de Conformité et de lutte contre le blanchiment ;
 - La Direction Centrale de la Comptabilité.
- Le contrôle périodique est mis en œuvre, sous la supervision de la Direction Centrale du Contrôle Général, par la Direction de l'Audit Interne et la Direction de l'Inspection.

Le système de contrôle interne mis en place à la Banque de l'Habitat permet de :

- s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux dispositifs législatifs et réglementaires et conduites d'une façon prudente et appropriée en accord avec la politique arrêtée par la Direction Générale ;
- s'assurer de la protection et la sauvegarde des actifs de la banque contre les risques inhérents à l'organisation et l'activité bancaire, notamment les risques liés aux irrégularités, erreurs et fraudes qui pourraient survenir ;
- garantir l'obtention d'une information financière et comptable complète, fiable, en accord avec les règles prévues et dans les délais requis.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de la circulaire BCT numéro 2011-06, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration a été établi et validé par le Conseil d'Administration du 08/03/2017.

Pour les comités émanant du Conseil d'Administration, trois chartes ont été élaborés arrêtant les missions, les attributions et le fonctionnement du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité des nominations et des rémunérations. Les trois chartes ont été approuvées par le Conseil d'Administration de la Banque du 08/03/2017.

Aussi, et en application des dispositions du décret n° 4953 du 05 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la banque du 05/08/2014 a approuvé le manuel de procédures des achats.

Toutefois, dans leur rapport général sur les états financiers de la BH arrêtés au 31/12/2017 au niveau du paragraphe « rapport relatif aux obligations légales et réglementaires », les commissaires aux comptes ont relevé l'existence de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.

En effet, et dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2017 les commissaires aux comptes ont relevé plusieurs insuffisances notamment :

- **Volet procédural du système de Contrôle Interne de la BH concernant notamment :**
 - les notes de procédures qui sont conçues par fonction et par structure et non par process,
 - certaines opérations ne sont pas encore couvertes par des notes de procédures et des notes de services.
- **Volet organisationnel du système de Contrôle Interne de la BH concernant notamment : l'organisation de certaines directions et structures qui ne sont pas conforme avec l'organigramme officiel de la BH, l'existence de plusieurs postes vacants, parfois sensibles et le cumul de tâches incompatibles.**
- **Le système de contrôle permanent concernant notamment : l'absence d'un manuel de procédure de contrôle permanent, de plus la refonte du système informatique du contrôle des opérations relatives à tous les métiers de la banque n'a pas été procédée dans une optique intégrée et optimisée.**
 - Système de l'information comptable concernant notamment l'adoption d'un ancien plan des comptes qui n'est pas conforme à la nomenclature prévue par la NCT21, l'absence d'un manuel de consolidation, la préparation des états financiers individuels et consolidés manuellement sur des tableaux Excel, l'absence d'un inventaire exhaustif de l'ensemble des garanties obtenues.

3.2.4. Système d'information

Le système d'information de la BH est en amélioration continue pour répondre aux orientations stratégiques de la Direction Générale et aux orientations nationales de la modernisation des systèmes d'information des Banques publiques.

Etat d'avancement des projets dont la réalisation est prévu dans le plan d'action stratégique de la banque

- **Site Web Institutionnel de la banque:** La refonte du Site Web institutionnel de la BH est en phase finale. La date de publication de la version en Français est prévue pour le début de l'année 2019.
- **Site Intranet de la banque :** Le projet de refonte de l'ancien système Intranet pour mettre en place un intranet social et collaboratif permettant : le partage d'informations et des documents, la communication interne, le renforcement du sentiment d'appartenance et la valorisation du capital humain, la cohésion de tout le personnel autour des objectifs de la banque, la collaboration entre le personnel et la réalisation d'enquêtes auprès du personnel sur un sujet d'intérêt commun. Le nouveau site Intranet a été déployé depuis le mois de Janvier 2018.
- **Gestion de la relation client (CRM) :** Un cahier de charges pour l'implémentation d'un système CRM a été élaboré. Le démarrage de l'implémentation de la solution a été planifié après la mise en place de l'ERP Bancaire (Fin 2021).
- **Système d'aide à la décision (BI) :** La banque a mis en place depuis Novembre 2016 une solution décisionnelle (QlikView) qui permet aux décideurs d'avoir une vue d'ensemble sur l'activité des points de vente à travers : des tableaux de bords et des présentations dynamiques et personnalisables, des manipulations instantanées des données à travers un simple ou une suite de clics, des simulations « What-if? », ...etc
Il s'agit d'une preuve de concept (Proof of concept) ou prototype afin d'évaluer la solution avant de l'étendre à d'autres domaines.
Actuellement la solution est exploitée pour l'animation commerciale du réseau et le pilotage de son activité.
Une feuille de route est en cours d'élaboration pour capitaliser sur le savoir acquis par l'équipe du projet et d'étendre le périmètre du projet BI pour couvrir les aspects suivants :
 - Le reporting stratégique
 - La mesure de la rentabilité des clients
 - Le pilotage commercial
 - Le pilotage financier
- **Solution Bancaire Etranger :** Il s'agit de mettre en place une solution de traitement et de gestion des opérations internationales Front office et Back office. Le déploiement de ce nouveau système a eu lieu en janvier 2018. Actuellement il est en phase de stabilisation.
- **Plan de continuité de l'activité :** En cours de réalisation. Son achèvement est prévu fin 2018.
- **Solution de gestion des opérations Monétiques :** Sa mise en production a eu lieu en juin 2018.

Pour développer et améliorer davantage le système d'information, la Banque a mis en place un plan d'action pour la période 2018-2022 dont les principaux axes sont les suivants :

- Mettre en place d'un système d'information cohérent et fiable répondant aux besoins de la clientèle et au développement des activités de la Banque ;
- Améliorer la qualité de service rendu aux clients ;
- Soutenir le développement de l'activité de la Banque par l'acquisition de nouvelles solutions et applications informatiques ;

- Rapprocher les opérations bancaires aux clients avec le meilleur temps de service et d'une manière sécurisée ;
- Continuer les actions pour l'intégration des nouvelles technologies de pointe (DATA CENTER, Workflow, GED, etc.) afin de tirer profit de la haute disponibilité et des performances des ressources ;
- Renforcer les contrôles et la sécurité pour une meilleure gestion des services de la Banque.

Pour accomplir cette stratégie et afin d'assurer l'évolution digitale et la réforme de son système d'information, la Banque de l'Habitat a choisi la plateforme Temenos T24 Core Banking comme un ERP bancaire à implémenter. Après l'approbation du Conseil d'Administration en date du 24/10/2018, la signature du contrat a été conclue le 26 septembre 2018 entre la BH et Société Temenos. La mise en place de l'ERP se prolongera jusqu'à fin 2021.

Parallèlement, la banque continue à intégrer les solutions de monétique, de système de gestion des ressources humaines, du système de gestion de l'assurance maladie. Le BPM, le KYC et la FATCA ont été mis en place et sont actuellement en production.

Les solutions SI RH et ALM seront gérés (intégrés) par l'ERP acquis.

Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2017, les commissaires aux comptes ont relevé plusieurs insuffisances et risque associées au niveau de :

- la gestion des risques informatiques : concernant l'absence de processus de gestion des risques informatiques au sein de la banque bien que la mise en place d'une solution a été planifiée ;
- Informatique décisionnel : concernant l'absence de solution d'informatique décisionnelle et d'une solution de gestion de processus métiers ;
- Suivi des clients : concernant l'absence d'une solution de gestion de la relation des clients ;
- Gestion de la performance : concernant l'absence d'un processus de surveillance et d'évaluation des performances du système d'information ;
- Complexité du système d'information de la banque qui est constitué d'un nombre important d'applications hétérogènes avec manque d'intégration entre elles et un taux d'intervention humaine assez élevé dans le traitement de l'information ;
- L'absence d'un plan de continuité et de reprise d'activité formalisé.

3.2.5. Politique sociale et effectif

- **Evolution de l'effectif de la Banque**

L'effectif de la Banque a enregistré une légère baisse passant de 1821 en 2016 à 1792 en 2017, soit une diminution de 29 employés représentant 1,59%.

Cette diminution est la résultante notamment des départs à la retraite que se soit pour limite d'âge (46), plan social (169) et autres départs (11) alors que le recrutement et les détachements BH était de 197.

Ce chiffre est à 1772 au 30 juin 2018.

- **Formation et gestion des carrières**

Depuis 2015, la Banque a mis en place une nouvelle politique en matière de formation et ce en favorisant les formations métier. Ainsi, des cycles de formation pour les directeurs de point de vente, les adjoints aux directeurs de point de vente ainsi que les chargés de clientèle ont été mis en place et ce pour améliorer notre force de vente (formation sur les produits, les techniques de vente, l'accueil de la clientèle, etc...).

A ce titre, la banque a réalisé durant l'année 2017 en matière de formation continue 94 actions pour 1806 participants pour un montant global de 738.514 dinars.

- **Système de motivation**

Dans le cadre de sa politique d'encouragement du personnel à redoubler d'effort pour l'amélioration des performances, la banque a augmenté l'enveloppe de la prime d'intéressement qui a passé de 4 450 000,000 DT en 2016 (servie en 2017) à 4 510 000, 000 DT en 2017(servie en 2018) .

Lancement des chalenges inter-agence s'inscrivant dans le cadre de l'intensification des efforts de recouvrement, de développement commercial et de renforcement des dépôts, etc. Cette action concernera l'ensemble des agences et est adossée à une rétribution exceptionnelle pour les efforts des agences les plus performantes.

La banque continue à encourager son personnel par :

- La mobilité verticale : Changement d'emploi d'un niveau de responsabilité donné à un emploi d'un niveau de responsabilité supérieur : Mobilité promotionnelle.
- La mobilité horizontale : Avec ou sans changement de métier ou d'emploi dans un même niveau de responsabilité.

La culture d'entreprise

Au vu des grandes transformations que la Banque de l'Habitat est en train de vivre, et celles qu'elle sera amenée à réaliser, l'élaboration, la formalisation et la mise en place de la culture d'entreprise est un atout de taille pour l'accompagnement de la réalisation des objectifs ambitieux de la banque et favorisant la motivation, la cohésion, l'implication et l'adhésion de toutes les équipes.

3.2.6 Effectif et réseau de la banque

- Répartition du personnel par catégorie professionnelle

Catégorie Professionnelle	2015	2016	2017	30/06/2018
Personnel de Direction	1 081	1 118	1017	1041
Personnel d'Encadrement	367	323	419	381
Personnel d'Exécution	193	184	156	152
Personnel de Service	203	196	200	198
Total	1 844	1 821	1792	1772

- Le réseau de la Banque est présenté comme suit :

Réseau	2015	2016	2017
Agences	114	126	137
Succursales	3	3	3
Total	117	129	140

3.3. Activité et performance de la banque au 31/12/2017

3.3.1 Les Ressources

3.3.1.1 Les dépôts de la clientèle

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Dépôts à vue	2 092 961	1 579 816	1 456 316	32,48%
Comptes d'épargne	1 835 018	1 681 349	1 568 109	9,14%
Comptes à échéance	1 894 739	1 762 595	1 526 220	7,50%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	119 198	170 322	146 153	-30,02%
Total Dépôts	5 941 916	5 194 082	4 696 798	14,40%

Les dépôts de la clientèle ont terminé l'année 2017 avec un volume de 5 941 916 mDT contre 5 194 082 mDT en 2016 soit une hausse absolue de +747 834 mDT correspondant à +14,40%. Cette performance est boostée par les dépôts à vue contribuant à raison de 68,62% dans le total du flux additionnel. Les dépôts d'épargne et ceux à terme ont concouru à cette augmentation respectivement à raison de 20,55% et 17,67%. En effet :

- Les dépôts à vue ont enregistré une augmentation de 513 144 mDT. L'affermissement de ces dépôts a concerné essentiellement les dépôts en devises avec une mobilisation additionnelle de 288 156 mDT et les dépôts en dinars de 211 346 mDT.
- Les dépôts d'épargne ont illustré une progression de 153 670 mDT provenant notamment des dépôts spéciaux d'épargne dont la hausse comparativement à l'année 2016 affiche un flux additionnel de 113 020 mDT soit +5,46% , des épargne Capital Plus de 19 246 mDT soit +62,82% et des épargne logement EL JADID de 13 454 mDT soit +5,46%
- Les dépôts à échéance ont évolué de 7,50% correspondant à +132 143 mDT.

La part de marché de la BH en termes de dépôts s'élève au 31/12/2017 à 10,50%⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Source BH pour les données du secteur bancaire

3.3.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Emprunts matérialisés	552 153	358 650	323 166	53,95%
Emprunts obligataires	83 328	98 321	105 614	-15,25%
Dettes rattachées	4 112	4 531	10*	-9,23%
Autres emprunts	464 712	255 798	217 542*	81,67%
Emprunts Banque Mondiale*	15 403	16 078	16 679	-4,20%
Emprunts BAD	193 147	26 555	41 777	627,35%
Emprunts BEI	33 064	47 127	62 423	-29,84%
Emprunt BIRD	5 000	5 000	-	0,00%
Emprunt FADES	11 103	11 103	-	0,00%
Emprunts subordonnés 2015	74 640	82 320	90 000	-9,33%
Emprunts subordonnés 2016	121 550	60 000	-	102,58%
Dettes rattachées	10 805	7 615	6 663	41,89%
Autres fonds empruntés*	3 536	1 583	1 916	123,31%
Ressources spéciales*	565 564	574 260	588 415	-1,51%
Total	1 121 251	934 493	913 497	19,99%

* Pour les besoins de comparabilité et suite à la nouvelle présentation des rubriques de cette note, des retraitements ont été opérés au niveau des exercices 2015. Il s'agit d'extraction de la ligne emprunt banque mondiale des autres fonds empruntés et reclassement des dettes rattachées.

Les emprunts et les ressources spéciales ont accusé une augmentation absolue de 186 759 mDT soit 19,99% par rapport à l'exercice 2016.

Au titre de l'année 2017, les ressources d'emprunt ont été consolidées par :

- L'émission de l'emprunt subordonné d'un montant de 70 000 mDT ;
- Le tirage d'un montant de 60 millions d'Euro de la ligne de crédits contractée auprès de la banque Africaine de Développement (BAD)

Par ailleurs la banque a aussi contracté un emprunt auprès de la BEI d'un montant de 120 millions d'Euro (non encore encaissé) qui servira à financer notamment les PME/PMI.

Courant l'exercice 2017, la banque a procédé aux remboursements des échéances afférentes à :

- Les emprunts Obligataires 2009 et 2013 : 14,9 MDT
- Les emprunts Obligataires subordonnés de 2015 et 2016 : 16,1 MDT
- La ligne BAD : 13,5 MDT
- La ligne BEI : 14,1 MDT

3.3.1.3. Les Capitaux Propres

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Capital	238 000	170 000	170 000	40,00%
Réserves	405 048	288 632	217 533	40,33%
<i>Primes liées au capital</i>	128 000	60 000	60 000	113,33%
<i>Réserves légales</i>	17 000	12 530	9 000	35,67%
<i>Autres Réserves</i>	260 048	216 102	148 533	20,34%
Autres capitaux propres (écart de réévaluation)	414	414	414	0,00%
Résultats reportés	2	21	11	-90,48%
Résultat de l'exercice	115 528	92 087	70 584	25,46%
Total capitaux propres	758 992	551 154	458 542	37,71%

Les capitaux propres de la banque ont progressé en 2017 de +37,71% par rapport à 2016 soit une augmentation 207 838 mDT.

3.3.2. Les Emplois

3.3.2.1. Les crédits à la clientèle

En mille dinars

Valeurs nettes des provisions et agios réservés	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Comptes débiteurs	657 795	567 480	481 703	15,92%
Crédits commerciaux, industriels et immobiliers	6 980 972	5 918 114	5 132 505	17,96%
Autres concours à la clientèle	697 064	369 624	231 586	88,59%
Crédits sur ressources spéciales	471 508	474 207	490 929	-0,57%
Total Brut des crédits à la clientèle	8 825 339	7 329 425	6 336 723	20,41%
Total des Provisions et Agios réservés	1 088 691	1 056 770	994 310	3,02%
Total Net des crédits à la clientèle	7 736 648	6 272 655	5 342 413	23,34%

Au titre de l'exercice 2017, les crédits à la clientèle ont augmenté de 23,34%, soit une hausse d'un montant de 1 463 993 mDT.

La BH détient une part de marché de 12,92% sur les crédits à la clientèle au 31/12/2017 ⁽²⁾.

⁽²⁾ Source BH pour les données du secteur bancaire

Portefeuille des créances

En milliers de dinars

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	7 782 130	6 405 749	5 182 034
Créances clientèles (classes 0 et 1)	6 684 291	5 315 356	4 108 729
Classe 0	5 858 509	4 665 014	3 485 820
Classe 1	825 782	650 342	622 909
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (b)	1 097 839	1 090 393	1 073 305
Classe 2	30 376	21 505	14 501
Classe 3	49 253	82 211	55 844
Classe 4	508 480	461 374	495 359
Classe 5	509 729	525 303	507 601
Autres Créances clientèles (classes 0 et 1) (c)	1 870 452	1 805 985	1 759 102
Autres Créances douteuses et litigieuses (classes 2, 3, 4 et 5) (d)	176 739	174 666	173 301
Total Créances brutes bilan et hors bilan (e) [= (a)+(c)+(d)]	9 829 321	8 386 400	7 114 437
Total Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (f) [= (b) + (d)]	1 274 578	1 265 059	1 246 606
Provisions (individuelles + additionnelles)	794 158**	782 709*	744 274*
Provisions collectives	83 601	77 123	68 918
Agios réservés	195 424****	180 946***	164 996
Provisions et agios réservés hors provisions collectives (g)	989 581	963 655	909 270
Provisions et agios réservés y compris provisions collectives (g')	1 073 183	1 040 778	978 188
Taux de couverture de l'ensemble des créances (g') / (e)	10,9%	12,4%	13,7%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (g) / (f)	77,6%	76,2%	72,9%
Taux des créances classées (f) / (e)	13,0%	15,1%	17,5%

(a) & (b) Relatives aux créances commerciales et immobilières supérieures à 50 000 DT

(c) Crédits Acquéreurs habitat & Autres créances inférieures à 50 000 DT

(d) Total créances particuliers y compris l'habitat et les créances commerciales et immobilières inférieures à 50 000 DT

(g) Sur instruction de la BCT, pour le calcul du taux de couverture des créances classées, seules les provisions sur clientèles sont prises en considération.

(g') Sur Instruction de la BCT et en référence à la Circulaire BCT 2012-02 du 11/01/2012, la BH a commencé à partir de l'exercice 2011 à constituer une provision collective en couverture des actifs courants

* Ces provisions ne prennent pas en considération un montant de 16 137 mDT faisant l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour les exercices 2015 et 2016 présentée comme suit : « *Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT.* »

** Le montant des provisions individuelles et additionnelles tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 794 158 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2017 pour 809 666 mDT, soit un écart de 15 508 mDT. Cet écart a fait l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « *Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT.* ». Le montant de cette provision (16 137 mDT) dépasse l'écart de 15 508 mDT de 629 mDT.

*** Un écart de 4 282 mDT a été constaté au niveau du montant des agios réservés entre la note 3 « créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et les agios réservés au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2016 destiné à la BCT. Cet écart s'explique par le problème d'identification par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2016 présentée comme suit : « *L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés* » et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2016 destiné à la BCT présentée comme suit : « *la méthode de réservation utilisée par la Banque consiste à imputer les montants encaissés des clients en premier lieu sur les*

intérêts et les agios sans tenir compte des mouvements débiteurs du compte concerné. Conséquemment, les intérêts et agios de certaines relations, considérés encaissés, ont été portés en produits de l'exercice sans que l'encaissement en question ne se traduise par une baisse des engagements du client en question. Cette pratique contredit les dispositions de l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 « l'établissement de crédit ne doit incorporer dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui, sans ses propres concours sous quelque forme que ce soit, ont été effectivement remboursés par ses débiteurs ». En outre, les commissions ne font pas l'objet de réservations, et ce contrairement à ce qui est prévu par l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24. Comme qualifié au niveau de notre opinion, l'impact éventuel de la rectification de la méthode de réservation sur le produit net bancaire de la Banque ainsi que sur les provisions constituées ne peut être estimé en raison du défaut d'identification adéquate par client des produits portés en résultat de l'exercice.».

******** Le montant des agios réservés tels qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 192 601 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2017 pour 195 424 mDT, soit un écart de 2 823 mDT. Cet écart s'explique par le problème d'identification par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés » et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2017 destiné à la BCT présentée comme suit : « la méthode de réservation utilisée par la Banque consiste à imputer les montants encaissés des clients en premier lieu sur les intérêts et les agios sans tenir compte des mouvements débiteurs du compte concerné. Conséquemment, les intérêts et agios de certaines relations, considérés encaissés, ont été portés en produits de l'exercice sans que l'encaissement en question ne se traduise par une baisse des engagements du client en question. Cette pratique contredit les dispositions de l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 « l'établissement de crédit ne doit incorporer dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui, sans ses propres concours sous quelque forme que ce soit, ont été effectivement remboursés par ses débiteurs ». En outre, les commissions ne font pas l'objet de réservations, et ce contrairement à ce qui est prévu par l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24. Comme qualifié au niveau de notre opinion, l'impact éventuel de la rectification de la méthode de réservation sur le produit net bancaire de la Banque ainsi que sur les provisions constituées ne peut être estimé en raison du défaut d'identification adéquate par client des produits portés en résultat de l'exercice.».

3.3.2.2 Le Portefeuille titres

Portefeuille titres commercial

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Emprunts nationaux	14 971	340	358	4303,2%
Titres de placement	301 479	251 660*	336 320*	19,8%
Titres de transaction	-	-	-	
Créances rattachées	32 245	19 957*	22 839*	61,6%
Charges constatées d'avance	-12	48	44	-125,0%
Total	348 683	272 005	359 561	28,2%

* chiffres retraités pour le besoin de comparabilité : reclassement des bons de trésors parmi les titres d'investissement.

Au 31/12/2017, le portefeuille titre commercial totalise 348 683 mDT contre 272 005 mDT au 31/12/2016 soit une hausse significative de 28,2%.

Portefeuille titres d'investissement

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Titres d'investissement	1 108 759	1 070 174	668 545	3,61%
Titres SICAR	187 677	167 009	157 573	12,38%
BTA*	944 610	926 045	551 579	2,00%
Provisions Titre SICAR	-56 221	-50 392	-51 257	11,57%
Produits perçus d'avance *	32 693	27 512	10 650	18,83%
Titres de participation	107 326	99 658	90 860	7,69%
Part dans les entreprises liées	54 085	53 085	49 084	1,88%
Autres participations	88 865	76 762	96 338	15,77%
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-35 624	-30 188	-54 562	18,01%
Total portefeuille d'investissement	1 216 085	1 169 832	759 405	3,95%

* chiffres au 31/12/2016 et au 31/12/2015 retraités pour le besoin de comparabilité : reclassement des bons de trésors parmi les titres d'investissement.

3.3.2.3. Les immobilisations nettes

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Immobilisations nettes	76 564	70 321	65 316	8,88%

Les immobilisations nettes sont passées de 70 321 mDT à fin 2016 à 76 564 mDT à fin 2017 et ce, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 11 122 mDT. En valeurs brutes, les immobilisations ont augmenté de 17 367 mDT soit +10,97%.

3.3.3. Les résultats d'exploitation

3.3.3.1. Le produit Net Bancaire

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
PNB	385 620	307 524	266 462	25,40%

Le produit net bancaire de la banque a atteint 385 620 mDT au 31/12/2017 enregistrant ainsi une hausse de +25,4% par rapport à 2016.

Sachant que les principales composantes du produit net bancaire sont la marge en intérêts, les commissions nettes et les autres revenus, ci-après une description de l'évolution de ces composantes:

La Marge en intérêts (MIN)

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Produits en intérêts	510 167	399 312	372 713	27,76%
Charges en intérêts	326 515	250 024	218 233	30,59%
Marges en intérêt	183 652	149 288	154 480	23,02%

Les Commissions nettes

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Commissions perçues	87 240	72 710	57 934	19,98%
Commissions encourues	8 316	5 708	5 335	45,69%
Commissions nettes	78 924	67 002	52 599	17,79%

En 2017, les commissions nettes ont atteint un volume global de 78 924 mDT contre 67 002 mDT une année auparavant, enregistrant ainsi une hausse de +17,79% par rapport à 2016.

Autres revenus

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Dividendes & autres revenus sur titres de placement	78 171	69 524*	45 498*	12,44%
Gains nets sur opérations de changes	35 830	14 377	8 831	149,22%
Revenus du portefeuille investissement	9 043	7 333*	5 054*	23,32%
Total autres revenus	123 044	91 234	59 383	34,87%

* : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité : Reclassement des revenus sur les bons de trésor en 2016 et en 2015 par;mis les revenus sur les titres d'investissement

3.3.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Frais de personnel	124 303	100 251	90 754	23,99%
Charges générales d'exploitation	30 037	27 299	25 494	10,03%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	11 388	13 715	8 680	-16,97%
Total Frais d'exploitation	165 728	141 265	124 928	17,32%

Les frais d'exploitation se sont élevés à 165 728 mDT au 31/12/2017 contre 141 265 mDT au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 17,32%. Cette augmentation s'explique par la hausse des frais de personnel de 24 052 mDT soit +23,99% passant de 100 251 mDT à 124 303 mDT fin 2017, la hausse des charges générales d'exploitation de 2 739 mDT soit +10,03% passant de 27 299 mDT à 30 037 mDT fin 2017, et la baisse des dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations de 2 328 mDT passant de 13 715 mDT à 11 388 mDT fin 2017.

3.3.3.3. Les variations de provisions sur créances

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Dotations aux provisions sur créances douteuses et risques et charges*	140 119	131 047	118 868	6,92%
Reprise de provisions	94 493	74 778	67 246	26,36%
Les variations de provisions sur créances	45 626	56 269	51 622	-18,91%

* : Y compris les provisions collectives

Durant l'exercice 2017, le solde en pertes de créances a enregistré une diminution de l'ordre de 18,91% par rapport à 2016.

3.3.3.4. Le Résultat Net

En mille dinars

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	Variation 2017/2016
Résultat net après modifications comptables	115 528	92 087	70 584	25,46%

Le Résultat net de la banque après modifications comptables s'est établi à 115 528 mDT en 2017 contre 92 087 mDT au titre de l'exercice 2016 soit une évolution de +25,46%.

3.4. Activité et performance de la banque au 30 juin 2018

3.4.1. Les Ressources

3.4.1.1. Les dépôts de la clientèle

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018-Juin 2017
Dépôts à vue	2 104 464	1 745 376	2 092 961	20,57%
Comptes d'épargne	1 923 083	1 738 952	1 835 018	10,59%
Comptes à terme	1 937 066	1 902 378	1 894 739	1,82%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	231 977	128 877	119 198	80,00%
Total Dépôts	6 196 590	5 515 583	5 941 916	12,35%

Les dépôts de la clientèle ont évolué de 12,35% par rapport au 30/06/2017 atteignant ainsi un montant de 6 196 590 mDT au 30/06/2018 contre 5 515 583 mDT durant la même période en 2017.

Au 30/06/2018, la part de marché de la BH est de 70,70% (*)

3.4.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018-Juin 2017
Emprunts matérialisés	662 091	544 969	552 153	21,49%
Emprunts obligataires	68 335	83 328	83 328	-17,99%
Dettes rattachées	1 579	1 610	4 113	-1,93%
Autres emprunts	592 177	460 030	464 711	28,73%
Emprunts Banque Mondiale	15 065	15 740	15 403	-4,29%
Emprunts BAD	193 813	188 546	193 147	2,79%
Emprunts BEI	145 296	40 022	33 064	263,04%
Emprunt BIRD	5 000	5 000	5 000	0,00%
Emprunt FADES	20 280	11 103	11 103	82,65%
Emprunts subordonnés 2015	56 640	74 640	74 640	-24,12%
Emprunts subordonnés 2016	152 400	121 550	121 550	25,38%
Dettes rattachées	3 683	3 430	10 804	7,41%
Autres fonds empruntés	21 997	37 898	3 535	-41,96%
Ressources spéciales	555 763	560 458	565 564	-0,84%
Total	1 239 851	1 143 325	1 121 251	8,44%

Les emprunts et les ressources spéciales ont enregistré durant le premier semestre de 2018 une hausse de l'ordre de 8,44% par rapport au premier semestre de 2017 passant de 1 143 325 mDT à 1 239 851 mDT au deuxième semestre 2018.

(*) Source BH

3.4.1.3. Les Capitaux propres

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018-Juin 2017
Capital	238 000	170 000	238 000	40,00%
Réserves	492 294	360 582	405 048	36,53%
<i>Primes liées au capital</i>	128 000	60 000	128 000	113,33%
<i>Réserves légales</i>	23 203	17 000	17 000	36,49%
<i>Autres Réserves</i>	341 091	283 582	260 048	20,28%
Autres capitaux propres	414	414	414	0,00%
Résultats reportés	8	2	2	300,00%
Résultat de l'exercice	57 738	44 652	115 528	29,31%
Résultat en instance d'affectation	-	10 200	-	
Total capitaux propres	788 454	585 850	758 992	34,58%

Les capitaux propres de la banque ont augmenté de 34,58% pour atteindre 788 454 mDT au 30/06/2018 contre 585 850 mDT au 30/06/2017.

3.4.2 Les emplois

3.4.2.1 Les crédits à la clientèle

En mille dinars

<i>Valeurs nettes des provisions et agios réservés</i>	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018-Juin 2017
Comptes débiteurs	970 436	802 796	657 795	20,88%
Crédits commerciaux, industriels et immobiliers	7 248 013	6 399 981	6 980 973	14,32%
Autres concours à la clientèle	841 492	398 823	696 576*	110,99%
Crédits sur ressources spéciales	472 015	469 386	471 996*	0,56%
Total Brut des crédits à la clientèle	9 531 956	8 070 986	8 825 340	18,99%
Total des Provisions et Agios réservés	1 135 186	1 101 342	1 088 691	3,07%
Total Net des crédits à la clientèle	8 396 770	6 969 644	7 736 647	20,48%

(*) Chiffres retraités : il s'agit d'un reclassement effectué à fin juin 2018 pour un montant de 488 mDT.

Au 30/06/2018, les crédits à la clientèle ont progressé de 20,48% par rapport au 30/06/2017 passant de 6 969 644 mDT à 8 396 770 mDT.

Les crédits de la BH représentent 13,41% (*) de part de marché au 30/06/2018.

(*) Source BH

Portefeuille des créances

En milliers de dinars

Désignations	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	8 869 832	7 218 652	7 782 130
Créances clientèles (classes 0 et 1)	7 740 124	6 112 906	6 684 291
Classe 0	6 816 871	5 422 867	5 858 509
Classe 1	923 253	690 040	825 782
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (b)	1 129 708	1 105 745	1 097 839
Classe 2	36 599	20 374	30 376
Classe 3	41 125	81 707	49 253
Classe 4	512 245	460 015	508 480
Classe 5	539 740	543 650	509 729
Autres Créances clientèles (classes 0 et 1) (c)	1 895 883	1 848 966	1 870 452
Autres Créances douteuses et litigieuses (classes 2, 3, 4 et 5) (d)	185 210	179 421	176 739
Total Créances brutes bilan et hors bilan (e) [= (a)+(c)+(d)]	10 950 925	9 247 039	9 829 321
Total Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (f) [= (b) + (d)]	1 314 918	1 285 167	1 274 578
Provisions (individuelles + additionnelles)	825 701*	812 203	794 158**
Provisions collectives	85 101	80 123	83 601
Agios réservés	208 876***	192 880	195 424****
Provisions et agios réservés hors provisions collectives (g)	1 034 577	1 005 083	989 581
Provisions et agios réservés y compris provisions collectives (g')	1 119 679	1 085 206	1 073 183
Taux de couverture de l'ensemble des créances (g') / (e)	10,2%	11,7%	10,9%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (g) / (f)	78,7%	78,2%	77,6%
Taux des créances classées (f) / (e)	12,0%	13,9%	13,0%

(a) & (b) Relatives aux créances commerciales et immobilières supérieures à 50 000 DT

(c) Crédits Acquéreurs habitat & Autres créances inférieures à 50 000 DT

(d) Total créances particuliers y compris l'habitat et les créances commerciales et immobilières inférieures à 50 000 DT

(g) Sur instruction de la BCT, pour le calcul du taux de couverture des créances classées, seules les provisions sur clientèles sont prises en considération.

(g') Sur Instruction de la BCT et en référence à la Circulaire BCT 2012-02 du 11/01/2012, la BH a commencé à partir de l'exercice 2011 à constituer une provision collective en couverture des actifs courants.

* Le montant des provisions individuelles et additionnelles tel qu'il figure au niveau du tableau des engagements s'élève à 825 701 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers intermédiaires au 30/06/2018 pour 841 209 mDT, soit un écart de 15 508 mDT. Cet écart a fait l'objet d'une réserve dans le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes pour la situation intermédiaire du 30/06/2018 présentée comme suit : « *Le système comptable de la banque comporte certaines défaillances ayant impacté la justification et l'apurement des comptes d'engagement et des ressources spéciales. Ces comptes font l'objet de travaux de justification et d'apurement entamés par les services de la banque. Avant l'achèvement de ces travaux, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence des ajustements, qui auraient pu le cas échéant se révéler nécessaires, sur les états financiers de la banque.* ».

** Le montant des provisions individuelles et additionnelles tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 794 158 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2017 pour 809 666 mDT, soit un écart de 15 508 mDT. Cet écart a fait l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « *Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT.* ». Le montant de cette provision (16 137 mDT) dépasse l'écart de 15 508 mDT de 629 mDT.

*** Un écart de 3 929 mDT a été constaté au niveau du montant des agios réservés entre la note 3 « créances sur la clientèle » des états financiers intermédiaires au 30/06/2018 et les agios réservés au niveau du rapport des commissaires aux comptes au 30/06/2018 destiné à la BCT. Cet écart s'explique par le défaut de prise en charge au niveau du tableau des engagements des produits comptabilisés par client, les commissions ne font pas l'objet de réservation et des différences significatives entre les agios réservés comptabilisés et ceux pris en charge au niveau du tableau des engagements. Cet écart a fait l'objet d'une remarque de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport pour la situation

intermédiaires du 30/06/2018 destiné à la BCT présentée comme suit : « *La revue des agios réservés nous a permis de relever ce qui suit :*

- *Le défaut de prise en charge au niveau du tableau des engagements des produits comptabilisés par client ;*
- *Les commissions ne font pas l'objet de réservation ;*
- *Des différences significatives entre les agios réservés comptabilisés et ceux pris en charge au niveau du tableau des engagements.*

L'impact éventuel de ces qualifications sur le produit net bancaire de la banque ainsi que sur les provisions constituées n'a pu être estimé. Des agios réservés d'un montant de 3 929 KDT figurent en comptabilité et n'ont pas été repris au niveau du tableau des engagements. »

******** Le montant des agios réservés tels qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 192 601 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2017 pour 195 424 mDT, soit un écart de 2 823 mDT. Cet écart s'explique par le problème d'identification par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « *L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés* » et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2017 destiné à la BCT présentée comme suit : « *la méthode de réservation utilisée par la Banque consiste à imputer les montants encaissés des clients en premier lieu sur les intérêts et les agios sans tenir compte des mouvements débiteurs du compte concerné. Conséquemment, les intérêts et agios de certaines relations, considérés encaissés, ont été portés en produits de l'exercice sans que l'encaissement en question ne se traduise par une baisse des engagements du client en question. Cette pratique contredit les dispositions de l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 « l'établissement de crédit ne doit incorporer dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui, sans ses propres concours sous quelque forme que ce soit, ont été effectivement remboursés par ses débiteurs ». En outre, les commissions ne font pas l'objet de réservations, et ce contrairement à ce qui est prévu par l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24. Comme qualifié au niveau de notre opinion, l'impact éventuel de la rectification de la méthode de réservation sur le produit net bancaire de la Banque ainsi que sur les provisions constituées ne peut être estimé en raison du défaut d'identification adéquate par client des produits portés en résultat de l'exercice.»*

3.4.2.2 Le Portefeuille titres

Portefeuille titres commercial

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation 06/2018 – 06/2017
Emprunts nationaux	15 490	308	14 971	4 929,22%
Titres de placement	300 961	302 884*	301 479	-0,63%
Créances rattachées	7 867	9 149*	16 836*	-14,01%
Autres (**)	- 2 212	-15	-12	14 646,67%
Total	322 106	312 326	333 274	3,13%

* : Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

** : Charges constatées d'avance

Portefeuille titres d'investissement

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation 06/2018 – 06/2018
Titres d'investissement	1 148 053	1 125 866	1 124 167	1,97%
Fonds gérés SICAR	217 081	193 526	187 677	12,17%
BTA	944 610	944 610*	944 610	0,00%
Provisions	-59 221	-51 892	-56 221	14,12%
Produits perçus d'avance	45 582	39 621*	48 102*	15,04%
Titres de participation	116 912	110 198	107 326	6,09%
Participation exonérée	59 085	53 085	54 085	11,30%
Participation non exonérée	94 951	88 802	88 865	6,92%
Provisions pour dépréciation des titres de participation	-37 124	-31 688	-35 624	17,15%
Total portefeuille d'investissement	1 264 964	1 236 064	1 231 494	2,34%

Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

3.4.2.3 Les immobilisations nettes

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018-Juin 2017
Immobilisations nettes	76 410	73 164	76 564	4,44%

La valeur nette des immobilisations de la banque au 30/06/2018 a marqué une hausse de 4,44% par rapport au 30/06/2017 pour atteindre un montant de 76 410 mDT.

3.4.3 Les résultats d'exploitation

3.4.3.1 Le Produit net bancaire

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018-Juin 2018
PNB	204 526	169 663	385 620	20,55%

Le PNB de la banque a évolué positivement durant le premier semestre 2018 de 20,55% passant de 169 663 mDT au 30/06/2017 à 204 526 mDT au 30/06/2018.

Sachant que les principales composantes du produit net bancaire sont la marge en intérêts, les commissions nettes et les autres revenus, ci-après une description de l'évolution de ces composantes:

La marge en intérêts (MIN)

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018-Juin 2017
Produits en intérêts	327 961	220 426	510 167	48,79%
Charges en intérêts	232 571	147 826	326 515	57,33%
Marges en intérêt	95 390	72 600	183 652	31,39%

Durant le premier semestre 2018, la marge en intérêts a affiché une hausse de l'ordre de 31,39% par rapport au 30/06/2017 atteignant ainsi 95 390 mDT.

Les commissions nettes

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018-Juin 2017
Commissions perçues	48 892	40 255	87 240	21,46%
Commissions encourues	3 532	2 773	8 316	27,37%
Commissions nettes	45 360	37 482	78 924	21,02%

Les commissions nettes ont évolué de +21,02% durant le premier semestre 2018 pour s'établir à 45 360 mDT contre 37 482 mDT durant le premier semestre 2017.

3.4.3.1.3 Autres revenus

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018-Juin 2017
Dividendes & autres revenus sur titres de placement	11 282	9 305*	20 935*	21,25%
Gains nets sur opérations de changes	18 127	16 165	35 830	12,14%
Revenus du portefeuille investissement	34 367	34 111*	66 279*	0,75%
Total autres revenus	63 776	59 581	123 044	7,04%

Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité : Reclassement des revenus sur les bons de trésor au 30/06/2017 et au 31/12/2017 par;mis les revenus sur les titres d'investissement

Cette rubrique a affiché une hausse de l'ordre de 7,04.% par rapport au 30/06/2017 atteignant ainsi un montant de l'ordre de 63 776 mDT au 30/06/2018.

3.4.3.2 Les frais d'exploitation (charges opératoires)

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018-Juin 2017
Frais de personnel	59 775	56 457	124 303	5,88%
Charges générales d'exploitation	24 069	15 153	30 037	58,84%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 986	5 389	11 388	11,08%
Total Frais d'Exploitation	89 830	76 999	165 728	16,66%

Au 30/06/2018, les frais d'exploitation ont augmenté de 16,66% par rapport au 30/06/2017 passant de 76 999 mDT à 89 830 mDT.

3.4.3.3 Les soldes en pertes de créances

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018- Juin 2017
Dotations aux provisions sur créances (1)	33 965	34 446	140 119	-1,40%
Reprise de provisions	213	1 285	94 493	-83,42%
Soldes en pertes de créances	33 752	33 161	45 626	1,78%

(1) : Y compris les provisions collectives

Au 30/06/2018, cette rubrique a augmenté de 1,78% pour atteindre 33 752 mDT.

3.4.3.4 Le résultat net

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variation Juin 2018-Juin 2017
Résultat net après modifications comptables	57 738	44 652	115 528	29,31%

Le résultat net de la banque a enregistré une augmentation par rapport au 30/06/2017 de 29,31% passant de 44 652 mDT à 57 738 mDT au 30/06/2018.

3.5. Les indicateurs trimestriels de la banque au 30/09/2018

En dinars

En dinars	3 ^{ème} trimestre		Cumul à la fin du 3 ^{ème} trimestre		Au 31/12/2017 (*)
	2018	2017	2018	2017(*)	
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	250 872 632	185 703 602	691 501 065	505 966 408	720 450 247
Intérêts	190 864 941	128 468 597	518 824 797	348 894 969	510 167 042
Commissions en produits	24 177 480	23 042 490	73 069 854	63 297 455	87 239 655
Revenus du portefeuille-titres commercial et investissement	35 830 211	34 192 515	99 606 414	93 773 984	123 043 550
2-CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	140 090 752	88 640 730	376 194 667	239 240 036	334 831 450
Intérêts encourus	137 501 401	86 150 991	370 072 853	233 977 403	326 515 332
Commissions encourues	2 589 351	2 489 739	6 121 814	5 262 633	8 316 118
Autres charges	0	0	0	0	0
3-PRODUIT NET BANCAIRE	110 781 880	97 062 872	315 306 398	266 726 372	385 618 797
4-AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 405 140	3 316 952	10 818 126	9 273 909	12 793 889
5-CHARGE OPÉRATOIRES, DONT:(1)	43 212 353	32 713 434	127 056 478	104 323 512	154 339 969
Frais de personnel	28 545 551	26 313 260	88 321 011	82 770 385	124 303 251
Charges générales d'exploitation	14 666 802	6 400 174	38 735 467	21 553 127	30 036 718
6-STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			1 621 835 690	1 543 154 207	1 564 767 425
Portefeuille-titres commercial			342 945 631	292 773 941	333 273 769
Portefeuille-titres d'investissement			1 278 890 059	1 250 380 266	1 231 493 656
7-ENCOURS DES CRÉDITS			8 537 998 490	7 069 305 031	7 736 647 530
8-ENCOURS DES DÉPÔTS, DONT:			6 193 608 657	5 715 021 859	5 941 915 557
Dépôts à vue			2 043 587 768	1 915 896 851	2 092 960 405
Dépôts d'épargne			1 948 230 249	1 785 014 577	1 835 018 317
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES			1 228 543 977	1 110 415 927	1 121 251 338
10-CAPITAUX PROPRES (**)			730 871 561	541 326 329	643 464 479

(1) Les charges opératoires ne tiennent pas en considération les dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations

(*) Chiffres retraités

(**) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

3.6. Matrice SWOT (Forces, faiblesse, opportunités et risques)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Soutien de l'État Tunisien - Une bonne structure de gouvernance basée sur un système dual et une bonne composition du conseil d'administration (présence d'administrateurs indépendants, administrateurs compétents et à profils variés...) - Un fonds de commerce de particuliers et de professionnels riche et diversifié - Une diversification du portefeuille de crédits par secteur d'activité - Une meilleure maîtrise du risque crédit - Une offre de produits et de services, adaptée, variée et innovante - Amélioration de l'image et de la perception de la Banque par les clients et les bailleurs de fonds - Le savoir-faire dans le traitement des dossiers immobiliers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rareté des ressources et renchérissement de leur coût. - Des ratios prudentiels dans la limite des seuils réglementaires.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> - La refonte du SI à travers notamment la mise en place d'un ERP bancaire - La mise en place d'un nouvel organigramme - Le plan de recrutement ciblé qui accompagne le plan volontaire des départs (rajeunissement et montée en compétence des RH) - Une meilleure représentativité territoriale - L'application du manuel des achats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une conjoncture économique difficile ne favorisant pas l'investissement du particulier et de l'entreprise - Une concurrence agressive, particulièrement des banques privées - Renforcement de l'arsenal réglementaire par la BCT et la mise en application de nouvelles exigences réglementaires (risque opérationnel, risque marché, fonds de garantie des dépôts, IFRS...) - Difficultés au niveau du secteur immobilier.

3.7. Facteurs de risques et nature spéculative de l'activité de l'émetteur

En application de la Circulaire BCT 2011-06 du 20 mai 2011, la Banque de l'Habitat a donné une plus grande importance à la gestion des risques en :

- Créant une Direction Centrale de Surveillance et de Maîtrise des risques rattachée directement à la Direction Générale. Cette Direction Centrale est composée d'une Direction Evaluation et Suivi des Risques Crédits, une Direction chargée des risques opérationnels, de la position de taux et de changes, et d'une Direction chargée du contrôle permanent du 2^{ème} niveau qui veille à l'application effective des règles et procédures internes ;
- Ayant, dans ce même cadre, une structure chargée de la conformité rattachée au Conseil d'Administration, d'une unité chargée de la lutte anti- blanchiment et contre le financement du terrorisme, d'une direction d'audit interne et d'une Direction Centrale du Contrôle Général (Inspection sur place) ;
- Rattachant le comité des risques au Conseil d'Administration. Ce comité est présidé par un administrateur indépendant ;
- Améliorant la gouvernance par la nomination de deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et
- Instaurant un Comité d'Audit présidé par un administrateur indépendant, et un Comité Exécutif de Crédits dont les attributions et la composition ont subi récemment une actualisation.

Toutefois, et de part la nature de son activité, la Banque de l'Habitat, comme tout établissement de crédit, est exposée à divers risques détaillés ci-après :

3.7.1 Risque de solvabilité

La Banque affiche au 31 décembre 2017 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24, de 10,94% au dessus du minimum de 10% prévu par l'article 4 de ladite circulaire.

3.7.2 Risque de crédit

Dans le cadre de la mise en place d'un système de mesure, de surveillance et de suivi des risques crédits tel que défini par la circulaire BCT 2006-19 du 28 novembre 2006, des travaux ont été entamés par le comité technique des risques en collaboration avec les départements concernés de la Banque.

Au préalable, un travail d'identification des besoins et de définition des termes de référence ont été réalisés en vue d'établir un cahier de charge pour organiser l'administration des risques.

L'objectif visé par ce travail est la satisfaction des besoins en matière de mesure, de surveillance et de suivi des risques crédits par l'automatisation du processus et de l'élaboration des différentes déclarations et reportings des risques.

La Banque a procédé à la mise en place d'un référentiel pour la collecte des données quantitatives et qualitatives au sein d'un système structuré permettant l'historisation et l'exploitation analytique des informations, et ce moyennant une action de fiabilisation et de complétude des données.

Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2017, les commissaires aux comptes ont relevé l'absence d'une politique de crédit et de démarche arrêtée par la banque pour assurer sa mise en place et rapprocher les résultats avec les objectifs escomptés.

3.7.2.1. Processus de gestion des décisions de crédits

En vue d'améliorer la gestion des nouvelles approbations de crédits, une application informatique centralisée a été mise en place durant l'année 2012 permettant le recours à une base de données unique de décision de crédits accessible à l'ensemble des intervenants dans le processus de prise en charge des demandes de crédits aux entreprises, la validation des décisions, l'accomplissement des formalités de garanties et la mise en place selon leurs habilitations.

En plus et dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité, la célérité et la qualité de service, une procédure de décentralisation de l'instruction, la prise de décision et la mise en place de certains types de crédits aux entreprises.

Quant aux crédits aux particuliers, habitat et consommation, le traitement de ces crédits depuis le dépôt de dossier jusqu'à sa mise en place est totalement décentralisé et automatisé dans le cadre des conditions et plafonds de la décentralisation.

Des outils de contrôle et suivi des risques à posteriori ont été élaborés afin de permettre la mesure, de surveillance et de suivi des risques crédits.

Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2017, les commissaires aux comptes ont relevé notamment :

- l'absence de mise à jour des procédures et de méthodologie de travail au sein de la direction des crédits ;
- la lenteur dans le traitement des dossiers de crédits ;
- le non respect du taux d'autofinancement pour les crédits accordés aux promoteurs immobiliers ;

3.7.2.2. Processus de gestion et d'analyse de crédits

Le reporting des risques crédits est adressé périodiquement aux organes de gouvernance de la Banque de l'Habitat. Il s'agit de présenter les résultats des travaux de classification des créances, le respect des normes prudentielles et la couverture des risques ventilée par activité, par les principaux bénéficiaires et par type de clientèle.

Depuis fin Juin 2012, et suite à la parution de la circulaire BCT N° 2012-09 du 29 Juin 2012, la Banque de l'Habitat a entamé un processus de revue et d'analyse de la qualité des risques sur une base trimestrielle.

Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2017, les commissaires aux comptes ont relevé l'absence d'une procédure claire et formalisée dédiée à l'identification des groupes de sociétés.

3.7.3 Risque de marché

Le défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne N°23 ne permet pas de s'exprimer sur l'adéquation des positions de change de Banque.

- Marché de change et marché monétaire

La BH a depuis fin 2013 imposé des limites de positions de change et des limites de contrepartie sur le marché de change et sur le marché monétaire que la salle des marchés est tenu de respecter. Ces limites font l'objet de révision au moins une fois par an et sont soumis à l'approbation du Comité des Risques et du Conseil d'Administration. La Direction Mesure et Surveillance des Risques surveille quotidiennement le respect de ces limites.

Cependant, les commissaires aux comptes dans leur rapport destiné à la BCT déclarent : « il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23 ».

- Marché financier

La Direction Mesure et Surveillance des Risques procède semestriellement à l'évaluation des risques du portefeuille titre détenu par la Banque. Ce portefeuille est composé d'obligations émises sur le marché financier, des parts dans un FCP et essentiellement un portefeuille de BTA. L'évaluation des risques inhérents à ce portefeuille est portée à la connaissance du Comité des Risques.

- Comité ALM (Asset Liability Management / Gestion actif-passif)

La BH a depuis début 2015 instauré un comité ALM composé par quatre directeurs centraux ainsi que le directeur de la trésorerie et le responsable de la salle des marchés et présidé par la Direction Générale. Ce comité qui se réunit mensuellement compte parmi ses prérogatives le suivi de la situation des marchés et les risques qui y sont associés et la prise des décisions qu'il juge nécessaires pour la gestion de ces risques.

- Comité des risques

La Direction Mesure et Surveillance des Risques procède périodiquement à des études approfondies afin d'évaluer les divers risques financiers, risque de taux, risque de liquidité, risque de marché et risque de change. Elle utilise pour l'évaluation de ces risques les méthodes adéquates pour chaque type de risque tel que la Value at Risk. Ces études font l'objet de rapports détaillés qui sont présentés et discutés au sein du Comité des Risques qui en rapporte le contenu au Conseil d'Administration.

3.7.4 Risque de taux d'intérêt

Conformément à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie, la Banque de l'Habitat assure des mesures périodiques de son exposition au risque de taux et ce principalement à travers :

- La mesure du gap de taux,
- Le calcul de l'impact d'une variation des taux sur le résultat de la banque et
- La simulation de crise.

La Banque de l'Habitat a pris des mesures concrètes pour limiter les gaps qui peuvent être générés par une baisse du TMM, en favorisant les emplois à taux fixes par rapport à ceux à taux variables et d'une manière opposée au niveau des ressources.

Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2017, les commissaires aux comptes ont relevé que le processus de gestion du risque de taux d'intérêt souffre des insuffisances suivantes :

- La banque ne dispose pas de solutions informatiques adéquates lui permettant d'évaluer avec une précision suffisante son exposition aux risques de taux d'intérêt ;
- Les éléments de l'hors bilan ne sont pas pris en considération pour l'évaluation du risque de taux d'intérêt ;
- L'absence d'une procédure claire et formalisée pour la détermination du mode de rémunération des dépôts à terme (taux fixe ou variable).

Cette situation ne permet pas à la banque de se doter d'une couverture contre le risque de taux d'intérêt.

3.7.5 Risque de liquidité

La Banque de l'Habitat assure un suivi permanent du risque de liquidité, en se basant sur la gestion prévisionnelle de la trésorerie, elle collecte des ressources adéquates pour faire face au gap de maturité.

Pour se faire, elle dispose d' :

- une mobilisation des titres de trésor et d'un matelas de crédits et
- un tirage sur les lignes de crédits dont elle bénéficie auprès des autres Banques correspondantes.

La Banque affiche au 31 décembre 2017 un ratio de liquidité, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 87,35% contre un minimum de 70% prévu par l'article 1^{er} de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2014-14.

3.7.6 Risque de règlement

Le risque de règlement, est défini par l'article 42 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2006-19 du 28/11/2006 comme étant le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus alors que le dit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Ce risque est maîtrisé par la présence de la position de back office qui assure un suivi rigoureux des délais de dénouement des opérations.

Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2017, les commissaires aux comptes ont relevé l'absence d'une gestion informatisée des dossiers de contentieux suite à la renonciation à l'utilisation de l'appli «GTI »

3.7.7 Risque opérationnel

Afin d'instaurer un environnement favorisant la gestion des risques, la Banque de l'Habitat dispose d'une structure rattachée à la Direction Centrale de la Surveillance et de la Maîtrise des Risques chargée de l'identification, de l'évaluation, le suivi, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels.

D'autre part, certaines actions ont été entreprises à savoir :

- La gestion des incidents : Acquisition et mise en place d'un logiciel pour la gestion des incidents ;
- La nomination d'un Responsable de la sécurité informatique (RSSI) ;
- L'élaboration d'une Politique de la Sécurité du Système d'Information ;
- Plan de la continuité de l'activité ;
- La création d'une Direction de la Sécurité Générale et la nomination d'un responsable ;
- La création d'une unité pour gérer les sauvegardes et les archivages des données et des logiciels informatiques de la banque ;
- La réalisation d'un marché sur trois ans avec un bureau externe spécialisé pour l'audit de la sécurité informatique.

Toutefois, dans leur rapport sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2017, les commissaires aux comptes ont relevé plusieurs insuffisances au niveau de la sécurité du système d'information concernant notamment l'absence d'un plan de continuité et de reprise d'activité formalisé.

3.7.8 Risque juridique

De plus, il ressort du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de la BH arrêtés au 31/12/2017 que la banque est exposée à un risque juridique du fait de l'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque.

Aussi, certaines sociétés d'investissements à capital variable SICAV du groupe BH emploient leurs actifs dans des proportions non conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

3.7.9 Risque de gouvernance

Il est mentionné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de la BH arrêtés au 31/12/2017, que la banque a conclu des conventions courant l'exercice 2017. Eu égard aux délais de concrétisation, d'entrée en vigueur des conventions mentionnées, au décalage relatif aux convocations et à la tenue effective des réunions du Conseil d'Administration, quelques unes ont été entérinées, ce qui est en contradiction aux dispositions des articles 43 & 62 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3.8. Dépendance de l'émetteur

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents à travers l'application des articles:

Article 1

Cet article précise que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets corrigés de la Banque, soit 512 MDT , ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets corrigés soit 2 924 MDT.

Au 31 décembre 2017, les exigences de cette norme est respecté par la Banque.

Cet article précise, par ailleurs que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets corrigés de la Banque ne doit pas excéder 1,5 fois ses fonds propres nets corrigés, soit 1 462 MDT. Aucun bénéficiaire ayant des risques encourus dépassant cette limite des fonds propres nets n'a été identifié.

Au 31 décembre 2017, les exigences de cette norme est respecté par la Banque.

Article 2

Cet article précise que les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent excéder 25 % des fonds propres nets de la banque. Aucun bénéficiaire ayant des risques encourus dépassant cette limite des fonds propres nets n'a été identifié.

Au 31 décembre 2017, la Banque respecte les exigences de cette norme.

Article 3

L'Article 3 (nouveau) de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements stipule que le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit soit 974,7 MDT .

Au 31 Décembre 2017, les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, totalisent 433 MDT soit 0,44 fois des fonds propres nets de la Banque.

Au 31 décembre 2017, la Banque respecte les exigences de cette norme.

Article 4

Cet article indique que les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus. Les fonds propres nets de base ne peuvent être inférieurs en permanence à 7% des risques encourus.

Le ratio de solvabilité tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 décembre 2017 à **10,94%**, se situant, ainsi au dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie. Le ratio de solvabilité de base (Tier I) s'élève à **7,89%** au 31 décembre 2017, soit un niveau conforme au minimum exigé par la réglementation.

Ainsi, la Banque respecte les exigences de cette norme.

3.9. Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par la BH en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la banque.

3.10. Politique d'investissement de la Banque

En Milliers de dinars

	2018	2019	2020	2021	2022
MOB. MAT. DE BUREAU	35 654	15 602	11 546	16 924	7 924
ACQUISITION MATERIEL DE SECURITE	1 030	1 305	500	700	500
ACQUISITION GUICHET AUTO BILLETS	400	650	500	650	400
ACQUISITION TPE ET AUTOMATE DE CHANGE	280	-	-	-	-
ACQUISITION MATERIELS INFORMATIQUES	2 149	4 335	1 805	7 243	2 894
ETUDES ET LOGICIELS INFORMATIQUES	30 950	8 242	8 111	7 551	3 455
ACQUISITION MOBILIER DE BUREAU	845	1 070	630	780	675
ACQUISITION ET CONSTRUCTION LOCAUX	4 700	4 671	3 000	3 000	3 000
Reliquat siège MED V	-	664	-	-	-
AUTRES (agences)	4 700	4 007	3 000	3 000	3 000
ACQUISITION TERRAINS	-	-	-	-	-
ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT	1 115	650	650	650	650
AGENCEMENT, AMENAGEMENT & INSTALLATION	14 157	17 341	22 172	14 805	12 622
INVESTISSEMENT INCORPOREL	4 461	4 238	2 172	2 591	2 549
FRAIS D'ETUDES	2 662	3 724	1 494	1 412	1 370
FRAIS PRELIMINAIRE D'ETABLISSEMENT	1 799	513	679	1 179	1 179
TOTAL	60 087	42 501	39 541	37 969	26 744

Chapitre 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

4.1. Patrimoine de la banque au 31/12/2017

4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2017

4.1.1.1 Terrain

En Milliers de dinars

Terrains d'Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Terrain le Kef	100	100
01/01/1989	Terrain de Sfax	22	22
01/01/1989	Terrain Kasserine	23	23
01/01/1989	Terrain Ben Arous	60	60
01/01/1989	Terrain avenue Kheredine Pacha	304	304
01/01/1989	Terrain Siège K.P	1 216	1 216
01/01/1989	Terrain Station Total K.P	300	300
01/01/1989	Terrain Immeuble Uzan	7	7
01/01/1989	Terrain Agence Monastir	6	6
01/01/1989	Terrain Immeuble Av.Parc	60	60
01/01/1989	Terrain Agence Sfax	3	3
01/01/1989	Terrain Agence Siliana	6	6
01/01/1989	Terrain Agence Gafsa	2	2
01/01/1989	Terrain Agence le Kef	2	2
01/01/1989	Terrain Agence Nabeul	7	7
01/01/1989	Terrain Agence Gabes	4	4
01/01/1989	Terrain Agence Kairouan	4	4
01/01/1989	Terrain Agence Mednine	10	10
01/01/1989	Terrain Agence Bab Saadoun	24	24
01/01/1989	Terrain Agence Zaghouan	5	5
01/01/1989	Terrain Sousse Uzan	8	8
01/01/1989	Terrain Avenue Mohamed 5	673	673
01/07/1998	Terrain Khouzama Sousse	659	659
27/10/1999	Terrain Ag Sis Ahmed Tlili	249	249
06/01/2003	Annexe Terrain Direction Régionale Sociale	50	50
29/07/2004	Terrain Local Archive Mghira	311	311
31/08/2010	Terrain Av Mohamed 5 Rue Ichbilia	1 000	1 000
Total 1		5 116	5 116

En Milliers de dinars

Terrains Hors Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Terrain Ezzahra	85	85
01/01/1989	Terrain LF Jendouba	2	2
01/01/1989	Terrain LF Mahdia	2	2
01/01/1989	Terrain LF Bizerte	3	3
01/01/1989	Terrain LF Le Kef	1	1
01/01/1989	Terrain LF Kasserine	3	3
01/01/1989	Terrain LF Siliana	2	2
01/01/1989	Terrain LF Gafsa	2	2
01/01/1989	Terrain LF Zaghouan	3	3
01/01/1989	Terrain Agence Sfax 2	2	2
Total 2		105	105
Total Général (1+2)		5 220	5 220

4.1.1.2 Construction

En Milliers de dinars

Construction d'Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur d'acquisition	VCN
01/01/1989	Agence Sousse	133	-
01/01/1989	Agence Monastir	144	-
01/01/1989	Agence Sfax Cité Jardins	37	-
01/01/1989	Agence Siliana	54	-
01/01/1989	Agence Gafsa	23	-
01/01/1989	Agence de Nabeul	93	-
01/01/1989	Agence Gabes (Direction Regionale)	91	-
01/01/1989	Agence Kairouan	29	-
01/01/1989	Agence Zagouan	65	-
01/01/1989	Agence Bab Saadoun	96	-
01/01/1989	Imm Siège Social K.P	3 800	-
01/01/1989	Imm sousse II	52	-
01/01/1989	Direction Regionale Sfax	363	-
01/01/1989	Agence Sfax D.R.S	52	-
12/05/1994	Achat Appart B5+B6 (9 Avril)	105	-
26/06/1998	Achat Local Sis à Kasserine	112	3
29/12/1998	Local Ag Sousse Kantaoui	595	29
27/10/1999	Local Ag Sis Ahmed Tlili	1 208	110
20/04/2001	Local Ag Sis Alain Savary	900	148
14/02/2003	Local Ag Sis Cite Ennasser	365	93
03/06/2004	Reliquat Agence Ennasr	10	3
14/07/2004	Local Agence Sis rades	536	175
15/02/2005	Local Agence" Sousse Korniche"	520	185
30/03/2005	Local Hammem chatt	226	82
29/09/2005	Local " Achraf" Jendouba	160	62
05/01/2006	Local "Mahou" sis à El Mouroui	516	207
24/04/2006	Local Sfax Route Gabes	486	202
17/07/2006	Local Nouvelle Agence Medenine	197	84
05/11/2006	Local Agence sis M'hamdia	220	97
29/01/2007	Local Sfax Sakiet Ezzit	269	122
04/05/2007	Local Sousse Rue Ibn El Jazzar	525	245
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	66	32
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	519	255
29/10/2007	Local Sfax Immeuble Ibn Khaldoun	161	79
14/02/2008	Local Sis à L'Aouina	275	139
18/09/2008	Annexe Local Agence Kairouan	10	6
05/05/2009	Projet de construction Local M'Ghira	298	1 313
06/05/2009	Local Sis Av 15 Oct Cité Raouabi Bizerte	2 315	169
15/12/2009	Local Ag Bardo Sis au 60 Av Bougarf	857	512
28/01/2010	Local Essaad Sis Lac Nord (RDC Imm A&B)	1 250	755
13/05/2010	Local Sis EDC 117 Av H.B Kheired Le Kram	471	291
31/08/2010	Immeuble Siège Social Mohamed V	19 997	12 661
31/08/2010	Pilotage et coordination tx Nouveau Siège	131	150
02/01/2011	Tx construction siege	237	85
02/01/2011	Pilotage et coordination tx Nouveau Siège	194	126
15/05/2012	Tx Const D.R. Tunis Sud Lot Menuiserie Alu	31	22
22/05/2012	Travaux Génie Civ et VRD D.R. Tunis Sud	385	277
03/06/2014	Local PV Sousse Hadhrumet	636	943
27/06/2014	Local PV Sfax Route Menzel Chaker	1 149	524
15/09/2014	Local N° C3 sis RDC IMM ACCESS LAC II	1 794	1 498
01/12/2014	Achat Local PV Mchira III Rez de Chaussée	272	230
27/02/2015	Local PV Menzel Boureuiha	184	157
16/04/2015	Local PV Mrezoua au rez de chau M5 AGW	538	465
09/10/2015	Local PV Sfax Moulinville Centre au RDC	795	706
16/11/2015	Local PV Sfax Route Gremda au RDC LINA	528	472
04/01/2016	Local PV au RDC bloc B Res Horizon	902	813
04/01/2016	Local PV au RDC bloc B Res Horizon	300	270
28/03/2016	Local PV Moknine au RDC IMM EL HABIB	508	463
22/11/2016	Local PV au RDC Res. Lazreg Tower sous	632	596
30/11/2016	Local PV au 113 RDC Res. Parcs Menzah 8	338	320
28/12/2016	Local PV au 113 RDC Res. Parcs Menzah 8	123	117
20/02/2017	Local PV IARDIN D 4EL MENZAH RC	876	838
	Logements de fonction	102	-
	Logements adjugés	364	364
Total 1		49 219	27 499

Ce chiffre diffère de celui mentionné dans la note 6 du rapport CAC 2017 qui est de 26 439 mDT. Cette différence trouve son origine du reclassement au niveau les dotations aux amortissements des immeubles d'exploitation et hors exploitation. (Voir note rectificative page 195)

En Milliers de dinars

Construction Hors Exploitation			
Date d'acquisition	Libellé	Valeur	VCN
01/01/1989	Immeuble Av De Londres I	503	-
01/01/1989	Complex Du Kef	350	-
05/04/1993	Achat Logement Ag Zagouan	22	-
02/07/1996	Logement UNFT	12	-
09/06/2008	Adjonction Hors Exploitation	365	191
Total 2		1 252	191
Total Général (1+2)		50 471	27 689

Ce chiffre diffère de celui mentionné dans la note 6 du rapport CAC 2017 qui est de 1 252 mDT. Cette différence trouve son origine du reclassement au niveau les dotations aux amortissements des immeubles d'exploitation et hors exploitation. (Voir note rectificative page 195)

4.1.1.3 Immobilisations en cours

En Milliers de dinars

Libellé	Montant
Agencement, amgts et Inst. en cours	6 306
Installation climatisation en cours	465
Construction en cours	552
Commande mat. Info.	4 809
Commande Mat .de sécurité en cours	-
Eude techn. Contro. Tvx struc.	84
Mission de pilotage et de coordination des travaux	32
Total	12 248

4.1.1.4 Immobilisations incorporelles

En Milliers de dinars

Date	Libellé	Valeur	Valeur nette
FONDS DE COMMERCE			
02/01/1988	FC sise 21 Av K pacha	5	0
07/04/1989	FC sise 21 Av K pacha	300	0
30/06/1989	FC sise 21 Av K pacha	100	0
30/06/1989	FC av de Carthage	70	0
21/07/1989	FC abc Nabeul	15	0
26/07/1990	FC AG Jerba	20	0
06/03/1991	FC AG Hammamet	30	0
19/11/1991	FC AG Sousse	100	0
27/04/1992	FC AG Kairouan	43	0
17/08/1992	FC AG A Boukhadi	4	0
30/08/1995	FC Café Tunis TC	1 800	0
25/09/1996	FC AG Sousse	30	0
04/12/1996	FC Agence et Imm	110	0
02/01/1997	FC Agence Khaznadar	50	0
06/01/1999	FC AG Gafsa	25	1
11/07/2006	FC Agence Nabeul	100	43
Total FC		2 802	44
Logiciels informatiques		10 380	1 734
Total FC + Logiciels informatiques		13 182	1 778

4.1.1.5 Autres immobilisations

En milliers de DT

	Valeurs brutes au 31/12/2016	Acquisition	Cession	Amortissement	VCN au 31/12/2017
MMB	33 257	4 008	-	27 316	9 948
AAI	49 743	4 717	-	30 879	23 581
Mat de transport	2 630	214	-	2 019	824
Total	85 630	8 939	-	60 214	34 354

4.1.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 31/12/2017

Le portefeuille titres d'investissement de la BH est composé de titres de participation et de titres d'investissement.

4.1.2.1 Titres d'investissement

En mille dinars

Dates de placement	Fonds à capital risque (FACR)	Montant initial	Commissions de gestion	Montant au 31/12/2017
1998	FACR BH 1	9 000,000	0,5% de l'encours	3 601
1999	FACR BH 2	8 915,000	0,5% de l'encours	3 357
2000	FACR BH 3	13 675,000	0,5% de l'encours	9 515
2001	FACR BH 4	9 042,000	0,5% de l'encours	3 960
2002	FACR BH 5	10 050,000	0,5% de l'encours	7 744
2003	FACR BH 6	6 500,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	1 794
2004	FACR BH 7	5 300,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	3 839
2005	FACR BH 8	8 000,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	2 497
2006	FACR BH 9	12 715,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	9 322
2007	FACR BH 10	20 100,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	14 802
2008	FACR BH 11	28 350,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	20 219
2009	FACR BH 12	26 600,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	22 547
2010	FACR BH 13	22 790,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	21 107
2011	FACR BH 14	5 600,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	3 328
2012	FACR BH 15	5 475,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	5 475
2013	FACR BH 16	9 147,768	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	9 129
2015	FACR BH 17	16 100,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	16 094

2016	FACR BH 18	29 100,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	29 100
2017	FACR BH 19	29 405,000	2% sur les utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux et 10% sur les plus values réalisées et encaissées	-
S/Total		275 864,768		187 430
FONDS IRADA		247,000		247
Total brut				187 677
Créance rattachées				25
Total Provisions				-56 221
Total Net				131 481

Total brut des BTA* au 31/12/2017		944 610
Créance rattachées		32 668
Total Net		977 278

** les Bons de Trésors ont été reclassés parmi les titres d'investissement.*

4.1.2.2 Titres de participation

Les sociétés liées

En milliers de dinars

Raison sociale	Capital social			Participation BH				Montant libéré par la BH	Provision constatée au 31/12/2016	Dotation	Reprise	Provision à constater au 31/12/2017	Montant Net
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale (DT)	Capital Social	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH**						
				Nb d'actions ou parts	Montant								
ASSURANCES SALLIM	2 660 000	5	13 300	635 596	3 178	23,89%	5 887	-	-	-	-	5 887	
S.T.I.M.E.C	140 000	10	1 400	42 000	420	30,00%	420	196	-	-	196	224	
MODERN LEASING	7 000 000	5	35 000	2 621 011	13 105	37,44%	11 462	-	-	-	-	11 462	
SICAV OBLIGATAIRE	1 389 734	100	138 973	97 460	9 746	7,01%	9 906	683	-	-	683	9 223	
SOPIVEL	150 000	100	15 000	44 975	4 498	29,98%	4 498	-	-	-	-	4 498	
SGRC	200 000	10	2 000	120 000	1 200	60,00%	1 200	-	-	-	-	1 200	
SICAF EPARGNE INVEST	1 500 000	10	15 000	744 799	7 448	49,65%	7 446	1290	-	-	1290	6 156	
BH INVEST	30 000	100	3 000	9 000	900	30,00%	900	-	-	-	-	900	
SIM SICAR	3 600 000	5	18 000	1 497 092	7 485	41,59%	7 497	-	-	-	-	7 497	
STE MODERNE DE TITRISATION	5 000	100	500	4 994	499	99,88%	326	150	-	-	150	176	
SICAV BHP	143 318	100	11 484	110 110	11 011	76,83%	4 543	1298	-	66	1232	3 312	
TOTAL	-	-	-	-	-	-	54 085	3 616	-	66	3 549	50 535	

TFBank

En milliers

Raison sociale	Capital social			Participation BH				Provision constatée au 31/12/2016 **	Dotation **	Reprise**	Provision à constater au 31/12/2017 **	Montant Net **
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale *	Capital Social *	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH**					
				Nb d'actions ou parts	Montant *							
T F BANK	2 296 600	15,24	35 000,18	11 693,94	33,41%	25 450	9 398	4 441	0	13 840	11 610	
TOTAL	-	-	-	-	-	25 450	9 398	4 441	0	13 840	11 610	

(*) en Euro

(**) en Dinars

Autres titres de participations

En milliers de dinars

Raison sociale	Capital social			Participation BH					Provision constatée au 31/12/2016	Dotation	Reprise	Provision à constater au 31/12/2017	Montant Net
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale (DT)	Capital Social	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH						
				Nb d'actions ou parts	Montant								
SNIT NORD	85 000	10	850	1	0,01	0,00%	0,01	0	0	0	0	0,01	
SNIT SUD	120 000	10	1 200	1	0,01	0,00%	0,01	0	0	0	0	0,01	
SNIT CENTRE	95 000	10	950	1	0,01	0,00%	0,01	0	0	0	0	0,01	
MAISON DU BANQUIER	8 885 000	1	8 885	557500	557,5	6,27%	525,3	232,452	0	0	232,45	292,85	
S.P.P.I – SICAR	760 450	1	760	25000	25	3,29%	25	25	0	0	25	0	
S.E.P.T.S	10 000	100	1 000	1450	145	14,50%	145	145	0	0	145	0	
SMT	50 000	100	5 000	3036	303,6	6,07%	164	0	0	0	0	164	
B.E.A.T.L	19 000	20	380	2370	47,4	12,47%	47,4	47,4	0	0	47,4	0	
S.O.D.I.N.O - SICAR	4 800 000	10	48 000	952346	9523,46	19,84%	8128,295	3152,622	0	0	3152,62	4975,67	
TUNISIE.AUTOROUTES	9 995 293	100	999 529	19201	1920,1	0,19%	1584,2	319,971	0	0	319,97	1264,23	
ZARZIS OFFSHORE SITE	59 740	100	5 974	4350	435	7,28%	435	0	0	0	0	435	
TUNISIE CLEARING	882 927	5	4 415	29427	147,135	3,33%	220,823	0	0	0	0	220,82	
F.I.G	22 094	50	1 105	2054	102,7	9,30%	102,7	0	0	0	0	102,7	
ATI	10 000	100	1 000	500	50	5,00%	50	0	0	0	0	50	
S.O.D.E.K – SICAR	1 247 211	5	6 236	368045	1840,225	29,51%	1834,135	433,357	0	0	433,36	1400,78	
I.B.S	1 384 409	5	6 922	233945	1169,725	16,90%	400	0	0	0	0	400	
S.I.B.T.E.L	50 400	100	5 040	4533	453,3	8,99%	516,378	0	0	0	0	516,38	
TITF SICAR	205 000	10	2 050	50000	500	24,39%	500	500	0	0	500	0	
S.O.TU.GAR	30 000	100	3 000	2000	200	6,67%	200	0	0	0	0	200	
TUNISIE TELECOM	140 000 000	10	1 400 000	10	0,1	0,00%	0,1	0	0	0	0	0,1	
STE BOUMAKHLOUF	2 000	100	200	200	20	10,00%	20	16,949	0	0	16,949	3,05	
EL.MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 740	28450	284,5	1,81%	284,5	284,5	0	0	284,5	0	
NIDA	13 200 000	1	13 200	799999	799,999	6,06%	800	0	0	0	0	800	
S.E.D.S	10 000	100	1 000	2500	250	25,00%	250	98,101	0	0	98,101	151,90	
TECHNOPOLE DE SFAX	638 920	10	6 389	138175	1381,75	21,63%	1381,75	767,233	0	0	767,233	614,52	

TECH. BORJ CEDRIA	10 000	100	1 000	2500	250	25,00%	250	112,831	0	112,83	0	250
TECH. GAFSA	470 000	100	47 000	2000	200	0,43%	200	58,488	0	0	58,488	141,51
BIO TECHNOPOLE SIDI THABET	10 000	100	1 000	1000	100	10,00%	100	121,909	0	0	121,909	128,09
SICAV TANIT	517 117	100	51 712	1	0,1	0,00%	0,1	0	0	0	0	0,1
S.I.D.C.O SICAR	3 245 216	5	16 226	157756	788,78	4,86%	788,78	788,78	0	0	788,78	0
S.O.D.I.S SICAR	3 572 791	10	35 728	617087	6170,87	17,27%	6170,87	1083,057	0	0	1083,057	5087,81
DIVA SICAR	2 000 000	10	20 000	1500000	15000	75,00%	15000	152,832	0	0	152,832	972,17
TOPIC	1 336 505	10	13 365	53245	532,45	3,98%	5183,904	4010,673	1173,23	0	5183,90	0
POL.I.TECH.GABES	200 000	100	20 000	2000	200	1,00%	200	9,732	0	0	9,732	60,27
SODESIB	500 000	10	5 000	20000	200	4,00%	200	112,025	0	0	112,025	87,98
GDC DEVELOPPEMENT	20 000	100	2 000	500	50	2,50%	50	50	0	0	50	0
ELBENE INDUSTRIELLE	10 000 000	4	40 000	475000	1900	4,75%	1060,8	29,45	0	0	29,45	1031,35
SHELTER AFRIQUE **	56 114	1000	56 114	300	300	0,53%	394,69	225,541	0	0	225,541	169,15
BCH ***	500 000	10000	5 000 000	86097	860970	17,22%	3648,959	3648,959	0	0	3648,959	0,00
BHBF ***	500 000	10000	5 000 000	24000	240000	4,80%	1578,728	0	0	0	0	1578,728
PHENICIA SEED FUND FCP	10 052	1000	10 052	1000	1000	9,95%	826,101	333,943	0	0	333,943	492,158
F.C.P - OPTIMA	500 000	100	50 000	160000	16000	32,00%	16000	0	0	0	0	16000
F.C.P.R INE/TECH	23 000	1000	23 000	3000	3000	13,04%	1500	410,428	0	0	410,428	1089,57
FCP INSTITUTIONNEL	0	5000	-	600	3000	0,00%	3000	0	0	0	0	3000
MAC HORIZON 2022 FCP	0	100	-	10000	1000	0,00%	2499,985	0	0	0	0	2499,98
FCP CAPITAL LEASE II	0	0	-	0	0	0,00%	999,906	0	0	0	0	999,91
BM TECHNOLOGIE	8 000	100	800	30	3	0,38%	3	3	0	0	3	0
TOTAL	-	-	-	-	-	-	63 415	17 174	1 173	113	18 235	45 181

4.2. Patrimoine de la banque au 30/06/2018

4.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 30/06/2018

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	1 319	1 992	1 778
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	13 343	12 755	13 182
LOGICIELS INFORMATIQUES	10 542	9 953	10 380
FONDS DE COMMERCE	2 802	2 802	2 802
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-12 024	-10 763	-11 404
FONDS DE COMMERCE	-2 761	-2 754	-2 758
LOGICIELS INFORMATIQUES	-9 263	-8 008	-8 646
IMMOBILISATION CORPORELLES NETTES	79 818	75 899	79 513
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	13 135	11 002	12 248
AVANCE & AC/COMM.IMMOB.	13 135	11 002	12 248
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	153 436	141 389	148 903
IMMEUBLES	51 957	49 220	49 219
MATERIEL DE TRANSPORT	2 844	2 844	2 844
MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	37 746	33 595	37 265
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	55 773	50 614	54 460
TERRAINS	5 116	5 116	5 116
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 357	1 357	1 357
TERRAINS	105	105	105
IMMEUBLES	1 252	1 252	1 252
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-88 110	-77 849	-82 995
IMMEUBLES	-23 929	-21 673	-22 782
MATERIEL DE TRANSPORT	-2 163	-1 857	-2 019
MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	-28 993	-25 523	-27 316
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	-33 025	-28 797	-30 879
TERRAINS	0	0	0
RESORBTION FRAIS D'ETABLISSEMENT	0	0	0
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES IMM INCORPORELLES	-4 727	-4 727	-4 727
T O T A L	76 410	73 164	76 564

4.2.2 Portefeuille titres d'investissement de la BH au 30/06/2018

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
TITRES D'INVESTISSEMENT	1 148 053	1 125 866	1 124 167
FONDS A CAPITAL RISQUE "S.I.M SICAR"	216 834	193 279	187 429
FONDS A CAPITAL RISQUE "IRADA JENDOUBA"	247	247	247
BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	944 610	944 610*	944 610
PROVISIONS	-59 221	-51 892	-56 221
CREANCES RATTACHEES	45 557	39 597*	48 077**
PRODUIT PERCUES D'AVANCES	25	25	25

(*) Chiffres retraités : Les Bons de Trésors et les créances y afférentes ont été reclassés parmi les titres d'investissement.

(**) Chiffres retraités : ce chiffre est différent de celui publié au niveau des états financiers de 2017. Il s'agit d'un reclassement comptable des créances rattachées au BTA pour un montant de 15 409 mDT.

4.2.3 Portefeuille titres de participation de la BH au 30/06/2018

Les sociétés liées

En milliers de dinars

Raison sociale	Capital social			Participation BH				Provision constatée				Montant Net
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale (DT)	Capital Social	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH	Provision constatée au 31/12/2017	Dotation	Reprise	Provision à constater au 30/06/2018	
				Nb d'actions ou parts	Montant							
ASSURANCES SALIM	2 660 000	5	13 300	635 596	3 178	23,89%	5 887	0	-	-	0	5 887
S.T.I.M.E.C	140 000	10	1 400	42 000	420	30,00%	420	196	-	-	196	224
MODERN LEASING	7 000 000	5	35 000	2 621 011	13 105	37,44%	11 462	0	-	-	0	11 462
SICAV OBLIGATAIRE	1 332 246	100	138 973	146 972	14 697	11,03%	14 906	683	-	-	683	14 223
SOPIVEL	150 000	100	15 000	44 975	4 498	29,98%	4 498	0	-	-	0	4 498
SGRC	200 000	10	2 000	120 000	1 200	60,00%	1 200	0	-	-	0	1 200
SICAF EPARGNE INVEST	1 500 000	10	15 000	744 799	7 448	49,65%	7 446	1290	-	-	1290	6 156
BH INVEST	30 000	100	3 000	9 000	900	30,00%	900	0	-	-	0	900
SIM SICAR	3 600 000	5	18 000	1 497 092	7 485	41,59%	7 497	0	-	-	0	7 497
STE.MODERNE DE TITRISATION	5 000	100	500	4 994	499	99,88%	326	150	-	-	150	176
SICAV BHP	143 396	100	11 484	110 110	11 011	76,79%	4 543	1232	-	-	1232	3 312
TOTAL	-	-	-	-	-	-	59 085	3 549	-	-	3 549	55 535

TFBank

En milliers

Raison sociale	Capital social			Participation BH				Provision constatée				Montant Net **
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale *	Capital Social *	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH **	Provision constatée au 31/12/2017 **	Dotation **	Reprise **	Provision à constater au 30/06/2018 **	
				Nb d'actions ou parts	Montant *							
T F BANK	2 296 600	15,24	35 000,18	767 319	11 693,94	33,41%	31 515	13 840	1 500	0	15 340	16 175
TOTAL	-	-	-	-	-	-	31 515	13 840	1 500	0	15 340	16 175

(*) en Euro

(**) en Dinars

Autres titres de participations

En milliers de dinars

Raison sociale	Capital social			Participation BH				Provision constatée				Montant Net
	Nb d'actions ou parts	Valeurs Nominale (DT)	Capital Social	CAPITALSOUSCRIT		% de participation	Montant libéré par la BH	Provision constatée au 31/12/2017	Dotation	Reprise	Provision à constater au 30/06/2018	
				Nb d'actions ou parts	Montant							
SNIT NORD	85 000	10	850	1	0,01	0,00%	0,01	-	0	0	-	0,01
SNIT SUD	120 000	10	1 200	1	0,01	0,00%	0,01	-	0	0	-	0,01
SNIT CENTRE	95 000	10	950	1	0,01	0,00%	0,01	-	0	0	-	0,01
MAISON DU BANQUIER	8 885 000	1	8 885	557 500	557,50	6,27%	525,30	232,45	0	0	232,45	292,85
S.P.P.I – SICAR	760 450	1	760	25 000	25,00	3,29%	25,00	25,00	0	0	25,00	-
S.E.P.T.S	10 000	100	1 000	1 450	145,00	14,50%	145,00	145,00	0	0	145,00	-
SMT	50 000	100	5 000	3 036	303,60	6,07%	164,00	-	0	0	-	164,00
B.E.A.T.L	19 000	20	380	2 370	47,40	12,47%	47,40	47,40	0	0	47,40	-
S.O.D.I.N.O - SICAR	4 800 000	10	48 000	952 346	9 523,46	19,84%	8 128,30	3 152,62	0	0	3 152,62	4 975,67
TUNISIE AUTOROUTES	9 995 293	100	999 529	19 201	1 920,10	0,19%	1 584,20	319,97	0	0	319,97	1 264,23
ZARZIS OFFSHORE SITE	59 740	100	5 974	4 350	435,00	7,28%	435,00	-	0	0	-	435,00
TUNISIE CLEARING	882 927	5	4 415	29 427	147,14	3,33%	241,43	-	0	0	-	241,43
F.I.G	22 094	50	1 105	2 054	102,70	9,30%	102,70	-	0	0	-	102,70
ATI	10 000	100	1 000	500	50,00	5,00%	50,00	-	0	0	-	50,00
S.O.D.E.K – SICAR	1 247 211	5	6 236	368 045	1 840,23	29,51%	1 834,14	433,36	0	0	433,36	1 400,78
I.B.S	1 384 409	5	6 922	233 945	1 169,73	16,90%	400,00	-	0	0	-	400,00
S.I.B.T.E.L	50 400	100	5 040	4 533	453,30	8,99%	516,38	-	0	0	-	516,38
TITF SICAR	205 000	10	2 050	50 000	500,00	24,39%	500,00	500,00	0	0	500,00	-
S.O.T.U.G.A.R	30 000	100	3 000	2 000	200,00	6,67%	200,00	-	0	0	-	200,00
TUNISIE TELECOM	140 000 000	10	1 400 000	10	0,10	0,00%	0,10	-	0	0	-	0,10
STE BOUMAKHLOUF	2 000	100	200	200	20,00	10,00%	20,00	16,95	0	0	16,95	3,05
EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 740	28 450	284,50	1,81%	284,50	284,50	0	0	284,50	-
NIDA	13 200 000	1	13 200	799 999	800,00	6,06%	800,00	-	0	0	-	800,00
S.E.D.S	10 000	100	1 000	2 500	250,00	25,00%	250,00	98,10	0	0	98,10	151,90

TECHNOPOLE DE SFAX	638 920	10	6 389	138 175	1 381,75	21,63%	1 381,75	767,23	0	0	0	767,23	614,52
TECH. BORJ CEDRIA	10 000	100	1 000	2 500	250,00	25,00%	250,00	-	0	0	0	-	250,00
TECH. GAFSA	470 000	100	47 000	2 000	200,00	0,43%	200,00	58,49	0	0	0	58,49	141,51
BIO TECHNOPOLE SIDI THABET	10 000	100	1 000	1 000	100,00	10,00%	250,00	121,91	0	0	0	121,91	128,09
SICAV TANIT	517 117	100	51 712	1	0,10	0,00%	0,10	-	0	0	0	-	0,10
S.I.D.C.O SICAR	3 245 216	5	16 226	157 756	788,78	4,86%	788,78	788,78	0	0	0	788,78	-
S.O.D.I.S SICAR	3 572 791	10	35 728	617 087	6 170,87	17,27%	6 170,87	1 083,06	0	0	0	1 083,06	5 087,81
DIVA SICAR	2 000 000	10	20 000	1 500 000	15 000,00	75,00%	1 125,00	152,83	0	0	0	152,83	972,17
TOPIC	1 336 505	10	13 365	53 245	532,45	3,98%	5 183,90	5 183,90	0	0	0	5 183,90	-
POL.I.TECH.GABES	200 000	100	20 000	2 000	200,00	1,00%	70,00	9,73	0	0	0	9,73	60,27
SODESIB	500 000	10	5 000	20 000	200,00	4,00%	200,00	112,03	0	0	0	112,03	87,98
CDC DEVELOPEMENT	20 000	100	2 000	500	50,00	2,50%	50,00	50,00	0	0	0	50,00	-
ELBENE INDUSTRIELLE	10 000 000	4	40 000	475 000	1 900,00	4,75%	1 060,80	29,45	0	0	0	29,45	1 031,35
SHELTER AFRIQUE **	56 114	1 000	56 114	300	300,00	0,53%	394,69	225,54	0	0	0	225,54	169,15
BCH ***	500 000	10 000	5 000 000	86 097	860 970,00	17,22%	3 648,96	3 648,96	0	0	0	3 648,96	0,00
BHBF ***	500 000	10 000	5 000 000	24 000	240 000,00	4,80%	1 578,73	-	0	0	0	-	1 578,73
PHENICIA SEED FUND FCP	10 052	1 000	10 052	1 000	1 000,00	9,95%	826,10	333,94	0	0	0	333,94	492,16
F.C.P - OPTIMA	500 000	100	50 000	160 000	16 000,00	32,00%	16 000,00	-	0	0	0	-	16 000,00
F.C.P.R INETECH	23 000	1 000	23 000	3 000	3 000,00	13,04%	1 500,00	410,43	0	0	0	410,43	1 089,57
FCP INSTITUTIONNEL	-	5 000	-	600	3 000,00	0,00%	3 000,00	-	0	0	0	-	3 000,00
MAC HORIZON 2022 FCP	-	100	-	10 000	1 000,00	0,00%	2 499,98	-	0	0	0	-	2 499,98
FCP CAPITAL LEASE II	-	-	-	-	-	0,00%	999,91	-	0	0	0	-	999,91
BM TECHNOLOGIE	8 000	100	800	30	3,00	0,38%	3,00	3,00	0	0	0	3,00	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	63 436	18 235	0	0	0	18 235	45 201

4.3. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2018

4.3.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles postérieures au 30/06/2018

	En Mille dinars	
	Acquisition	Cession / Sortie
MMB	580,104	154,173
AAI	656,119	8,323
Logiciel	1,390	-
Matériel roulant	-	221,280
Frais préliminaires	26,924	-
Outillage	0,220	-
Total	1 264,757	383,776

4.3.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2018

Néant

4.4. Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2017

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions légales et réglementaires en la matière et du système comptable des entreprises en ce qui concerne:

- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client et ce, contrairement aux dispositions de la NC 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires.
- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations et ce, contrairement aux dispositions de l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents.
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque et ce, contrairement aux dispositions de l'article 10 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents.
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.
- L'absence de procédures adéquates de suivi et de justification des soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.
- Certaines notes aux états financiers ne présentent pas les données des périodes comparatives et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale.

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur les opérations en devises conformément aux dispositions de la NC 01 norme générale, de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires et de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

- Une note sur les créances sur les établissements bancaires et financiers conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les créances sur la clientèle conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur le portefeuille titres commercial conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les autres actifs conformément aux dispositions de la NC 10 relative aux charges reportées.
- Une note sur les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les dépôts et avoirs de la clientèle conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les capitaux propres conformément aux dispositions de la NC 02 relative aux capitaux propres.
- Une note sur les engagements donnés conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les engagements de financement reçus conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les garanties reçues conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur l'état des engagements hors bilan portant sur les titres à livrer conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions des textes réglementaires régissant les banques et du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018.

4.4.1 Etats financiers comparés au 31 décembre 2017

4.4.1.1 Bilans comparés au 31 décembre (en mille dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	
Actifs					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	246 135	167 835	139 762
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	212 429	183 773	261 609
AC3	Créances sur la clientèle	3	7 736 647	6 272 655	5 342 412
AC4	Portefeuille-titres commercial (*)	4	348 683	272 005	359 561
AC5	Portefeuille d'investissement (*)	5	1 216 085	1 169 832	759 402
AC6	Valeurs immobilisées	6	76 564	70 321	65 316
AC7	Autres actifs	7	154 674	103 681	92 664
Total des actifs			9 991 217	8 240 102	7 020 726
Passifs					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 868 293	1 369 525	757 406
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	5 941 916	5 194 082	4 696 798
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 121 251	934 493	913 497
PA5	Autres passifs	11	300 765	190 848	194 483
Total des passifs			9 232 225	7 688 948	6 562 184
Capitaux propres					
CP1	Capital		238 000	170 000	170 000
CP2	Réserves		405 048	288 632	217 533
	<i>Réserves pour réinvestissements exonérés</i>		131 333	108 428	90 534
	<i>Autres réserves</i>		273 715	180 204	126 999
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414	414
CP5	Résultats reportés		2	21	11
CP6	Résultat de l'exercice		115 528	92 087	70 584
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des capitaux propres		12	758 992	551 154	458 542
Total des capitaux propres et passifs			9 991 217	8 240 102	7 020 726

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2016 et au 31/12/2015 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.4.1.2 Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre (en mille dinars)

Notes 31/12/2017 31/12/2016 31/12/2015

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	628 309	640 115	451 701
	A-En faveur de l'établissement bancaire et financier		27 735	97 053	62 203
	B -En faveur de la clientèle		600 574	543 062	389 497
HB2	Crédits documentaires		452 150	453 941	365 510
HB3	Effets et autres créances donnés		1 278 361	749 000	-
Total des passifs éventuels			2 358 820	1 843 056	817 221

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	980 052	1 009 075	1 253 849
	A-En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-	-
	B -En faveur de la clientèle *		980 052	1 099 075	1 253 849
HB5	Engagements sur titres		2 995	3 795	3 845
	A -Participations non libérées		2 995	3 795	3 845
	B -Titres à recevoir		-	-	-
Total des engagements donnés			983 047	1 102 870	1 257 694

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçues	14	268 829	272 601	319 273
HB7	Garanties reçues	15	121 150	115 100	122 607
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		-	-	-
	C- Garanties reçues de la clientèle		121 150	115 100	122 607
Total des engagements reçus			389 979	387 701	441 880

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2015 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.4.1.3 Etats de résultats comparés au 31 décembre (en mille dinars)

	Notes	2017	2016	2015	
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	510 167	399 312	372 713
PR2	Commissions (en produits)	17	87 240	72 710	57 934
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières *	18	114 001	83 901	54 329
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement *	19	9 043	7 333	5 054
Total produits bancaires			720 451	563 256	490 030
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(326 515)	(250 024)	(218 233)
CH2	Commissions encourues		(8 316)	(5 708)	(5 335)
Total charges d'exploitation bancaire			(334 831)	(255 732)	(223 568)
Total Produit net bancaire			385 620	307 524	266 462
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(45 626)	(56 269)	(51 622)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(11 437)	(5 120)	(21 402)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	12 794	12 524	13 846
CH6	Frais de personnel		(124 303)	(100 251)	(90 754)
CH7	Charges générales d'exploitation	24	(30 037)	(27 298)	(25 494)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 388)	(13 716)	(8 680)
Résultat d'exploitation			175 623	117 394	82 356
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	143	195	(111)
CH11	Impôt sur les bénéfices	26	(52 708)	(18 957)	(11 661)
Résultat des activités ordinaires			123 058	98 632	70 584
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(7 530)	(6 545)	-
Résultat net de l'exercice			115 528	92 087	70 584
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
Résultat après modification comptable			115 528	92 087	70 584

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2016 et au 31/12/2015 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

4.4.1.4 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre (en mille dinars)

	Notes	2017	2016	2015
Activité d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	(*)	668 112	528 594	464 608
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(335 131)	(247 489)	(217 136)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(28 713)	(38 547)	(22 640)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		257 264	512 500	4 220
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 562 188)	(993 606)	(643 469)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		753 635	494 901	59 953
Titres de placement	(*)	(37 975)	621 333	(694 789)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(117 758)	(130 391)	(558 509)
Sommes reçues des débiteurs divers		17 169	17 506	471 734
Impôt sur les bénéfices		(25 462)	(21 339)	(909)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(411 047)	743 462	(1 136 937)
Activité d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	(*)	9 043	7 333	5 054
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(*)	(52 508)	(950 266)	(162 874)
Autres flux d'investissement		-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(17 631)	(18 526)	(7 995)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(61 096)	(961 459)	(165 815)
Activité de financement				
Emission d'actions		102 000	-	110 000
Emission d'emprunts		190 353	29 634	58 585
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(8 631)	(14 091)	914
Dividendes versés		(10 199)	-	-
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		273 523	15 543	169 499
Incidence des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents des liquidités		35 830	14 378	8 831
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(162 790)	(188 076)	(1 124 422)
Liquidité et équivalents de liquidités en début de période		(651 788)	(463 712)	660 710
Liquidité et équivalents de liquidités en fin de période	27	(814 578)	(651 788)	(463 712)

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2016 et au 31/12/2015 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.4.1.5 Notes aux états financiers au 31 décembre 2017 (Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 6 477 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 28 293 MD et une reprise de 6 329 MD au titre de l'exercice 2017.

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

Pour l'exercice 2017, concernant les Bons de trésor, la banque a opté pour une nouvelle politique de liquidité ayant pour conséquence un reclassement de 20% des BTA en titres de placement et 80% en titres d'investissement.

2.1.3. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

3.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2017	31/12/2016
Caisse en dinars	40 948	30 041
Caisse en devises	1 178	543
Change manuel	3 952	2 730
Avoirs chez la BCT en dinars	44 877	66 684
Avoirs chez la BCT en devises	147 436	65 211
Prêts à la BCT	-	-
Créances rattachées	2 172	1 882
Comptes de Chèques Postaux	279	278
Trésorerie Générale de Tunisie	5 801	675
Provisions pour dépréciation	(509)	(209)
Total	246 134	167 835

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions pour dépréciation	(209)	(300)	-	(509)
Total des provisions	(209)	(300)	-	(509)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2017	31/12/2016
Prêts interbancaires	74 042	99 699
Organismes financiers spécialisés	138 871	84 256
Valeurs non imputées at autres sommes dues	-	-
Provisions sur Comptes ordinaires banques	(483)	(183)
Total	212 430	183 772

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	31/12/2017	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaire en dinars	-		-	Banque	Non	Non
Comptes ordinaire en devises	-		-	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	30 000	-	30 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	-	44 001	44 001	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	41		41			
Prêts aux établissements financiers(*)	-	138 181	138 181	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	690		690			
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-		-			
Provisions	(483)		(483)			
Total	30 248	182 182	212 430			

(*) Dont partie liée pour un montant de 55 082 (ste Modern Leasing)

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	30 248	78 154	90 963	10 607	209 972	2 458	212 430
Dont parties liées	5 441	8 863	33 099	7 679	55 082	-	55 082

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions sur comptes Nostri en devises	(183)	(300)	-	(483)
Total des provisions	(183)	(300)	-	(483)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2017, les créances nettes sur la clientèle totalisent 7 736 647 mille dinars contre 6 272 655 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Encours à la clientèle	7 676 145	6 188 323
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	226 990	239 830
Dotation remboursable	-	-
Créances classées	-	-
Créances contentieuses	486 110	473 760

Échéances à recouvrer en principal	438 871	419 751
Échéances à recouvrer en intérêt	-	-
Créances rattachés	35 299	29 475
Intérêts perçus d'avance	(38 076)	(21 713)
Créances à la clientèle brutes (*)	8 825 339	7 329 425
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(628 485)	(635 059)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(181 181)	(163 642)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(83 601)	(77 123)
Intérêts et autres produits réservés	(195 424)	(180 946)
Total Net (**)	7 736 647	6 272 655

(*) Au 31/12/2017, les créances brutes sur la clientèle totalisent 8 825 339 mille dinars contre 7 329 425 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Compte courant débiteur	675 795	567 480	108 315
Autres concours à la clientèle	7 678 036	6 287 739	1 390 297
Crédits commerciaux et industriels	4 495 945	3 590 467	905 478
Immobilier promoteur	1 123 848	1 004 451	119 397
Immobilier acquéreur contractuel	322 739	329 008	(6 269)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 038 440	994 189	44 251
Autres concours à la clientèle	697 064	369 624	327 440
Autres emprunts	-	-	-
Autres	-	-	-
Crédits sur ressources spéciales	471 508	474 207	(2 699)
Total des crances brutes (*)	8 825 339	7 329 425	2 888 909

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2017 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 31/12/2017 à 759 986 mille dinars.

Les créances nettes sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances nettes sur la clientèle (**)	1 882 984	1 366 086	2 663 764	1 240 212	7 153 046	583 602	7 736 648
les créances sur les parties liées	147 218	66 343	71 882	17 186	302 629	174 203	476 832

A la date du 31/12/2017, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Immobilier	1 300 925	1 175 861	3 156	693	1 115 125	990 449	188 955	186 104	1 304 080	1 176 553
Services	3 370 286	2 296 735	760 176	786 263	3 715 733	2 968 190	414 728	114 808	4 130 461	3 082 998
Industrie	1 552 844	1 163 756	282 855	274 237	1 627 394	1 229 516	208 305	208 476	1 835 699	1 437 992
Tourisme	341 770	311 822	6 005	5 950	697 759	49 023	273 179	268 750	970 938	317 773
Agriculture	158 693	85 998	5 422	4 435	151 444	78 178	12 671	12 255	164 115	90 433
Autres	2 100 821	2 295 253	2 284 254	1 874 348	3 585 173	3 603 976	176 739	565 627	3 761 912	4 169 603
Total Brut	8 825 339	7 329 425	3 341 868	2 945 926	10 892 628	8 919 332	1 274 577	1 356 020	12 167 205	10 275 352

(*) Actifs classés 0 & 1

(**) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2017	Agios Réserves 31/12/2016	Variation
Compte courant débiteur	(69 355)	(62 037)	(7 318)
Crédits commerciaux et industriels	(78 081)	(73 613)	(4 468)
Immobilier promoteur	(30 073)	(27 381)	(2 692)
Immobilier acquéreur contractuel	(3 184)	(3 437)	253
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 731)	(14 478)	(253)
Total General	(195 424)	(180 946)	(14 478)

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2016	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	31/12/2017
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(618 922)	(75 821)	63 767	18 628	-	(612 348)
Provisions écart de rapprochement	(16 137)	-	-	-	-	(16 137)
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(163 642)	(28 293)	6 329	4 425	-	(181 181)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(77 123)	(6 478)	-	-	-	(83 601)
Intérêts et autres produits réservés	(180 946)	(27 014)	9 114	3 422	-	(195 424)
Total	(1 056 770)	(137 606)	79 210	26 475	-	(1 088 691)

Les créances brutes à la clientèle, hors engagements par signatures, par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Classe 0 et 1	7 584 532	6 026 484	1 558 048
Classe 2	42 571	51 735	(9 164)
Classe 3	67 428	105 508	(38 080)
Classe 4	593 650	619 828	(26 178)
Classe 5	537 158	525 870	11 288
Total des créances brutes	8 825 339	7 329 425	1 495 914

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
FONAPRA	207	261
FOPRODI	21	58
FOPROLOS	322 168	318 232
PNRLR	105 898	105 963
FNAH	4 906	4 918
2EME PDU (*)	1 975	2 344
3 EME P.D.U	5 885	7 265
4 EME P.D.U	7 703	9 433
EL HAFSIA (*)	436	438
HG 00 4B	11 908	16 246
PRLSI INONDATION	2 061	2 072
AFD	5 995	6 977
Total des créances brutes (*)	471 508	474 207

(*) Les créances sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque totalisent au 31/12/2017 la somme de 2 411 mille dinars.

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2017, le portefeuille titre commercial totalise 348 683 mille dinars contre 272 005 mille dinars au 31/12/2016 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2017	31/12/2016
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	Non coté	14 971	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	251 182	227 838
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	46 297	22 822
Autres titres de placement	Coté	4 000	1 000
Total 1		316 450	252 000

Créances et dettes rattachées aux titres de transaction	53	57
Créances rattachées aux titres de placement	32 192	19 900
Charges constatées d'avance sur titres de transaction	(12)	48
Provisions sur titres de placements	-	-
Total 2	32 233	20 005
Total Net (1+2)	348 683	272 005

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 953 532 mille dinars.

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	-	251 182	-	-	251 182	-	251 182

Le tableau suivant présente les plus values latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	14 971	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	251 182	162
Titres de placement émis par des établissements de crédit	46 297	-
Autres titres de placement	4 000	-
Total	316 450	162

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2016	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2017	Emetteur	Fixe	Variable
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-	Trésor		
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	14 631	-	-	14 971	Trésor	14 971	
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	227 838	23 344	-	-	251 182	Trésor	251 182	
Titres de placement émis par des établissements de crédit	22 822	23 475	-	-	46 297	Banque		46 297
Autres titres de placement	1 000	3 000	-	-	4 000	Société		4 000
Total	252 000	64 450	-	-	316 450		266 153	50 297

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 216 085 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 1 142 321 mille dinars au 31 décembre 2016.

L'augmentation du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2016 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

Libellés	Titres D'investissement BTA	Titres D'investissement SICAR	Ent Liées	Entr. associés	Autres Titres de Participation	Total
Solde au 31/12/2016	926 045	167 009	53 085	16 455	60 307	1 222 901
Acquisitions 2017	18 565	29 100	1 000	-	3 283	51 948
Remboursements	-	(8 431)	-	-	(174)	(8 605)
Total brut au 31/12/2017	944 610	187 677	54 085	25 450	63 415	1 275 237
Créances rattachés	32 668	25	-	-	-	32 693
Provision au 31/12/2016	-	(50 392)	(3 616)	(9 398)	(17 174)	(80 580)
Dotation 2017	-	(9 012)	-	(4 441)	(1 173)	(14 626)
Reprise 2017	-	3 183	66	-	113	3 362
Provision au 31/12/2017	-	(56 221)	(3 549)	(13 840)	(18 235)	(91 845)
Total net au 31/12/2017	977 278	131 481	50 536	11 610	45 180	1 216 085

Les bons de trésors éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 31/12/2017 à 518 375 mille dinars.

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 953 532 mille dinars.

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2017			31/12/2016		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
Modern Leasing (*)	11 462	-	11 462	11 462	-	11 462
Société BH Invest	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	9 906	(683)	9 223	9 756	(683)	9 073
SICAV BH-Placement	4 543	(1 231)	3 312	3 693	(1 298)	2 395
SICAF BH Epargne Investissement	7 446	(1 290)	6 156	7 446	(1 290)	6 156
Assurances SALIM (*)	5 887	-	5 887	5 887	-	5 887
Société SOPIVEL	4 498	-	4 498	4 498	-	4 498
Société SIM SICAR	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
Société STIMEC	420	(196)	224	420	(196)	224
Société Général Recouvrement	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
Société Moderne de titrisation	326	(150)	176	326	(150)	176
TFB	25 450	(13 839)	11 611	16 455	(9 398)	7 057
Total	79 535	(17 389)	62 146	69 540	(13 015)	56 525

(*) Sociétés cotées en bourse

Liste des entreprises filiales

Dénomination	Adresse	Capital social	Nbre d'actions émis	Participations BH	%	Capitaux propres	Résultat 2017
Modern Leasing (*)	Immeuble Assurances SALIM - Centre Urbain Nord- Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	35 000	7 000	2 621	37,44%	43 318	3 139
Société BH Invest	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	3 000	30	9	30,00%	6 699	418
SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	136 824	1 866	96	5,14%	143 073	6 248
SICAV BH-Placement	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	4 118	115	82	71,30%	4 302	184
SICAF BH Epargne Investissement	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage , Rue 8003, Mont plaisir 1073 Tunis	15 000	1 500	745	49,67%	16 160	473
Assurances SALIM (*)	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord -1003	13 300	2 660	636	23,91%	48 734	6 147
Société SOPIVEL	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage , Cité Jardins II -1002 Tunis	15 000	150	45	30,00%	19 839	621
Société SIM SICAR	Résidence Cité Jardins ,2 Rue Alain Savary , Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000	3 600	1 497	41,58%	20 666	978
Société STIMEC	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II Tunis	1 400	140	42	30,00%	132	(140)
Société Général Recouvrement	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage , Cité Jardins -1002 Tunis	2 000	200	120	60,00%	5 404	613
Société Moderne de titrisation	Espace Tunis, Escalier H 4ème étage Mont plaisir 1073 Tunis	500	5	2	40,00%	500	-

Note 6 -Valeurs Immobilisées

Désignation	Valeur début de période	Mouvements de la période			Valeur fin de période	Amortissement et provision			VCN fin de période	
		Acquisitions	Sortie	Reclassement		Cumul début de période	Dotation	Amort sorties		Cumul fin de période
Immeubles d'exploitation	48 343	876	-	-	49 220	(20 588)	(2 193)	-	(22 781)	26 439
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	49 743	4 717	-	-	54 460	(26 935)	(3 944)	-	(30 879)	23 581
Matriel et mobiliers de bureau	33 257	4 008	-	-	37 265	(23 858)	(3 458)	-	(27 316)	9 949
Matriel de transport	2 630	214	-	-	2 844	(1 708)	(310)	-	(2 020)	824
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	5 200	7 048	-	-	12 248	-	-	-	-	12 248
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105

Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	-	-	-	-	1 252
Logiciels informatiques	9 877	503	-	-	10 380	(7 435)	(1 211)	-	(8 647)	1 733
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 751)	(6)	-	(2 758)	44
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(4 727)	-	-	(4 727)	(4 727)
Total	158 325	17 366	-	-	175 692	(88 002)	(11 122)	-	(99 128)	76 564

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 154 674 mille dinars contre 103 681 mille dinars au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
a - Comptes d'attente et de régularisation	42 193	9 426
b - Autres	112 481	94 255
Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	8 971	9 345
Prêts au personnel	22 975	20 785
Etat et collectivités locales	17 148	10 688
Débiteurs divers	77 991	67 499
Valeurs d'encaissements	-	-
Charges reportées	2 159	1 314
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(16 763)	(15 376)
Total Net	154 674	103 681

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2016	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2017
Frais d'émission d'emprunts	1 250	(264)	1 090	-	-	2 078
Frais préliminaires	64	-	17	-	-	81
Total des charges reportées	1 314	(264)	1 107	-	-	2 159

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(15 376)	(2 056)	668	(16 764)
Total des provisions	(15 376)	(2 056)	668	(16 764)

3.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 1 868 293 mille dinars contre 1 369 525 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	463 900	317 350
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 089 050	847 950
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	306 914	191 235
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 833	2 430
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	5 596	10 560
Total	1 868 293	1 369 525

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	Total	organisme	Refin BCT	Mat par titres
Compte ordinaire Banque	-	-	-	Banque	Non	Non
Emprunts en dinars auprès des banques	1 089 050	463 900	1 552 950	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	-	306 913	306 913	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	-	2 833	2 833	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	5 597	-	5 597	Leasing	Non	Non
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	-	Leasing		
Total	1 094 647	773 646	1 868 293			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 094 646	773 646	-	-	1 868 292	-	1 868 293
dont dépôt des parties liées	10 560	-	-	-	10 560	-	10 560

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 5 941 914 mille dinars contre 5 194 082 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires	2 087 621	1 576 579
Dettes rattachées	5 339	3 237
Comptes d'épargne	1 835 018	1 681 349
Dettes rattachées	-	-
Comptes à échéance	1 239 059	1 071 073
Bons à échéance et valeurs assimilées	637 583	665 522
Dettes rattachées	29 741	30 675
Charges constatées d'avance	(11 645)	(4 675)
Autres sommes dues	119 198	170 322
Total	5 941 914	5 194 082

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à vue	2 092 961	1 579 816
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 442 088	1 230 742
Comptes ordinaires en dinars convertibles	49 680	38 139
Comptes ordinaires en devises	595 854	307 698
Dettes rattachées	5 339	3 237
Dépôts d'épargne	1 835 018	1 681 349
Comptes d'épargne logement	518 323	513 705
Comptes d'épargne logement EL JADID	259 886	246 433
Comptes spéciaux d'épargne	986 056	873 036
Comptes d'épargne études	20 869	17 537
Comptes d'épargne Capital +	49 884	30 638
Dépôts à échéance	1 894 739	1 762 595
Autres sommes dues à la clientèle	119 198	170 322
Total Net	5 941 916	5 194 082

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 132 709	1 106 714	1 908 773	1 165 486	5 313 682	628 235	5 941 917
dont dépôt des parties liées	160 453	41 650	-	-	202 103	103 561	305 664

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 1 121 251 mille dinars contre 934 493 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	83 328	98 321
Ressources extérieures	257 716	105 863
Fonds budgétaires	565 052	573 684
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	10 805	7 615
Dettes rattachées aux ressources spéciales	512	576
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	4 112	4 531
Autres emprunts matérialisés	-	-
Emprunts subordonnés	196 190	142 320
Autres fonds empruntés	1 136	1 514
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 400	69
Total	1 121 251	934 493

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016
-FONDS FOPROLOS	325 779	329 096
-FONDS PNRLR	107 358	107 373
- EMPRUNTS A.F.D	39 758	44 621
-FONDS 2EME PDU	2 924	3 073
-FONDS 3EME P.D.U	8 896	9 370
-FONDS 4EME P.D.U	21 137	21 843
-FONDS EI HAFSIA	2 787	2 787
-FONDS FNAH	22 867	23 267
-FONDS FODEC	2 998	166
-FONDS FONAPRA	1 631	1 618
-FONDS FOPRODI	649	668
-FONDS HG004B	25 990	27 520
-FONDS PRLSI INONDATION	2 278	2 282
DETTES RATTACHEES	512	576
TOTAL	565 564	574 260

Les Emprunts se détaillent comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts matérialisés	552 153	358 650
Emprunts obligataires	83 328	98 321
Dettes rattachées	4 113	4 531
Autres emprunts	464 712	255 798
Emprunts Banque Mondiale	15 403	16 078
Emprunts B A D	193 147	26 555
Emprunts B E I	33 064	47 127
Emprunt BIRD	5 000	5 000
Emprunt FADES	11 103	11 103
Emprunts subordonnés 2015	74 640	82 320
Emprunts subordonnés 2016	121 550	60 000
Dettes rattachées	10 805	7 613
Autres fonds empruntés	3 535	1 583
Ressources spéciales	565 564	574 260
Total Net	1 121 252	934 493

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	32 728	87 772	511 584	283 373	915 457	205 794	1 121 251
dont dépôt des parties liées	-	-	-	-	-	-	-

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 300 765 mille dinars contre 190 848 mille dinars au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Organismes sociaux	2 539	2 597
Personnel	(230)	17
Etat et collectivités locales	20 576	18 867
Fournisseurs	9 520	9 415
Commissions de garantie et de change	1 919	1 647
Exigibles après encaissement	99 795	79 115

Siège et succursales		51 717	-
Provisions pour passifs et charges	(*)	10 440	10 815
Impôts sur les sociétés		52 708	18 957
Comptes de régularisation passifs		48 535	45 384
Divers		3 246	4 034
Total		300 765	190 848

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions pour passifs et charges	10 815	37	(411)	10 440
Total des provisions pour passifs et charges	10 815	37	(411)	10 440

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres		
Capital souscrit	238 000	170 000
Primes liées au capital	128 000	60 000
Réserves légales	17 000	12 530
Autres réserves	260 048	216 102
Actions propres	-	-
Ecart de réévaluation	414	414
Subventions d'investissement	-	-
Report à nouveau	2	21
Modifications comptables	-	-
Résultat en instance d'affectation	-	-
Résultat de l'exercice	115 528	92 087
Total	758 992	551 154

A la date du 31-12-2017, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars contre 170 000 000 dinars au 31-12-2016 suite à une augmentation de capital de 6 800 000 actions en numéraire et 6 800 000 actions gratuites.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2017 s'élève au 31 Décembre 2017 à 758 992 mille dinars contre 551 154 mille dinars au 31 décembre 2016.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2017 la somme de 117 330 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	32 259
Réserves pour risques généraux	4 323
Réserves pour réinvestissements exonérés	80 334
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEI BH)	414

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de l'exercice (1)	115 527 946	92 086 747
Nombre des actions début de période	34 000 000	34 000 000
Augmentation du capital	13 600 000	-
Actions gratuite	6 800 000	-
Actions en numéraire	6 800 000	-
Date de l'augmentation du capital	15/12/2017	
Nombre des actions fin de période	47 600 000	34 000 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	41 098 082	34 000 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,811	2,708

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reiny exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2015	170 000	60 000	9 000	17 200	90 534	6 573	-	34 225	414	11	70 584	458 541
Affectation du résultat 2015	-	-	3 530	45 800	17 894	2 500	-	850	-	10	(70 584)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recalssements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	526	-	-	-	526
Résultat au 31/12/2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92 087	92 087
Solde au 31/12/2016	170 000	60 000	12 530	63 000	108 428	9 073	-	35 601	414	21	92 087	551 154
Affectation du résultat 2016	-	-	4 470	16 180	33 105	3 501	-	850	-	33 981	(92 087)	-

Distributions de dividendes	-	-	-	-	(10 200)	-	-	-	-	-	-	(10 200)
Augmentation du capital en numéraire	34 000	68 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102 000
Recasements et autres variations	34 000	-	-	-	-	-	-	-	-	(34 000)	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	510	-	-	-	510
Résultat au 31/12/2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	115 528	115 528
Solde au 31/12/2017	238 000	128 000	17 000	79 180	131 333	12 574	-	36 961	414	2	115 528	758 992

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	27 735	2 331 085	-
Caution et aval	27 735	600 574	-
Crédit documentaire	-	452 150	-
Actifs donnés en garantie	-	1 278 361	-

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés de financement sur titres	-	980 052	2 995
de financement	-	980 052	-
sur titres	-	-	2 995

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Avals aux banques	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	101 974	195 686
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	354 904	370 334
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 600	2 461
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	5 071	4 202
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	514 028	524 919
Total	980 052	1 099 075

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

Engagement sur épargne logement au 31.12.2017			31/12/2017
Engagement donnés			
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne			511 428
a / murs et réguliers			
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2			
197 311	X	2	394 622
b / murs mais irréguliers			
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2			
58 403	X	2	116 806
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés			2 600
Total			514 028

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	29 545	1 529	237 755
de financement	29 545	1 529	237 755

Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

Engagement sur épargne logement au 31.12.2017		31/12/2017
Engagement reçus		
1/ Tranches non débloquées des crédits déjà accordés		2 600
2/ Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement		235 155
a/ Crédits à accorder sur comptes d'épargne		511 428
b/ Encours des crédits sur Epargne logement		242 050
(+) Crédit normal		149 478
(+) Crédit anticipé		2 681
(+) Crédit complémentaire		89 891
c/ Dépôts sur épargne logement		(518 323)
(-) Epargne logement		(518 323)
Total		237 755

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	-	121 150	-
de garantie de la clientèle	-	121 150	-

Note sur les engagements en devises

	31/12/2017
Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2017	
Devises vendues à livrer	58 872
Dinars achetés à recevoir	22 037
Devises achetées à recevoir	30 243
Dinars vendues à livrer	39 769
Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2017	
Devises vendues à livrer	353 012
Dinars achetés à recevoir	163 400
Devises achetées à recevoir	790 418
Dinars vendues à livrer	560 115

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 510 167 mille dinars au 31/12/2017 contre 399 312 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 578	2 921
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	29	63
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	6 816	5 133
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	396 199	303 924
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	50 879	40 445
Intérêts de retard sur crédits	15 096	11 277
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	12 084	11 794
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	47	778
Intérêts assimilés sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	-	-
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	-	37
Reports sur opérations de change à terme de couverture	10 798	7 584
Commissions sur engagements de garantie	10 950	8 971
Commissions sur lettres de garantie	896	1 022

Commissions de compte sur opérations de crédit	1 239	1 539
Commissions de découvert sur opérations de crédit	2 523	3 761
Commissions sur billets de trésorerie	33	65
Total	510 167	399 312

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Crédits commerciaux et industriels	240 335	168 511
Immobilier promoteur	66 802	50 549
Immobilier acquéreur contractuel	51 024	48 684
Immobilier acquéreur ressources propres	35 443	34 214
Autres concours à la clientèle	2 595	1 966
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	396 199	303 924

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 87 240 mille dinars au 31/12/2017 contre 72 710 mille dinars au 31/12/2016. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	42 691	37 413
Commissions sur effets à l'encaissement	62	64
Commissions sur effets à l'escompte	701	530
Commissions sur opérations diverses sur effets	575	505
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	11 352	10 170
Commissions sur opérations de virements	16 871	13 513
Commissions sur opérations sur titres	7	2
Frais de tenue des comptes	13 123	12 629
Commissions sur commerce extérieur et change	6 550	4 072
Commissions sur domiciliation et modification de titres	206	204
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	5 943	3 722
Commissions sur virements et chèques en devises	401	146
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 956	1 430
FONAPRA	-	-
FOPRODI	-	-
FOPROLOS	1 450	1 226
PNRLR	-	-
FNAH	79	104
2EME PDU	-	5
3 EME P.D.U	-	10
4 EME P.D.U	19	29
EL HAFSIA	-	-

HG 00 4B	10	56
PRLSI INONDATION	-	-
AFD	-	-
Autres commissions	36 042	29 797
Commissions sur opérations monétiques	6 234	5 493
Commissions d'étude	20 236	17 255
Commission de gestion	2 919	2 466
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	6 653	4 583
Frais additionnels des prêts	-	-
Total	87 240	72 710

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 114 001 mille dinars contre 83 901 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Produits sur BTA	73 551	64 602
Charges sur BTA	-	-
Produits sur BTCT	-	-
Produits sur emprunts nationaux	1	2
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	3 717	4 551
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	902	369
Gains nets sur opérations de change	54 968	14 377
Total des produits	133 139	83 901
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-
Pertes nettes sur titres de placement	-	-
Pertes nettes sur opérations de change	(19 138)	-
Total des charges	(19 138)	-
Total	114 001	83 901

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les revenus sur les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 4 921 mille dinars.

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille d'investissement est de 9 043 mille dinars contre 7 333 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation (*)	2 768	2 413
Intérêts et revenus des titres d'investissements	6 275	4 920
Tantièmes et jetons de présence perçus	-	-
Total	9 043	7 333

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les revenus sur les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 4 921 mille dinars.

(*) Les dividendes reçus se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes 2017	Dividendes 2016
Modern Leasing (*)	786	655
Société BH Invest	63	63
SICAV BH-Obligataire	416	416
SICAV BH-Placement	48	60
Assurances SALIM (*)	636	581
Société SOPIVEL	315	191
Société SIM SICAR	105	75
Société STIMEC	-	-
Société Général Recouvrement	90	180
Autres	309	192
Total	2 768	2 413

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2017, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 326 515 mille dinars contre 250 024 mille dinars au 31/12/2016 détaillés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(15 625)	(12 447)
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(15 508)	(12 075)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(117)	(372)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(200 543)	(173 166)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(19 325)	(15 295)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(415)	(315)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(63 361)	(54 411)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(116 252)	(101 678)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 190)	(1 467)
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(30 588)	(23 479)
Intérêts sur ressources spéciales	(10 033)	(7 067)
Emprunts obligataires	(20 555)	(16 412)
AUTRES INTERETS ET CHARGES	(79 759)	(40 933)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(117)	(34)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(51 662)	(33 414)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 386)	(1 153)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(26 594)	(6 332)
Total	(326 515)	(250 024)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 45 626 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 56 269 mille dinars au 31 décembre 2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(140 119)	(131 047)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(75 821)	(72 344)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(28 293)	(36 232)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(6 477)	(8 205)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 693)	(1 362)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(26 695)	(12 818)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(140)	(86)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	94 493	74 778
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	82 659	63 230
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	10 755	7 067
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 079	4 481
Total	(45 626)	(56 269)

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions 2016	Dotations	Reprises	Provisions 2017
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(618 922)	(75 821)	82 395	(612 348)
Provisions Additionnelle (91-24)	(163 642)	(28 293)	10 754	(181 181)
Provisions collectives	(77 123)	(6 478)	-	(83 601)
Ecart de rapprochement	(16 137)	-	-	(16 137)
Autres Provisions	-	-	-	-
Total	(875 824)	(110 592)	93 149	(893 267)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 11 437 dinars au 31 décembre 2017 contre 5 120 dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(14 798)	(9 021)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(14 798)	(2 499)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	-	(6 522)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	(30 359)
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	-
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	3 361	34 260
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 182	3 901
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	179	30 359
Total	(11 437)	(5 120)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2017, les autres produits d'exploitation totalisent 12 794 mille dinars contre 12 524 mille dinars au 31/12/2016. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Autres produits accessoires (*)	5 017	4 715
Produits sur opérations d'assurance	3 649	3 849
Autres charges non imputables	3 522	3 375
Récupération de frais postaux	227	194
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	379	391
Total	12 794	12 524

(*) Les autres produits d'exploitation se composent principalement de:

- Des résiliations négatives des comptes d'épargne logements pour un montant de 2 606 mille dinars;
- Des récupérations sur des comptes d'épargne logements pour un montant de 208 mille dinars.

Notes 24 – Charge générale d'exploitation

Au 31/12/2017, les charges générales d'exploitation totalisent 30 037 mille dinars contre 27 298 mille dinars au 31/12/2016. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
a-Frais d'exploitation non bancaire	(1 508)	(1 477)
b-Autres charges générales d'exploitation	(28 529)	(25 821)
Total	(30 037)	(27 298)

Notes 25 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 143 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 195 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Pertes provenant des activités ordinaires	(2)	(4)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(1)
Pertes exceptionnelles	(2)	(3)
Gains provenant des activités ordinaires	145	199
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	-	195
Profits exceptionnels	145	4
Solde net (PR8/CH9)	143	195

Notes 26 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2017 totalise 52 708 mille dinars.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %).

La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré pour un montant de 30 000 mille dinars.

Les retraitements apportés au résultat comptable sont détaillés comme suit :

Résultat comptable avant impôts	175 766
Total des réintégrations	227 247
Total des déductions	222 419
Réinvestissements exonérés	30 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	150 594
Impôt sur les sociétés	52 708

Notes 27 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de 7530 mille dinars au 31 décembre 2017 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Pertes extraordinaires	-	-
Contribution conjoncturelle	(7 530)	(6 545)
Total	(7 530)	(6 545)

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les chiffres de l'exercice 2016 ont été retraités suite au reclassement des BTA de titres de placement en titres d'investissement.

Notes 28 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2017 ont atteint un montant de 814 578 mille dinars contre 651 788 mille dinars en fin de période 2016, soit une variation de -162 790 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2017	2016	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(411 047)	743 462	(1 154 509)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(61 096)	(961 459)	900 363
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	273 523	15 543	257 980
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	35 830	14 378	21 452
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(162 790)	(188 076)	25 286
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(651 788)	(463 712)	(188 076)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(814 578)	(651 788)	(162 790)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2017	2016
Caisse en dinars	40 948	30 041
Caisse en devises	1 178	543
Change manuel	3 952	2 730
Avoirs chez la BCT en dinars	22 925	55 613
Comptes IBS	21 952	11 071
Avoirs chez la BCT en devises	147 437	65 211
Prêts à la BCT en dinars < 90 j	-	-

Comptes de chèques postaux-CCP	279	278
Comptes ordinaires TGT en dinars	5 801	675
Comptes Nostri en devises	-	-
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	30 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(1 089 050)	(847 950)
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	-
Total	(814 578)	(651 788)

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 753 635 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 1 562 188 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2017 et le 31/12/2016 à 117 758 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 332 981 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 61096 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 273 523 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2017 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 35 830 mille dinars.

3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'émission d'un emprunt subordonné d'un montant plafonné de 50 000 à 70 000 mille dinars

4.4.2 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017



Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat -BH-

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BANQUE DE L'HABITAT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

Rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la BH au titre de l'exercice clos au 31/12/2017

- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements.

Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;

- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaieurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 104 KDT (créditeur) et 303 KDT (débitéur); _____

2.2. Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des Finances. _____

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, la Banque de l'Habitat est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20.

Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

Point clé d'audit (suite)

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 7 736 648 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 893 266 KDT et à 195 424 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par la BH aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2017 totalisent 597 406 KDT (soit 83% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Au 31 décembre 2017, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 195 792 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 944 610 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 251 182 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;

-
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
 - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
-

4. *Paragraphe d'observation*

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 536 638 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 011 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 372 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de société s'élèvent au 31 décembre 2017 à 119 441 KDT. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

5. *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. *Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers*

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de

proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, qui font partie intégrante de notre opinion, font état de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

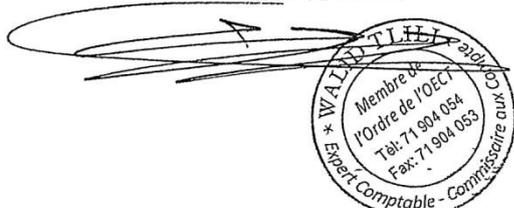
3. Position de change

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, il ne nous a pas été donné d'apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises équilibrée conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 26 Mars 2018

C.W.T

Cabinet Walid TLILI
Walid TLILI



A.C.B
Audit & Consulting Business
Zied KHEDIMALLAH



Rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la BH au titre de l'exercice clos au 31/12/2017



**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat – BH-**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2017

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2017 :

- a) Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital, pour la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte.

Les commissions facturées par la banque s'élèvent à 1 000 dinars hors taxes en 2017.

- b) Une convention de distribution a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital. La Banque d'habitat se charge de distribuer auprès de sa clientèle les parts du fonds commun de placement « FCP BH CEA ».

Les frais de distribution revenant à la banque d'Habitat et supportés par « FCP BH CEA », sont fixés à 0.1% Hors taxes de l'actif net par an, calculés quotidiennement et payés trimestriellement à terme échu.

- c) Une convention de prestation de service a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital. La convention a pour objet l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de de la « BH INVEST » et notamment :

L'intermédiation en bourse ;

- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participation, ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

Les charges supportées au titre de l'opération de pilotage de l'opération d'acquisition de la BHCI au titre de l'exercice 2017 totalisent 368 000 dinars.

- d) Une convention de montage et de placement de l'augmentation de capital de la « Banque de l'Habitat » a été conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital aux conditions suivantes :

- Montage 50 000 dinars ;
- Placement 0,5% du montant global de l'augmentation de capital et 0,5% du montant placé en bourse.

Les charges supportées au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 409 794 Dinars.

- e) Une convention conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un emprunt obligataire subordonné dans le cadre d'un placement privé pour un montant de 50 MDT extensible à 70 MDT.

La convention prévoit une commission de placement de 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 210 000 dinars.

- f) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 220.788 dinars.

- g) Une convention de cession de créances a été conclue avec la société SGRC dont la BH détient 60% de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 26 352 235 dinars pour un prix de cession de 223 dinars.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2017 :

- a) Une convention conclue avec la société « BHINVEST », dont la Banque détient 30 % de son capital et la société « TUNISIE VALEURS », pour l'assistance de la banque dans la préparation et la réalisation d'une opération d'émissions d'un et/ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés totalisant un montant de 150 MDT sur le marché par appel public à l'épargne aux conditions ci-après :

- Frais de missions : 50 000 dinars HTVA
- Commission de placement : 0.6% HTVA du montant global de l'emprunt payable à la clôture des souscriptions

- b) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 23,91% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2017 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements des assurances « SALIM » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2017 totalise un montant de 7 841 759 dinars. La BH a également souscrit la prime relative à l'exercice 2018 pour un montant de 8 378 908 dinars.

- c) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient 23,91% de son capital, un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2017 est pour un montant de 3 623 250 dinars.

- d) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis

par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 420 637 dinars.

- e) Un détachement du personnel auprès de la SGRC, dont la Banque de l'Habitat détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 302 535 dinars.
- f) Un détachement du personnel auprès de la SOPIVEL, dont la Banque de l'Habitat détient 30 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 174 133 dinars.
- g) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre en 2017 s'élèvent à 50 343 dinars.

- h) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre en 2017 s'élèvent à 50 813 dinars.

- i) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91% de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 256 542 dinars.

- j) La « BANQUE DE L'HABITAT » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 37,44 % de son capital, pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 32 238 dinars au titre de l'année 2017.

- k) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2017, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », dont elle détient 23,91% de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	8 545 179 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	129 928 dinars
- Assurance Multi risques informatique pour un montant de	29 285 dinars
- Assurance Vol global pour un montant de	314 685 dinars
- Assurance Multi risques professionnel pour un montant de	179 839 dinars

- l) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour la tenue du registre d'actionariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 000 dinars hors taxes.

- m) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 dinars ;
 - Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
 - Frais de gestion : 0.2% du restant dû.
- n) Une convention conclue avec la société « BHINVEST » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30 % de son capital, pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 dinars ;
 - Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
 - Frais de gestion : 0.1% du restant dû.
- o) Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 71,3 % de son capital, depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 5,14 % de son capital, depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA pour chacune d'entre elles en 2017.
- p) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société « SIM SICAR », dont la Banque détient 41,58 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2017, s'élève à 950 000 dinars hors taxes.
- q) Une convention de location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 378 055 dinars hors taxes.
- r) Une convention de location auprès la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 39 225 dinars hors taxes.
- s) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2017, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 7 048 215 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital.
- t) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 46 642 dinars hors taxes.
- u) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient 23,91 % de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats «

incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 62 148 dinars hors taxes.

- v) Une convention conclue avec la société « Modern Leasing », dont la Banque détient 37,44 % de son capital, portant sur la gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la "Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis" ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé "Opération construction "FSEG El Mourouj". La société « Modern Leasing » perçoit dans le cadre de cette convention une commission de 0,5% hors taxes du montant des loyers facturés en hors taxes.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2017 s'élèvent à 12 493 dinars hors taxes.

- w) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », dont la Banque détient 30 % de son capital, portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC.
- x) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec la « EPARGNE INVEST SICAF », dont la Banque détient 49,67 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 858 dinars hors taxes.

3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 449 659 dinars en 2017.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions-USD destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 18 700 DT en 2017.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la BH au titre de l'exercice clos au 31/12/2017

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 900 DT en 2017.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 310 DT en 2017.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 145 dinars en 2017.

7. Convention relative au 2^{ème} projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le

recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 275 dinars en 2017.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Une commission de 198 dinars a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2017.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Le montant des engagements de financement reçus constaté par la « Banque de l'Habitat » au terme de l'exercice 2017 s'élève à 237 755 377 dinars.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloquages de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2017.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

13. Une convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la Banque de l'Habitat et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 dinars.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

Rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la BH au titre de l'exercice clos au 31/12/2017

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des subventions, 2% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 78 847 dinars en 2017.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration.

Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2017, le montant brut des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 187 500 dinars.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2017, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 15 000 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 15 000 dinars ;
3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 13 750 dinars ;
4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 12 500 dinars ;
5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : 41 250 dinars ;
6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 11 250 dinars ;
7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 25 000 dinars.

- La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 3 mai 2016 telle qu'elle a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 mai 2016, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles dinars au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :

- Une voiture de fonction et des bons de carburant de 500 litres par mois ;
- Une deuxième voiture de fonction (pour utilisation domestique) et des bons de carburant de 250 litres par mois ;
- La prise en charge des frais de téléphone portable ;
- Le remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions sous présentation des factures à l'appui (frais de déplacement, missions à l'étranger...).

- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille dinars (correspondant à 100% de l'élément annuel variable) fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant l'exercice 2017 se détaille comme suit :

1. Un salaire brut au titre de l'exercice de 332 332,145 dinars correspondant à l'élément fixe du salaire ;
2. Un montant brut de 168 176 dinars correspondant à l'élément variable ;
3. Des charges patronales de 130 423,423 dinars ;
4. Des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 13 192,850 dinars et qui comprennent :
 - ✓ Deux voitures de fonction ;
 - ✓ Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - ✓ Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la Banque de l'Habitat envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit (en dinars) :

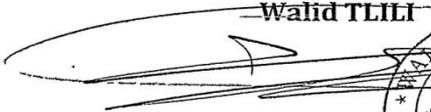
Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	644 124	-	333 750	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
TOTAL	644 124	-	333 750	-

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 mars 2018

C.W.T
Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI



A.C.B
Audit & Consulting Business
Zayed KHEDIMALLAH
Tél: 71 904 055
Fax: 71 198 031

4.4.3 Notes explicatives et complémentaires relatives au rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017

Note complémentaire portant sur la ventilation des données comptables

L'information concernant les points relatifs à la ventilation des données comptables entre parties liés, entreprises associés et coentreprises et autre clientèle n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations.

Actuellement, la banque a choisi son système d'information (T24). Les travaux de mise en place commenceront en janvier 2019 pour migrer vers le nouveau système d'information en septembre 2021.

Note complémentaire sur le paragraphe « opinion avec réserves »

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de l'Habitat, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, **P'état des engagements hors bilan**, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Note explicative portant sur la réserve relative à l'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la banque

Historiquement, la banque s'est toujours appuyée sur une structure interne qui dispose d'une grande expertise en matière d'évaluation des garanties hypothécaires en rapport avec la nature d'activité de la banque spécialisée dans le financement de l'immobilier.

Depuis l'année 2014, la banque a commencé à faire recours à des expertises indépendantes. Par conséquent, la réserve formulée par les CAC a été atténuée (certaines garanties hypothécaire au lieu de plusieurs).

Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client et ce, contrairement aux dispositions de la NC 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires.

Cette anomalie sera résorbée avec la mise en place du nouveau SI (ERP).

Note explicative portant sur la réserve relative au défaut de prise en compte d'une manière exhaustive, des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements.

La banque a déjà entamé les travaux de rapprochement entre le tableau des engagements de la banque et les chiffres comptables. Ces travaux sont en cours et seront finalisés à la date du 31/12/2018.

Note explicative portant sur la réserve relative à l'existence de déséquilibre entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaieurs de ces positions :

La banque a mis en place l'application Megara et a procédé à la revue de tous les schémas comptables conformément à la norme comptable 23. Ce système est en cours de stabilisation et les anciens écarts sont encore en cours d'identification. La banque poursuivra les travaux en 2018 pour résorber ces déséquilibres.

Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence de procédures adéquates de suivi et de justification des soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.

Le suivi et la justification des soldes comptables de ces fonds budgétaires sont tributaires des travaux de justification entamés conjointement par la banque et les services du ministère des finances.

Note explicative portant sur la réserve relative aux engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes.

Les classes de risque attribuées à certaines entreprises publiques ont été arrêtées et approuvées par les autorités de contrôle et ce, tenant compte du caractère stratégique de ces entreprises et de l'engagement de l'Etat à garantir leur stabilité financière.

L'engagement sur ces entreprises publiques a baissé de 618 MD en 2016 à 537 MD en 2017 couvert à hauteur de 163 MD par la garantie de l'Etat.

La baisse des provisions sur les entreprises publiques (17 MD en 2016 et 8 MD en 2017) provient de la garantie de l'Etat sur El Fouledh (+6 MD) et la baisse de l'engagement sur STS (-3 MD).

Note explicative portant sur la réserve relative aux engagements de groupe de sociétés dont les risques encourus s'élèvent à 119 441 KDT au 31/12/2017. Ces engagements n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation

Il s'agit du groupe SOTACIB adossé à un grand groupe espagnol (Cemolins Internacional SL) créé en 1928 et présent dans 9 pays avec un total des actifs de 1 271 M€, un chiffre d'affaires de 658 M€ et un niveau de bénéfices de 89,1 M€ au titre de 2017 en progression de 40% par rapport à 2016.

La situation des 2 entreprises du groupe SOTACIB se présente comme suit à fin septembre 2018:

- SOTACIB Kairouan:

* Un chiffre d'affaires qui dépasse les prévisions et qui s'est inscrit en augmentation de 17,5% par rapport à septembre 2017. Sachant que la part du marché local est passée de 10,6% en 2017 à 13,8% en 2018 avec une part de marché à l'export de 7,4%.

* Une forte augmentation du résultat d'exploitation (il se situe à 17,2 MD) permettant de renouer avec les bénéfices avec un résultat net positif de 3,6 MD à fin septembre 2018.

* un niveau d'engagements de 39 MD à fin octobre 2018 avec règlement des échéances à bonne date. Cet engagement est composé principalement d'un CLT pour 35 MD.

- SOTACIB ciment Blanc (Férian):

* Un niveau d'engagements qui a baissé de 28,7 MD à fin 2016 à 26 MD à fin octobre 2018 (-2,7MD) composé à hauteur de 19 MD de CLT et 7 MD crédit MT sur la ligne BEI.

* C'est une société qui a le monopole du ciment blanc sur le marché tunisien mais qui continue à subir l'impact du prix homologué du ciment blanc.

* elle a bénéficié d'une augmentation du capital pour 20 MD dans le cadre de la conversion de l'usine à l'utilisation du PETCOKE au lieu du Gaz Naturel (l'objectif de réduire la facture de l'énergie suite à la levée des subventions de l'énergie).

* Les 9 premiers mois de l'année 2018 ont été marqués par une maîtrise du niveau des pertes (-3,7 MD contre -7,6 MD en septembre 2017) en rapport avec la maîtrise des charges d'exploitation. Il y a lieu de signaler également que cette Société a toujours bénéficié du soutien des actionnaires espagnol et de l'Etat (à travers El Boniane) à travers 3 augmentations de capital successives (10 MD, 35 MD en 2014 et 20 MD en 2015). Elle vient également de bénéficier d'une 4ème augmentation du capital pour 17,5 MD.

4.4.4 Notes explicatives et rectificatives relatives au rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017

Note explicative portant sur les conventions conclues au cours de l'exercice 2017

Les conventions conclues avec les filiales en 2017 citées ont obtenues les autorisations du conseil d'administration de la banque. Cependant, et pour des contraintes de délais et de procédures d'approbations des comités issus du conseil puis du conseil en réunions plénières quelques unes ont été entérinées. Il est à noter que cet acte ne lèse en rien les actionnaires.

Note rectificative concernant les conventions conclues

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2017

f. La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient **23,89%** de son capital, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 220 788 dinars.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

b) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient **23,89%** de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH. Ce contrat prend effet le 1^{er} janvier 2017 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements des assurances « SALIM » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2017 totalise un montant de 7 841 759 dinars. La BH a également souscrit la prime relative à l'exercice 2018 pour un montant de 8 378 908 dinars.

- c) La Banque a conclu avec la société « Assurances SALIM », dont elle détient **23,89%** de son capital, un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2017 est pour un montant de 3 623 250 dinars.

- d) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient **23,89%** de son capital, a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 420 637 dinars.

- g) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient **23,89%** de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre en 2017 s'élèvent à 50 343 dinars.

- h) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient **23,89%** de son capital, a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre en 2017 s'élèvent à 50 813 dinars.

- i) La société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient **23,89%** de son capital, a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2017 à 256 542 dinars.

- k) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2017, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », dont elle détient **23,89%** de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	8 545 179 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	129 928 dinars
- Assurance Multi risques informatique pour un montant de	29 285 dinars
- Assurance Vol global pour un montant de	314 685 dinars
- Assurance Multi risques professionnel pour un montant de	179 839 dinars

- o) Une convention de dépositaire a été conclue avec la société « SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient **76,83%** de son capital, depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient **7,01%** de son capital, depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA pour chacune d'entre elles en 2017.

- q) Une convention de location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient **23,89%** de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 378 055 dinars hors taxes.

- r) Une convention de location auprès la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient **23,89%** de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 39 225 dinars hors taxes.

- s) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2017, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 7 048 215 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient **23,89%** de son capital.
- t) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient **23,89%** de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 46 642 dinars hors taxes.
- u) Une convention est conclue avec la société « ASSURANCES SALIM », dont la Banque détient **23,89%** de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2017, à 62 148 dinars hors taxes.
- x) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec la « EPARGNE INVEST SICAF », dont la Banque détient **49,65%** de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 858 dinars hors taxes.

4.4.5 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017

Note complémentaire à l'état des engagements hors bilan

La banque ne dispose pas d'engagement sur titres à livrer.

Note complémentaire à l'état de résultat

Cette augmentation des d'intérêts et revenus assimilés de 27,76% s'explique principalement par Les intérêts sur les crédits commerciaux et industriels qui ont affiché un montant de 225 mD au 31/12/2017 contre 153 mD au 31/12/2016 résultant une évolution de 72 mD et les intérêts sur les crédits immobiliers au 31/12/2017 qui ont atteint 138 mD contre 127 mD au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 11 mD.

Note sur le retraitement opéré pour l'exercice 2016 au niveau des rubriques AC4, PR3 et PR4 et les rubriques de l'état de flux de trésorerie

Un reclassement de certaines lignes de BTA a été effectué en 2016 du poste « Titres de transactions » vers le poste « Titres d'investissement » et ce, pour un montant de 953 532 MD, dont un montant de 4 921 MD représentant les intérêts sur lignes BTA.

Note complémentaire à la note 2.1.5 « Opération en devises »

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2017.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change moyen publié fin de chaque journée par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise.

Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan et ne sont pas intégrées dans le résultat de change.

La banque n'effectue pas des opérations de change à terme à des fins spéculatives.

- Les règles de couverture contre les risques de change :

*Les emprunts en devises contractés sur les lignes extérieures à MLT, sont couverts par une assurance auprès de Tunis Ré.

*Les positions de change de trading sont détenues par la salle des marchés sur des périodes courtes :

Coté gestion : leur gestion se fait par la diversification dans des monnaies refuges à faible volatilité en tenant compte des coefficients de corrélation et en respectant les limites de position et de stop loss réglementaires et internes.

Comptablement : les gains et pertes de change sont constatés au jour le jour dans leur compte appropriés de produits et de charges

Financement en devise :

(en dinars)		
2012300000	FINANCT EN DEV EXPORT.	9 803 079
2014400000	FINANCT DES IMPORT.EN DEV	646 995 395
1403100000	PRET.INTERB.DEV A TERME SUP90J	44 001 222

Note complémentaire sur les événements postérieurs à la date de clôture

3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'émission d'un emprunt subordonné d'un montant de 50 000 mille dinars et qui a été clôturé au 30/04/2018.

Note 2 « Créances sur les établissements bancaires et financiers »

	31/12/2017	31/12/2016
Prêts interbancaires	74 042	99 699
Organismes financiers spécialisés	138 871	84 256
Valeurs non imputées at autres sommes dues	-	-
Provisions sur Comptes ordinaires banques	(483)	(183)
Total	212 430	183 772

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	31/12/2017	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaire en dinars	-	-	-	Banque	Non	Non
Comptes ordinaire en devises	-	-	-	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	30 000	-	30 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	-	44 001	44 001	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	41	-	41			
Prêts aux établissements financiers(*)	-	138 181	138 181	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	690	-	690			
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-	-	-			
Provisions	(483)	-	(483)			
Total	30 248	182 182	212 430			

(*) Dont partie liée pour un montant de 55 082 (ste Modern Leasing)

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif maturité contractuelle	avec Actif maturité contractuelle	sans Actif maturité contractuelle	Total
Créances/Etab financiers bancaire &	30 248	78 154	90 963	10 607	209 972	2 458		212 430
Dont parties liées		14 304	33 099	7 679	55 082	-		55 082

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions sur comptes Nostri en devises	(183)	(300)	-	(483)
Total des provisions	(183)	(300)	-	(483)

Concernant la ventilation des données comptables entre parties liées, entreprises associés et coentreprises et autres clientèle : Cette information n'est pas intégrée au niveau du système d'information actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations.

Note rectificative et complémentaire à la note 3 « Créances sur la clientèle »

Au 31/12/2017, les créances brutes sur la clientèle totalisent 8 825 339 mille dinars contre 7 329 425 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Compte courant débiteur	675 795	567 480	108 315
Autres concours à la clientèle	7 678 036	6 287 739	1 390 297
Crédits commerciaux et industriels	4 495 945	3 590 467	905 478
Immobilier promoteur	1 123 848	1 004 451	119 397
Immobilier acquéreur contractuel	322 739	329 008	(6 269)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 038 440	994 189	44 251
Autres concours à la clientèle	697 064	369 624	327 440
Autres emprunts	-	-	-
Autres	-	-	-
Crédits sur ressources spéciales	471 508	474 207	(2 699)
Total des créances brutes (*)	8 825 339	7 329 425	1 495 914

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
FONAPRA	207	261
FOPRODI	21	58
FOPROLOS	322 168	318 232
PNRLR	105 898	105 963
FNAH	4 906	4 918
2EME PDU (*)	1 975	2 344
3 EME P.D.U	5 885	7 265
4 EME P.D.U	7 703	9 433
EL HAFSIA (*)	436	438
HG 00 4B	11 908	16 246
PRLSI INONDATION	2 061	2 072
AFD	5 995	6 977
FINANCEMENT PREMIER LOGEMENT	2 345	
Total des créances brutes (*)	471 508	474 207

(*) Les créances sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque totalisent au 31/12/2017 la somme de 2 411 mille dinars.

-Ventilation selon la nature de la relation :

Cette information n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations.

- Mouvements des créances douteuses :

	2016	Augmentation créances douteuses 2017	Nouvelles créances douteuses 2017	Diminution créances douteuses 2016	CESSION 2017	2017
créances douteuses	1 265 059	46 264	94 352	104 745	26 352	1 274 578

-Les créances sur la clientèle dont les revenus ne sont pas constatées parmi les produits de l'exercice et le Montant des revenus :

En mille dinars

	Montants des créances	Montants des Revenus
des créances sur la clientèle dont les revenus ne sont pas constatées parmi les produits de l'exercice	1 849 805	1954

-Le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant :

Le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds est nul : Les différentes ressources spéciales vivantes (FOPROLOS, FNAH ET PSL) sont connues d'avance dans le budget de l'Etat.

Note rectificative et complémentaire à la note 4 « Portefeuille titres commercial »

Le tableau suivant présente les plus values latentes sur titres de placement :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	14 971	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	251 182	162
Titres de placement émis par des établissements de crédit	46 297	-
Autres titres de placement	4 000	-
Total	316 450	162

Pas de transfert de titres entre catégories de titres de transaction et titres de placement.

Note rectificative de la note 5 « Portefeuille titres d'investissement »

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 216 085 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 1 142 321 mille dinars au 31 décembre 2016.

L'augmentation du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2016 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

Libellés	Titres D'investissement BTA	Titres D'investissement SICAR	Ent Liées	Entr. associés	Autres Titres de Participation	Total
Solde au 31/12/2016	926 045	167 009	53 085	16 455	60 307	1 222 901
Acquisitions 2017	18 565	29 100	1 000	8 995	3 283	60 943
Remboursements	-	(8 431)	-	-	(174)	(8 605)
Total brut au 31/12/2017	944 610	187 677	54 085	25 450	63 415	1 275 237
Créances rattachés	32 668	25	-	-	-	32 693
Provision au 31/12/2016	-	(50 392)	(3 616)	(9 398)	(17 174)	(80 580)
Dotation 2017	-	(9 012)	-	(4 441)	(1 173)	(14 626)
Reprise 2017	-	3 183	66	-	113	3 362
Provision au 31/12/2017	-	(56 221)	(3 549)	(13 840)	(18 235)	(91 845)
Total net au 31/12/2017	977 278	131 481	50 536	11 610	45 180	1 216 085

Les bons de trésors éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 31/12/2017 à 518 375 mille dinars.

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 953 532 mille dinars.

Liste des entreprises filiales

Dénomination	Adresse	Capital social	Nbre d'actions émises	Participations BH	%	Capitaux propres	Résultat 2017
Modern Leasing (*)	Immeuble Assurances SALIM - Centre Urbain Nord- Lot AFH BC5- 1082 Cité Mahrajène	35 000	7 000 000	2 621 011	37,44%	43 318	3 139
Société BH Invest	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord – 1003	3 000	30 000	9 000	30,00%	6 699	418
SICAV BH-Obligataire	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord – 1003	143 018	1 389 734	97 460	7,01%	143 073	6 248
SICAV BH-Placement	Siège de l'Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord – 1003	4 310	143 318	110 110	76,83%	4 302	184
SICAF BH Epargne Investissement	Immeuble Espace Tunis, Bloc K 5ème étage , Rue 8003, Mont plaisir 1073 Tunis	15 000	1 500 000	744 799	49,65%	16 160	473
Assurances SALIM (*)	Assurances Salim Immeuble SALIM, Lotissement AFH - BC5, Centre Urbain Nord –1003	13 300	2 660 000	635 596	23,89%	48 734	6 147
Société SOPIVEL	67, Rue Alain Savary, Bloc A, 6ème étage , Cité Jardins II -1002 Tunis	15 000	150 000	44 975	29,98%	19 839	621
Société SIM SICAR	Résidence Cité Jardins ,2 Rue Alain Savary , Bloc A 6ème étage 1002 Tunis	18 000	3 600 000	1 497 092	41,59%	20 666	978
Société STIMEC	17 Rue des Entrepreneurs 2035 Charguia II Tunis	1 400	140 000	42 000	30,00%	132	(140)
Société Recouvrement Général	67, Rue Alain Savary, Bloc B, 2ème étage , Cité Jardins -1002 Tunis	2 000	200 000	120 000	60,00%	5 404	613
Société Moderne de titrisation	Espace Tunis, Escalier H 4ème étage Mont plaisir 1073 Tunis	500	5 000	4 994	99,88%	500	-

Note rectificative de la note 6 « Valeurs immobilisées »

Designation	Mouvements de la période				Amortissement et provision				VCN fin de période	
	Valeur début de période	Acquisitions	Sortie	Reclassement	Valeur fin de période	Cumul début de période	Dotation	Amort sorties		Cumul fin de période
Immeubles d'exploitation	48 343	876	-	-	49 219	(19 545)	(2 175)	-	(21 720)	27 499
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	49 743	4 717	-	-	54 460	(26 935)	(3 944)	-	(30 879)	23 581
Mobilier et mobiliers de bureau	33 257	4 008	-	-	37 265	(23 858)	(3 458)	-	(27 316)	9 949
Mobilier de transport	2 630	214	-	-	2 844	(1 708)	(311)	-	(2 019)	825
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	5 200	7 048	-	-	12 248	-	-	-	-	12 248
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	(1 043)	(18)	-	(1 061)	191
Logiciels informatiques	9 877	503	-	-	10 380	(7 435)	(1 211)	-	(8 646)	1 734
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 752)	(6)	-	(2 758)	44
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(4 727)	-	-	(4 727)	(4 727)
Total	158 325	17 366	-	-	175 691	(88 003)	(11 123)	-	(99 126)	76 565

Note complémentaire à la note 8 « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers »

Ventilation selon la nature de la relation :

Cette information n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations

Note complémentaire à la note 9 « Dépôts et avoirs de la clientèle »

Ventilation selon la nature de la relation :

Cette information n'est pas intégrée au niveau du Système d'informations actuel. Cette insuffisance sera résorbée avec la mise en place du nouveau système d'informations

Note rectificative et complémentaire à la note 12 « Capitaux propres »

	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres		
Capital souscrit	238 000	170 000
Primes liées au capital	128 000	60 000
Réserves légales	17 000	12 530
Autres réserves	260 048	216 102
Ecart de réévaluation (*)	414	414
Report à nouveau	2	21
Résultat de l'exercice	115 528	92 087
Total	758 992	551 154

(*) L'écart de réévaluation pour un montant de 414 MD provient de la réévaluation des immobilisations lors de la transformation de la CNEL en Banque de l'habitat.

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat de l'exercice (1)	115 527 946	92 086 747
Nombre des actions début de période	34 000 000	34 000 000
Augmentation du capital	13 600 000	-
Actions gratuite	6 800 000	6 800 000
Actions en numéraire	6 800 000	-
Date de l'augmentation du capital	15/12/2017	
Nombre des actions fin de période	47 600 000	40 800 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	41 098 082	40 800 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,811	2,257

Détail du calcul du nombre d'actions moyen pondéré au 31/12/2017

Nombre des actions début de période	34 000 000
Emission d'actions gratuites	6 800 000
Emission d'actions en numéraire	6 800 000
Date de l'augmentation du capital	15/12/2017
Nombre d'action moyen pondéré :	41 098 082
34 000 000 + 6 800 000 + (6 800 000 * 16/365)	

Tableau de variation des capitaux propres :

(en mD)

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves Social	F. Réval Immob	Rép nouveau	à Résultat	Total
Solde au 31/12/2015	170 000	60 000	9 000	17 200	90 534	6 573	-	34 225	414	11	70 584	458 541
Affectation du résultat 2015	-	-	3 530	45 800	17 894	2 500	-	850	-	10	(70 584)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	527	-	-	-	527
Résultat au 31/12/2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	92 086	92 086
Solde au 31/12/2016	170 000	60 000	12 530	63 000	108 428	9 073	-	35 602	414	21	92 086	551 154
Affectation du résultat 2016 (AGO DU 25/07/2017)	-	-	4 470	39 980	33 105	3 500	-	850	-	(19)	(81 886)	-
Distributions de dividendes (AGE DU 07/09/2017)	-	-	-	-	(10 200)	-	-	-	-	-	-	(10 200)
Reclassement du Résultat (AGE 07/09/2017)	-	-	-	10 200	-	-	-	-	-	-	(10 200)	-
Solde au 31/12/2016 Après affectation	170 000	60 000	17 000	113 180	131 333	12 573	-	36 452	414	2	-	540 954
Augmentation du capital en numéraire	34 000	68 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102 000
Reclassements et autres variations	34 000	-	-	(34 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	510	-	-	-	510
Résultat au 31/12/2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	115 528	115 528
Solde au 31/12/2017	238 000	128 000	17 000	79 180	131 333	12 573	-	36 962	414	2	115 528	758 992
Réaffectation en résultat reporté	-	-	-	-	(8 520)	-	-	-	-	8 520	-	-
Affectation du résultat 2017	-	-	6 202	54 930	30 000	3 500	-	850	-	6	(95 488)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(8 520)	(20 040)	(28 560)
Solde au 31/12/2017 après affectation	238 000	128 000	23 202	134 110	152 813	16 073	-	37 812	414	8	-	730 432

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

Garanties reçues : la nature et le montant des garanties reçues et le montant total ainsi que celui considéré douteux des postes d'actif ou de hors bilan auxquels se rapportent ces garanties.

	Total GAR	dont ETAT	Dont financières	dont BQS ET CIE D'ASS.	dont GAR. REELLES
2	18 195	11	620	0	17 565
3	23 890	0	121	43	23 726
4	230 491	61 000	7 342	2 195	159 954
5	151 379	0	1 070	7 890	142 420
Total général	423 956	61 011	9 153	10 128	343 4

Note rectificative de la note 17 « Commissions »

Les commissions totalisent 87 240 mille dinars au 31/12/2017 contre 72 710 mille dinars au 31/12/2016. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	42 691	37 413
Commissions sur effets à l'encaissement	62	64
Commissions sur effets à l'escompte	701	530
Commissions sur opérations diverses sur effets	575	505
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars	11 352	10 170
Commissions sur opérations de virements	16 871	13 513
Commissions sur opérations sur titres	7	2
Frais de tenue des comptes	13 123	12 629
Commissions sur commerce extérieur et change	6 550	4 072
Commissions sur domiciliation et modification de titres	206	204
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	5 943	3 722
Commissions sur virements et chèques en devises	401	146
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 956	1 430
FONAPRA	-	-
FOPRODI	-	-
FOPROLOS	1 450	1 226
PNRLR	-	-
FNAH	477	104
2EME PDU	-	5
3 EME P.D.U	-	10
4 EME P.D.U	19	29
EL HAFSIA	-	-
HG 00 4B	10	56
PRLSI INONDATION	-	-
AFD	-	-
Autres commissions	36 042	29 797
Commissions sur opérations monétiques	6 234	5 493
Commissions d'étude	20 236	17 255
Commission de gestion	2 919	2 466
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	6 653	4 583
Frais additionnels des prêts	-	-
Total	87 240	72 710

Note 18 « gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières »

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 114 001 mille dinars contre 83 901 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Produits sur BTA	73 551	64 602
Produits sur BTCT	-	-
Produits sur emprunts nationaux	1	2
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	3 717	4 551
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	902	369
Gains sur opérations de change	54 968	19 656
Total des produits	133 139	89 180
Pertes sur opérations de change	(19 138)	(5 279)
Total des charges	(19 138)	(5 279)
Solde net	114 001	83 901

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les revenus sur les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 4 921 mille dinars.

Reclassement du portefeuille BTA

Un reclassement de certaines lignes de BTA a été effectué en 2016 du poste « Titres de transactions » vers le poste « Titres d'investissement » et ce, pour un montant de 953 532 mD, dont un montant de 4 921 mD représentant les intérêts sur lignes BTA.

	31/12/2017	31/12/2016
GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	73 552	64 604
INTERET SUR REV DES TITRES DE TRANSACTION	73 552	64 604
* BONS DE TRESOR ASSIMILES (BTA)	73 551	64 602
* EMPRUNT NATIONAUX	1	2
GAINS NETS SUR TITRES DE PLACEMENT	4 619	4 920
DIVIDENDES ET PRDT ASSIMILES SUR REV DES TITRES DE PLACEMENT	3 717	4 551
PRODUITS/OPERAT.PLACEMENT LIEES A MODFICATION COMPTABLE	902	369
GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE	35 830	14 377
GAINS SUR OPERATIONS DE CHANGE ET D'ARBITRAGE D'OPERATION	54 968	19 656
PERTES SUR OP2RATIONS DE CHANGE	-19 138	-5 279
T O T A L	114 001	83 901

4.4.6 Tableau de mouvements des capitaux propres

En mille dinars

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2016 AVANT AFFECTATION	170 000	60 000	12 530	63 000	108 428	9 073	0	35 602	414	21	92 086	551 154
Affectation du résultat 2016 (AGO du 25/07/2017)	0	0	4 470	39 980	33 105	3 500	0	850	0	(19)	(81 886)	0
Distributions de dividendes (AGE du 07/09/2017)	0	0	0	0	(10 200)	0	0	0	0	0	0	(10 200)
Reclassement du résultat (AGE du 07/09/2017)	0	0	0	10 200	0	0	0	0	0	0	(10 200)	0
Solde au 31/12/2016 APRES AFFECTATION	170 000	60 000	17 000	113 180	131 333	12 573	0	36 452	414	2	0	540 954
Augmentation du capital en numéraire	34 000	68 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102 000
Reclassement et autres variations	34 000	0	0	(34 000)	0	0	0	0	0	0	0	0
Modifications comptables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres opérations sur fonds social	0	0	0	0	0	0	0	510	0	0	0	510
Résultat au 31/12/2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 528	115 528
Solde au 31/12/2017 AVANT AFFECTATION	238 000	128 000	17 000	79 180	131 333	12 573	0	36 962	414	2	115 528	758 992
Reclassement et autres variations	0	0	0	0	(8 520)	0	0	0	0	8 520	0	0
Affectation du résultat 2017	0	0	6 202	54 930	30 000	3 500	0	850	0	6	(95 488)	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(8 520)	(20 040)	(28 560)
Solde au 31/12/2017 APRES AFFECTATION	238 000	128 000	23 202	134 110	152 813	16 073	0	37 812	414	8	0	730 432

4.4.7 Affectation des résultats

En mille dinars

	2017	2016	2015
Résultat de l'exercice	115 528	92 087	70 584
Report à nouveau	8 522*	22	11
1^{er} reliquat	124 050	92 108	70 595
Réserve légale	6 203	4 470	3 530
2^{ème} reliquat	117 848	87 638	67 065
Dividende et super dividende	28 560	10 200	0
3^{ème} reliquat	89 288	77 438	67 065
Fonds social	850	850	850
4^{ème} reliquat	88 438	76 588	66 215
Réserves extraordinaires	54 930	39 980	45 800
Réserves pour réinvestissements exonérés	30 000	33 105	17 894
Autres réserves extraordinaires	3 500	3 500	2 500
5^{ème} reliquat	8	2	21
Report à nouveau	8	2	21
Solde	0	0	0

(*) l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2018 a décidé, de réaffecter, en résultat reporté une partie des réserves pour réinvestissements exonérés distribuables en franchise d'impôt et devenues libres d'un montant qui s'élève de 8 520 000 DT.

Par conséquent le report à nouveau est ainsi modifié :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2016 : 2 344,362 D

- Réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles : 8 520 000,000 D

D'où un Résultat Reporté avant affectation du résultat 2017 est de : 8 522 344,362 D

4.4.8 Evolution des dividendes

	2017	2016	2015
Capital social en DT	238 000 000	170 000 000	170 000 000
Nombre d'actions	47 600 000	34 000 000	34 000 000
Valeur nominale en DT	5	5	5
Dividende global en DT	28 560 000	10 200 000	-
Dividende par action en DT	0,600	0,300	-
% de la valeur nominale	12,00%	6,00%	-
Date de détachement	15/05/2018	12/06/2017	-

4.4.9 Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

En mille dinars

	2017	2016	2015
Total des produits d'exploitation bancaire	720 451	563 256	490 030
PNB	385 620	307 524	266 462
Résultat d'exploitation	175 623	117 394	82 356
Capital social	238 000	170 000	170 000
Nombre d'actions	47 600 000	34 000 000	34 000 000
Produit d'exploitation / action en DT	15,136	16,566	14,413
PNB / action en DT	8,101	9,045	7,837
Résultat d'exploitation / action en DT	3,690	3,453	2,422

4.4.10 Evolution des bénéfices nets

En mille dinars

	2017	2016	2015
Capital social	238 000	170 000	170 000
Nombres d'actions	47 600 000	34 000 000	34 000 000
Bénéfice avant impôt	175 766	117 589	82 245
Bénéfice net après modifications comptables	115 528	92 087	70 584
Bénéfice consolidé avant impôt	188 426	136 607*	89 627
Bénéfice net consolidé après modifications comptables	109 464	82 717*	82 541
Bénéfice avant impôt par action	3,693	3,459	2,419
Bénéfice net par action	2,427	2,708	2,076
Bénéfice net consolidé par action	2,300	2,433	2,428

* chiffres retraités pour les besoins de comparabilité.

4.4.11 Emprunts obligataires garantis par la Banque de l'Habitat

Néant

4.4.12 Emprunts obligataires émis par la Banque de l'Habitat

En mille dinars

Dénomination	Montant	Encours au 31/12/2017	Taux	Durée	Dernière Échéance
Emprunt Obligataire BH 2009	100 000	53 800 000	TMM+0,8% et 5,30%	15 ans dont 2 années de franchise	31/12/2024
Emprunt Obligataire BH 2013-I	50 000 susceptible d'être porté à 70 000	21 828 000	TMM+1,8% et 6,80%	7 ans	28/06/2020
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2015	90 000	74 640 000	7,40% et/ou TMM+1,95%	5 ans	29/05/2020
			7,50%	7 ans dont 2 années de franchise	29/05/2022
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2016-1	60 000	51 550 000	7,40% et/ou TMM+1,95%	5 ans	06/05/2021
			7,50%	7 ans dont 2 années de franchise	06/05/2023
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2017-1 sans appel public à l'épargne	50 000 susceptible d'être porté à 70 000	70 000	7,40% et/ou TMM+1,95%	5 ans	28/02/2022
			7,50% et/ou TMM +2,10%	7 ans dont 2 années de franchise	28/02/2024
Emprunt Obligataire Subordonné BH 2018-1	50 000 susceptible d'être porté à 70 000	-	7,70% et/ou TMM+2,00%	5 ans	20/04/2023
			7,85% et/ou TMM +2,10%	7 ans dont 2 années de franchise	20/04/2025
			8%	7 ans In Fine	20/04/2025

4.4.13 Évolution de la Marge Brute d'Autofinancement

En mille dinars

	2017	2016	2015
Bénéfice net après modifications comptables	115 528	92 087	70 584
Dotation aux provisions nettes sur créances	45 626	56 269	51 622
Dotation aux provisions nettes sur PF	11 437	5 120	21 402
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	11 388	13 716	8 680
Marge Brute d'Autofinancement	183 979	167 192	152 288

4.4.14 Principaux indicateurs et ratios

En mille dinars

Principaux Indicateurs (en DT)	2017	2016	2015
Dépôt de la clientèle	5 941 916	5 194 082	4 696 798
Créances nettes sur la clientèle	7 736 647	6 272 655	5 342 412
Capitaux propres avant résultat	643 464	459 067	387 958
Capitaux propres après résultat	758 992	551 154	458 542
Capital social	238 000	170 000	170 000
Total Bilan	9 991 217	8 240 102	7 020 726
PNB	385 620	307 524	266 462
Commissions nettes	78 924	67 002	52 599
Frais de personnel	124 303	100 251	90 754
Charges générales d'exploitation	30 037	27 299	25 494
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	11 388	13 715	8 680
Frais généraux (frais de persl + chg d'exploit + dota aux Amort)	165 728	141 265	124 928
Total provisions sur créances clientèles (individuelles + additionnelles) *	794 158**	782 709	744 274
Agios réservés	195 424****	180 946***	164 996
Total Provisions & agios réservés	989 582**	963 655*	909 270*
Total des créances classées (2,3,4 et 5)	1 274 578	1 265 058	1 246 605
Résultat d'exploitation	175 623	117 394	82 356
Résultat net après modifications comptables	115 528	92 087	70 584
Dividende	28 560	10 200	-
Nombre d'actions	47 600 000	34 000 000	34 000 000
Effectif	1792	1 821	1 844

* Ces provisions ne prennent pas en considération un montant de 16 137 mDT faisant l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour les exercices 2015 et 2016 présentée comme suit : « Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT. »

** Le montant des provisions individuelles et additionnelles tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 794 158 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2017 pour 809 666 mDT, soit un écart de 15 508 mDT. Cet écart a fait l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT. ». Bien qu'il en résulte une différence de 629 mDT, le montant mentionné dans la réserve des commissaires aux comptes (16 137 mDT) couvre le montant de l'écart réel (15 508 mDT).

*** Un écart de 4 282 mDT a été constaté au niveau du montant des agios réservés entre la note 3 « créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2016 et les agios réservés au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2016 destiné à la BCT. Cet écart s'explique par le problème d'identifiant par client ayant fait l'objet d'une

réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2016 présentée comme suit : « *L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés* » et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2016 destiné à la BCT présentée comme suit : « *la méthode de réservation utilisée par la Banque consiste à imputer les montants encaissés des clients en premier lieu sur les intérêts et les agios sans tenir compte des mouvements débiteurs du compte concerné. Conséquemment, les intérêts et agios de certaines relations, considérés encaissés, ont été portés en produits de l'exercice sans que l'encaissement en question ne se traduise par une baisse des engagements du client en question. Cette pratique contredit les dispositions de l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 « l'établissement de crédit ne doit incorporer dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui, sans ses propres concours sous quelque forme que ce soit, ont été effectivement remboursés par ses débiteurs ». En outre, les commissions ne font pas l'objet de réservations, et ce contrairement à ce qui est prévu par l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24. Comme qualifié au niveau de notre opinion, l'impact éventuel de la rectification de la méthode de réservation sur le produit net bancaire de la Banque ainsi que sur les provisions constituées ne peut être estimé en raison du défaut d'identification adéquate par client des produits portés en résultat de l'exercice.».*

******** Le montant des agios réservés tels qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 192 601 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2017 pour 195 424 mDT, soit un écart de 2 823 mDT. Cet écart s'explique par le problème d'identification par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « *L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés* » et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2017 destiné à la BCT présentée comme suit : « *la méthode de réservation utilisée par la Banque consiste à imputer les montants encaissés des clients en premier lieu sur les intérêts et les agios sans tenir compte des mouvements débiteurs du compte concerné. Conséquemment, les intérêts et agios de certaines relations, considérés encaissés, ont été portés en produits de l'exercice sans que l'encaissement en question ne se traduise par une baisse des engagements du client en question. Cette pratique contredit les dispositions de l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 « l'établissement de crédit ne doit incorporer dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui, sans ses propres concours sous quelque forme que ce soit, ont été effectivement remboursés par ses débiteurs ». En outre, les commissions ne font pas l'objet de réservations, et ce contrairement à ce qui est prévu par l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24. Comme qualifié au niveau de notre opinion, l'impact éventuel de la rectification de la méthode de réservation sur le produit net bancaire de la Banque ainsi que sur les provisions constituées ne peut être estimé en raison du défaut d'identification adéquate par client des produits portés en résultat de l'exercice.».*

Ratios de Structure	2017	2016	2015
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	7,60%	6,69%	6,53%
Créances nettes sur la clientèle / Total Bilan	77,43%	76,12%	76,09%
Dépôt de la clientèle / Total Bilan	59,47%	63,03%	66,90%
Dépôt de la clientèle / Créances nettes sur la clientèle	76,80%	82,81%	87,92%
Ratios de Productivité	2017	2016	2015
Frais généraux / PNB	42,98%	45,94%	46,88%
Commissions nettes / Frais de personnel	63,49%	66,83%	57,96%
Dépôt de la clientèle / Effectif (en DT)	3 316	2 852	2 547
Frais généraux / Effectif (en DT)	92	78	68
Frais de personnel / Effectif (en DT)	69	55	49
PNB / Effectif (en DT)	215	169	145
Ratios de Rentabilité	2017	2016	2015
ROE: Bénéfice net / capitaux propres avant résultat	17,95%	20,06%	18,19%
ROA: Bénéfice net / Total actif	1,16%	1,12%	1,01%
Bénéfice net / PNB	29,96%	29,94%	26,49%
PNB / Total Bilan	3,86%	3,73%	3,80%
Dividendes / Capital social	12,00%	6,00%	0,00%
Commissions nettes / PNB	20,47%	21,79%	19,74%
Ratios Réglementaires	2017	2016	2015
Ratio Cooke	10,94%	10,03%	10,30%
Ratio de liquidité*	87,35%	75,85%	82,70%
Taux de couverture des créances classées	77,64%	76,17%	72,94%

* Nouvelle formule de calcul du ratio de liquidité à partir du 01/01/2015 « Liquidity Coverage Ratio » (LCR) conformément à la circulaire BCT n°2014-14 du 10/11/2014. Désormais, le ratio de liquidité est le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30j calendaires. Le seuil minimum ne doit pas être inférieur à 60%.

4.5. Renseignements sur les états financiers consolidés au 31/12/2017

Le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017, ne comporte pas une évaluation du contrôle interne et ce, contrairement aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier qui prévoit que « *les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon le cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne* ». Ladite évaluation doit figurer non seulement au niveau du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels mais aussi au niveau du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés.

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions légales et du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat « BH » relatifs à l'exercice 2017 sont établis en l'absence de consultation du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » relatif à l'exercice 2017 et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales qui prévoit que « le commissaire aux comptes ne certifie les états financiers consolidés qu'après avoir consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au groupe lorsque celles-ci sont soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes ».
- Certaines sociétés d'investissement à capital variable SICAV du groupe BH emploient leurs actifs dans des proportions non conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Certaines participations à long terme de la banque dont la gestion est assurée par une société d'investissement à capital risque sont évaluées sur la base d'états financiers arrêtés au 31/12/2016 et antérieurs et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements.

Par ailleurs, les notes aux états financiers consolidés ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note sur la quote-part des droits de vote détenus et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur les parties liées portant sur les entreprises associées mise en équivalence et ce, conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Une note sur la nature de la relation entre la société mère et les filiales dont la mère ne détient pas, directement ou indirectement par des filiales, plus de la moitié des droits de vote et ce, conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et des textes législatifs et réglementaires en la matière et ce, pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018.

4.5.1 Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017 (en mille dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016 (*)	
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	246 181	168 365
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	195 632	171 952
AC3	Créances sur la clientèle	3	8 049 792	6 296 901
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	529 056	466 415
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 346 331	1 134 358
AC5B	Titres mis en équivalence		21 138	9 580
AC6	Valeurs immobilisées	6	117 517	85 093
AC7	Autres actifs	7	344 301	475 115
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		3 657	4 518
AC9	Impôt différé Actif		21 973	21 308
Total des actifs			10 875 578	8 833 605
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 864 172	1 365 405
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	5 926 532	5 175 577
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 402 841	1 001 711
PA5	Autres passifs	11	667 828	446 994
PA6	Impôt différé Passif		16 740	13 069
Total des passifs			9 878 113	8 002 756
Intérêts Minoritaires			200 762	244 566
Capitaux propres				
CP1	Capital		238 000	170 000
CP2	Réserves		449 239	333 566
CP6	Résultat de l'exercice		109 464	82 717
Total des Capitaux propres		12	796 703	586 283
Total des capitaux propres et passifs			10 875 578	8 833 605

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.5.2 Etat des engagements hors bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017 (en mille dinars)

Notes **31/12/2017** 31/12/2016

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	628 724	640 583
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		27 735	97 053
	B- En faveur de la clientèle		600 989	543 530
HB2	Crédits documentaires		452 150	453 941
HB3	Effets et autres créances donnés		1 278 361	749 000
Total des passifs éventuels			2 359 235	1 843 524

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	980 052	1 099 075
	A-En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		980 052	1 099 075
HB5	Engagements sur titres		29 305	19 345
	A-Participations non libérées		29 305	19 345
	B-Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			1 009 357	1 118 420

Engagements reçus

HB6	Engagements de financements reçues	14	268 829	272 601
HB7	Garanties reçues	15	121 150	156 067
	A-Garanties reçues de l'Etat		-	-
	A-Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		-	40 967
	C-Garanties reçues de la clientèle		121 150	115 100
Total des engagements reçus			389 979	428 668

4.5.3 Etat de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2017 (en mille dinars)

	Notes	2017	31/12/2016 (*)	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	524 891	405 440
PR2	Commissions (en produits)	17	172 162	145 747
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	115 957	88 073
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	12 475	9 278
Total produits bancaires			825 485	648 538
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(347 185)	(257 835)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances		(81 953)	(64 130)
CH2	Commissions encourues		(9 082)	(6 147)
Total charges d'exploitation bancaire			(438 220)	(328 112)
Total produit net bancaire			387 265	320 426
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(46 893)	(63 383)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(7 917)	(3 631)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	46 217	43 626
CH6	Frais de personnel		(137 953)	(103 790)
CH7	Charges générales d'exploitation		(29 286)	(35 790)
CH8	Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(14 224)	(15 841)
Résultat d'exploitation			197 209	141 617
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(9 120)	(5 378)
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	337	368
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(60 161)	(34 212)
Résultat des activités ordinaires			128 265	102 395
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(8 013)	(7 315)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(10 788)	(12 363)
Résultat net de l'exercice			109 464	82 717
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
Résultat après modification comptable			109 464	82 717

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.5.4 Etat des flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2017 (en mille dinars)

	Notes	2017	31/12/2016 (*)
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		770 164	612 645
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(435 649)	(320 566)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(28 713)	(9 735)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'établissements bancaires et financiers		257 264	501 940
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 841 607)	(522 976)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		756 756	393 326
Titres de placement		(37 956)	620 444
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		113 884	(97 292)
Sommes reçues des débiteurs divers		75 519	(283 580)
Impôt sur les bénéfices		(30 542)	(25 659)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(400 880)	868 547
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		12 475	8 479
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(239 485)	(809 003)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(21 346)	(20 015)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(248 356)	(820 539)
Activité de financement			
Emission d'actions		102 000	-
Emission d'emprunts		401 854	(291 163)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(8 632)	(14 091)
Dividendes versés		(20 101)	(6 395)
Autres flux de financement		(38 334)	77 105
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		436 787	(234 544)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		35 811	14 237
Variation nette de liquidités et équivalents de liquidités		(176 638)	(172 299)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(607 307)	(435 007)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26	(783 945)	(607 307)

(*) Les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.5.5 Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017

1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers du groupe de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 6 486 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

2.2.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

Pour l'exercice 2017, concernant les Bons de trésor, la banque a opté pour une nouvelle politique de liquidité ayant pour conséquence un reclassement de 20% des BTA en titres de placement et 80% en titres d'investissement.

2.2.3. Impôts sur le résultat

• Impôts courants

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

• Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

Présentation des états financiers consolidés de synthèse:

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

le Groupe BH a mis en place une solution permettant la mécanisation de ses états financiers consolidés. Par conséquent, certaines techniques de consolidation des comptes ont été modifiées. Les données comparatives de l'exercice 2016 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Périmètre, méthodes et règles de consolidation

• Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 12 entités au 31/12/2017 :

- 11 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2017	2016		
Banque de l'Habitat	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
SICAF BH Epargne Investissement	53,17	53,17	Intégration Globale	Tunisie
TFB	33,89	44,28	Mise en équivalence	France
Société STIMEC	43,01	43,01	Intégration Globale	Tunisie
Société BH Invest	62,27	62,27	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	7,01	5,14	Intégration Globale	Tunisie
Assurances SALIM (*)	33,88	33,88	Intégration Globale	Tunisie
Société SIM SICAR	52,84	52,84	Intégration Globale	Tunisie
Société SOPIVEL	58,40	58,40	Intégration Globale	Tunisie
Société Général Recouvrement	77,32	77,34	Intégration Globale	Tunisie
Modern Leasing (*)	52,63	52,77	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Placement	76,83	71,17	Intégration Globale	Tunisie

(*) Sociétés cotées en bourse

• Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"

- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

-Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3- Notes sur les éléments d'appréciation permettant la comparabilité

L'élaboration des états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 a connu des changements par rapport aux exercices antérieurs pour tenir compte, particulièrement, des aspects suivants :

- L'intégration globale des OPCVM filiales de la Banque (BHO et BHP) par référence à un pourcentage d'intérêts excluant les titres détenus par les sociétés du groupe à des fins de transaction et de placement.
- La mise en évidence des écarts d'acquisition suite à des opérations intervenues sur le portefeuille des titres consolidés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- La mise en équivalence des titres détenus sur l'entreprise associée "T.F Bank", par référence à des capitaux propres retraités pour tenir compte des écarts de conversion déterminés selon la méthode du taux de clôture, depuis l'entrée en périmètre de la susdite entreprise associée.
- La correction de l'incidence de l'application, en consolidation, de la méthode d'impôt différé, après recensement des différences temporaires déductibles et imposables

A des fins comparatives, les états financiers consolidés publiés par la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars - mDT) :

Actifs	31/12/2016	Reclassements											31/12/2016			
	(Publié)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(Retraité)
AC4	Portefeuille-titres commercial	1 300 057	(953 532)	-	-	-	15 528	-	104 362	-	-	-	-	-	-	466 414
AC5	Portefeuille d'investissement	285 188	953 532	-	(433)	-	-	-	433 (104 362)	-	-	-	-	-	-	1 134 358
AC5B	Titres mis en équivalence	9 563	-	(9 563)	-	-	-	-	-	-	-	9 580	-	-	-	9 580
AC7	Autres actifs	492 878	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 764)	-	475 114
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)	-	-	-	-	-	-	-	-	4 518	-	-	-	-	-	4 518
AC9	Impôt différé Actif	-	-	-	-	-	19 550	-	-	-	-	-	-	1 759	-	21 308
Passifs																
PA6	Impôt différé Passif	-	-	-	-	-	13 069	-	-	-	-	-	-	-	-	13 069
	Intérêts Minoritaires	217 036	- (217 036)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	244 566
Capitaux propres																
CP2	Réserves consolidées	330 724	- (330 724)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	333 566
CP6	Résultat de l'exercice, part du groupe	102 548	- (102 548)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82 717
Etat de Résultat																
PR2	Commissions (en produits)	81 617	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64 130	-	145 747
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	93 187	(4 921)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(193)	-	88 073
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	3 558	4 921	-	-	799	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 278
CH1A	Commissions (en produits)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(64 130)	-	(64 130)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(193)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	193	-	-
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(3 109)	-	(30 359)	-	-	-	-	-	-	30 359	-	16	(537)	-	(3 631)
CH7	Charges générales d'exploitation	(35 951)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	159	-	(35 792)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(14 826)	-	-	-	-	-	-	-	(1 015)	-	-	-	-	-	(15 841)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(7 156)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(159)	-	(7 315)
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	(5 143)	-	5 143	-	-	-	-	-	-	-	(5 379)	-	-	-	(5 379)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	368	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	368
CH11	Impôt sur les bénéfices	(22 535)	-	-	-	(11 676)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(34 211)
	Part de résultat revenant aux minoritaires	(5 180)	-	5 180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(12 362)	(12 362)

- (1) Au Bilan : Reclassement des BTA et des créances rattachées en titres d'investissement.
En Résultat : Reclassement des intérêts sur BTA en revenus du portefeuille investissement.
- (2) Annulation de l'incidence du partage des capitaux propres des filiales et de la mise en équivalence des entreprises associées.
- (3) Ajustement de l'incidence de l'élimination des provisions sur titres consolidés.
- (4) Ajustement de l'incidence de l'élimination des dividendes sur titres consolidés.
- (5) Ajustement de l'incidence de la fiscalité différée active et passive. (Cf. Note 3.4)
- (6) Reclassement en portefeuille commercial du coût des titres détenus sur des filiales à des fins de transaction. (Cf Note 3.1)
- (7) Ajustement du coût des titres détenues par SALIM et Modern Leasing sur l'entreprise associée TFB.
- (8) Reclassement du portefeuille des obligations et créances rattachées détenu par BHO en portefeuille commercial.
- (9) Mise en évidence des écarts d'acquisition sur des filiales et constatation des amortissements corrélatifs. ((Cf. Note 3.2)
- (10) Elimination de pertes sur annulation d'actions TFB (suite à la réduction de son capital)
- (11) Mise en équivalence des titres TFB à base corrigée. ((Cf. Note 3.3)
- (12) Constatation de l'incidence de la dilution du % d'intérêts sur BHO et BHP et correction du résultat de cession de 4.209 actions SALIM chez BH Invest.
- (13) Autres ajustements de reclassements.
- (14) Partage des capitaux propres des entités intégrées globalement à base corrigée et par référence aux pourcentages d'intérêts retraités pour BHO et BHP. (Cf Note 3.1)

Note 3.1. Retraitement des détentions spéculatives :

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les filiales du groupe à des fins de transaction et de placement ont été reclassés parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Il en est de même des titres détenus par la SICAV BHP au capital de la filiale Modern Leasing.

	BHO		BHP		MODERN LEASING	
	Nombre	Montant (mDT)	Nombre	Montant (mDT)	Nombre	Montant (mDT)
SIFIB	2 351	233	-	-	-	-
SALIM	5 365	550	17 814	705	-	-
SOPIVEL	34 279	3 524	-	-	-	-
SIM SICAR	93 452	9 607	-	-	-	-
SGRC	4 400	452	5	-	-	-
BHP	-	-	-	-	-	456
Totaux	139 847	14 366	17 819	705		456
% d'intérêt initial		9,22%		76,43%		52,77%
% d'intérêt corrigé		5,14%		71,17%		52,77%

Note 3.2. Mise en évidence des écarts d'acquisition :

Certaines opérations d'acquisition et de cession de titres opérées au sein du groupe sur les filiales SALIM, SOPIVEL et MODERN LEASING ont mis en évidence des écarts d'acquisition positifs (Goodwill) et négatifs (Goodwill négatif) détaillés comme suit :

Société émettrice des titres sur lesquels est apparu un écart d'acquisition	<i>Montants en mDT</i>					
	Goodwill			Goodwill Négatif		
	Valeur Brute	Amortissements	V.NC	Valeur Brute	Reprise	V.NC
SALIM	5 648	(1 130)	4 518	-	-	-
SOPIVEL	1	(1)	-	64	(64)	-
MODERN LEASING	-	-	-	51	(51)	-
Totaux	5 649	(1 131)	4 518	115	(115)	-

Note 3.3. Mise en équivalence la société "T.F Bank à base corrigée" :

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent exclusivement la société "T.F BANK" : Les capitaux propres de "T.F BANK", base d'équivalence, se présentent, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comme suit :

Désignation	Au 01/01/2016		Au 31/12/2016	
	En monnaie fonctionnelle (€)	En monnaie de présentation (DT)	En monnaie fonctionnelle (€)	En monnaie de présentation (DT)
Capital	49 594 008	94 472 883	19 077 173	39 240 964
Réserves	7 511 161	14 306 877	7 511 161	14 306 877
Résultats reportés	(35 516 835)	(73 871 601)	(12 796 873)	(34 073 474)
Ecart de conversion	-	12 457 128	-	13 766 024
Résultat de l'exercice	(12 796 873)	(27 858 793)	(4 888 400)	(11 605 062)
Totaux	8 791 461	19 506 493	8 903 061	21 635 329

La valeur d'équivalence corrigée au 31 décembre 2016 s'élève à 9.580 mDT et se détaille comme suit :

	<i>Montants en mDT</i>			
	Chez la BH	Chez SALIM	Chez Modern Leasing	Total
+ Coût des titres	53 725	6	6	53 737
- Amortissement du Goodwill	(1 847)	0	(0)	(1 847)
+ Reprise de Goodwill négatif	1 232	(0)	(0)	1 232
± Quote-part dans les réserves et résultats reportés	(44 489)	(5)	(5)	(44 499)
± Quote-part dans le résultat de l'exercice	(5 138)	(0)	(0)	(5 139)
± Quote-part dans l'écart de conversion	6 095	1	1	6 096
= Valeur d'équivalence au 31/12/2016	9 579	1	1	9 580
% de détention directe au 31/12/2016	44,2730%	0,0037%	0,0037%	

Note 3.4. Retraitement de la fiscalité différée :

Les impôts différés actifs et passifs ont été corrigés pour tenir compte des différences temporaires induites, notamment, par les provisions non déduites fiscalement ainsi que par les retraitements de consolidation :
Au 31 décembre 2016, les actifs et passifs d'impôt différé totalisent respectivement 21.308 mDT et 13.069 mDT et peuvent être détaillés comme suit :

	31 Décembre 2016	
	I.D.A	I.D.P
Impôts différés issus des décalages temporaires sur retraitements de consolidation		
Différences fiscales sur provisions non déduites	21 308	-
Différences fiscales sur éliminations internes	-	13 069
Impôts différés enregistrés au bilan	21 308	13 069

4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

4.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2017	31/12/2016
Caisse en dinars	40 994	30 045
Caisse en devises	1 178	543
Change manuel	3 952	2 730
Avoirs chez la BCT en dinars	44 877	66 684
Avoirs chez la BCT en devises	147 436	65 211
Créances rattachées	2 173	1 882
Comptes de Chèques Postaux	279	278
Trésorerie Générale de Tunisie	5 801	1 201
Provisions pour dépréciation	(509)	(209)
Total	246 181	168 365

-

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions pour dépréciation	(209)	(300)	-	(509)
Total des provisions	(209)	(300)	-	(509)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2017	31/12/2016
Prêts interbancaires	74 042	99 699
Organismes financiers spécialisés	118 967	64 352
Comptes ordinaires banques	3 174	8 095
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(57)	-
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires	(494)	(194)
Total	195 632	171 952

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions sur comptes Nostri en devises	(194)	(300)	-	(494)
Total des provisions	(194)	(300)	-	(494)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2017, les créances sur la clientèle totalisent 8 049 792 mille dinars contre 6 296 901 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Encours à la clientèle	7 865 819	6 393 083
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	226 989	239 830
Créances contentieuses	486 110	473 760
Échéances à recouvrer en principal	771 151	419 751
Échéances à recouvrer en intérêt	971	-
Créances rattachés	35 299	29 475
Intérêts perçus d'avance	(38 068)	(21 712)
Créances à la clientèle brutes (*)	9 348 271	7 534 187
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(834 330)	(812 393)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(181 203)	(163 661)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(85 225)	(78 474)
Intérêts et autres produits réservés	(197 721)	(182 758)
Total Net	8 049 792	6 296 901

(*) Au 31/12/2017, les créances brutes sur la clientèle totalisent 9 348 271 mille dinars contre 7 534 187 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Compte courant débiteur	675 795	567 480	108 315
Crédits commerciaux et industriels	4 495 945	3 590 466	905 479
Immobilier promoteur	1 123 848	1 004 451	119 397
Immobilier acquéreur contractuel	322 739	329 008	(6 269)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 038 440	994 189	44 251
Autres concours à la clientèle	697 064	369 624	327 440
Crédits sur ressources spéciales	471 508	474 207	(2 699)
Autres	522 932	204 762	318 170
Total des créances brutes (*)	9 348 271	7 534 187	1 814 084

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios		Variation
	Réserves 31/12/2017	Réserves 31/12/2016	
Compte courant débiteur	(69 355)	(62 037)	(7 318)
Crédits commerciaux et industriels	(78 081)	(73 613)	(4 468)
Immobilier promoteur	(30 073)	(27 381)	(2 692)
Immobilier acquéreur contractuel	(3 184)	(3 437)	253
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 731)	(14 478)	(253)
Autres	(2 297)	(1 812)	(485)
Total General	(197 721)	(182 758)	(14 963)

Note 4- Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2017, le portefeuille titre commercial totalise 529 056 mille dinars contre 466 415 mille dinars au 31/12/2016 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2017	31/12/2016
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	27 471	35 856
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	Non coté	14 971	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	251 182	227 838
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	51 174	25 547
Autres titres de placement	Coté	150 624	154 998
Total 1		495 422	444 579
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		70	80
Créances rattachées aux titres de placement		34 049	22 162
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(12)	48
Provisions sur titres de placements		(473)	(454)
Total 2		33 634	21 836
Total Net (1+2)		529 056	466 415

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2016	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2017
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	35 856	3 000	(11 385)	-	27 471
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	14 631	-	-	14 971
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	227 838	23 344	-	-	251 182
Titres de placement émis par des établissements de crédit	25 547	25 627	-	-	51 174
Autres titres de placement	154 998	28 433	(39 631)	6 824	150 624
Total	444 579	95 035	(51 016)	6 824	495 422

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 346 331 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 1 134 358 mille dinars au 31 décembre 2016.

	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participations	101 586	94 483
Fonds à capital risque	356 274	166 885
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	4 709	4 770
Bons de trésor	944 610	926 420
Créances rattachées sur BTA	32 668	27 487
Provisions pour dépréciation des participations	(37 295)	(35 295)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(56 221)	(50 392)
Total Net	1 346 331	1 134 358

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	17 120	15 798
Immobilisations corporelles d'exploitation	195 211	158 980
Immobilisations corporelles hors exploitation	8 949	8 949
Immobilisations corporelles en cours	12 746	5 303
Amortissements des immobilisations incorporelles	(14 497)	(13 059)
Amortissements des immobilisations corporelles	(97 285)	(86 151)
Provisions pour dépréciation des participations	(4 727)	(4 727)
Total Net	117 517	85 093

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 344 301 mille dinars contre 475 115 mille dinars au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	27 980	9 830
Prêts au personnel	23 100	20 913
Etat et collectivités locales	21 248	14 801
Valeurs d'encaissements	-	-
Charges reportées	2 569	1 651
Total Net	344 301	475 115

4.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 1 864 172 mille dinars contre 1 365 405 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	463 900	317 350
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 089 050	847 950
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	-	-
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	-	-
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-
Total	1 864 172	1 365 405

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 5 926 532 mille dinars contre 5 175 577 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires	2 067 674	1 556 632
Dettes rattachées	5 339	3 237
Dettes rattachées	-	-
Comptes à échéance	1 238 963	1 070 978
Bons à échéance et valeurs assimilées	637 583	665 522
Dettes rattachées	29 741	30 675
Charges constatées d'avance	(11 642)	(4 675)
Valeurs non imputées	-	-
Total	5 926 532	5 175 577

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts a vue	2 073 014	1 559 869
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 422 141	1 210 795
Comptes ordinaires en dinars convertibles	49 680	38 139
Comptes ordinaires en devises	595 854	307 698
Dettes rattachées	5 339	3 237
Dépôts d'épargne	1 835 018	1 681 349
Comptes d'épargne logement	518 323	513 705
Comptes d'épargne logement EL JADID	259 886	246 433
Comptes spéciaux d'épargne	986 056	873 036
Comptes d'épargne études	20 869	17 537
Comptes d'épargne Capital +	49 884	30 638
Dépôts à échéance	1 894 644	1 762 500
Autres sommes dues à la clientèle	123 856	171 859
Total Net	5 926 532	5 175 577

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 1 402 841 mille dinars contre 1 001 711 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Fonds budgétaires	565 052	573 684
Ressources extérieures	257 717	105 863
Dettes rattachées aux ressources spéciales	512	576
Emprunts obligataires	93 728	52 335
Autres emprunts matérialisés	268 972	165 749
Emprunts subordonnés	196 190	90 427
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	13 023	7 614
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	4 113	3 879
Autres fonds empruntés	1 136	1 514
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 400	69
Total	1 402 841	1 001 711

Note 11 - Autres passifs

	31/12/2017	31/12/2016
Organismes sociaux	3 143	3 211
Personnel	(163)	28
Etat et collectivités locales	28 330	18 304
Fournisseurs	46 783	35 078
Commissions de garantie et de change	1 919	1 647
Exigibles après encaissement	99 795	79 115
Siège et succursales	51 717	-
Provisions pour risques et charges	138 542	74 391
Impôts sur les sociétés	53 272	20 144
Comptes de régularisation passifs	55 153	54 422
Divers	189 337	160 654
Total	667 828	446 994

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres		
Capital	238 000	170 000
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	109 464	82 717
Total	796 703	586 283

A la date du 31-12-2017, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars contre 170 000 000 dinars au 31-12-2016 suite à une augmentation de capital de 6 800 000 actions en numéraire et 6 800 000 actions gratuites.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2017 s'élève au 31 Décembre 2017 à 796 703 mille dinars contre 586 283 mille dinars au 31 décembre 2016.

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	428 567	114 504	543 071	317 576	84 221	401 797
SICAF BH Epargne	747	(129)	618	552	(176)	376
TFB	4 629	(9 115)	(4 486)	(1 502)	(5 379)	(6 881)
Société STIMEC	(476)	(60)	(536)	(488)	(9)	(497)
Société BH Invest	2 176	156	2 332	2 122	117	2 239
SICAV BH-Obligataire	(2 868)	321	(2 547)	(295)	411	116
Assurances SALIM (*)	6 974	1 086	8 060	6 692	971	7 663
Société SIM SICAR	1 320	75	1 395	1 080	145	1 225
Société SOPIVEL	2 485	328	2 813	2 194	914	3 108
Société Général Recouvrement	2 147	474	2 621	2 103	179	2 282
Modern Leasing (*)	5 150	1 693	6 843	4 875	1 275	6 150
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
Total	449 239	109 464	558 703	333 566	82 717	416 283

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2017 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2017			31/12/2016		
Banque de l'Habitat	-	-	-	-	-	-
SICAF BH Epargne Investissement	7 234	(113)	7 121	7 062	(155)	6 907
TFB	(270)	(1)	(271)	(6)	1	(5)
Société STIMEC	(74)	(80)	(154)	(91)	(12)	(103)
Société BH Invest	1 517	95	1 612	1 484	71	1 555
SICAV BH-Obligataire	129 786	5 926	135 712	174 457	7 584	182 041
Assurances SALIM	26 567	2 953	29 520	25 022	2 849	27 871
Société SIM SICAR	7 232	67	7 299	7 018	129	7 147
Société SOPIVEL	2 197	234	2 431	1 966	675	2 641
Société Général Recouvrement	623	139	762	610	52	662
Modern Leasing	13 975	1 515	15 490	13 729	1 150	14 879
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
Total	189 974	10 788	200 762	232 203	12 363	244 566

Le résultat par action se présente comme suit :

Résultat de l'exercice en dinars (1)	109 464 197
Nombre des actions début de période	34 000 000
Augmentation du capital	13 600 000
Actions gratuite	6 800 000
Actions en numéraire	6 800 000
Date de l'augmentation du capital	15/12/2017
Nombre des actions fin de période	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	41 098 082
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,663

4.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	27 735	2 331 500	-
Caution et aval	27 735	600 989	-
Crédit documentaire	-	452 150	-
Actifs donnés en garantie	-	1 278 361	-

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	980 052	29 305
de financement	-	980 052	-
sur titres	-	-	29 305

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2017	31/12/2016
Avals aux banques	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	101 974	195 686
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	354 904	370 334
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 600	2 461
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	5 071	4 202
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	514 028	524 919
Total	980 052	1 099 075

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	29 545	1 529	237 755
de financement	29 545	1 529	237 755

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	-	121 150	-
de garantie de la clientèle	-	121 150	-

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 524 891 mille dinars au 31/12/2017 contre 405 440 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 578	2 921
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	84	80
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	6 816	5 132
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	409 100	312 807
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	50 955	36 547
Intérêts de retard sur crédits	17 273	12 434
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	11 599	11 763
Intérêts assimilés sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	-	-
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	-	37
Reports sur opérations de change à terme de couverture	10 798	7 584
Commissions sur engagements de garantie	10 950	8 971
Commissions sur lettres de garantie	896	1 022
Commissions de compte sur opérations de crédit	1 239	1 539
Commissions de découvert sur opérations de crédit	2 523	3 761
Commissions sur billets de trésorerie	33	65
Total	524 891	405 440

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 172 162 mille dinars au 31/12/2017 contre 145 747 mille dinars au 31/12/2016. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	42 691	37 413
Commissions sur effets à l'encaissement	62	64
Commissions sur effets à l'escompte	701	530
Commissions sur opérations diverses sur effets	575	505
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars	11 352	10 170
Commissions sur opérations de virements	16 871	13 513
Commissions sur opérations sur titres	7	2
Frais de tenue des comptes	13 123	12 629
Commissions sur commerce extérieur et change	6 550	4 072
Commissions sur domiciliation et modification de titres	206	204
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	5 943	3 722
Commissions sur virements et chèques en devises	401	146
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 956	1 430
Autres commissions	36 458	30 249
Commissions sur opérations monétiques	6 234	5 493
Commissions d'étude	20 447	17 437
Commission de gestion	2 919	2 466
Frais additionnels des prêts	-	-
Primes émises nettes	84 507	72 583
Total	172 162	145 747

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 115 957 mille dinars contre 88 073 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Produits sur BTCT	-	-
Produits sur emprunts nationaux	1	2
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	6 152	8 998
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	207	401
Gains nets sur opérations de change	54 948	14 237
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-
Pertes nettes sur titres de placement	-	(193)
Pertes nettes sur opérations de change	(19 138)	-
Total des charges	(19 138)	(193)
Total	115 957	88 073

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille d'investissement est de 12 475 mille dinars contre 9 278 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	1 920	1 180
Jetons de présence perçus	108	104
Intérêts et revenus des titres d'investissements	10 447	7 994
Total	12 475	9 278

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2017, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 347 185 mille dinars contre 257 835 mille dinars au 31/12/2016 détaillés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(15 508)	(12 050)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(25 807)	(9 086)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(19 403)	(18 858)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(415)	(315)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(63 361)	(54 411)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(111 225)	(96 650)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 190)	(1 467)
Intérêts sur ressources spéciales	(10 033)	(7 067)

Emprunts obligataires	(21 435)	(17 809)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(117)	(34)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(51 662)	(33 414)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(436)	(342)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(26 593)	(6 332)
Total	(347 185)	(257 835)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 46 893 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 63 383 mille dinars au 31 décembre 2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(138 239)	(127 330)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(76 924)	(72 805)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(28 297)	(36 232)
Variation de la provision pour sinistre	(4 102)	(634)
Variation des autres provisions techniques	7 315	(4 010)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(6 486)	(11 878)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(26 694)	(78)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(140)	(86)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 911)	(1 607)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	91 346	63 947
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	81 903	50 819
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	10 755	7 067
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-
Total	(46 893)	(63 383)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 7 917 dinars au 31 décembre 2017 contre 3 617 dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(10 911)	(8 494)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(14 816)	(2 499)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	(30)
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 994	4 877
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 183	3 901
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et	(189)	976
Total	(7 917)	(3 617)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2017, les autres produits d'exploitation totalisent 46 217 dinars contre 43 626 dinars au 31/12/2016. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Autres produits accessoires	9 825	10 693
Produits sur opérations d'assurance	2 276	4 617
Autres charges non imputables	33 080	27 320
Récupération de frais postaux	227	194
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	809	802
Total	46 217	43 626

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 337 dinars au 31 décembre 2017 contre 368 dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Pertes provenant des activités ordinaires	(2)	(14)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(1)
Pertes exceptionnelles	(2)	(13)
Gains provenant des activités ordinaires	339	382
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	95	248
Profits exceptionnels	244	134
Total	337	368

Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2017	31/12/2016
Impôts différés	(3 006)	(11 589)
Impôts sur les sociétés	(57 155)	(22 623)
Total	(60 161)	(34 212)

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2017 ont atteint un montant de 783 945 mille dinars contre 607 307 mille dinars en fin de période 2016, soit une variation négative de 176 638 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2017	2016	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(400 880)	868 547	(1 269 427)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(248 356)	(820 539)	572 183
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	436 787	(234 544)	671 331
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	35 811	14 237	21 574
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(176 638)	(172 299)	(4 339)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(607 307)	(435 007)	(172 300)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(783 945)	(607 307)	(176 638)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2017	2016
Comptes Nostri en dinars	3 174	8 095
Comptes IBS	21 952	11 071
Caisse en dinars	40 994	30 045
Caisse en devises	1 178	543
Avoirs chez la BCT en dinars	22 925	55 613
Change manuel	3 951	2 730
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90j	-	-
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(56)	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	27 471	35 856
Prêts à la BCT en dinars < 90 j	-	-
Comptes de chèques postaux-CCP	279	278
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	-	-
Total	(783 945)	(607 307)

4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'émission d'un emprunt subordonné d'un montant plafonné de 50 000 à 70 000 mille dinars

4.5.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017



**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat -BH-**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA « BANQUE DE L'HABITAT » AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la BANQUE DE L'HABITAT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour

Rapport des commissaires aux comptes de la BH sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017

plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents ;

- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements.

Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;

- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 104 KDT (crédeur) et 303 KDT (débitur);

2.2. Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des Finances.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

La banque ne nous a pas communiqué le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » relatifs à l'exercice 2017.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ladite société, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH- relatifs à l'exercice 2017.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1.Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe de la Banque de l'Habitat est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20.

Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 8 049 793 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 100 758 KDT et à 197 720 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Groupe BH concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2017 totalisent 524 891 KDT (soit 64% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par le Groupe Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Question clé d'audit (Suite)

Au 31 décembre 2017, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 195 792 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 944 610 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 251 182 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- En levée de la réserve formulée au titre de l'exercice 2016 et comme explicité au niveau de la note aux états financiers n°3 « Eléments d'appréciation permettant la comparabilité », le Groupe BH a mis en place une solution permettant la mécanisation de ses états financiers consolidés.

Certaines techniques de consolidation des comptes ont été modifiées, les données comparatives de l'exercice 2016 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 536 638 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 011 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 372 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de société s'élèvent au 31 décembre 2017 à 119 441 KDT. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par

des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «ASSURANCES SALIM» arrêtés au 31 décembre 2017, la société «ASSURANCES SALIM» a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2017,
 - ✓ Les emplois en valeurs mobilières enregistrent au 31 décembre 2017, 80,48 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 80 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
 - ✓ Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,28 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5 % prévu par l'article 2 de la loi n°2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2017, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).

Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Obligataire » arrêtés au 31 décembre 2017,
 - ✓ La société « SICAV BH Obligataire » emploie 27,10% de son actif en liquidité, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

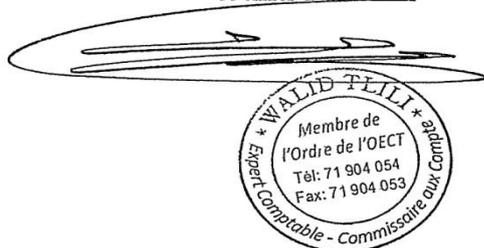
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité Du Groupe BH à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 10 avril 2018

C.W.T

Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI



A.C.B

Audit & Consulting Business

Zied KHEDIMALLAH



4.5.7 Notes complémentaires et explicatives relatives au rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017

Note explicative concernant la communication du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société TFB relatif à l'exercice 2017

A la date d'arrêtés des EF consolidés du groupe BH, les rapports des commissaires aux comptes sur les EF de la société TFB relatifs à l'exercice 2017 n'étaient pas disponibles. La TFB est une banque implantée en France et de droit français, pour des considérations inhérentes à cette société nous n'avons pas eu les rapports des commissaires aux comptes dans les délais et ce malgré nos divers réclamations.

Note explicative concernant les ratios sicav BHP et BHO

La gestion des deux SICAV promues par la banque est assurée par un intermédiaire agréé, la BH assure la mission de dépositaire et elle veille sur le bon respect de la réglementation en vigueur. Le portefeuille et les emplois des SICAV sont en perpétuelle mutation, puisque les parts et l'actif net sont variables d'un jour à l'autre. Assurer un équilibre 80-20 % entre valeurs mobilières et liquidité, 5% d'emplois et 10 % de division des risques en permanence est délicat. Il peut survenir qu'à des dates clés la situation ne soit pas respectée. En effet, à la clôture de l'année 2017 la situation était légèrement en dépassement. Cependant la banque, et dans un souci de respect de la réglementation, a toujours veillé à corriger les dépassements en invitant le gestionnaire à régulariser les ratios sans délai.

Note explicative concernant l'évaluation des participations de la société SIM SICAR

Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2017, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).

Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

En effet, l'activité de cette filiale est la prise de participation dans le capital de sociétés nouvellement créées ou en difficulté. La SIM SICAR, participe dans des centaines de sociétés. Il arrive que des sociétés soient en contentieux, litiges, avec la SIM SICAR, ou en difficulté ou n'ont pas arrêté leur EF à la date de l'élaboration des EF de la filiale par son Commissaire aux comptes.

4.5.8 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 12 entités au 31/12/2017 :

- 11 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit :

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2017	2016 Retraité		
Banque de l'Habitat	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
SICAF BH Epargne Investissement	53,17	53,17	Intégration Globale	Tunisie
TFB	33,89	44,28	Mise en équivalence	France
Société STIMEC	43,01	43,01	Intégration Globale	Tunisie
Société BH Invest	62,27	62,27	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	7,01	5,14	Intégration Globale	Tunisie
Assurances SALIM (*)	33,88	33,88	Intégration Globale	Tunisie
Société SIM SICAR	52,84	52,84	Intégration Globale	Tunisie
Société SOPIVEL	58,40	58,40	Intégration Globale	Tunisie
Société Général Recouvrement	77,32	77,34	Intégration Globale	Tunisie
Modern Leasing (*)	52,63	52,77	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Placement	76,83	71,17	Intégration Globale	Tunisie

Les pourcentages d'intérêts de toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont été retraités dans le cadre d'une mission spéciale confiée par la banque à un cabinet spécialisé portant sur les travaux de consolidation de l'exercice 2016 et antérieurs.

Pourcentage des droits de vote

Dénomination	31/12/2017	31/12/2016	Nature de la relation	Méthode de consolidation
Modern Leasing	37,44%	37,44%	Filiale	Intégration Globale
Société SIFIB	30,00%	30,00%	Filiale	Intégration Globale
SICAV BH-Obligataire	7,01%	5,14%	Filiale	Intégration Globale
SICAV BH-Placement	76,83%	71,30%	Filiale	Intégration Globale
SICAF BH Epargne Investissement	49,65%	49,67%	Filiale	Intégration Globale
Assurances SALIM	23,89%	23,91%	Filiale	Intégration Globale
Société SOPIVEL	29,98%	30,00%	Filiale	Intégration Globale
Société SIM SICAR	41,59%	41,58%	Filiale	Intégration Globale
Société STIMEC	30,00%	30,00%	Filiale	Intégration Globale
Société Général Recouvrement	60,00%	60,00%	Filiale	Intégration Globale
TFB	33,41%	34,00%	Entreprise associé	Mise en équivalence

Note concernant la consolidation des sociétés « SICAV BHO », « ASSURANCES SALIM » et « STIMEC »

- La société « SICAV BH Obligataire » est une filiale de faite et non de droit. Son capital est variable et dissous entre les porteurs de parts. La banque de l'habitat exerce son pouvoir direct et indirect sur cette société, le conseil d'administration de la société est composé en majorité de membres représentant la banque et ses filiales. La banque, propose la nomination de son directeur général, distribue les parts de cette société sur son réseaux d'agences....

- Depuis la création de la compagnie des « Assurances SALIM » (promue par la BH) la BH détenait une part importante de son capital. Actuellement, le capital de la société est introduit en bourse. Elle est considérée comme filiale de fait et non de droit. La banque de l'habitat exerce son pouvoir direct et indirect sur cette société, le conseil d'administration de la société est composé en majorité de membres représentant la banque et ses filiales. La banque, propose la nomination de son directeur général, distribue les produits de cette filiale sur une partie de son réseaux d'agences.

- Depuis la création de la société « STIMEC » (promue par la BH et la STB) la BH détient environ 30% de son capital. Actuellement, le capital de la société est détenu à raison de 59,993% par le groupe BH. Elle est considérée comme filiale puisque la banque de l'habitat exerce son pouvoir direct et indirect sur cette société, le conseil d'administration de la société est composé en majorité de membres représentant la banque et ses filiales, la banque, propose la nomination de son directeur général.

Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'émission d'un emprunt subordonné d'un montant de 50 000 mille dinars a été clôturée avec succès le 30/04/2018.

Note rectificative de la note 8 « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers »

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 1 864 172 mille dinars contre 1 365 405 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	463 900	317 350
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 089 050	847 950
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	306 913	191 235
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	-	-
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 833	2 430
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	-	-
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	1 476	6 440
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-
Total	1 864 172	1 365 405

Note rectificative de la note 12 « Capitaux propres »

	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres		
Capital	238 000	170 000
Réserves	449 239	333 566
Actions propres	-	-
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	109 464	82 717
Total	796 703	586 283

A la date du 31-12-2017, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars contre 170 000 000 dinars au 31-12-2016 suite à une augmentation de capital de 6 800 000 actions en numéraire et 6 800 000 actions gratuites.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2017 s'élève au 31 Décembre 2017 à 796 703 mille dinars contre 586 283 mille dinars au 31 décembre 2016.

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	428 567	114 504	543 071	317 576	84 221	401 797
SICAF BH Epargne Investissement	747	(129)	618	552	(176)	376
TFB	4 629	(9 115)	(4 486)	(1 502)	(5 379)	(6 881)
Société STIMEC	(476)	(60)	(536)	(488)	(9)	(497)
Société BH Invest	2 176	156	2 332	2 122	117	2 239
SICAV BH-Obligataire	(2 868)	321	(2 547)	(295)	411	116
Assurances SALIM (*)	6 974	1 086	8 060	6 692	971	7 663
Société SIM SICAR	1 320	75	1 395	1 080	145	1 225
Société SOPIVEL	2 485	328	2 813	2 194	914	3 108
Société Général Recouvrement	2 147	474	2 621	2 103	179	2 282
Modern Leasing (*)	5 150	1 693	6 843	4 875	1 275	6 150
SICAV BH-Placement	(1 612)	131	(1 481)	(1 343)	48	(1 295)
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
Total	449 239	109 464	558 703	333 566	82 717	416 283

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2017 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	-	-	-	-	-	-
SICAF BH Epargne Investissement	7 234	(113)	7 121	7 062	(155)	6 907
TFB	(270)	(1)	(271)	(6)	1	(5)
Société STIMEC	(74)	(80)	(154)	(91)	(12)	(103)
Société BH Invest	1 517	95	1 612	1 484	71	1 555
SICAV BH-Obligataire	129 786	5 926	135 712	174 457	7 584	182 041
Assurances SALIM	26 567	2 953	29 520	25 022	2 849	27 871
Société SIM SICAR	7 232	67	7 299	7 018	129	7 147
Société SOPIVEL	2 197	234	2 431	1 966	675	2 641
Société Général Recouvrement	623	139	762	610	52	662
Modern Leasing	13 975	1 515	15 490	13 729	1 150	14 879
SICAV BH-Placement	1 187	53	1 240	952	19	971
Total	189 974	10 788	200 762	232 203	12 363	244 566

Résultat par action du groupe

	31/12/2017	31/12/2016*
Résultat de l'exercice (1)	109 464	82 717
Nombre des actions début de période	34 000	34 000
Augmentation du capital	13 600	-
Actions gratuite	6 800	6 800
Actions en numéraire	6 800	-
Date de l'augmentation du capital	15/12/2017	
Nombre des actions fin de période	47 600	40 800
Nombre d'action moyen pondéré (2)	41 098	40 800
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,663	2,027

* Le résultat consolidé de l'exercice 2016 a été retraité pour le besoin de la comparabilité

Note rectificative de la note 16 « Intérêts et revenus assimilés »

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 524 891 mille dinars au 31/12/2017 contre 405 440 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 578	2 921
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	84	80
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	6 816	5 132
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	409 100	312 807
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	50 955	36 547
Intérêts de retard sur crédits	17 273	12 434
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	11 599	11 763
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	47	777
Intérêts assimilés sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	-	-
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	-	37
Reports sur opérations de change à terme de couverture	10 798	7 584
Commissions sur engagements de garantie	10 950	8 971
Commissions sur lettres de garantie	896	1 022
Commissions de compte sur opérations de crédit	1 239	1 539
Commissions de découvert sur opérations de crédit	2 523	3 761
Commissions sur billets de trésorerie	33	65
Total	524 891	405 440

Note rectificative de la note 18 « Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières »

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 115 957 mille dinars contre 88 073 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Produits sur BTA	73 787	64 628
Charges sur BTA	-	-
Produits sur BTCT	-	-
Produits sur emprunts nationaux	1	2
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	6 152	8 998
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	207	401
Gains nets sur opérations de change	54 948	14 237
Total des produits	135 095	88 266
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-
Pertes nettes sur titres de placement	-	(193)
Pertes nettes sur opérations de change	(19 138)	-
Total des charges	(19 138)	(193)
Total	115 957	88 073

Note rectificative de la note 21 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif »

Ce poste totalise un montant net de 46 893 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 63 383 mille dinars au 31 décembre 2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(138 239)	(127 330)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(76 924)	(72 805)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(28 297)	(36 232)
Variation de la provision pour sinistre	(4 102)	(634)
Variation des autres provisions techniques	7 315	(4 010)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(6 486)	(11 878)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(26 694)	(78)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(140)	(86)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 911)	(1 607)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	91 346	63 947
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	81 903	50 819
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	10 755	7 067
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	(1 312)	6 061
Total	(46 893)	(63 383)

Note rectificative de la note 22 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement »

Ce poste totalise un montant net de 7 917 dinars au 31 décembre 2017 contre 3617 dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(10 911)	(8 494)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(14 816)	(2 499)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	3 905	(5 995)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	-
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 994	4 877
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 183	3 901
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(189)	976
Total	(7 917)	(3 617)

Notes rectificative de la note 26 « Variation des liquidités et équivalents de liquidités »

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2017	2016
Comptes Nostri en dinars	3 174	8 095
Comptes IBS	21 952	11 071
Caisse en dinars	40 994	30 045
Caisse en devises	1 178	543
Avoirs chez la BCT en dinars	22 925	55 613
Change manuel	3 951	2 730
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	30 000
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(56)	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	27 471	35 856
Avoirs chez la BCT en devises	147 436	65 211
Comptes de chèques postaux-CCP	279	278
Comptes ordinaires TGT en dinars	5 801	1 201
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(1 089 050)	(847 950)
Total	(783 945)	(6077)

Note complémentaire sur le changement dans la structure de la Banque

- TFB : le 05/04/2018 Souscription de la BH à 133 092 actions dans le cadre de l'augmentation du capital pour un montant de 6 064 683,019 DT.
- SICAV-BHO : le 27/06/2018 Souscription de la BH à 49 512 parts pour un montant de 4 999 919,808 DT

4.6. Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018 ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- L'existence de certaines défaillances au niveau du système comptable de la banque qui ne permet pas la justification et l'apurement des comptes d'engagement et des ressources spéciales et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.
- Certaines notes aux états financiers ne présentent pas les données des périodes comparatives et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale.

Par ailleurs, les notes aux états financiers intermédiaires ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les émissions, rachats et remboursements de dettes conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Une note sur l'effet des changements dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité le cas échéant et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2019.

4.6.1. Bilan arrêté au 30 juin 2018 (en mille dinars)

Notes 30/06/2018 30/06/2017 31/12/2017

Actifs

AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT		1	233 736	136 047	246 135
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers		2	195 826	173 066	212 429
AC3	Créances sur la clientèle		3	8 396 771	6 969 644	7 736 647
AC4	Portefeuille-titres commercial	(*)	4	322 106	312 326	333 274
AC5	Portefeuille d'investissement	(*)	5	1 264 964	1 236 064	1 231 494
AC6	Valeurs immobilisées		6	76 410	73 164	76 564
AC7	Autres actifs		7	163 653	170 996	154 674
Total des actifs				10 653 466	9 071 307	9 991 217

Passifs

PA1	Banque Centrale et CCP			-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		8	2 240 951	1 628 765	1 868 293
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle		9	6 196 590	5 515 583	5 941 916
PA4	Emprunts et ressources spéciales		10	1 239 851	1 143 324	1 121 251
PA5	Autres passifs		11	187 620	197 785	300 765
Total des passifs				9 865 012	8 485 457	9 232 225

Capitaux propres

CP1	Capital			238 000	170 000	238 000
CP2	Réserves			492 294	360 582	405 048
	Réserves pour reinvestissements exonérés			152 813	131 333	131 333
	Autres réserves			339 481	229 249	273 715
CP3	Actions propres			-	-	-
CP4	Autres capitaux propres			414	414	414
CP5	Résultats reportés			8	2	2
CP6	Résultat de l'exercice			57 738	44 652	115 528
CP7	Résultat en instance d'affectation			-	10 200	-
Total des Capitaux propres				12	788 454	585 850
Total des capitaux propres et passifs				10 653 466	9 071 307	9 991 217

(*) Les chiffres de la situation au 30/06/2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.6.2. Etat des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2018 (en mille dinars)

	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	
Passifs éventuels					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	686 876	652 795	628 309
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		27 944	90 705	27 735
	B- En faveur de la clientèle		658 932	562 091	600 574
HB2	Crédits documentaires		708 263	559 569	452 150
HB3	Effets et autres créances donnés		1 465 241	1 048 136	1 278 361

Total des passifs éventuels		2 860 380	2 260 500	2 358 820
------------------------------------	--	------------------	------------------	------------------

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	1 319 731	1 306 840	980 052
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-	-
	B- En faveur de la clientèle		1 319 731	1 306 840	980 052
HB5	Engagements sur titres		2 995	3 270	2 995
	A- Participations non libérées		2 995	3 270	2 995
	B- Titres à recevoir		-	-	-

Total des engagements donnés		1 322 726	1 310 110	983 047
-------------------------------------	--	------------------	------------------	----------------

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçues	14	323 353	366 414	268 829
HB7	Garanties reçues	15	126 893	113 805	121 150
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		-	-	-
	C- Garanties reçues de la clientèle		126 893	113 805	121 150

Total des engagements reçus		450 246	480 219	389 979
------------------------------------	--	----------------	----------------	----------------

4.6.3. Etat de résultat arrêté au 30 juin 2018 (en mille dinars)

	Notes	Jusqu'à fin Juin 2018	Jusqu'à fin Juin 2017	Jusqu'à fin Décembre 2017	
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	327 961	220 426	510 167
PR2	Commissions (en produits)	17	48 892	40 255	87 240
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(*) 18	29 409	25 470	56 765
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(*) 19	34 367	34 111	66 279
Total produits bancaires			440 629	320 262	720 451
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(232 571)	(147 826)	(326 515)
CH2	Commissions encourues		(3 532)	(2 773)	(8 316)
Total charges d'exploitation bancaire			(236 103)	(150 599)	(334 831)
Total Produit net bancaire			204 526	169 663	385 620
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(33 752)	(33 161)	(45 626)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(4 562)	(3 000)	(11 437)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	7 413	5 957	12 794
CH6	Frais de personnel		(59 775)	(56 457)	(124 303)
CH7	Charges générales d'exploitation	24	(24 069)	(15 153)	(30 037)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(5 986)	(5 389)	(11 388)
Résultat d'exploitation			83 795	62 460	175 623
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	25	138	143
CH11	Impôt sur les bénéfices	26	(22 822)	(17 946)	(52 708)
Résultat des activités ordinaires			60 998	44 652	123 058
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(3 260)	-	(7 530)
Résultat net de l'exercice			57 738	44 652	115 528
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
Résultat après modification comptable			57 738	44 652	115 528

(*) Les chiffres de la situation au 30/06/2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.6.4. Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2018 (en mille dinars)

	Notes	Jusqu'à fin Juin 2018	Jusqu'à fin Juin 2017	Jusqu'à fin Décembre 2017
Activité d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	(*)	385 976	269 861	610 877
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(238 192)	(155 643)	(335 131)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		16 890	10 601	(28 713)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		429 362	(5 783)	257 264
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(689 157)	(768 421)	(1 562 188)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		249 624	320 803	753 635
Titres de placement		(5 810)	(45 389)	(37 975)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(173 591)	(124 179)	(117 758)
Sommes reçues des débiteurs divers		14 429	13 171	17 171
Impôt sur les bénéfices		(51 520)	(19 730)	(25 462)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(61 989)	(504 709)	(468 280)
Activité d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	(*)	34 367	34 112	66 279
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(40 552)	(38 557)	(52 508)
Autres flux d'investissements		-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(5 812)	(8 232)	(17 631)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(11 997)	(12 677)	(3 860)
Activité de financement				
Emission d'actions		-	-	102 000
Emission d'emprunts		137 646	228 372	190 352
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(9 763)	(13 764)	(8 632)
Dividendes versés	(*)	(28 560)	(10 200)	(10 200)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements		99 323	204 408	273 520
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		18 128	16 166	35 830
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		43 465	(296 812)	(162 790)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(814 578)	(651 788)	(651 788)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	28	(771 113)	(948 600)	(814 578)

(*) Les chiffres de la situation au 30/06/2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.6.5. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018 (unité en mille dinars)

1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 30 Juin 2018, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

la banque a procédé à la comptabilisation de provisions par prélèvement sur le résultat de la période à fin Juin 2018, pour un montant de 19 851 MD.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de la période à fin Juin 2018, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant forfaitaire de 1 500 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 11 692 MD au titre de la période arrêtée au 30 Juin 2018.

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

Pour l'exercice 2017, concernant les Bons de trésor, la banque a opté pour une nouvelle politique de liquidité ayant pour conséquence un reclassement de 20% des BTA en titres de placement et 80% en titres d'investissement.

2.1.3. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5. Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6. Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

3.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Caisse en dinars	32 099	32 779	40 948
Caisse en devises	996	948	1 178
Change manuel	8 033	5 139	3 952
Avoirs chez la BCT en dinars	60 731	45 056	44 877
Avoirs chez la BCT en devises	128 472	49 515	147 436
Prêts à la BCT	-	-	-
Créances rattachées	2 958	1 856	2 173
Comptes de Chèques Postaux	281	288	279
Trésorerie Générale de Tunisie	675	675	5 801
Provisions pour dépréciation	(509)	(209)	(509)
Total	233 736	136 047	246 135

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2017	Dotation	Reprise	30/06/2018
Provisions pour dépréciation	(509)	-	-	(509)
Total des provisions	(509)	-	-	(509)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Prêts interbancaires	57 437	68 027	74 041
Organismes financiers spécialisés	138 872	105 222	138 871
Provisions sur Comptes ordinaires banques	(483)	(183)	(483)
Total	195 826	173 066	212 429

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	30/06/2018	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaire en dinars	-	-	-	Banque	Non	Non
Comptes ordinaire en devises	-	-	-	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	30 000	-	30 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	-	27 223	27 223	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	214	-	214			
Prêts aux établissements financiers	-	138 068	138 068	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	804	-	804			
Provisions	(483)	-	(483)			
Total	30 535	165 291	195 826			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire& financiers	27 884	72 045	83 853	9 778	193 560	2 266	195 826
Dont parties liées	5 029	8 193	30 595	7 098	50 915	-	50 915

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2017	Dotation	Reprise	30/06/2018
Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	-	-	(483)
Total des provisions	(483)	-	-	(483)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 30 Juin 2018, les créances sur la clientèle totalisent 8 396 770 mille dinars contre 6 969 644 mille dinars au 30 Juin 2017 et se détaillent comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Encours à la clientèle	8 274 644	6 862 962	7 676 145
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	207 994	230 989	226 990
Créances contentieuses	521 333	491 628	486 110
Échéances à recouvrer en principal	518 187	478 692	438 871
Créances rattachés	45 701	31 419	35 299
Intérêts perçus d'avance	(35 903)	(24 704)	(38 076)
Créances à la clientèle brutes (*)	9 531 956	8 070 986	8 825 339
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(648 336)	(664 697)	(628 485)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(192 873)	(163 642)	(181 181)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(85 101)	(80 123)	(83 601)
Intérêts et autres produits réservés	(208 876)	(192 880)	(195 424)
Total Net	8 396 770	6 969 644	7 736 648

(*) Au 30 Juin 2018, les créances brutes sur la clientèle totalisent 9 531 956 mille dinars contre 8 070 986 mille dinars au 30 Juin 2017 et se détaillent comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Compte courant débiteur	970 436	802 796	675 795
Crédits commerciaux et industriels	4 706 409	4 011 210	4 495 946
Immobilier promoteur	1 168 989	1 060 544	1 123 848
Immobilier acquéreur contractuel	318 475	326 031	322 739
Immobilier acquéreur ressources propres	1 054 140	1 002 195	1 038 440
Autres concours à la clientèle	841 492	398 824	696 576
Crédits sur ressources spéciales	472 015	469 386	471 996
Total des créances brutes	9 531 956	8 070 986	8 825 340

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant la période arrêtée au 30/06/2018 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

Les créances sur la clientèle sont ventilées selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances sur la clientèle (*)	2 043 648	1 482 646	2 891 047	1 346 032	7 763 373	633 397	8 396 770
les créances sur les parties liées	155 546	70 096	75 948	18 158	319 748	184 058	503 806

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 30/06/2018	Agios Réserves 30/06/2017	Agios Réserves 31/12/2017
Compte courant débiteur	(74 288)	(66 700)	(69 355)
Crédits commerciaux et industriels	(84 775)	(80 034)	(78 081)
Immobilier promoteur	(31 984)	(28 308)	(30 073)
Immobilier acquéreur contractuel	(3 078)	(3 337)	(3 184)
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 751)	(14 501)	(14 731)
Total General	(208 876)	(192 880)	(195 424)

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2017	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	30/06/2018
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(612 347)	(19 852)	-	-	-	(632 199)
Provisions écart de rapprochement	(16 137)	-	-	-	-	(16 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(181 181)	(11 692)	-	-	-	(192 873)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(83 601)	(1 500)	-	-	-	(85 101)
Provisions sur Intérêts et autres produits réservés	(195 424)	(16 907)	3 455	-	-	(208 876)
Total	(1 088 690)	(49 951)	3 455	-	-	(1 135 186)

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
FONAPRA	192	239	207
FOPRODI	17	32	21
FOPROLOS	321 350	315 465	322 168
PNRLR	105 873	105 952	105 898
FNAH	4 713	4 940	4 906
2EME PDU			(*)
3 EME P.D.U	1 957	2 272	1 975
4 EME P.D.U	5 775	6 978	5 885
	7 559	8 920	7 703

EL HAFSIA	(*)	408	438	436
HG 00 4B		11 497	15 274	11 908
PRLSI INONDATION		2 057	2 072	2 061
AFD		5 492	6 451	5 995
FINANCEMENT PREMIER LOGEMENT		5 125	353	2 833
Total des créances brutes (*)		472 015	469 386	471 996

(*) Les créances sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque totalisent au 30/06/2018 la somme de 2 365 mille dinars.

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 30 Juin 2018, le portefeuille titre commercial totalise 322 106 mille dinars contre 312 326 mille dinars au 30 Juin 2017 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	-	-	-
Emprunts nationaux -	Non coté	15 490	308	14 971
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	256 473	254 694	251 182
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	38 488	44 190	46 297
Autres titres de placement	Coté	6 000	4 000	4 000
Total 1		316 451	303 192	316 450
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		50	52	53
Créances rattachées aux titres de placement		7 817	9 097	16 783
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(2 212)	(15)	(12)
Total 2		5 655	9 134	16 824
Total Net (1+2)		322 106	312 326	333 274

Les bons de trésors éligibles au refinancement auprès de la BCT s'élève au 30 Juin 2018 à 256 473 mille dinars.

Les bons de trésors ont été reclassés en 2017 parmi les titres d'investissement.

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	-	-	-	-	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	-	256 473	-	-	256 473	-	256 473

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2017	Acquisition	Cession	Reclass	30/06/2018
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	14 971	519	-	-	15 490
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	251 182	5 291	-	-	256 473
Titres de placement émis par des établissements de crédit	46 297	-	(7 809)	-	38 488
Autres titres de placement	4 000	2 000	-	-	6 000
Total	316 450	7 810	(7 809)	-	316 451

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 264 964 mille dinars au 30 Juin 2018 contre 1 236 064 mille dinars au 30 Juin 2017.

Libellés	Titres D'investissement BTA	Titres SCAR	Filiales	Entr. associés	Autres	Total
Solde au 31/12/2017	944 610	187 676	54 085	25 450	63 415	1 275 236
Acquisitions à Juin 2018		29 405	5 000	6 065	21	40 491
Remboursements	-	-	-	-	-	-
Total brut au 30/06/2018	944 610	217 081	59 085	31 515	63 436	1 315 727
Créances rattachés	45 558	24	-	-	-	45 582
Provision au 31/12/2017	-	(56 221)	(3 549)	(13 840)	(18 235)	(91 845)
Dotation à Juin 2018	-	(3 000)	-	(1 500)	-	(4 500)
Reprise à Juin 2018	-	-	-	-	-	-
Provision au 30/06/2018	-	(59 221)	(3 549)	(15 340)	(18 235)	(96 345)
Total net au 30/06/2018	990 168	157 884	55 536	16 175	45 201	1 264 964

Note 6 - Valeurs Immobilisées

Désignation	Tableau de variation des immobilisation arrêté au 30/06/2018					Valeur fin de période	Cumul début de période	Amortissement		VCN fin de période
	Valeur début de période	Mouvements de la période			Dotation			Amort sorties	Cumul fin de période	
		Acquisitions	Sortie	Reclassement						
Immeubles d'exploitation	49 219	2 739	-	-	51 957	(22 782)	(1 147)	-	(23 929)	28 028
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	54 460	1 313	-	-	55 773	(30 879)	(2 146)	-	(33 025)	22 747

Matériel et mobiliers de bureau	37 265	481	-	-	37 746	(27 316)	(1 677)	-	(28 993)	8 753
Matériel de transport	2 844	-	-	-	2 844	(2 019)	(144)	-	(2 163)	681
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	12 248	887	-	-	13 135	-	-	-	-	13 135
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	-	-	-	-	1 252
Logiciels informatiques	10 380	162	-	-	10 542	(8 646)	(617)	-	(9 263)	1 279
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 758)	(3)	-	(2 761)	41
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(4 727)	-	-	(4 727)	(4 727)
Total	175 691	5 582	-	-	181 272	(99 127)	(5 734)	-	(104 861)	76 410

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 30/06/2018 un solde de 163 653 mille dinars contre 170 996 mille dinars au 30/06/2017 se détaillant ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Avances au personnel	9 430	8 789	8 971
Prêts au personnel	24 587	20 579	22 975
Etat et collectivités locales	16 268	11 450	17 148
Débiteurs divers	128 542	143 881	120 185
Charges reportées	2 298	2 389	2 159
Provisions pour dépréciation des autres actifs (*)	(17 472)	(16 092)	(16 764)
Total Net	163 653	170 996	154 674

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2017	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	30/06/2018
Frais d'émission d'emprunts	2 078	-	194	-	-	2 273
Frais préliminaires	81	(56)	-	-	-	25
Total des charges reportées	2 159	(56)	194	-	-	2 298

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2017	Dotation	Reprise	30/06/2018
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(16 764)	(921)	214	(17 472)
Total des provisions	(16 764)	(921)	214	(17 472)

3.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 30/06/2018 un solde de 2 240 951 mille dinars contre 1 628 765 mille dinars au 30/06/2017 et se détaillé ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	669 050	158 350	463 900
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 032 400	1 113 000	1 089 050
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	517 531	352 539	306 913
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	-	-	-
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 779	2 402	2 833
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	-	-	-
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	19 191	2 474	5 596
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	-
Total	2 240 951	1 628 765	1 868 292

	Inf à 3 mois	Sup à 3 mois	Total	organisme	Refin BCT	Mat par titres
Compte ordinaire Banque	-		-	Banque	Non	Non
Emprunts en dinars auprès des banques	1 032 400	669 050	1 701 450	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	-	517 531	517 531	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	-	2 779	2 779	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	19 191		19 191	Leasing	Non	Non
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-		-	Leasing		
Total	1 051 591	1 189 360	2 240 951			

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 312 989	927 962	-	-	2 240 951	-	2 240 951
dont dépôt des parties liées	19 191	-	-	-	19 191	-	19 191

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 30/06/2018 un solde de 6 196 590 mille dinars contre 5 515 583 mille dinars au 30/06/2017 et se détaille ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Comptes ordinaires	2 099 995	1 741 989	2 087 621
Dettes rattachées	4 469	3 387	5 339
Comptes d'épargne	1 923 083	1 738 952	1 835 018
Dettes rattachées	-	-	-
Comptes à échéance	1 237 452	1 197 571	1 239 059
Bons à échéance et valeurs assimilées	675 596	678 259	637 583
Dettes rattachées	37 201	31 660	29 741
Charges constatées d'avance	(13 183)	(5 112)	(11 645)
Autres sommes dues	231 977	128 877	119 200
Valeurs non imputées	-	-	-
Total	6 196 590	5 515 583	5 941 916

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Dépôts a vue	2 104 464	1 745 376	2 092 961
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 541 437	1 309 115	1 442 088
Comptes ordinaires en dinars convertibles	34 223	35 052	49 680
Comptes ordinaires en devises	524 335	397 822	595 854
Dettes rattachées	4 469	3 387	5 339
Dépôts d'épargne	1 923 083	1 738 952	1 835 018
Comptes d'épargne logement	521 522	513 540	518 323
Comptes d'épargne logement EL JADID	268 232	250 030	259 886
Comptes spéciaux d'épargne	1 049 749	916 458	986 056
Comptes d'épargne études	22 656	19 190	20 869
Comptes d'épargne Capital +	60 924	39 734	49 884
Dépôts à échéance	1 937 066	1 902 378	1 894 739
Autres sommes dues à la clientèle	231 977	128 877	119 198
Total Net	6 196 590	5 515 583	5 941 916

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 181 257	1 154 148	1 990 584	1 215 439	5 541 429	655 161	6 196 590
dont dépôt des parties liées	162 640	42 218	-	-	204 857	104 972	309 830

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 30 Juin 2018 un solde de 1 239 851 mille dinars contre 1 143 324 mille dinars au 30 Juin 2017 et se détaille comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Fonds budgétaires	555 290	559 920	565 052
Ressources extérieures	379 454	260 411	257 717
Dettes rattachées aux ressources spéciales	474	537	512
Emprunts obligataires	68 335	83 328	83 328
Autres emprunts matérialisés	18 241	-	-
Emprunts subordonnés	209 040	196 190	196 190
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	3 682	3 429	10 805
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	1 579	1 610	4 113
Autres fonds empruntés	946	36 461	1 136
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 811	1 437	2 400
Total	1 239 851	1 143 324	1 121 251

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Emprunts matérialisés	662 091	544 968	552 152
Emprunts obligataires	68 335	83 328	83 328
Dettes rattachées	1 579	1 610	4 113
Autres emprunts	592 177	460 030	464 711
Emprunts Banque Mondiale	15 065	15 740	15 403
Emprunts B A D	193 813	188 546	193 147
Emprunts B E I	145 296	40 022	33 064
Emprunt BIRD	5 000	5 000	5 000
Emprunt FADES	20 280	11 103	11 103
Emprunts subordonnés 2015	56 640	74 640	74 640
Emprunts subordonnés	152 400	121 550	121 550
Dettes rattachées	3 683	3 429	10 804
Autres fonds empruntés	21 997	37 898	3 535
Ressources spéciales	555 763	560 458	565 564
Total Net	1 239 851	1 143 324	1 121 251

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	36 190	97 056	565 697	313 347	1 012 289	227 562	1 239 851

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 30 Juin 2018 un solde de 187 620 mille dinars contre 197 785 mille dinars au 30 Juin 2017 se détaillant ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Organismes sociaux	1 550	1 517	2 539
Personnel	16	18	(230)
Etat et collectivités locales	11 587	4 546	20 576
Fournisseurs	9 550	7 641	9 520
Commissions de garantie et de change	2 566	1 491	1 919
Exigibles après encaissement	78 137	104 362	99 795
Siège et succursales	-	-	51 717
Provisions pour risques et charges (*)	10 440	10 413	10 440
Impôts sur les sociétés	22 822	17 946	52 708
Comptes de régularisation passifs	46 932	46 631	48 534
Divers	4 020	3 220	3 247
Total	187 620	197 785	300 765

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2017	Dotations	Reprise	30/06/2018
Provisions pour passifs et charges	10 440	-	-	10 440
Total des provisions pour passifs et charges	10 440	-	-	10 440

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Capitaux propres			
Capital souscrit	238 000	170 000	238 000
Primes liées au capital	128 000	60 000	128 000
Réserves légales	23 203	17 000	17 000
Autres réserves	341 091	283 582	260 048
Ecart de réévaluation	414	414	414
Report à nouveau	8	2	2
Résultat en instance d'affectation	-	10 200	-
Résultat de l'exercice	57 738	44 652	115 528
Total	788 454	585 850	758 992

A la date du 30 Juin 2018, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2018 s'élève au 30 Juin 2018 à 788 454 mille dinars contre 585 850 mille dinars au 30 Juin 2017.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, 30 Juin 2018 la somme de 108 810 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	32 259
Réserves pour risques généraux	4 323
Réserves pour réinvestissements exonérés	71 814
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414

Le résultat par action se présente comme suit :

Résultat de l'exercice (1)	57 737 971
Nombre des actions début de période	47 600 000
Augmentation du capital	-
Actions gratuite	-
Actions en numéraire	-
Date de l'augmentation du capital	
Nombre des actions fin de période	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	1,213

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2017	238 000	128 000	17 000	79 180	131 333	12 574	-	36 961	414	2	115 528	758 992
Affectation du résultat 2017	-	-	6 203	54 930	30 000	3 500	-	850	-	20 045	(115 528)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 560)	-	(28 560)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(8 520)	-	-	-	-	8 520	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	283	-	-	-	283
Résultat au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 738	57 738
Solde au 30/06/2018	238 000	128 000	23 203	134 110	152 813	16 074	-	38 094	414	8	57 738	788 454

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2018 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	27 944	2 832 436	-
Caution et aval	27 944	658 932	-
Crédit documentaire	-	708 263	-
Actifs donnés en garantie	-	1 465 241	-

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2018 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	1 319 731	2 995
de financement	-	1 319 731	-
sur titres	-	-	2 995

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	30/06/2018	30/06/2017
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	97 101	197 508
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	696 138	581 017
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 517	2 665
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	4 376	4 073
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 471	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	518 128	520 103
Total	1 319 731	1 306 840

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

Engagement sur épargne logement au 30/06/2018	30/06/2018
Engagement donnés	
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	515 612
a / murs et réguliers	
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2	
199 294 X 2	398 588
b / murs mais irréguliers	
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2	
58 512 X 2	117 024
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 516
Total	518 128

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2018 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	90 027	1 386	231 940
de financement	90 027	1 386	231 940

Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

Engagement sur épargne logement au 30/06/2018	30/06/2018
Engagement reçus	
1/ Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 517
2/ Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	229 423
a/ Crédits à accorder sur comptes d'épargne	515 612
b/ Encours des crédits sur Epargne logement	235 333
(+) Crédit normal	145 582
(+) Crédit anticipé	2 480
(+) Crédit complémentaire	87 271
c/ Dépôts sur épargne logement	(521 522)
(-) Epargne logement	(521 522)
Total	231 940

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2018 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	-	126 893	-
de garantie de la clientèle	-	126 893	-

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 327 960 mille dinars au 30 Juin 2018 contre 220 426 mille dinars au 30 Juin 2017 et se détaillent ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 056	1 290	2 578
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	66	19	29
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	5 167	2 627	6 816
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	257 480	172 665	396 199
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	36 387	21 528	50 879
Intérêts de retard sur crédits	5 711	4 439	15 096
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	3 455	4 261	12 084
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	9	24	47
Intérêts assimilés sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	-	-	-
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	-	-	-
Reports sur opérations de change à terme de couverture	8 502	5 188	10 798
Commissions sur engagements de garantie	6 027	5 403	10 950
Commissions sur lettres de garantie	696	693	896
Commissions de compte sur opérations de crédit	829	716	1 239

Commissions de découvert sur opérations de crédit	1 545	1 559	2 523
Commissions sur billets de trésorerie	31	16	33
Total	327 961	220 426	510 167

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Crédits commerciaux et industriels	162 675	100 719	240 334
Immobilier promoteur	41 638	29 402	66 802
Immobilier acquéreur contractuel	27 261	24 960	51 024
Immobilier acquéreur ressources propres	20 661	16 308	35 443
Autres concours à la clientèle	5 245	1 276	2 596
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	257 480	172 665	396 199

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 48 892 mille dinars au 30 Juin 2018 contre 40 255 mille dinars au 30 Juin 2017. Ces commissions se détaillent comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	23 643	20 189	42 691
Commissions sur effets à l'encaissement	34	30	62
Commissions sur effets à l'escompte	402	292	701
Commissions sur opérations diverses sur effets	418	286	575
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	6 206	5 300	11 352
Commissions sur opérations de virements	9 791	7 778	16 871
Commissions sur opérations sur titres	-	9	7
Frais de tenue des comptes	6 792	6 494	13 123
Commissions sur commerce extérieur et change	3 844	2 712	6 550
Commissions sur domiciliation et modification de titres	133	119	206
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 596	2 493	5 943
Commissions sur virements et chèques en devises	115	100	401
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	687	503	1 956
FOPROLOS	668	477	1 450
FNAH	4	13	79
4 EME P.D.U	10	9	19
HG 00 4B	5	5	10
Autres commissions	20 718	16 853	36 042
Commissions sur opérations monétiques	3 386	2 795	6 234
Commissions d'étude	12 164	9 339	20 236
Commission de gestion	1 629	1 405	2 919
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	3 539	3 314	6 653
Total	48 892	40 255	87 240

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 30 Juin 2018, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 29 409 mille dinars contre 25 470 mille dinars au 30 Juin 2017 détaillé ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Produits sur emprunts nationaux	-	1	1
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	11 282	9 293	20 032
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	-	11	902
Gains sur opérations de change	40 020	22 513	54 968
Total des produits	51 302	31 818	75 903
Pertes sur opérations de change	(21 893)	(6 348)	(19 138)
Total des charges	(21 893)	(6 348)	(19 138)
Total	29 409	25 470	56 765

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2017 parmi les revenus sur les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 30 Juin 2018, le revenu du portefeuille d'investissement est de 34 367 mille dinars contre 34 111 mille dinars au 30 Juin 2017 détaillé ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	2 849	2 611	2 768
Intérêts et revenus des titres d'investissements	31 518	31 500	63 511
Total	34 367	34 111	66 279

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2017 parmi les revenus sur les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 30 Juin 2018, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 232 571 mille dinars contre 147 826 mille dinars au 30 Juin 2017 détaillés comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(12 933)	(5 726)	(15 508)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(286)	(103)	(117)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(10 982)	(8 451)	(19 325)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(289)	(170)	(415)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(43 265)	(29 948)	(63 361)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(72 353)	(55 234)	(116 252)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(570)	(578)	(1 190)
Intérêts sur ressources spéciales	(6 834)	(4 352)	(10 033)

Emprunts obligataires	(10 473)	(9 881)	(20 555)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(59)	(76)	(117)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(44 029)	(21 644)	(51 662)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(810)	(675)	(1 386)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(29 687)	(10 987)	(26 594)
Total	(232 571)	(147 826)	(326 515)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 33 752 mille dinars au 30 Juin 2018 contre 33 161 mille dinars au 30 Juin 2017 détaillé ainsi :

	30/06/2018	31/12/2017	31/12/2017
Dotations aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(33 965)	(34 446)	(140 119)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(19 851)	(30 000)	(75 821)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(11 692)	-	(28 293)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(1 500)	(3 000)	(6 477)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(922)	(1 238)	(2 693)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	-	(208)	(26 695)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	-	-	(140)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	213	1 285	94 493
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	-	361	82 659
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	-	-	10 755
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	213	924	1 079
Total	(33 752)	(33 161)	(45 626)

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Provisions au 30/06/2018
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(612 347)	(19 851)	-	(632 198)
Provisions Additionnelle (91-24)	(181 180)	(11 692)	-	(192 872)
Provisions collectives	(83 601)	(1 500)	-	(85 101)
Ecart de rapprochement	(16 137)	-	-	(16 137)
Total	(893 265)	(33 043)	-	(926 308)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 4 562 mille dinars au 30 Juin 2018 contre 3 000 dinars au 30 Juin 2017 détaillé ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(4 562)	(3 000)	(14 799)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(3 000)	(1 500)	(9 184)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(1 562)	(1 500)	(5 615)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	-	-
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	-	-	3 362
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	-	-	3 183
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	-	-	179
Total	(4 562)	(3 000)	(11 437)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 30 Juin 2018, les autres produits d'exploitation totalisent 7 413 mille dinars contre 5 957 mille dinars au 30 Juin 2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Autres produits accessoires (*)	3 425	2 527	5 017
Produits sur opérations d'assurance	1 805	1 729	3 649
Autres charges non imputables	2 041	1 538	3 522
Récupération de frais postaux	126	112	227
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	16	53	379
Total	7 413	5 957	12 794

(*) Les autres produits d'exploitation se composent principalement de:

- Des résiliations négatives des comptes d'épargne logements pour un montant de 1 246 mille dinars;
- Des récupérations sur des comptes d'épargne logements pour un montant de 102 mille dinars.

Notes 24 – Charge générale d'exploitation

Au 30/06/2018, les charges générales d'exploitation totalisent 24 069 mille dinars contre 15 153 mille dinars au 30/06/2017. Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
a-Frais d'exploitation non bancaire	(1 152)	(611)	(1 508)
b-Autres charges générales d'exploitation (*)	(22 917)	(14 542)	(28 529)
Total	(24 069)	(15 153)	(30 037)

(*) Au 30/06/2018, les autres charges générales d'exploitation contiennent la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires, prévue par le décret gouvernemental n° 2017-268, au titre du premier semestre 2018.

Notes 25 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 25 mille dinars au 30 Juin 2018 contre 138 mille dinars au 30 Juin 2017 détaillé ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Pertes provenant des activités ordinaires	(2)	(1)	(2)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	-	-
Pertes exceptionnelles	(2)	(1)	(2)
Gains provenant des activités ordinaires	27	139	145
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	21	-	-
Profits exceptionnels	6	139	145
Total	25	138	143

Notes 26 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de la période arrêtée au 30 Juin 2018 totalise 22 822 mille dinars.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %).

La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré pour un montant de 19 000 mille dinars.

Les retraitements apportés au résultat comptable sont détaillés comme suit :

Résultat comptable avant impôts	83 820
Total des réintégrations	173 160
Total des déductions	172 775
Réinvestissements exonérés	19 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	65 205
Impôt sur les sociétés	22 822

Notes 27– Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant de 3 260 mille dinars au 30 Juin 2018 détaillé ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Pertes extraordinaires	-	-	-
Contribution conjoncturelle	(3 260)	-	(7 530)
Total	(3 260)	-	(7 530)

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 28- Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités au 30 Juin 2018 ont atteint un montant de 771 113 mille dinars contre 814 578 mille dinars au 31 Décembre 2017, soit une variation positive de 43 465 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	Jusqu'à fin Juin 2018	Jusqu'à fin Décembre 2017	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(61 989)	(468 280)	406 291
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(11 997)	(3 860)	(8 137)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	99 323	273 520	(174 197)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	18 128	35 830	(17 702)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	43 465	(162 790)	206 255
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(814 578)	(651 788)	(162 790)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(771 113)	(814 578)	43 465

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Caisse en dinars	32 161	32 779	40 948
Caisse en devises	934	948	1 178
Change manuel	8 033	5 139	3 952
Avoirs chez la BCT en dinars	(642)	34 219	22 925
Comptes IBS	61 373	10 837	21 952
Avoirs chez la BCT en devises	128 472	49 515	147 437
Comptes de chèques postaux-CCP	281	288	279
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	675	5 801
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90j	30 000	30 000	30 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(1 032 400)	(1 113 000)	(1 089 050)
Total	(771 113)	(948 600)	(814 578)

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 249 624 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 689 157 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 30/06/2018 et le 31/12/2017 à 173 591 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 147 784 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 11 997 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 99 323 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

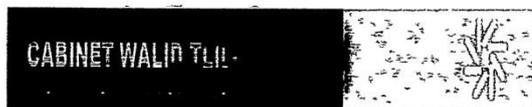
(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 30 Juin 2018 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 18 128 mille dinars.

3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

4.6.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018



Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat -BH-

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES
DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018**

1. En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 pour tant réglementation du marché financier, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque de l'Habitat (BH) arrêté au 30 juin 2018.

Ces états financiers intermédiaires comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. L'établissement et la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises relève de la responsabilité de la Direction Générale de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.
3. Les états financiers ci-joints, couvrant la période du 1^{er} Janvier 2018 au 30 juin 2018, font apparaître un total bilan net de 10 653 466 mille dinars et un bénéfice net de 57 738 mille dinars, arrêtés compte tenu :

- D'une dotation aux provisions pour dépréciation des engagements de la clientèle de 33 043 mille dinars, dont 1 500 mille dinars au titre des provisions collectives ;
- D'une dotation aux provisions pour dépréciation du portefeuille investissement de 4 562 mille dinars ;
- Et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 22 822 mille dinars déterminée sur des bases estimatives compte tenu d'un réinvestissement exonéré en fond gérés à réaliser auprès des SICAR.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ~~ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relatée dans notre rapport d'audit~~ ~~qui nous permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit~~

~~Rapport d'examen limité des états financiers intermédiaires au 30 juin 2018~~

Fondement de notre conclusion avec réserve

5. Le système comptable de la banque comporte certaines défaillances ayant impacté la justification et l'apurement des comptes d'engagement et des ressources spéciales.

Ces comptes font l'objet de travaux de justification et d'apurement entamés par les services de la banque. Avant l'achèvement de ces travaux, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence des ajustements, qui auraient pu le cas échéant se révéler nécessaires, sur les états financiers de la Banque.

Conclusion des réserves

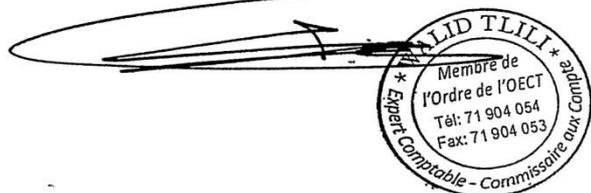
6. Sur la base de notre examen limité, et sous réserve du point 5 susmentionné, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat au 30 juin 2018, ainsi que la performance financière les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 août 2018

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

C.W.T

P/ Cabinet Walid TLILI
Walid TLILI



A.C.B

R/ Audit & Consulting Business

Société Zineb GHEDIMALLAH
Inscrite au tableau de l'OECT
Rés. Zorrad - N°4 - Les Beiges du Lac II - Tunis
Tél : 71. 198.055 - Fax : 71. 198.031



4.6.7 Notes explicatives et complémentaires relatives au rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

Note explicative sur L'existence de défaillances majeures au niveau du système comptable de la banque qui ne permet pas la justification et l'apurement de certains comptes et suspens comptables et ce, contrairement aux dispositions de la NC 22 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les établissements bancaires.

Les travaux de justifications et d'apurement sont déjà entamés et sont en cours de finalisation pour être soumis à la validation des CAC

Note complémentaire sur le principe comptable

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents. Les états financiers intermédiaires ont été arrêtés selon les mêmes principes et méthodes comptables utilisés pour l'arrêt des états financiers annuels les plus récents, soit au 31/12/2017, sauf pour le calcul des provisions collectives et les provisions sur les titres de participation et les fonds gérés qui ont été estimées forfaitairement.

4.6.8 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

Note rectificative de la note 2.1.2 « comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents »

« A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins values sur la catégorie titres de placement font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance,

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres ».

Concernant les Bons de trésor, à partir de l'exercice 2017, la banque a opté pour une nouvelle politique de liquidité ayant pour conséquence un reclassement de 20% des BTA en titres de placement et 80% en titres d'investissement.

Note complémentaire relative au retraitement effectué au niveau de l'exercice arrêté au 31/12/2017

Les BTA et les revenus sur les BTA ont été reclassés en 2017 parmi les titres et les revenus sur les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note complémentaire sur émissions rachats et remboursements de dettes

(en mille dinars)

EMISSIONS REMBOURSEMENTS		
Emprunts obligataires		14 993
Emprunts Banque Mondiale		338
Emprunts B A D	6 615	5 949
Emprunts B E I	118 280	6 048
EmpruntS FADES	9 177	
Emprunts subordonnés	50 000	37 150
Autres fonds empruntés	18 462	410
Total Net	202 534	64 888

Note complémentaire à la note 5 « Portefeuille titres d'investissement »

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 264 964 mille dinars au 30 Juin 2018 contre 1 236 064 mille dinars au 30 Juin 2017.

Libellés	Titres d'investissement		Titres de participation			Total
	Titres BTA	Titres SICAR	Filiales	Entr. associés	Autres	
Solde au 31/12/2017	944 610	187 676	54 085	25 450	63 415	1 275 236
Acquisitions à Juin 2018		29 405	5 000	6 065	21	40 491
Remboursements	-	-	-	-	-	-
Total brut au 30/06/2018	944 610	217 081	59 085	31 515	63 436	1 315 727
Créances rattachés	45 558	24	-	-	-	45 582
Provision au 31/12/2017	-	(56 221)	(3 549)	(13 840)	(18 235)	(91 845)
Dotation à Juin 2018	-	(3 000)	-	(1 500)	-	(4 500)
Reprise à Juin 2018	-	-	-	-	-	-
Provision au 30/06/2018	-	(59 221)	(3 549)	(15 340)	(18 235)	(96 345)
Total net au 30/06/2018	990 168	157 884	55 536	16 175	45 201	1 264 964

Note rectificative de la note 12 « Capitaux propres »

Le résultat par action se présente comme suit :	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Résultat de l'exercice (1)	57 737 971	44 651 876	115 527 946
Nombre des actions début de période	47 600 000	34 000 000	34 000 000
Augmentation du capital	-	-	13 600 000
Actions gratuite	-	6 800 000	6 800 000
Actions en numéraire	-	-	6 800 000
Date de l'augmentation du capital			15/12/2017
Nombre des actions fin de période	47 600 000	40 800 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	40 800 000	41 098 082
Résultat par action en dinars (1)/(2)	1,213	1,094	2,811

Tableau de variation des capitaux propres :

(en mD)

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2017	238 000	128 000	17 000	79 180	131 333	12 573	-	36 962	414	2	115 528	758 992
Réaffectation en résultat reporté					(8 520)					8 520		-
Affectation du résultat 2017	-	-	6 202	54 930	30 000	3 500	-	850	-	6	(95 488)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(8 520)	(20 040)	(28 560)
Solde au 31/12/2017 après affectation	238 000	128 000	23 202	134 110	152 813	16 073	-	37 812	414	8	-	730 432
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	284	-	-	-	284
Résultat au 30/06/2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 738	57 738
Solde au 30/06/2018	238 000	128 000	23 202	134 110	152 813	16 073	-	38 096	414	8	57 738	788 454

Note rectificative de la note 13 « Engagements donnés »

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2018 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	27 944	2 832 436	-
Caution et aval	27 944	658 932	-
Crédit documentaire	-	708 263	-
Actifs donnés en garantie	-	1 465 241	-

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2018 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	1 319 731	2 995
de financement	-	1 319 731	-
sur titres	-	-	2 995

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit :

	(en mille dinars)		
	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle			
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	97 101	197 508	101 974
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	696 138	581 017	354 904
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 517	2 665	2 600
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources ordinaires	4 376	4 073	5 071
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources affectées	1 471	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	518 128	520 103	514 028
Total	1 319 731	1 306 840	980 052

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

	(en mille dinars)		
Engagement sur épargne logement au 30/06/2018	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Engagement donnés			
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	515 612	517 438	511 428
a / murs et réguliers			
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2			
199 294 X 2	398 588	398 952	394 622
b / murs mais irréguliers			
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2			
58 512 X 2	117 024	118 486	116 806
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 516	2 665	2 600
Total	518 128	520 103	514 028

Note rectificative de la note 14 « Engagements de financement reçus »

Cette rubrique se détaille au 30 Juin 2018 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	90 027	1 386	231 940
de financement	90 027	1 386	231 940

Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

Engagement sur épargne logement au 30/06/2018	(en mille dinars)		
	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Engagement reçus			
1/ Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	2 517	2 665	2 600
2/ Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	229 423	249 382	235 155
a/ Crédits à accorder sur comptes d'épargne	515 612	517 438	511 428
b/ Encours des crédits sur Epargne logement	235 333	245 484	242 050
(+) Crédit normal	145 582	152 642	149 478
(+) Crédit anticipé	2 480	2 599	2 681
(+) Crédit complémentaire	87 271	90 243	89 891
c/ Dépôts sur épargne logement	(521 522)	(513 540)	(518 323)
(-) Epargne logement	(521 522)	(513 540)	(518 323)
Total	231 940	252 047	237 755

Note complémentaire à la note 16 « Intérêts et revenus assimilés »

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	7 289	3 936	9 423
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 056	1 290	2 578
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	66	19	29
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	5 167	2 627	6 816
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	303 042	202 917	474 305
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	257 480	172 665	396 199
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	36 387	21 528	50 879
Intérêts de retard sur crédits	5 711	4 439	15 096
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	3 455	4 261	12 084
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	9	24	47
Intérêts assimilés sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	-	-	-
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	-	-	-
AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	17 630	13 575	26 439
Reports sur opérations de change à terme de couverture	8 502	5 188	10 798
Commissions sur engagements de garantie	6 027	5 403	10 950
Commissions sur lettres de garantie	696	693	896
Commissions de compte sur opérations de crédit	829	716	1 239
Commissions de découvert sur opérations de crédit	1 545	1 559	2 523
Commissions sur billets de trésorerie	31	16	33
Total	327 961	220 426	510 167

Note complémentaire à la note 18 « Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières »

La défalcation de cette rubrique en gains sur titres de transaction, titres de placement et sur opérations de change se présente comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Gain net sur titres de transaction	-	-	-
Gain net sur titres de placement	11 282	9 305	20 935
Gain net sur opérations de change	18 127	16 165	35 830
Total	29 409	25 470	56 765

4.6.9 Tableau de mouvement des capitaux propres

En mille dinars

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2016 AVANT AFFECTATION	170 000	60 000	12 530	63 000	108 428	9 073	0	35 602	414	21	92 086	551 154
Affectation du résultat 2016 (AGO du 25/07/2017)	0	0	4 470	39 980	33 105	3 500	0	850	0	(19)	(81 886)	0
Distributions de dividendes (AGE du 07/09/2017)	0	0	0	0	(10 200)	0	0	0	0	0	0	(10 200)
Reclassement du résultat (AGE du 07/09/2017)	0	0	0	10 200	0	0	0	0	0	0	(10 200)	0
Solde au 31/12/2016 APRES AFFECTATION	170 000	60 000	17 000	113 180	131 333	12 573	0	36 452	414	2	0	540 954
Augmentation du capital en numéraire	34 000	68 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102 000
Reclassement et autres variations	34 000	0	0	(34 000)	0	0	0	0	0	0	0	0
Modifications comptables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres opérations sur fonds social	0	0	0	0	0	0	0	510	0	0	0	510
Résultat au 31/12/2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 528	115 528
Solde au 31/12/2017 AVANT AFFECTATION	238 000	128 000	17 000	79 180	131 333	12 573	0	36 962	414	2	115 528	758 992
Reclassement et autres variations	0	0	0	0	(8 520)	0	0	0	0	8 520	0	0
Affectation du résultat 2017	0	0	6 202	54 930	30 000	3 500	0	850	0	6	(95 488)	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(8 520)	(20 040)	(28 560)
Solde au 31/12/2017 APRES AFFECTATION	238 000	128 000	23 202	134 110	152 813	16 073	0	37 812	414	8	0	730 432
Autres opérations sur fonds social (*)	0	0	0	0	0	0	0	283	0	0	0	283
Résultat au 30/06/2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 738	57 738
Solde au 30/06/2018	238 000	128 000	23 202	134 110	152 813	16 073	0	38 096	414	8	57 738	788 454

(*) il s'agit des intérêts sur lesancements de la période

4.6.10 Évolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Total des produits d'exploitation bancaire	440 629	320 262	720 451
PNB	204 526	169 663	358 620
Résultat d'exploitation	83 795	62 460	175 623
Capital social	238 000	170 000	238 000
Nombre d'actions	47 600 000	34 000 000	47 600 000
Produit d'exploitation / action	9,257	9,419	15,136
PNB / action	4,297	4,990	7,534
Résultat d'exploitation / action	1,760	1,837	3,690

4.6.11 Evolution des bénéfices nets

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Capital social	238 000	170 000	238 000
Nombres d'actions	47 600 000	34 000 000	47 600 000
Bénéfice avant impôt	83 820	62 598	175 766
Bénéfice net après modifications comptables	57 738	44 652	115 528
Bénéfice avant impôt par action	1,761	1,841	3,693
Bénéfice net par action	1,213	1,313	2,427

4.6.12 Évolution de la Marge Brute d'Autofinancement

En mille dinars

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Bénéfice net	57 738	44 652	115 528
Dotation aux provisions nettes sur créances	33 752	33 161	45 626
Dotation aux provisions nettes sur PF	4 562	3 000	11 437
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 986	5 389	11 388
Marge Brute d'Autofinancement	102 038	86 202	183 979

4.6.13 principaux indicateurs et ratios

En mille dinars

Principaux Indicateurs (en DT)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Dépôt de la clientèle	6 196 590	5 515 583	5 941 916
Créances nettes sur la clientèle	8 396 771	6 969 644	7 736 647
Capitaux propres avant résultat	730 716	541 198	643 464
Capitaux propres après résultat	788 454	585 850	758 992
Capital social	238 000	170 000	238 000
Total Bilan	10 653 466	9 071 309	9 991 217
PNB	204 526	169 663	385 620
Commissions nettes	45 360	37 482	78 924
Frais de personnel	59 775	56 457	124 303
Charges générales d'exploitation	24 069	15 153	30 037
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 986	5 389	11 388
Frais généraux (frais de persl + chg d'exploit + dota aux Amort)	89 830	76 999	165 728
Total provisions sur créances clientèles (individuelles + additionnelles)	825 701*	812 202	794 158**
Agios réservés	208 876***	192 880	195 424****
Total Provisions & agios réservés	1 034 577	1 005 082	989 582

Total des créances classées (2,3,4 et 5)	1 314 918	1 285 166	1 274 578
Résultat d'exploitation	83 795	62 460	175 623
Résultat net après modifications comptables	57 738	44 652	115 528
Dividende	-	-	28 560
Nombre d'actions	47 600 000	34 000 000	47 600 000
Effectif	1772	1 734	1792

* Le montant des provisions individuelles et additionnelles tel qu'il figure au niveau du tableau des engagements figurant à la page 101 (fourni par la banque) s'élève à 825 701 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers intermédiaires au 30/06/2018 pour 841 209 mDT, soit un écart de 15 508 mDT. Cet écart a fait l'objet d'une réserve dans le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes pour la situation intermédiaire du 30/06/2018 présentée comme suit : « *Le système comptable de la banque comporte certaines défaillances ayant impacté la justification et l'apurement des comptes d'engagement et des ressources spéciales. Ces comptes font l'objet de travaux de justification et d'apurement entamés par les services de la banque. Avant l'achèvement de ces travaux, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence des ajustements, qui auraient pu le cas échéant se révéler nécessaires, sur les états financiers de la banque.* ».

** Le montant des provisions individuelles et additionnelles tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 794 158 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2017 pour 809 666 mDT, soit un écart de 15 508 mDT. Cet écart a fait l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « *Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT.* ». Le montant de cette provision (16 137 mDT) dépasse l'écart de 15 508 mDT de 629 mDT.

*** Un écart de 3 929 mDT a été constaté au niveau du montant des agios réservés entre la note 3 « créances sur la clientèle » des états financiers intermédiaires au 30/06/2018 et les agios réservés au niveau du rapport des commissaires aux comptes au 30/06/2018 destiné à la BCT. Cet écart s'explique par le défaut de prise en charge au niveau du tableau des engagements des produits comptabilisés par client, les commissions ne font pas l'objet de réservation et des différences significatives entre les agios réservés comptabilisés et ceux pris en charge au niveau du tableau des engagements. Cet écart a fait l'objet d'une remarque de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport pour la situation intermédiaires du 30/06/2018 destiné à la BCT présentée comme suit : « *La revue des agios réservés nous a permis de relever ce qui suit :*

- *Le défaut de prise en charge au niveau du tableau des engagements des produits comptabilisés par client ;*
- *Les commissions ne font pas l'objet de réservation ;*
- *Des différences significatives entre les agios réservés comptabilisés et ceux pris en charge au niveau du tableau des engagements.*

L'impact éventuel de ces qualifications sur le produit net bancaire de la banque ainsi que sur les provisions constituées n'a pu être estimé. Des agios réservés d'un montant de 3 929 KDT figurent en comptabilité et n'ont pas été repris au niveau du tableau des engagements. »

**** Le montant des agios réservés tels qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 192 601 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2017 pour 195 424 mDT, soit un écart de 2 823 mDT. Cet écart s'explique par le problème d'identification par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « *L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés* » et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2017 destiné à la BCT présentée comme suit : « *la méthode de réservation utilisée par la Banque consiste à imputer les montants encaissés des clients en premier lieu sur les intérêts et les agios sans tenir compte des mouvements débiteurs du compte concerné. Conséquemment, les intérêts et agios de certaines relations, considérés encaissés, ont été portés en produits de l'exercice sans que l'encaissement en question ne se traduise par une baisse des engagements du client en question. Cette pratique contredit les dispositions de l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 « l'établissement de crédit ne doit incorporer dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui, sans ses propres concours sous quelque forme que ce soit, ont été effectivement remboursés par ses débiteurs ». En outre, les commissions ne font pas l'objet de réservations, et ce contrairement à ce qui est prévu par l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24. Comme qualifié au niveau de notre opinion, l'impact éventuel de la rectification de la méthode de réservation sur le produit net bancaire de la Banque ainsi que sur les provisions constituées ne peut être estimé en raison du défaut d'identification adéquate par client des produits portés en résultat de l'exercice.».*

Ratios de Structure	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	7,40%	6,46%	7,60%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	78,82%	76,83%	77,43%
Dépôt de la clientèle / Total Bilan	58,17%	60,80%	59,47%
Dépôt de la clientèle / Créances sur la clientèle	73,80%	79,14%	76,80%
Ratios de Productivité	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Frais généraux / PNB	43,92%	45,38%	42,98%
Commissions nettes / Frais de personnel	75,88%	66,39%	63,49%
Dépôt de la clientèle / Effectif (en DT)	3 497	3 181	3 316
Frais généraux / Effectif (en DT)	51	44	92
Frais de personnel / Effectif (en DT)	34	33	69
PNB / Effectif (en DT)	115	98	215
Ratios de Rentabilité	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
ROE: Bénéfice net / capitaux propres avant résultat	7,90%	8,25%	17,95%
ROA: Bénéfice net / Total actif	0,54%	0,49%	1,16%
Bénéfice net / PNB	28,23%	26,32%	29,96%
PNB / Total Bilan	1,92%	1,87%	3,86%
Dividendes / Capital social	-	-	12,00%
Commissions nettes / PNB	22,18%	22,09%	20,47%
Ratios Réglementaires	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Ratio Cooke	10,65%	9,84%	10,94%
Ratio de liquidité	59,45%	87,42%	87,35%
Taux de couverture des créances classées	78,68%	78,21%	77,64%

4.7. Indicateurs boursiers de la valeur Banque de l'Habitat

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/10/2017
Bénéfice net global après modifications comptables (en mDT)	70 584	92 087	115 528	-
Bénéfice par actions (en DT)	2,076	2,708	2,427	-
Dividende par action (en DT)	0	0,300	0,600	-
Taux de distribution des bénéficiaires (Pay out)	0,00%	11%	24,7%	-
Date de détachement	-	12/06/2017	15/05/2018	-
Nombre d'actions	34 000 000	34 000 000	47 600 000	47 600 000
Valeur nominale (en DT)	5	5	5	5
Cours le plus haut (en DT)	22,77	19,90	28,700	22,800
Cours le plus bas (en DT)	10,250	11,79	16,430	14,980
Cours fin de période (en DT)	12,15	18,35	18,500	15,150
Capitalisation fin de période (en MD)	413,10	623,90	754,80	721,14
Rendement dividende (dividende / cours fin de période)	0,00%	1,63%	3,24%	3,96%
PER (cours fin de période / bénéfice par action)	5,85	6,78	7,62	6,24%
Price to book value (capitalisation boursière/capitaux propres)	0,9	1,13	0,99	0,95

Evolution du cours de l'action BH et de l'indice TUNINDEX durant les trois derniers exercices (2016-2018)



CHAPITRE 5 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 Membres des organes d'administration et de direction

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mme Amel Jebari Médini ⁽¹⁾	Elle-même	Président		Tunis
État Tunisien	Mme Amel Jebari Medini ⁽⁸⁾	Membres	2018-2020	Tunis
	M.Abderraouf Klibi ⁽⁸⁾		2018-2020	Tunis
	M. Ali Radhouani ⁽⁹⁾		2018-2020	Tunis
	M. Aymen Raies ⁽⁹⁾		2018-2020	Tunis
	M. Mohamed Naceur Hadji ⁽⁹⁾		2018-2020	Tunis
M. Habib Miled ⁽²⁾	Lui-même	Membre	2017-2019	Tunis
M. Mohamed Sadok Driss ⁽³⁾	Lui-même	Membre	2017-2019	Tunis
M. Ahmed Trabelsi ⁽⁴⁾	Lui-même	Membre	2016-2018	Tunis
M. Rached Horchani ⁽⁵⁾	Lui-même	Membre	2018-2020	Tunis
M. Mongi Ben Tkhayat ⁽⁶⁾	Lui-même	Membre	2018-2020	Tunis
M. Achraf Ayadi ⁽⁶⁾	Lui-même	Membre	2018-2020	Tunis
M. Hamouda Belkhouja ⁽⁷⁾	Lui-même	Membre	2017-2019	Tunis

(1) Nomination en tant que Président du Conseil d'Administration en date du 11/06/2018 et renouvelé par l'AGO du 26/04/2018

(2) Nomination approuvée par l'AGO du 25/05/2017.

(3) Mandat renouvelé par l'AGO du 25/05/2017.

(4) Mandat renouvelé par l'AGO du 04/06/2016.

(5) Mandat renouvelé par l'AGO du 26/04/2018 représentant le groupe Horchani

(6) Membres indépendants nommés par l'AGO du 06/06/2015 et renouvelé par l'AGO du 26/04/2018.

(7) Représentant des actionnaires minoritaires, nommé par l'AGO du 25/05/2017.

(8) Nomination renouvelée par l'AGO du 26/04/2018 en qualité d'administrateur représentant l'État et les participations publiques.

(9) Nomination approuvée par l'AGO du 26/04/2018 en qualité d'administrateur représentant l'État et les participations publiques.

5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed RJIBA	Directeur Général	01/12/2015*	Tunis

(*) Nomination approuvée par le conseil d'administration du 01/12/2015 pour un mandat de 5 ans

- Comité Exécutif de Crédit : Ce comité est présidé par Monsieur Rached Horchani, Messieurs Habib Miled et Hamouda Belkhouja sont également membres de ce comité.
- Comité d'Audit : Ce comité est présidé par Monsieur Achraf Ayadi, Madame Amel Medini et Messieurs Ahmed Trabelsi, Mohamed Naceur Hadji sont également membres de ce comité et Sami Hamadi Contrôleur d'Etat Observateur.
- Comité des Risques : Ce comité est présidé par Monsieur Mongi Ben Tkhayat, Messieurs Mohamed Sadok Driss, Aymen Raies, Ali Radhouani sont également membres de ce comité.

- Comité des Nominations et des Rémunérations : Ce comité est présidé par Monsieur Abderraouf Klibi, Messieurs Ahmed Trabelsi, Habib Miled sont également membres de ce comité et Sami Hamadi Contrôleur d'Etat Observateur.
- Comité de Suivi du Programme de Restructuration : Ce comité est présidé par Mme Amel Medini, Messieurs Ahmed Trabelsi et Mohamed Naceur Hadji sont également membres de ce comité.
- Commission Interne des Marchés : Cette commission est présidée par Monsieur Ahmed Trabelsi, Messieurs Hammouda Belkhouja, Abderraouf Klibi et Sami Hamadi Contrôleur d'Etat Observateur sont également membres de cette commission.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Fonctions exercées en dehors de la société
Mme Amel Jebari Médini	- DGA de la Caisse des Dépôts et Consignations - DG de la CDC Gestion
M. Ahmed Rjiba	- Directeur Central de la branche Corporate à l'ATB - Directeur du pôle clientèle Corporate et Retail à la Banque Zitouna.
M. Mohamed Sadok Driss	PDG de: - la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - la Sté Huilerie d'Olives du Nord
M. Ahmed Trabelsi	PDG de: - la Sté ET'TAYSSIR - la Sté ESSANIA - la Sté PLATOTECHNICA Gérant de: - la Sté TRABELSI Service
M. Rached Horchani	PDG de : - la Sté ODYSSEE PALACE Gérant de: - MEDIBOIS - HORCHANI DATTES - MEDIMETAL - MEDITOM - HORCHANI PECHE - IMMOBILIERE HORCHANI - MEDICAR
M. Habib Miled	- PDG de la Sté Vêtements de travail et de loisirs. Et il est gérant de la Sté Jumeaux Immobilière
Mr Hamouda Belkhouja	- PDG du cabinet HB Consulting
M. Mongi Ben Tkhayat	- Directeur du cabinet de conseil AMEF Consulting et du cabinet de formation AMEF Training
M. Achraf Ayadi	- Managing Consultant - Groupe CAPGEMINI
M. Abderraouf Klibi	- Retraité Ministère des Finances - Ancien PDG de la Régie des Alcools

M. Ali Radhouani	<ul style="list-style-type: none"> - DG de la société Immobilière de Mutuelle Assurance de l'Enseignement - EX - Directeur Central puis conseiller chargé du contrôle a la BNA - EX - DGA de la Société Immobilière Essoukna filiale BNA
M. Aymen Raies	<ul style="list-style-type: none"> - Universitaire Maitre assistant Habilité - Conseiller du ministre de l'enseignement supérieur Ancien : <ul style="list-style-type: none"> - Colombus Consulting en qualité d'associé, - DG de Mena capital Partners, - Analyste en USA
M. Mohamed Naceur Hadji	<ul style="list-style-type: none"> - Retraité de la STB, Ex DG SICAV l'épargnant Ayant occupé plusieurs fonctions de direction à la STB

5.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Mme Amel Médini	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la STB - Administrateur à la RNNTA - Administrateur à la SEPTS - Administrateur à la CDC Gestion - Administrateur à la SYAHA CAPITAL
M. Ahmed Rjiba	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de la Sté SIM-SICAR - Administrateur à la Banque Congolaise de l'Habitat représentant la BH - Administrateur à la « Tunisian Foreign Bank : TFB » représentant la BH
M. Mohamed Sadok Driss	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté Huileries de Bletech - Administrateur à la Sté de Développement et d'Exploitation Agricole "SODEXA" - Administrateur à la Sté Huilerie d'Olives du Nord
M. Ahmed Trabelsi	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté d'Assurances SALIM - Administrateur à la BHP - Administrateur à la Sté Modern Leasing - Administrateur à la Sté ETTAYSSIR - Administrateur à la Sté ESSANIA - Administrateur à la Sté PLATOTECHNICA
M. Rached Horchani	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté Horchani BIO DATTES SA
M. Habib Miled	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la Sté Vêtements de travail et de loisirs.
M. Hamouda Belkhouja	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur à la société HB Consulting
M. Mongi Ben Tkhayat	<ul style="list-style-type: none"> - Néant

M. Achraf Ayadi	- Néant
M. Abderraouf Klibi	- Néant
M. Ali Radouani	- Administrateur à la société Immobilière de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - Administrateur à la Caisse Tunisienne Assurance Mutuelle Agricole (CTAMA) Ex administrateur de : 1- Société Immobilière les oeuillets filiale BNA 2- SICAV Placement obligataire BNA (président du CA) 3- Société Immobilière El Madina filiale BNA 4- A.P.I.A 5- Société de Développement Agricole Mater- Jalta, filiale BNA (Président du CA) 6- Société de Développement Agricole Baten - Leghzal
M. Aymen Raies	- Ex Président du Conseil d'administration de Mena capital Partners,
M. Mohamed Naceur Hadji	- Ex administrateur CTA compagnie Touristique Arabe

5.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent :

Membres	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
État Tunisien	Mme Amel Medini	DG de la CDC Gestion
État Tunisien	M. Abderraouf Klibi	Retraité, ancien cadre au Ministère de l'Économie et des Finances
État Tunisien	M. Ali Radhouani	-Directeur Général de la société Immobilière de Mutuelle Assurance de l'enseignement I/MAE
État Tunisien	M. Aymen Raies	- Universitaire Maître assistant Habilité et Conseillé du ministre de l'enseignement supérieur
État Tunisien	M. Mohamed Naceur Hadji	Retraité de la STB

5.2 Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2017

5.2.1. Rémunération et avantages en nature attribués par la BH aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2017

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En 2017, le montant brut des jetons de présence alloué aux administrateurs s'élève à 187 500 dinars.

➤ Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2017, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

1. Le montant alloué au Président du Comité d'Audit Permanent : 15 000 dinars ;
2. Le montant alloué au Président du Comité des risques : 15 000 dinars ;
3. Le montant alloué aux membres du Comité d'Audit Permanent : 13 750 dinars ;
4. Le montant alloué aux membres du Comité des risques : 12 500 dinars ;
5. Le montant alloué aux membres du Comité des marchés : 41 250 dinars ;
6. Le montant alloué aux membres du Comité de rémunération : 11 250 dinars ;
7. Le montant alloué aux membres du Comité exécutif : 25 000 dinars ;

➤ La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 3 mai 2016 telle qu'elle a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 mai 2016, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles dinars au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
 - Une voiture de fonction et des bons de carburant de 500 litres par mois ;
 - Une deuxième voiture de fonction (pour utilisation domestique) et des bons de carburant de 250 litres par mois ;
 - La prise en charge des frais de téléphone portable ;
 - Le remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions sous présentation des factures à l'appui (frais de déplacement, missions à l'étranger...).
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille dinars (correspondant à 100% de l'élément annuel variable) fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie durant l'exercice 2017 se détaille comme suit :

1. Un salaire brut au titre de l'exercice de 332 332,145 dinars correspondant à l'élément fixe du salaire ;
2. Un montant brut de 168 176 dinars correspondant à l'élément variable ;
3. Des charges patronales de 130 423,423 dinars ;
4. Des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 13 192,850 dinars et qui comprennent:
 - ✓ Deux voitures de fonction ;
 - ✓ Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
 - ✓ Les charges relatives au téléphone portable.

Les obligations et engagements de la Banque de l'Habitat envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	DG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	644 124	-	333 750	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
TOTAL	644 124	-	333 750	-

5.2.2. Les engagements donnés aux membres des organes d'administration, de direction et de contrôle de la BH au 31/12/2017

En mDT

	Crédits	Engagement par signature	Portage	Total
Président Directeur Général	0	0	0	0
M. Ahmed Rjiba				
Membres du Conseil d'Administration et de Direction	0	0	0	0
Mme Amel Medini				
M. Ahmed Trabelsi	0	0	0	0
M. Mohamed Sadok Driss	0	0	0	0
M. Habib Miled	0	0	0	0
Mr Rached Horchani	0	0	0	0
Mr Mongi Ben Tkhayat	0	0	0	0
Mr Achraf Ayadi	0	0	0	0
Mr Hamouda Belkhouja	0	0	0	0
Organe de contrôle	0	0	0	0
Cabinet Audit Consulting and Business (A.C.B.)	0	0	0	0
Cabinet Walid Tlili	0	0	0	0
Total Général	0	0	0	0

5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Le cabinet Audit Consulting & Business (A.C.B), société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Zied Khedimallah.	Résidence Zarrad Bureau A 24 - Les Berges du Lac - Tunis Tel : 71 198 055 - Fax : 71 198 031 e-mail : acb.om@acbusiness.com	2016-2018*
Le Cabinet Walid Tlili, Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2. Mont-plaisir – Tunis - Tunisie Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053 e-mail : valid.etlili@gmail.com	2016-2018**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 04/06/2016

** Mandat nommé par l'AGO du 04/06/2016

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 par la BH avec l'Etat Tunisien selon des conventions établies entre les deux parties, s'élève à **1 548 134 dinars** détaillé comme suit:

Désignations	En Dinars
	31/12/2016
Rémunération sur gestion : convention FOPROLOS	1 449 659
Rémunération sur gestion : convention 4ème PDU	18 700
Rémunération sur gestion : convention US-AID HG 004B	9 900
Rémunération sur gestion : convention 3ème PDU	310
Rémunération sur gestion : convention pour la réhabilitation d'EL Hafsia	145
Rémunération sur gestion : convention 2ème PDU	275
Rémunération sur gestion : convention PRLSI	198
Rémunération sur gestion : convention FNAH	78 847
Total	1 558 034

Chapitre 6– RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 Evolution récente et orientation stratégique

6.1.1. Evolution récente

Au 30 septembre 2018, la BH a réalisé un chiffre d'affaires de 691 501 mDT contre 505 966 mDT durant la même période de 2017, soit une augmentation de 36,67%. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaires ont suivi dans le même sens (+57,25% à 376 195 mDT). Le PNB s'est ainsi inscrit en hausse de 18,21% à 315 306 mDT.

Les principaux indicateurs d'activité de la BH relatifs au 3^{ème} trimestre 2018 se résument comme suit :

En DT	Cumul à la fin du 3 ^{ème} trimestre		31/12/2017	Variation 3 ^{ème} trimestre 2018/3 ^{ème} trimestre 2017
	2018	2017(*)		
Produits d'exploitation bancaire	691 501 065	505 966 408	720 450 247	36,67%
Charges d'exploitation bancaire	376 194 667	239 240 036	334 831 450	57,25%
Produit Net Bancaire	315 306 398	266 726 372	385 618 797	18,21%
Encours crédits	8 537 998 490	7 069 305 031	7 736 647 530	20,78%
Encours dépôts	6 193 608 657	5 715 021 858	5 941 915 557	8,37%

* : chiffres retraités

6.1.2 Orientation stratégique de la banque

La BH poursuivra donc la réalisation de son Plan de Restructuration tout en développant son activité par les concours à l'économie, le développement de son portefeuille clientèle et l'atteinte de ses objectifs.

Ainsi, les efforts de la Banque seront axés sur:

- Concentrer l'activité sur l'accompagnement de nos clients qui se traduira par une maîtrise du flux additionnel de l'encours des crédits. Cette orientation vient en réponse à la mise en place, prévue en 2019, par la BCT de nouvelles limites imposant aux banques de respecter un ratio de transformation de 110% et qui limite l'activité de crédit par rapport aux dépôts et aux ressources extérieures. Cette nouvelle mesure a pour objectif de maîtriser les niveaux de refinancement des banques auprès de la BCT.

Cette maîtrise de l'activité est plus marquée au niveau de la promotion immobilière pour des considérations liées aux éléments suivants :

- Le peu de visibilité sur l'évolution et les perspectives du secteur.
- Les difficultés d'écoulement des projets dans certaines zones ou d'un certain niveau de standing.
- Le déficit de l'offre du logement social ou ses coûts élevés.

- La poursuite des efforts de relance du financement des particuliers pour l'acquisition et la construction des logements ; Cette relance devrait s'appuyer davantage sur les crédits adossés au plan épargne logement qui sont favorisés par la tendance haussière des taux. Ce rythme de croissance bénéficiera aussi des mesures de facilitations et de redynamisation accordées (LF donnant les avantages du 1^{er} logement) ou en cours de négociations (durées de remboursement, taux, imposition, ...) pour cette catégorie de clients.

- L'effort de mobilisation des ressources clientèle tient compte de la poursuite de l'accentuation de la surenchère sur les dépôts en rapport avec la rareté de la liquidité et les nouvelles limites règlementaires dictées par la BCT. Cet effort va s'orienter davantage vers la mobilisation des dépôts auprès des particuliers et cela grâce à :
 - une meilleure proximité de nos commerciaux soutenus par la signature de conventions avec les entreprises en faveur de leurs employés, les challenges ciblés entre agences sur les volets dépôts et recouvrement, l'équipement des clients par les différentes formes d'épargne (épargne étude, épargne Capital+, épargne logement) et la poursuite du développement du portefeuille des TRES.
 - l'ouverture de nouveaux points de vente venant conforter la représentativité territoriale de la Banque et la proximité. Les 40 agences ouvertes depuis 2014 représentant 29% du réseau, ont mobilisé 40 % du flux additionnel des dépôts avec un recrutement de 40% de clients.

- L'évolution des emprunts (obligataires ou subordonnés) sur le marché tunisien ou à travers les bailleurs de fonds permettra de :
 - Soutenir l'activité de financement,
 - Maintenir un niveau de ratio LCR en conformité avec la réglementation,
 - Assurer le respect du niveau minimum du ratio de solvabilité global.

6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2018 – 2022 par rapport aux informations prévisionnelles 2017 – 2021

6.2.1 Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2017 par rapport aux prévisions du BP figurant dans le document de référence BH 2017

La confrontation des réalisations de l'exercice 2017 par rapport aux prévisions publiées au niveau du document de référence « Banque de l'Habitat 2017 » a fait ressortir des écarts au niveau de certaines rubriques :

En milliers de dinars

Désignation	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Ecart	Taux de réalisation	Commentaires
Dépôts clientèle	5 683 082	5 941 916	258 834	104,55%	Accélération du rythme d'activité de dépôts effet des challenges et la contribution significative des nouvelles points de vente.
Créances sur les établissements bancaires et financières	53 257	212 429	159 172	398,88%	Cet écart trouve son origine de l'évolution de la situation de trésorerie de la banque
Créances sur la clientèle	7 075 618	7 736 647	661 029	109,34%	Accélération du rythme d'activité de crédits.
Portfeuille titre commercial	1 457 196	348 683	-1 108 513	23,93%	Ecart justifié par le reclassement d'une partie des BTA du portefeuille commercial en portefeuille d'investissement suite à l'application de la lettre de la BCT du 01-11-2016 ayant pour objet la valorisation du portefeuille des titres obligataires.
Portfeuille titre d'investissement	262 555	1 216 085	953 530	463,17%	Ecart justifié par le reclassement d'une partie des BTA du portefeuille commercial en portefeuille d'investissement suite à l'application de la lettre de la BCT du 01-11-2016 ayant pour objet la valorisation du portefeuille des titres obligataires.
Emprunts & Ressources spéciales	1 104 900	1 121 251	16 351	101,48%	Réalisations presque conformes aux objectifs.
Immobilisations	95 337	76 564	-18 773	80,31%	Retard au niveau de la concrétisation de certains investissements (l'aménagement des agences, les projets SI).
Intérêts et revenus assimilés	478 113	510 167	32 054	106,70%	Hausse du taux d'intérêt et du volume de crédits octroyé à la clientèle.
Commissions reçues	79 981	87 240	7 259	109,08%	Développement de l'activité de crédit (commission d'étude...) relèvement de certains tarifs.
Intérêts encourus et charges assimilées	296 358	326 515	30 157	110,18%	Augmentation des intérêts sur refinancement auprès de la BCT pour financer le Gap de trésorerie + effet de la hausse du taux d'intérêt et du volume de dépôts de la clientèle.

PNB	364 483	385 620	21 137	105,80%	Résultante des changements (écarts) constatés dans les charges et produits d'exploitations pour des variations des encours ou du TMM.
Dotations aux provisions/créances	63 385	45 626	-17 759	71,98%	Meilleur maîtrise de risque
Frais de personnel	113 777	124 303	10 526	109,25%	Glissement de la réalisation du plan social initialement prévu au début de l'année.
Charges générales d'exploitation	46 259	30 037	-16 222	64,93%	Report de la contribution au fond de garanties des dépôts.
Résultat Net	100 776	115 528	14 752	114,64%	Effet de la variation des éléments de calcul du résultat (PNB, charges et dotation).

6.2.2 Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2018-2022 par rapport aux informations prévisionnelles 2017-2021 publiées au niveau du document de référence BH 2017

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Banque de l'Habitat 2017 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous jacentes relatives aux rubriques suivantes :

ACTIF

Créances sur les établissements bancaires et financières

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	16 177	22 928	27 626	30 326	Ecart justifié par la situation de trésorerie de la banque et l'accélération de l'activité des crédits clientèles.
Nouveau BP	170 409	183 244	295 143	246 575	
Ecart	154 232	160 316	267 517	216 249	
% écart	953,4%	699,2%	968,4%	713,1%	

Créances sur la clientèle

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	7 883 966	8 691 749	9 530 745	10 422 757	Ecart positif pour 2018 justifié par le dépassement des réalisations 2017 par rapport aux prévisions 2017 et ce pour 661 MD atténué par la révision du rythme de l'activité des crédits en relation avec l'application du ratio de transformation.
Nouveau BP	8 270 348	8 718 315	9 096 466	9 474 824	
Ecart	386 382	26 566	(434 279)	(947 933)	
% écart	4,9%	0,3%	(4,6%)	(9,1%)	

Portefeuille titre commercial

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	1 692 196	1 942 196	2 007 196	2 070 196	Ecart justifié par le reclassement d'une partie des BTA du portefeuille commercial en portefeuille d'investissement suite à l'application de la lettre de la BCT du 01-11-2016 ayant pour objet la valorisation du portefeuille des titres obligataires. D'autre part, les garanties des opérations de refinancement seront strictement réparties à hauteur de 40% sous forme de titres publics négociables et 60% sous forme de créances bancaires.
Nouveau BP	297 864	302 275	306 906	233 245	
Ecart	(1 394 332)	(1 639 921)	(1 700 290)	(1 836 951)	
% écart	(82,4%)	(84,4%)	(84,7%)	(88,7%)	

Portefeuille d'Investissement

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	291 255	319 640	332 694	345 401	Ecart du essentiellement au reclassement d'une partie du portefeuille commercial en portefeuille d'investissement; et la non concrétisation ou la non budgétisation de certaines participations.
Nouveau BP	1 209 860	1 242 712	890 368	907 814	
Ecart	918 605	923 072	557 674	562 413	
% écart	315,4%	288,8%	167,6%	162,8%	

Valeurs Immobilisées

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	114 499	122 340	128 753	111 803	Ecart justifié par la révision du coût de certains investissements (glissement du dinar) pour les projets SI et la planification de certains projets non prévus initialement (nouvelle charte graphique).
Nouveau BP	123 491	134 806	137 534	137 775	
Ecart	8 992	12 466	8 781	25 972	
% écart	7,9%	10,2%	6,8%	23,2%	

PASSIF

Dépôts et avoirs de la clientèle

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	6 219 082	6 835 082	7 520 082	8 272 082	Ecart justifié par la différence entre réalisations 2017 et prévisions 2017 pour 258,8 MD, et révision des taux d'accroissement moyen des dépôts à 6,67%.
Nouveau BP	6 384 928	6 830 428	7 272 428	7 728 928	
Ecart	165 846	(4 654)	(247 654)	(543 154)	
% écart	2,7%	(0,1%)	(3,3%)	(6,6%)	

Emprunts et ressources spéciales

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	1 267 387	1 540 897	1 491 324	1 468 330	Révision des encaissements et des décaissements sur les emprunts après nouvelles négociations de lignes auprès des bailleurs de fonds.
Nouveau BP	1 462 820	1 763 175	1 785 840	1 631 777	
Ecart	195 433	222 278	294 516	163 447	
% écart	15,4%	14,4%	19,7%	11,1%	

COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et revenus assimilés

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	553 549	610 670	646 037	704 970	Ecart dû à la variation de l'encours des crédits, l'effet de révision de TMM et l'effet de trésorerie (emprunts / marché monétaire)
Nouveau BP	714 074	806 705	848 658	890 701	
Ecart	160 525	196 035	202 621	185 731	
% écart	29,0%	32,1%	31,4%	26,3%	

Commissions reçues

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	87 979	96 777	106 455	117 101	Ecart justifié par la différence entre réalisations 2017 et prévisions initiales 2017. Pour les années 2018-2022 le taux d'accroissement est de 10% comme prévu initialement dans le BP 2017-2021.
Nouveau BP	101 789	111 968	123 165	135 482	
Ecart	13 810	15 191	16 710	18 381	
% écart	15,7%	15,7%	15,7%	15,7%	

Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	123 053	140 536	152 783	159 270	Effet de la variation de l'encours du portefeuille titre commercial suite reclassement BTA et la variation du TMM.
Nouveau BP	62 624	52 330	52 368	48 115	
Ecart	(60 429)	(88 206)	(100 415)	(111 155)	
% écart	(49,1%)	(62,8%)	(65,7%)	(69,8%)	

Revenus du portefeuille titres d'investissement

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	2 762	2 956	3 163	3 384	Effet de la variation de l'encours de portefeuille titre d'investissement suite reclassement BTA.
Nouveau BP	68 952	69 455	62 877	46 594	
Ecart	66 190	66 499	59 714	43 210	
% écart	2396,5%	2249,6%	1887,9%	1276,9%	

Intérêts encourus et charges assimilées

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	363 592	403 872	424 151	448 519	Ecart justifié par la variation des encours des emprunts et de la révision du TMM.
Nouveau BP	513 658	564 541	589 047	591 363	
Ecart	150 066	160 669	164 896	142 844	
% écart	41,3%	39,8%	38,9%	31,8%	

Produit Net Bancaire

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	396 844	439 468	475 929	527 012	La résultante des effets de la variation de la marge d'intérêts, des commissions nette et des revenus du portefeuille.
Nouveau BP	425 355	466 648	487 827	518 315	
Ecart	28 511	27 180	11 898	(8 697)	
% écart	7,2%	6,2%	2,5%	(1,7%)	

Dotations aux provisions sur créances

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	64 396	65 041	65 164	65 411	Légère variation suite à la variation des encours des crédits et par conséquent des créances classées soit un effort de provisionnement supplémentaire.
Nouveau BP	63 008	64 447	69 699	69 336	
Ecart	(1 388)	(594)	4 535	3 925	
% écart	(2,2%)	(0,9%)	7,0%	6,0%	

Frais de personnel

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	122 484	125 496	119 900	123 712	Effet glissement de réalisation du plan social et actualisation selon les réalisations au 31-12-2017.
Nouveau BP	131 046	134 601	137 607	146 391	
Ecart	8 562	9 105	17 707	22 679	
% écart	7,0%	7,3%	14,8%	18,3%	

Charges générales d'exploitation

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	49 911	56 347	60 743	65 504	Légère variation suite à la soumission des frais de fonds de garantie des dépôts à la TVA accompagnée de la variation de l'assiette soumise à la dite contribution.
Nouveau BP	51 177	55 715	63 616	67 675	
Ecart	1 266	(632)	2 873	2 171	
% écart	2,5%	(1,1%)	4,7%	3,3%	

Résultat Net

En milliers de dinars

Désignation	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Ancien BP	109 774	128 020	146 474	170 919	Effet de la variation des éléments de calcul du résultat présenté ci-dessus.
Nouveau BP	121 140	127 477	134 907	141 054	
Ecart	11 366	(543)	(11 567)	(29 865)	
% écart	10,4%	(0,4%)	(7,9%)	(17,5%)	

6.3. Analyse des performances réalisées au 30/09/2018 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2018

La confrontation des réalisations au 30/09/2018 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2018 telles que publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En dinars

En dinars	Indicateurs d'activités au 30/09/2018	Prévisions année 2018	Taux de réalisation
Produits d'exploitation bancaire	691 501 065	947 438 612	72,99%
Intérêts	518 824 797	714 073 648	72,66%
Commissions en produits	73 069 854	101 789 362	71,79%
Revenus du portefeuille-titres commercial et investissement	99 606 414	131 575 602	75,70%
Charges d'exploitation bancaire	376 194 667	522 083 963	72,06%
Intérêts encourus	370 072 853	513 658 463	72,05%
Commissions encourues	6 121 814	8 425 500	72,66%
Produits Nets bancaires	315 306 398	425 354 648	74,13%
Charges opératoires*:	127 056 478	182 222 911	69,73%
Frais de personnel	88 321 011	131 046 218	67,40%
Charges générales d'exploitation	38 735 467	51 176 693	75,69%
Structure du portefeuille	1 621 835 690	1 507 724 553	107,57%
Portefeuille-titres commercial	342 945 631	297 864 491	115,13%
Portefeuille-titres d'investissement	1 278 890 059	1 209 860 062	105,71%
Encours crédits	8 537 998 490	8 270 347 700	103,24%
Encours dépôts	6 193 608 657	6 384 928 057	97,00%
Dépôts à vue	2 043 587 768	2 252 960 405	90,71%
Dépôts d'épargne	1 948 230 249	1 982 030 817	98,29%
Emprunts et ressources spéciales	1 228 543 977	1 462 819 569	83,98%
Capitaux propres**	730 871 561	730 432 426	100,06%

* Les charges opératoires ne tiennent pas compte des dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations.

** Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

On constate que les principaux indicateurs d'activité réalisés au 30/09/2018 sont en phase avec les prévisions fin 2018 telles que prévues au niveau du Business Plan 2018-2022.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel. La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la BH pour la période 2018-2022 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2017 audités et certifiés.

Les prévisions de la banque et les hypothèses sous-jacentes de la période 2018-2022 ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24/09/2018.

6.4.1. Les hypothèses de prévisions retenues

Le plan prévisionnel est construit sur la base d'un ensemble d'hypothèses en rapport avec le contexte général du marché mais aussi en tenant compte des besoins et de la stratégie de la banque.

Les emplois
Créances sur la clientèle Un taux d'accroissement annuel moyen de 4,76 % des engagements sur la période 2017-2022.
Evolution des créances classées -Un taux de créances classées de 10,62% en 2022 contre 12,89% en 2017. -Le taux de couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés passera de 77,64% en 2017 à 84,57% en 2022.
Le portefeuille titre -Un taux d'accroissement annuel moyen de -8,45% sur la période 2017-2022 du portefeuille titre commercial sur la période prévisionnelle. - Un taux d'accroissement annuel moyen de -7,28% du portefeuille d'investissement sur la période prévisionnelle.
Les valeurs immobilisées Le taux de croissance annuel sur la période 2017-2022 des valeurs immobilisées brutes sera de 16,84%.

Les ressources
Dépôts à la clientèle Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 6,67% des dépôts sur la période 2017-2022, répartie de la manière suivante : - Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 6,71% pour les dépôts à Vue ; - Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 7,67% pour les dépôts d'épargne ; - Un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 5,23% pour les dépôts à échéance.
Emprunt & ressources spéciales Durant la période 2018-2022, la banque envisage le recours à quatre emprunts subordonnés, à savoir : - Un emprunt subordonné de 50 MD au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année 2018; (déjà réalisé et clôturé) -Un emprunt subordonné de 50 MD au cours du 2 ^{ème} semestre de l'année 2018; - Un emprunt subordonné de 70 MD au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année 2019; - Un emprunt subordonné de 50 MD au cours du 1 ^{er} semestre de l'année 2020. La banque continuera la mobilisation de ressources sur le moyen et long terme avec des conditions avantageuses auprès de bailleurs de fonds internationaux (BAD, BEI, BIRD, AFD, BMICE actuellement en cours de négociation,...) Les ressources d'emprunt enregistreront un taux de croissance annuel moyen sur la période 2017-2022 de 15,41%.

Les Fonds propres
Le résultat Le résultat net enregistrera un taux de croissance annuel moyen sur la période 2017-2022 de 5,66%.
Les réserves Les réserves enregistreront un taux de croissance annuel moyen sur la période 2017-2022 de 16,88%. →Les fonds propres de la banque passeront de 758 992 mDT en 2017 à 1 274 487 mDT en 2022, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,92%.

L'exploitation

Le produit net Bancaire

L'ensemble de toutes les mesures adoptées dans le plan de restructuration auront une incidence directe sur l'amélioration de la structure du Produit Net Bancaire par :

- L'amélioration de la marge d'intérêts par le développement du financement de l'économie surtout au profit des secteurs viables, générateurs de valeur et rentables.
- La progression des commissions par la diversification des produits et des services bancaires (produits monétiques, bancaires étrangers, canaux de communications, ...).

→ Un taux d'accroissement annuel moyen sur la période 2017-2022 de l'ordre de 7,78% du PNB provenant de :

- Un accroissement annuel moyen sur la période 2017-2022 de l'ordre de 12,49% de la marge d'intérêt.
- Un accroissement annuel moyen de l'ordre de 11,61% de la marge nette sur commissions (en rapport avec l'évolution de l'activité et l'amélioration de l'équipement de la clientèle.
- Un accroissement annuel moyen de l'ordre de -5,37% des gains sur portefeuilles.

Les frais généraux

Une évolution des charges générales d'exploitation qui tient compte des charges liées au fonds de garantie des dépôts bancaires calculées annuellement au taux de 0,30% de l'encours des dépôts en fin d'année et assujettie à une TVA au taux de 19%.

→ Evolution des frais généraux à un taux moyen annuel de 8,36% pour toute la période 2017-2022.

Les Dotations aux Amortissements

Un taux d'accroissement annuel moyen de 27,92% des dotations aux amortissements pour la période 2017-2022.

Les dotations aux provisions

Une enveloppe annuelle moyenne des provisions réservée sur les crédits à la clientèle de 68 815 mDT ce qui permettra d'atteindre une enveloppe de provisions sur crédits à la clientèle de 924 781 mDT en 2022.

Les dotations aux provisions sur créances enregistreront une hausse annuelle moyenne de 3,09% sur la période 2017-2022.

Les dotations nettes aux provisions sur valeur de portefeuille titres évolueront en moyenne de -8,61% sur la période 2017-2022.

Le résultat net

Le résultat net de la banque atteindra 152 133 mDT à fin 2022 contre 115 528 mDT en 2017 soit un taux de croissance annuel moyen de 5,66% sur la période 2017-2022.

Les ajustements du Business plan prennent aussi en considération les éléments suivants :

- Augmentation du TRE de 1% pour toute l'année 2018 et de 0,5% à partir de 2019.
- Augmentation du TMM de 2,1% courant les 8 premiers mois de 2018 et de 0,25% à partir de 2019 en rapport avec le niveau d'inflation de 7,5% contre un TMM de 7,25%.
- Application des articles 52 et 53 de la loi de finances pour l'année 2018 qui prévoient respectivement :
 - ✓ L'instauration d'une contribution conjoncturelle instaurée au profit du budget de l'Etat pour 2018 et 2019 (4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS avec un minimum d'impôt exigible de 5000 dinars).
 - ✓ L'instauration d'une contribution sociale de solidarité afin de réduire les déficits des caisses sociales et diversifier leurs sources de financement. (Pour les sociétés: la différence entre l'IS dû selon les taux en vigueur et les taux majorés d'un point de base).
- La prise en compte des réalisations de l'exercice 2017 et des réalisations des premiers mois de 2018 comme base de référence du Business plan 2018-2022 qui sont en dépassement des prévisions.
- Les changements dans les charges générales d'exploitation et le budget d'investissement (ajustement des frais du fond de garantie des dépôts assujetti à la TVA).
- L'emprunt subordonné émis au cours du 1er trimestre 2018 pour 50 MD au lieu de 70 MD prévu initialement et le lancement fin 2018 d'un nouvel emprunt subordonné pour 70 MD non prévu initialement (Aussi, un tirage sur emprunt FADES de 9,2 MD non prévu initialement).
- Le traitement dynamique du portefeuille portera sur une cession de créances à la société de recouvrement de 117,5 MD et sur une enveloppe à assainir de 73 MD dans le cadre de la loi 2018-36 sur la période du BP.
- Le flux additionnel des BTAs sera nul alors qu'on prévoyait un stock additionnel de 150MD d'où une révision à la baisse des revenus des BTA, soit 80 MD, contre 85,2 MD budgétisé initialement et les tombées des années 2019-2022 ne seront pas renouvelées.
- L'obligation, à partir de septembre 2018, dictée aux banques par la BCT de présenter des contreparties pour le refinancement à hauteur de 40% en BTA et 60% en contreparties privées.
- La mise en application prévue pour 2019 de la nouvelle circulaire de la BCT relative au ratio « crédits/dépôts ».

6.4.2. Les emplois de la banque

6.4.2.1. Evolution des engagements

Les Crédits à la clientèle

En matière de crédits, la Banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen de ses engagements de 4,76% ; ce qui portera l'encours Brut des crédits de 8 825 338 mDT au 31/12/2017 à 11 136 025 mDT à fin 2022.

Ces crédits évolueront comme suit :

En Milliers de dinars

Produit \ Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits / Ressources Propres	8 353 959	8 930 693	9 401 131	9 801 050	10 194 484	10 637 068
Comptes Débiteurs de la Clientèle	559 523	585 523	605 523	625 523	645 523	665 523
Crédits Aux Particuliers	1 145 906	1 270 906	1 400 906	1 530 906	1 660 906	1 800 906
Crédits Commerciaux	3 568 562	3 917 051	4 167 320	4 367 599	4 567 883	4 815 763
Crédits Immobiliers Promoteurs	1 048 355	1 118 438	1 168 438	1 198 437	1 218 434	1 248 434
Crédits Immobiliers Acquéreurs	1 300 768	1 320 283	1 344 374	1 387 686	1 435 579	1 489 204
Impayés	757 198	764 845	795 923	812 751	833 512	834 090
Cession De Créance et négociation	-26 352	-46 352	-81 352	-121 852	-167 352	-216 852
Crédits /Ressources Spéciales	471 379	476 457	481 457	486 957	492 957	498 957
Crédits FOPROLOS	322 169	325 225	327 725	330 725	334 225	337 725
Crédits / PROJETS SPECIAUX	149 210	151 231	153 731	156 231	158 731	161 231
Total Des Crédits A La Clientèles	8 825 338	9 407 150	9 882 588	10 288 006	10 687 441	11 136 025

- Les Crédits commerciaux

Les crédits commerciaux augmenteront au cours de la période 2018-2022 avec un rythme de 6,18% et seront relativement orientés vers les secteurs des PME et PMI.

Les crédits commerciaux à CT évolueront de 2 409 918 mDT au 31/12/2017 à 3 260 596 mDT à fin 2022 en enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 6,23%. Les crédits commerciaux d'investissement augmenteront pour leur part de 6% durant la période 2018-2022 pour atteindre un encours de 1 586 014 mDT à fin 2022.

Ces crédits commerciaux évolueront comme suit :

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits commerciaux à CT	2 409 918	2 660 596	2 835 596	2 960 596	3 085 596	3 260 596
Crédits commerciaux à MT	1 185 224	1 286 014	1 361 014	1 436 014	1 511 014	1 586 014
Créances rattachées	-26 580	-29 560	-29 290	-29 011	-28 728	-30 847
Total des crédits commerciaux	3 568 562	3 917 051	4 167 320	4 367 599	4 567 883	4 815 763
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	9,77%	6,39%	4,81%	4,59%	5,43%

- Les Crédits immobiliers promoteurs (Crédits habitat)

La sélectivité déjà adoptée sera consolidée davantage et se traduira par les projections suivantes

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits de préfinancement	777 803	808 763	830 365	843 326	851 967	864 928
Crédits moyen terme immobiliers	270 695	309 863	338 263	355 303	366 663	383 703
Créances rattachées / Crédits	-142	-187	-190	-192	-196	-197
Crédits immobiliers promoteurs	1 048 355	1 118 438	1 168 438	1 198 437	1 218 434	1 248 434
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	6,69%	4,47%	2,57%	1,67%	2,46%

En effet, la banque table sur un flux additionnel de 200 079 mDT sur la période 2018-2022. Ceci portera l'encours des crédits aux promoteurs de 1 048 355 mDT au 31/12/2017 à 1 248 434 mDT à fin 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de la période de 3,56 %.

Les produits relatifs à ces crédits passeront en conséquent de 51 385 mDT en 2017 à 105 705 mDT en 2022.

- Les Crédits immobiliers Acquéreurs (Crédits habitat)

L'encours des crédits Habitat augmentera avec une moyenne annuelle durant la période 2018-2022 de l'ordre de 2,74% ; ceci se traduit par une enveloppe additionnelle annuelle moyenne de 37 784 mDT.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits épargne logement contractuelle	242 050	244 796	248 079	257 292	267 892	282 892
Crédits épargne El Jadid	60 667	62 486	67 175	74 918	83 718	91 718
Crédits sur ressources propres	979 136	993 366	1 008 366	1 033 366	1 061 366	1 091 366
Crédits sur rééchelonnement/ arrangement LT	17 470	18 170	19 265	20 591	21 074	21 657
Crédits rattachés / crédits immobiliers acquéreurs	1 444	1 464	1 489	1 519	1 529	1 571
Total crédits immobiliers acquéreurs	1 300 768	1 320 283	1 344 374	1 387 686	1 435 579	1 489 204
Taux de croissance annuel	-	1,50%	1,82%	3,22%	3,45%	3,74%

Par ailleurs, les produits sur les crédits Habitat évolueront de 96 632 mDT en 2017 à 114 578 mDT en 2022.

- Les crédits aux particuliers

L'encours de ces crédits augmentera avec un taux d'accroissement annuel moyen de 9,46%.

Le flux annuel moyen de ces crédits est de 131 000 mDT ce qui porte leur encours à 1 800 906 mDT à fin 2022 contre 1 145 906 mDT au 31/12/2017.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits aux particuliers	1 145 906	1 270 906	1 400 906	1 530 906	1 660 906	1 800 906
Taux de croissance annuel	-	10,91%	10,23%	9,28%	8,49%	8,43%

6.4.2.2. Evolution du Portefeuille Titres

L'accroissement du portefeuille titres provient essentiellement de l'évolution des fonds gérés (réinvestissement exonérées) au profit de la SIM SICAR en ce qui concerne les BTA et vu les nouvelles dispositions en matière de refinancement par la BCT (les garanties des opérations de refinancement), les tombées de ligne de BTA ne seront plus renouvelées.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PF titres Commercial	348 683	297 864	302 275	306 906	233 245	224 194
PF titres d'investissement (*)	1 307 929	1 307 705	1 347 172	1 001 773	1 026 512	896 393
Total Brut PF titres	1 656 612	1 605 569	1 649 447	1 308 679	1 259 757	1 120 588
Taux de croissance annuel	-	-3,08%	2,73%	-20,66%	-3,74%	-11,05%
Provisions sur PF titres d'investissement	-91 845	-97 845	-104 460	-111 405	-118 698	-125 991
Total net PF titres	1 564 767	1 507 724	1 544 987	1 197 274	1 141 059	994 596
Taux de croissance annuel	-	-3,65%	2,47%	-22,51%	-4,70%	-12,84%

(*) Y compris les créances rattachées

6.4.2.3. Evolution immobilisations brutes

Les immobilisations Brutes connaîtront une croissance sur toute la période due notamment au programme d'extension du réseau, à la poursuite de la modernisation des points de vente, à la rénovation des infrastructures informatiques et à la refonte du système d'information

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Immobilisations brutes	175 690	235 777	278 278	317 819	355 789	382 533
Amortissement sur Immobilisations	99 126	112 286	143 473	180 285	218 014	257 014
Immobilisations nettes	76 564	123 491	134 806	137 534	137 775	125 518
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	61,29%	9,16%	2,02%	0,17%	-8,90%

6.4.2.4. Evolution des créances classées

Afin d'améliorer sa qualité d'actifs dans un climat des affaires demeure caractérisé par une morosité et un niveau de risque accru, la Banque s'est attelée à instaurer un système de recouvrement efficace ayant pour objectif de booster, soutenir et de suivre les efforts de recouvrement. Ce système a été, en outre, renforcé par la mise en place des projets visant l'implémentation des applications et des bonnes pratiques de gestion des risques sur la clientèle.

Cette volonté s'est traduite par :

- L'intégration du scoring et rating, des données se rapportant garanties, recouvrement, contentieux et risque dans l'ERP à mettre en place.
- L'acquisition d'un système de notation, scoring et limites d'intervention.
- L'élaboration de la cartographie des Risques.
- L'élaboration d'un plan de continuité de l'activité;
- La mise en place de la base des données garanties;

Les efforts de recouvrements se traduiront par :

- Un objectif en terme de taux de créances classées (NPL) de 10,62% en 2022 contre 12,89% en 2017 compte tenu de l'effet de l'assainissement du portefeuille dans le cadre de l'application de la loi 2018-36 ; cet objectif tient compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique qui concerne principalement la promotion immobilière mais également du traitement dynamique du portefeuille à travers la cession et les négociations transactionnelles.
- Un objectif de taux de couverture des créances classées de 84,57% avec une amélioration progressive sur la période 2018-2022 tenant compte de l'évolution du volume des créances classées et de l'effort de provisionnement entre les différents exercices.
- Une enveloppe de provisions collectives de 3 MD annuellement pour atteindre une enveloppe de 0,9% des engagements C0 et C1 à l'horizon 2022.

En Milliers de dinars

DESIGNATION	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Créances classées	1 274 578	1 294 612	1 294 762	1 307 596	1 316 900	1 326 633
Engagements (bilan + hors bilan)	9 888 599*	10 523 574	11 054 833	11 518 864	11 979 841	12 493 045
Taux de créances classées	12,89%	12,30%	11,71%	11,35%	10,99%	10,62%
Encours des Provisions et agios réservés	989 581	1 034 693	1 059 162	1 083 429	1 101 506	1 121 923
Taux de couverture	77,64%	79,92%	81,80%	82,86%	83,64%	84,57%

* Le montant des engagements (bilan et hors bilan) tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 9 829 321 mDT alors que l'encours comptable utilisé au niveau du Business Plan et relatif à l'exercice 2017 s'élève à 9 888 599 mDT, soit un écart de 59 278 mDT. Ceci est en rapport avec des défaillances trouvant leurs origines dans le système d'information de la banque.

6.4.3. Les ressources de la banque

6.4.3.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle

En matière de ressources clientèle, la banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 6,67% ce qui portera l'encours de ces ressources de 5 941 916 mDT à fin 2017 à 8 204 928 mDT à fin 2022.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépôts à vue	2 092 960	2 252 960	2 415 960	2 570 960	2 730 960	2 895 960
Dépôts d'épargne	1 835 018	1 982 031	2 137 531	2 301 531	2 474 031	2 655 031
Dépôts à échéances	1 894 739	2 014 739	2 124 739	2 229 739	2 334 739	2 444 739
Autres sommes dues à la clientèle	119 198	135 198	152 198	170 198	189 198	209 198
Total ressources à la clientèle	5 941 916	6 384 928	6 830 428	7 272 428	7 728 928	8 204 928
Taux de croissance	-	7,46%	6,98%	6,47%	6,28%	6,16%

- **Les dépôts à vue :**

Conformément à ses objectifs de rentabilité, la banque continuera à orienter davantage le réseau vers les dépôts à vue, afin de réduire le coût de ses ressources et améliorer la part de ces dépôts dans le total des ressources de la clientèle.

La banque œuvrera à augmenter la base de son fonds de commerce en s'orientant davantage vers le segment des particuliers et des professionnels.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépôts à vue en dinars	1 442 088	1 519 596	1 629 538	1 734 084	1 842 002	1 953 292
Dépôts à vue en dinars convertible	645 534	729 847	782 651	832 864	884 696	938 148
Dettes rattachées	5 339	3 517	3 771	4 013	4 263	4 521
Dépôts à vue	2 092 960	2 252 960	2 415 960	2 570 960	2 730 960	2 895 960
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	7,64%	7,23%	6,42%	6,22%	6,04%

En effet, ces ressources évolueront avec une moyenne annuelle de 160 600 MD, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6,71% pour atteindre un encours de 2 895 960 mDT à fin 2022. La part des dépôts à vue dans le total des ressources de la clientèle sera maintenue aux alentours de 36%.

Les charges constatées sur les dépôts à vue atteindront 55 707 mDT en 2022 contre 19 740 mDT réalisées en 2017, ce qui ramène le coût moyen de ces dépôts à 1,98%.

- **Les dépôts d'épargne :**

La banque vise la collecte de ressources à caractère durable, stable et à moindre coût notamment les dépôts d'épargne el jedid, les comptes spéciaux d'épargne et comptes épargne Capital + tout en assurant un certain niveau d'accroissement des dépôts d'épargne logement qui continuera à être un produit d'appel.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne logement	518 323	525 323	533 323	542 323	552 323	563 323
Epargne El Jedid	259 886	277 886	296 886	316 886	337 886	359 886
Epargne libre	986 056	1 086 056	1 191 056	1 301 056	1 416 056	1 536 056
Epargne d'investissement	0	13	13	13	13	13
Epargne Capital Plus	49 884	69 884	90 884	112 884	135 884	159 884
Epargne étude	20 869	22 869	25 369	28 369	31 869	35 869
Total dépôts d'épargne	1 835 018	1 982 031	2 137 531	2 301 531	2 474 031	2 655 031
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	8,01%	7,85%	7,67%	7,50%	7,32%

L'encours des dépôts d'épargne a été projeté sur la base d'un taux d'accroissement annuel moyen:

- des dépôts d'épargne el jedid de 6,7% ;
- des dépôts d'épargne libre de 9,3 % ;
- des dépôts d'épargne étude de 11,4 % ;
- des dépôts d'épargne logement de 1,7 % ;
- des dépôts d'épargne capital plus de 26,2 %.

- **Les dépôts à échéance :**

Les prévisions de dépôts à échéance ont été tracées dans le but de réduire la dépendance envers les institutionnels et de rendre ces placements plus stables et à une durée plus longue.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépôts à terme & bons de caisse	1 067 404	1 135 006	1 196 975	1 256 127	1 315 279	1 377 247
Certificats de dépôts	554 000	589 087	621 249	651 950	682 651	714 814
Placements en devises	255 238	271 403	286 221	300 366	314 510	329 328
Dettes rattachées	18 097	19 243	20 293	21 296	22 299	23 350
Dépôts à échéance	1 894 739	2 014 739	2 124 739	2 229 739	2 334 739	2 444 739
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	6,33%	5,46%	4,94%	4,71%	4,71%

En effet, les dépôts à terme de la clientèle augmenteront de 107 500 mDT en moyenne annuelle courant la période 2018-2022.

Les charges constatées sur les dépôts à terme atteindront 237 062 mDT en 2022 contre 117 443 mDT réalisées en 2017.

6.4.3.2. Les Emprunts et Ressources Spéciales

- **Les ressources d'emprunts :**

Durant la période 2018-2022, la banque envisage la consolidation de ses ressources par le recours à quatre emprunts subordonnés :

Les deux premiers à réaliser en 2018 : un emprunt réalisé au cours du 1er trimestre 2018 pour un montant de 50 MD et le deuxième à réaliser durant le deuxième semestre 2018 pour un montant de 70 MD. Un troisième emprunt sera émis au cours du 1er semestre 2019 pour 70 MD.

Le quatrième emprunt subordonné à émettre au cours du 1er semestre 2020 pour un montant de 50 MD.

La Banque continuera la mobilisation de ressources sur le moyen et long terme avec des conditions avantageuses auprès des bailleurs de fonds (BAD, BEI, BIRD, AFD, BMICE actuellement en cours de négociation, ...).

L'encours des ressources d'emprunt évoluera de 555 647 MD à fin 2017 à 1 137 433 MD en 2022 ; soit un taux d'accroissement annuel moyen de 15,4%.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emprunts obligataires	83 328	68 335	53 342	38 349	23 356	8 363
Emprunts extérieurs	257 715	544 149	874 435	942 165	894 050	1 010 916
Emprunt subordonné	196 190	279 040	281 498	263 956	188 054	98 152
Autres emprunts	1 136	757	379	0	0	0
Dettes rattachées	17 279*	25 677	21 653	22 276	19 788	20 002
Ressources d'emprunts	555 647	917 958	1 231 306	1 266 746	1 125 247	1 137 433
<i>Taux de croissance annuel</i>		65,21%	34,14%	2,88%	-11,17%	1,08%

- **Les ressources spéciales :**

En Milliers de dinars

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FOPROLOS	326 155*	315 155	306 915	298 891	291 077	283 467
Projets spéciaux	238 899*	229 175	224 436	219 698	214 959	210 221
Dettes rattachées	550*	533	518	505	493	481
Ressources spéciales	565 604	544 863	531 869	519 094	506 529	494 169
<i>Taux de croissance</i>		-3,67%	-2,38%	-2,40%	-2,42%	-2,44%

(*) Les discordances relevées entre les chiffres du BP et ceux du bilan s'expliquent à deux niveaux :

- Un reclassement de **38 mD** a été effectué au niveau des dettes rattachées entre les ressources d'emprunts et les ressources spéciales.
- Un reclassement de **376 mD** entre le FOPROLOS et le fonds FNAH.

6.4.3.3. Les capitaux propres

Les capitaux propres seront alimentés par la consolidation des réserves suite à l'affectation des résultats des exercices après déduction des dividendes à distribuer, ce qui portera leur encours au 31/12/2022 à 1 274 487 mDT contre 758 992 mDT à fin décembre 2017.

En Milliers de dinars

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Réserves	405 048	492 011	580 947	676 797	777 647	883 497
Autres capitaux propres	414	414	414	414	414	414
Résultat reporté	2	8	415	173	503	443
Résultat en instance d'affectation	115 528	121 140	127 477	134 907	141 054	152 133
Capitaux Propres	758 992	851 572	947 253	1 050 290	1 157 618	1 274 487

Le montant des dividendes à distribuer annuellement évoluera comme suit :

En Milliers de dinars

Désignations	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Résultats nets	115 528	121 140	127 477	134 907	141 054	152 133
Dividendes	28 560	30 285	31 869	33 727	35 263	38 033
% de la valeur nominale	12%	13%	13%	14%	15%	16%
Taux de distribution	25%	25%	25%	25%	25%	25%

6.4.3.4. Immobilisations brutes

Les investissements de la période sont principalement liés à la réalisation du plan de restructuration et concernent :

- Le développement du réseau, les nouvelles implantations de points de vente en location ou en acquisition, avec un rythme de 7 agences par année jusqu'à 2022 pour atteindre 150 points de vente en 2019 et 171 en 2022.
- La mise en œuvre de la nouvelle charte graphique et son déploiement pour sa déclinaison en travaux de mise à niveau des points de vente qui vont s'étaler sur une période de 2019 à 2022. La fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019 seront consacrés aux études et à la préparation des marchés. L'exécution sera entamée à partir de fin 2018 en ce qui concerne les enseignes et l'affichage interne. Les travaux de réaménagement selon la nouvelle charte concerneront en premier lieu les points de vente qui nécessitent une refonte totale (27 unités dans l'ancien look). Le reste des points de vente qui nécessitent une refonte partielle seront réalisés à partir de 2020.

- Optimisation de l'exploitation et valorisation de bâtiments centraux : la banque entamera ce projet dans une optique d'amélioration de l'environnement de travail et de rationalisation de l'exploitation de son patrimoine immobilier. Il s'agit de repenser simultanément l'utilisation de deux immeubles patrimoine de la Banque, le Siège Mohamed V et l'immeuble sis à l'avenue Kheireddine Pacha, eu égard aux besoins en espaces de travail, à la nouvelle organisation de la BH, et dans un but de disposer d'un ensemble immobilier moderne, optimisé et adapté aux attentes des utilisateurs en terme d'accueil et de confort. Les études seront entamées courant le 4ème trimestre 2018 et la réalisation est projetée sur une période de deux ans 2019-2020.
- Projet immobilier à Sousse Khezama : ce projet s'inscrit dans le cadre d'une meilleure exploitation du terrain propriété de la Banque sis à Sousse Khézama actuellement construit partiellement. Il consiste à réaliser une opération immobilière sur sa totalité après la relocalisation provisoire du Point de Vente et de la Direction Régionale et la démolition de la construction existante. En s'appuyant sur une première étude de rentabilité et sur les premiers bilans financiers prévisionnels, cette opération s'avère très prometteuse en termes de rentabilité. Les études préliminaires sont entamées par un architecte en vue d'arrêter le programme à construire et le projet prévu sur une période de 4 ans (études, travaux et commercialisation), sera confié à un maître d'ouvrage délégué.
- Le Système d'information ainsi que les équipements y afférents constituent l'axe le plus important dans le programme d'investissement et se compose principalement de :
 - La mise en place de l'ERP qui se prolongera jusqu'à fin 2021 et qui sera accompagnée par deux cabinets externes l'un pour la mise en œuvre et l'autre pour la refonte du système comptable et son intégration dans l'ERP. Le coût d'intégration de l'ERP sera amorti sur 3 années à partir de 2021 après l'achèvement de sa mise en place. Le coût des licences sera amorti sur 3 années à partir de 2018 ;
 - Une solution de gestion de ressources humaines ainsi qu'une solution de gestion de l'assurance.
 - Les solutions de sécurité liées à la sécurité des locaux, des personnes et des équipements incluant les systèmes d'alarme et la vidéosurveillance.
 - Les équipements informatiques et de télécommunication garantissant le fonctionnement du réseau et des structures du siège.
 - La mise en place d'un PCA.

En Milliers de dinars

	2018	2019	2020	2021	2022
MOB. MAT. DE BUREAU	35 654	15 602	11 546	16 924	7 924
ACQUISITION MATERIEL DE SECURITE	1 030	1 305	500	700	500
ACQUISITION GUICHET AUTO BILLETS	400	650	500	650	400
ACQUISITION TPE ET AUTOMATE DE CHANGE	280	-	-	-	-
ACQUISITION MATERIELS INFORMATIQUES	2 149	4 335	1 805	7 243	2 894
ETUDES ET LOGICIELS INFORMATIQUES	30 950	8 242	8 111	7 551	3 455
ACQUISITION MOBILIER DE BUREAU	845	1 070	630	780	675
ACQUISITION ET CONSTRUCTION LOCAUX	4 700	4 671	3 000	3 000	3 000
Reliquat siège MED V	-	664	-	-	-
AUTRES (agences)	4 700	4 007	3 000	3 000	3 000
ACQUISITION TERRAINS	-	-	-	-	-
ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT	1 115	650	650	650	650
AGENCEMENT, AMENAGEMENT & INSTALLATION	14 157	17 341	22 172	14 805	12 622
INVESTISSEMENT INCORPOREL	4 461	4 238	2 172	2 591	2 549
FRAIS D'ETUDES	2 662	3 724	1 494	1 412	1 370
FRAIS PRELIMINAIRE D'ETABLISSEMENT	1 799	513	679	1 179	1 179
TOTAL	60 087	42 501	39 541	37 969	26 744

6.4.4. Les résultats d'exploitation

6.4.4.1. Le Produit Net Bancaire

- **Marge d'intérêts**

La marge d'intérêts atteindra un montant de 330 836 mDT en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre 12,49% durant la période 2017-2022. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation plus importante des intérêts et revenus assimilés que celle des intérêts encourus et charges assimilées Compte tenu des évolutions significatives courant 2018 du TMM pour plus de 200 points de base entre janvier et août 2018 et de 25 points à partir de 2019.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Intérêts et revenus assimilés	510 167	714 074	806 705	848 658	890 701	933 484
Intérêts encourus et charges assimilées	326 515	513 658	564 541	589 047	591 363	602 648
Marge d'intérêts	183 652	200 415	242 163	259 611	299 338	330 836
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	9,13%	20,83%	7,20%	15,30%	10,52%

- **Commissions nettes**

Les commissions nettes s'élèveront à 136 694 mDT à la fin 2022 contre 78 924 mDT réalisé à fin 2017 enregistrant ainsi une augmentation moyenne annuelle de 11,6%. Cette amélioration résultera de :

- relèvement de certains tarifs ;
- l'amélioration du taux d'équipement de la clientèle.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Commissions perçues	87 240	101 789	111 968	123 165	135 482	149 030
Commissions encourues	8 316	8 426	9 268	10 195	11 214	12 336
Commissions nettes	78 924	93 364	102 700	112 970	124 267	136 694
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	18,30%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%

- **Gains sur portefeuille commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement**

Les gains sur portefeuille titres atteindront 93 366 mDT en 2022 contre 123 044 mDT réalisé à la fin de l'année 2017 compte tenu du non renouvellement du portefeuille des BTA.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gains sur portefeuille	123 044	131 576	121 785	115 245	94 709	93 366
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	6,93%	-7,44%	-5,37%	-17,82%	-1,42%

Le PNB atteindra 560 896 mDT en 2022 contre 385 619 mDT réalisé en 2017, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,78 % sur la période 2017-2028.

En Milliers de dinars

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Marge d'intérêts	183 652	200 415	242 163	259 611	299 338	330 836
Commissions nettes	78 924	93 364	102 700	112 970	124 267	136 694
Gains nets sur portefeuille titres	123 044	131 576	121 785	115 245	94 709	93 366
Produit Net Bancaire	385 619	425 355	466 648	487 827	518 315	560 896
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	10,30%	9,71%	4,54%	6,25%	8,22%

6.4.4.2. Les Frais d'Exploitation

Compte tenu des frais de garantie des dépôts et vu l'accroissement des dotations aux amortissements suite aux dépenses d'investissement occasionnées par le programme de restructuration en terme de système d'information, d'ouvertures et de mise à niveau des points de vente et de masse salariale, le coefficient d'exploitation atteindra 48% en 2022 contre 42,98% en 2017.

Pour y parvenir, elle compte faire évoluer ses frais généraux à un taux moyen annuel de 8,4% pour toute la période 2018-2022 compte tenu des frais de fond de garantie des dépôts qui ont été intégrés à partir de janvier 2018.

Les frais généraux tiennent comptes des dépenses engagées dans le cadre du plan social qui concernera une population de 355 employés toutes catégories professionnelles confondues.

Evolution de l'effectif

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recrutement	180	83	63	48	63	73
Départ retraite	49	44	35	20	35	45
Plan social	169	98	88	0	0	0
Effectif	1792	1733	1673	1701	1729	1757

La masse salariale sera révisée pour améliorer la prise en compte de la performance et de la réalisation des objectifs. Elle sera revue à la hausse afin de nous rapprocher des niveaux du secteur et majorée de 6,6% annuellement ce qui a engendré une évolution de 5% en moyenne sur la période du business plan.

Les frais généraux atteindront 230 547 mDT à la fin de l'année 2022 contre 154 340 mDT réalisés à fin 2017.

En Milliers de dinars

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Frais de personnel	124 303	131 046	134 601	137 607	146 391	158 580
Charges générales d'exploitation	30 037	51 177	55 715	63 616	67 675	71 967
Total Frais généraux	154 340	182 223	190 316	201 223	214 066	230 547
<i>Taux de croissance annuel</i>	-	18,07%	4,44%	5,73%	6,38%	7,70%
<i>Coefficient d'exploitation (hors amortissement)</i>	40,02%	42,84%	40,78%	41,25%	41,30%	41,10%

Compte tenu des dotations aux amortissements et vu le rythme élevé des investissements occasionnés par le programme de restructuration de la banque, les coefficients d'exploitation évolueront comme suit :

En Milliers de dinars

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit Net Bancaire	385 619	425 355	466 648	487 827	518 315	560 896
Frais Généraux	154 340	182 223	190 316	201 223	214 066	230 547
Dotations aux amortissements	11 388	17 887	31 186	36 812	37 729	39 001
Total des frais généraux et amortissements	165 728	200 110	221 502	238 035	251 795	269 548
Coefficient d'exploitation	42,98%	47,05%	47,47%	48,80%	48,58%	48,06%

6.4.4.3. Le résultat Brut d'Exploitation

L'évolution du résultat brut d'exploitation permettra :

- La consolidation des provisions
- Le développement des infrastructures informatiques, de la monétique et de la télécommunication.
- L'acquisition de nouvelles agences et le réaménagement des anciennes.
- La consolidation des réserves et par conséquent des capitaux propres
- La rémunération du capital

Le Résultat Brut d'Exploitation atteindra 346 678 mDT à fin 2022 contre 244 073 mDT réalisé pour l'année 2017 enregistrant une augmentation de 102 605 mDT (soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,27%) et ce grâce à l'amélioration du produit net bancaire (+7,78%) associée à une maîtrise des frais généraux.

En Milliers de dinars

Produit \ Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit Net Bancaire	385 619	425 355	466 648	487 827	518 315	560 896
Autre Produits d'Exploitation	12 794	13 434	14 105	14 811	15 551	16 329
Frais généraux	154 340	182 223	190 316	201 223	214 066	230 547
Résultat Brut d'Exploitation	244 073	256 565	290 437	301 414	319 800	346 678

6.4.4.4. Les Dotations aux Provisions sur créances

L'enveloppe annuelle moyenne des provisions sur les crédits à la clientèle est de 68 815 mDT ; ce qui permettra d'atteindre un encours des provisions sur crédits à la clientèle de 924 781 mDT en 2022 contre 794 158 mDT à fin 2017.

En Milliers de dinars

Produit \ Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations aux provisions / crédits à la clientèle	45 626	63 008	64 447	69 699	69 336	77 586
<i>Dont : Dotations/ reprises aux provisions collectives</i>		3 000	3 001	3 001	3 000	3 000
<i>Effet de cession des créances et négoc.trans</i>		-18 000	-37 800	-42 750	-48 150	-51 750
<i>Dont :effet négociation transactionnelle</i>			19 800	21 600	25 200	26 100
Dotations aux provisions / portefeuille titres	11 437	6 000	6 300	6 615	6 946	7 293
Total de dotations nettes aux provisions	57 063	69 008	70 747	76 314	76 282	84 879
Encours des provisions/ crédits à la clientèle	794 158	836 165	859 811	883 759	901 945	924 781
Encours des autres provisions	223 851	232 851	242 467	252 413	262 706	273 000
Encours des provisions	1 018 008	1 069 016	1 102 277	1 136 172	1 164 651	1 197 781

6.4.4.5. Résultat net de l'exercice

Le résultat net de la banque atteindra 152 133 mDT à fin 2022 contre 115 528 mDT réalisé fin de l'année 2017.

Le ratio de profitabilité (résultat net/PNB) se situera à 27,1% en 2022 contre 29,96% en 2017.

Le ratio de rentabilité de l'actif (ROA) passera de 1,16% en 2017 à 1,26% à fin 2022.

En Milliers de dinars

Produit \ Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	115 528	121 140	127 477	134 907	141 054	152 133
Résultat Net / Capitaux Propres (ROE)	15,22%	14,23%	13,46%	12,84%	12,18%	11,94%
Résultat Net / Total Actif (ROA)	1,16%	1,15%	1,15%	1,19%	1,22%	1,26%
Résultat Net / PNB	29,96%	28,48%	27,32%	27,65%	27,21%	27,12%

6.4.4.6. Risque et Couverture

L'évolution des engagements de la banque au cours de la période (2018-2022) sera comme suit :

- Le total des engagements augmentera à un taux annuel de 4,79%, alors que les créances classées augmenteront de 0,80%/an;
- Les provisions et agios réservés augmenteront de 2,54% pour atteindre 1 121 923 mDT en 2022.

En Milliers de dinars

DESIGNATION	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Créances classées	1 274 578	1 294 612	1 294 762	1 307 596	1 316 900	1 326 633
Engagements (bilan + hors bilan)	9 888 599*	10 523 574	11 054 833	11 518 864	11 979 841	12 493 045
Taux de créances classées	12,89%	12,30%	11,71%	11,35%	10,99%	10,62%
Encours des Provisions et agios réservés	989 581**	1 034 693	1 059 162	1 083 429	1 101 506	1 121 923
Taux de couverture	77,64%	79,92%	81,80%	82,86%	83,64%	84,57%

* Le montant des engagements (bilan et hors bilan) tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 9 829 321 mDT alors que l'encours comptable utilisé au niveau du Business Plan et relatif à l'exercice 2017 s'élève à 9 888 599 mDT, soit un écart de 59 278 mDT. Ceci est en rapport avec des défaillances trouvant leurs origines dans le système d'information de la banque.

** Le montant des provisions individuelles et additionnelles tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 794 158 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2017 pour 809 666 mDT, soit un écart de 15 508 mDT. Cet écart a fait l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « *Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT.* ». Le montant de cette provision (16 137 mDT) dépasse l'écart de 15 508 mDT de 629 mDT.

** Le montant des agios réservés tels qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 192 601 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2017 pour 195 424 mDT, soit un écart de 2 823 mDT. Cet écart s'explique par le problème d'identifiant par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « *L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés* » et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2017 destiné à la BCT présentée comme suit : « *la méthode de réservation utilisée par la Banque consiste à imputer les montants encaissés des clients en premier lieu sur les intérêts et les agios sans tenir compte des mouvements débiteurs du compte concerné. Conséquemment, les intérêts et agios de certaines relations, considérés encaissés, ont été portés en produits de l'exercice sans que l'encaissement en question ne se traduise par une baisse des engagements du client en question. Cette pratique contredit les dispositions de l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 « l'établissement de crédit ne doit incorporer dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui, sans ses propres concours sous quelque forme que ce soit, ont été effectivement remboursés par ses débiteurs ». En outre, les commissions ne font pas l'objet de réservations, et ce contrairement à ce qui est prévu par l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24. Comme qualifié au niveau de notre opinion, l'impact éventuel de la rectification de la méthode de réservation sur le produit net bancaire de la Banque ainsi que sur les provisions constituées ne peut être estimé en raison du défaut d'identification adéquate par client des produits portés en résultat de l'exercice.* ».

6.5. Etats financiers prévisionnels 2018-2022

6.5.1. Bilans prévisionnels

		Unité en dinar					
		31-déc-2017	31-déc-2018	31-déc-2019	31-déc-2020	31-déc-2021	31-déc-2022
ACTIF							
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	246 135 381	255 613 695	274 866 344	442 714 579	369 861 996	462 071 206
AC2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	212 429 514	170 409 130	183 244 229	295 143 053	246 574 664	308 047 471
AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	7 736 647 530	8 270 347 700	8 718 315 341	9 096 466 472	9 474 824 135	9 899 990 489
AC4	PORTEFEUILLES TITRES COMMERCIAL	348 682 801	297 864 491	302 275 215	306 906 476	233 245 300	224 194 265
AC5	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	1 216 084 625	1 209 860 062	1 242 712 154	890 367 508	907 813 609	770 401 882
AC6	VALEURS IMMOBILISEES	76 563 716	123 490 826	134 805 834	137 534 488	137 775 099	125 518 420
AC7	AUTRES ACTIFS	154 673 656	170 141 022	187 155 124	205 870 636	226 457 700	249 103 470
TOTAL ACTIF		9 991 217 222	10 497 726 925	11 043 374 242	11 375 003 212	11 596 552 502	12 039 327 202
PASSIF							
PA1	BANQUE CENTRALE, CCP	0	0	0	0	0	0
PA2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIER	1 868 292 798	1 494 634 239	1 195 707 391	956 565 913	765 252 730	612 202 184
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	5 941 915 557	6 384 928 057	6 830 428 057	7 272 428 057	7 728 928 057	8 204 928 057
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES (*)	1 121 251 338	1 462 819 569	1 763 175 229	1 785 840 224	1 631 776 811	1 631 602 756
PA5	AUTRES PASSIFS	300 765 104	303 772 755	306 810 482	309 878 587	312 977 373	316 107 147
TOTAL PASSIF		9 232 224 797	9 646 154 620	10 096 121 159	10 324 712 781	10 438 934 971	10 764 840 143
CAPITAUX PROPRES							
CP1	CAPITAL	238 000 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000	238 000 000
CP2	RESERVES	405 048 087	492 010 601	580 946 624	676 796 624	777 646 624	883 496 624
CP3	ACTIONS PROPRES	0	0	0	0	0	0
CP4	AUTRES CAPITAUX PROPRES	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048	414 048
CP5	RESULTATS REPORTES	2 344	7 776	415 201	173 108	503 096	443 418
CP6	RESULTAT DE L'EXERCICE	115 527 946	121 139 880	127 477 210	134 906 651	141 053 763	152 132 968
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTION							
TOTAL CAPITAUX PROPRES		758 992 426	851 572 306	947 253 083	1 050 290 431	1 157 617 531	1 274 487 059
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		9 991 217 222	10 497 726 925	11 043 374 242	11 375 003 212	11 596 552 502	12 039 327 202

6.5.2 Etats de résultats prévisionnels

	REALISATIONS ANNEE 2017	PREVISIONS ANNEE 2018	PREVISIONS ANNEE 2019	PREVISIONS ANNEE 2020	PREVISIONS ANNEE 2021	PREVISIONS ANNEE 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	720 450 247	947 438 612	1 040 457 577	1 087 068 302	1 120 891 961	1 175 879 763
PR1 - INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	610 167 042	714 073 648	806 704 521	848 668 238	890 701 006	933 483 560
A/ OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	9 422 923	14 489 551	15 224 528	15 985 755	19 182 006	20 142 051
B/ OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	474 305 110	662 398 624	752 445 746	791 686 524	828 482 843	868 154 489
Crédits commerciaux et industriels	248 182 352	389 165 238	456 062 114	486 189 370	514 197 218	544 647 384
Crédits immobiliers promoteurs	51 384 846	86 021 687	97 992 628	101 420 568	103 562 329	105 705 330
Crédits immobiliers acquéreurs	96 631 598	98 551 491	104 387 909	107 028 443	110 601 393	114 578 359
Intérêts / comptes débiteurs de la clientèle	50 879 084	58 912 646	62 768 154	64 876 154	66 984 154	69 092 154
Intérêts de retard	15 096 309	15 851 124	16 643 680	17 142 991	17 657 281	18 186 999
Créances douteuses	12 130 922	13 896 438	14 591 260	15 028 998	15 479 868	15 944 264
C/ AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	26 439 009	37 175 473	39 034 247	40 985 959	43 035 257	45 187 020
PR2 - GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	87 239 655	101 789 362	111 968 298	123 165 128	135 481 641	149 029 805
A/ GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	73 551 400	19 598 174	9 016 109	8 753 609	4 187 199	3 121 824
B/ GAINS NET SUR TITRES DE PLACEMENT	4 619 448	5 000 000	5 250 000	5 512 500	5 788 125	6 077 531
C/ GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE	35 829 577	38 025 685	38 063 711	38 101 775	38 139 876	38 178 016
PR4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	9 043 126	68 951 743	69 454 938	62 877 052	46 594 114	45 989 016
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	334 831 450	522 083 963	573 809 514	599 241 635	602 576 891	614 983 344
CH1 - INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	326 515 332	513 658 463	564 541 464	589 046 780	591 362 550	602 647 569
A/ OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	15 625 051	26 498 999	23 849 099	21 464 189	19 317 770	17 385 993
B/ OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	200 543 555	287 189 463	341 099 765	365 647 674	390 662 532	416 757 790
Int/ Comptes d'Epargne Logement	17 998 327	21 394 740	21 702 240	22 050 740	22 440 240	22 870 740
Int/ Comptes Spéciaux d'Epargne	33 978 857	49 730 690	57 497 080	62 925 830	68 607 080	74 540 830
Int/ Comptes d'Epargne El Jaidid	9 238 292	12 906 544	14 513 010	15 497 780	16 533 010	17 618 760
Int/ Comptes d'Epargne CAPITAL PLUS	2 778 722	2 778 613	3 930 773	4 982 123	6 082 373	7 231 523
Int/ Comptes d'Epargne Eluide	1 878 722	1 060 651	1 230 074	1 370 324	1 536 074	1 727 324
Int/ Comptes Ordinaire Crédoeurs de la Clientèle	19 740 024	40 851 656	45 222 316	49 370 516	52 489 016	55 766 516
Int/ Compte d'Echance de la Clientèle	117 442 907	158 466 569	196 004 272	209 450 360	222 974 739	237 062 997
C/ EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	30 587 210	40 350 454	78 830 777	102 715 118	99 856 135	101 559 477
D/ AUTRES INTERETS ET CHARGES	79 759 516	159 619 547	120 661 822	99 219 799	81 528 113	66 944 309
CH2 - COMMISSIONS ENCOURUES	8 316 118	8 425 500	9 268 050	10 194 855	11 214 341	12 335 775
PRODUIT NET BANCAIRE	385 618 797	425 354 648	466 648 063	487 826 667	518 315 070	560 896 409
AUTRES POSTES DE PRODUITS	29 784 878	13 433 583	14 105 262	14 810 525	15 551 051	16 328 604
PR5 - SOLDE EN GAIN DES CORRECTIONS DE VALEURS/CREANCES, HORS BILAN ET PROVISIONS POUR PASSIF	94 492 215	0	0	0	0	0
PR6 - SOLDE EN GAIN DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	3 361 471	0	0	0	0	0
PR7 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	12 793 889	13 433 583	14 105 262	14 810 525	15 551 051	16 328 604
AUTRES POSTES DE CHARGES	320 643 939	269 117 789	292 248 884	314 349 173	328 077 246	354 427 020
CH4 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	140 118 419	63 007 695	64 446 510	69 698 801	69 336 322	77 586 209
CH5 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	14 798 019	6 000 000	6 300 000	6 615 000	6 945 750	7 293 038
CH4/CH6 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	57 062 751	69 007 695	70 746 510	76 313 801	76 282 072	84 879 247
CH6 : FRAIS DE PERSONNEL	124 303 251	131 046 218	134 601 338	137 603 000	146 391 000	158 580 000
CH7 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	30 036 718	51 176 693	55 714 712	63 616 201	67 675 409	71 967 114
CH8 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	11 387 532	17 887 182	31 186 324	36 812 170	37 728 764	39 000 659
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	244 072 716	256 565 320	290 437 275	301 413 991	319 799 712	346 677 899
PR8 : GAIN PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	175 622 433	169 670 443	188 504 441	188 288 020	205 788 876	222 797 993
CH9 : PERTE PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES	144 936	235 000	253 800	274 104	296 032	319 715
CH10 : IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 518	4 000	4 320	4 666	5 039	5 442
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	123 057 667	127 935 938	135 027 366	134 906 651	141 053 763	152 132 968
PR9 - SOLDE EN GAIN PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	0	0	0	0	0	0
CH10 - SOLDE EN PERTE PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	7 529 721	6 796 058	7 550 157	0	0	0
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	115 527 946	121 139 880	127 477 210	134 906 651	141 053 763	152 132 968

unités en dinars

6.5.3. Etat de flux prévisionnels

	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés	840 461 184	932 938 928	986 089 475	1 036 157 970	1 091 712 721
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-522 083 963	-573 809 514	-599 241 635	-602 576 891	-614 983 344
Augmentation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-50 148 650	-30 148 650	-31 656 083	-33 238 887	-34 900 831
Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-312 836 118	-93 206 672	-84 357 204	-66 944 818	-80 125 878
Augmentation des prêts et avances accordés à la clientèle	-576 733 954	-470 437 830	-399 918 802	-393 434 538	-442 583 716
Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle	443 012 500	445 500 000	442 000 000	456 500 000	476 000 000
Augmentation des dépôts de la clientèle					
Retraits de dépôts de la clientèle	50 818 310	-4 410 725	-4 631 261	73 661 176	9 051 035
Titres de placements	-199 389 275	-203 981 744	-216 544 524	-231 212 439	-250 068 553
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	13 668 583	14 359 062	15 084 629	15 847 084	16 648 319
Sommes versées et débiteurs divers	-60 237 764	-48 761 563	-61 276 711	-53 650 807	-65 026 107
Impôt sur le bénéfice					
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	-353 469 148	-31 958 707	45 547 885	201 107 851	105 723 646
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	68 951 743	69 454 938	62 877 052	46 594 114	45 989 016
Acquisition sur portefeuille d'investissement	0	-39 467 092	0	-24 739 138	0
Cessions sur portefeuille d'investissement	199 947	0	345 398 896	0	130 118 689
Acquisition sur immobilisations	-60 087 029	-42 501 332	-39 540 824	-37 969 375	-26 743 980
Cessions sur immobilisations	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	9 064 661	-12 513 487	368 735 124	-16 114 399	149 363 725
Activités de financement					
Emission d'actions	0	0	0	0	0
Emission d'emprunts	377 681 850	332 744 269	68 353 222	0	117 081 179
Remboursement d'emprunts	-15 371 528	-19 395 695	-32 913 527	-141 498 691	-104 895 000
Augmentation et diminution des ressources spéciales	-15 664 101	-7 992 914	-7 274 699	-6 564 722	-6 360 234
Diminution des ressources spéciales	0	0	0	0	0
Dividendes versés et autres distributions	-28 560 000	-30 284 970	-31 869 302	-33 726 663	-35 263 441
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	318 086 221	275 070 690	-3 704 307	-181 790 076	-29 437 496
Incidence des variations des taux de change/liquidités et équivalents de liquidités	38 025 685	38 063 711	38 101 775	38 139 876	38 178 016
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	11 707 420	268 662 207	448 680 477	41 343 253	263 827 892
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	-814 579 000	-802 871 580	-534 209 373	-85 528 897	-44 185 644
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	-802 871 580	-534 209 373	-85 528 897	-44 185 644	219 642 248

6.6. Indicateurs de gestion et ratios financiers prévisionnels

6.6.1. Indicateurs prévisionnels

En Milliers de dinars

Activité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépôts à la clientèle	5 941 916	6 384 928	6 830 428	7 272 428	7 728 928	8 204 928
Ressources spéciales et dette rattachées	565 604	544 863	531 869	519 094	506 529	494 169
Crédits brutes à la clientèle	8 825 338	9 407 150	9 882 588	10 288 006	10 687 441	11 136 025
Capitaux propres (après résultat)	758 992	851 572	947 253	1 050 290	1 157 618	1 274 487
Résultat de l'exercice	115 528	121 140	127 477	134 907	141 054	152 133
Total du Bilan	9 991 217	10 497 727	11 043 374	11 375 003	11 596 553	12 039 327
Produit Net Bancaire	385 619	425 355	466 648	487 827	518 315	560 896
Commissions Nettes	78 924	93 364	102 700	112 970	124 267	136 694
Charges générales d'exploitation	30 037	51 177	55 715	63 616	67 675	71 967
Frais de personnel	124 303	131 046	134 601	137 607	146 391	158 580
Dotations aux amortissements	11 388	17 887	31 186	36 812	37 729	39 001
Total provisions et agios réservés	989 581	1 034 693	1 059 162	1 083 429	1 101 506	1 121 923
Dividendes	28 560	30 285	31 869	33 727	35 263	38 033

6.6.2. Principaux ratios

6.6.2.1. Ratios de Structure

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds Propres / Total Bilan	7,60%	8,11%	8,58%	9,23%	9,98%	10,59%
Dépôts / Total Bilan	59,47%	60,82%	61,85%	63,93%	66,65%	68,15%
Crédits bruts/ Total Bilan	88,33%	89,61%	89,49%	90,44%	92,16%	92,50%
Dépôts /Crédits bruts	67,33%	67,87%	69,12%	70,69%	72,32%	73,68%
Ratio de transformation Crédits/ dépôts (Brut)	136,41%	132,63%	126,57%	124,81%	124,75%	122,62%

6.6.2.2. Ratios de Productivité

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coefficient d'exploitation (hors dotations aux amortissements)	40,02%	42,84%	40,78%	41,25%	41,30%	41,10%
Commission Nettes / Masse Salariale	63,49%	71,25%	76,30%	82,10%	84,89%	86,20%

6.6.2.3. Ratios de Rentabilité

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rentabilité des Fonds Propres "R O E"	15,22%	14,23%	13,46%	12,84%	12,18%	11,94%
Rentabilité des Actifs "R O A"	1,16%	1,15%	1,15%	1,19%	1,22%	1,26%
Résultat net/PNB	29,96%	28,48%	27,32%	27,65%	27,21%	27,12%
PNB/Total bilan	3,86%	4,05%	4,23%	4,29%	4,47%	4,66%
Commissions nettes /PNB	20,47%	21,95%	22,01%	23,16%	23,98%	24,37%

6.6.2.4. Ratios de Risque

En Milliers de dinars

DESIGNATION	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Créances classées	1 274 578	1 294 612	1 294 762	1 307 596	1 316 900	1 326 633
Evolution	-	1,57%	0,01%	0,99%	0,71%	0,74%
Engagements	9 888 599*	10 523 574	11 054 833	11 518 864	11 979 841	12 493 045
Evolution	-	6,42%	5,05%	4,20%	4,00%	4,28%
Taux de créances classées	12,89%	12,30%	11,71%	11,35%	10,99%	10,62%
Encours des Provisions et agios	989 581**	1 034 693	1 059 162	1 083 429	1 101 506	1 121 923
Taux de couverture	77,64%	79,92%	81,80%	82,86%	83,64%	84,57%

* Le montant des engagements (bilan et hors bilan) tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 9 829 321 mDT alors que l'encours comptable utilisé au niveau du Business Plan et relatif à l'exercice 2017 s'élève à 9 888 599 mDT, soit un écart de 59 278 mDT. Ceci est en rapport avec des défaillances trouvant leurs origines dans le système d'information de la banque.

** Le montant des provisions individuelles et additionnelles tel qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 794 158 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers individuels au 31/12/2017 pour 809 666 mDT, soit un écart de 15 508 mDT. Cet écart a fait l'objet d'une réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « *Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT.* ». Le montant de cette provision (16 137 mDT) dépasse l'écart de 15 508 mDT de 629 mDT.

** Le montant des agios réservés tels qu'il figure au niveau du rapport des commissaires aux comptes 2017 destiné à la BCT s'élève à 192 601 mDT alors qu'il figure au niveau de la note 3 « Créances sur la clientèle » des états financiers arrêtés au 31/12/2017 pour 195 424 mDT, soit un écart de 2 823 mDT. Cet écart s'explique par le problème d'identification par client ayant fait l'objet d'une réserve de la part des commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général pour l'exercice 2017 présentée comme suit : « *L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés* » et d'une remarque au niveau de leur rapport pour l'exercice 2017 destiné à la BCT présentée comme suit : « *la méthode de réservation utilisée par la Banque consiste à imputer les montants encaissés des clients en premier lieu sur les intérêts et les agios sans tenir compte des mouvements débiteurs du compte concerné. Conséquemment, les intérêts et agios de certaines relations, considérés encaissés, ont été portés en produits de l'exercice sans que l'encaissement en question ne se traduise par une baisse des engagements du client en question. Cette pratique contredit les dispositions de l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 « l'établissement de crédit ne doit incorporer dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui, sans ses propres concours sous quelque forme que ce soit, ont été effectivement remboursés par ses débiteurs ». En outre, les commissions ne font pas l'objet de réservations, et ce contrairement à ce qui est prévu par l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24. Comme qualifié au niveau de notre opinion, l'impact éventuel de la rectification de la méthode de réservation sur le produit net bancaire de la Banque ainsi que sur les provisions constituées ne peut être estimé en raison du défaut d'identification adéquate par client des produits portés en résultat de l'exercice.*».

6.7. Avis des Commissaires Aux Comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2018 à 2022.



Expert-comptable inscrit au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Immeuble Zarrad. Bureau A 24.
Les Jardins du Lac – Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 198 055 Fax. : (216) 71 198 031

**Messieurs les Actionnaires
de la Banque de l'Habitat**

RAPPORT SUR L'EXAMEN DES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA BANQUE DE L'HABITAT AU TITRE DE LA PERIODE 2018-2022

En notre qualité de co-commissaires aux comptes et en exécution de la mission d'examen des informations financières prévisionnelles de la Banque de l'Habitat pour la période allant de 2018 à 2022, nous avons l'honneur de vous présenter notre avis sur lesdites informations prévisionnelles.

Nous avons procédé à l'examen des données prévisionnelles de la Banque pour la période allant de 2018 à 2022 telles que jointes au présent rapport. Ces prévisions et les hypothèses sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Les hypothèses retenues doivent être appréciées dans le contexte et selon les règles prudentielles en vigueur à la date l'émission du présent rapport.

Nous avons effectué notre examen selon les normes d'audit généralement admises en la matière. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses les plus plausibles retenues par le conseil d'administration et la direction et sur lesquelles se basent les informations financières prévisionnelles ne sont pas déraisonnables, de vérifier que les informations prévisionnelles sont préparées de manière satisfaisante sur la base des hypothèses retenues et de s'assurer que les informations financières prévisionnelles sont correctement présentées et préparées de manière cohérente.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstance postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par le conseil d'administration et la direction, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que ces hypothèses ne constituent pas une base raisonnable pour établir ces prévisions compte tenu des événements et de la réglementation en vigueur à cette date. Ainsi, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses et sur la conformité des méthodes comptables aux normes comptables généralement acceptées.

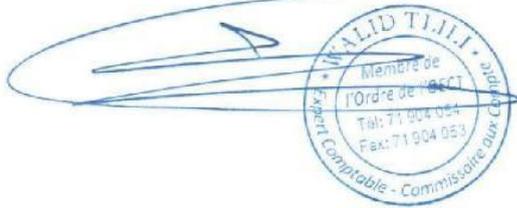
Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois d'une manière significative, dès que des circonstances, des événements ou un changement substantiel dans la réglementation prudentielle se produisent.

Tunis, le 18 octobre 2018

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ CWT

Walid TLILI



P/ACB

Zied KHEDIMALLAH

